



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



») Rapport de
présentation

Budget primitif

Budget régional
exercice 2025

SÉANCE PLÉNIÈRE
19 décembre 2024

ADOPTÉ

nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire

Introduction	01
Trajectoire financière 2025-2028 actualisée	07
Budget principal	
L'équilibre général	12
Equilibre général	13
Les recettes	14
Recettes par nature	15
Présentation détaillée des recettes	17
Les dépenses	27
Nouveau cadre de gestion budgétaire	28
Vue d'ensemble par piliers et axes	31
<u>PILIER 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI</u>	35
Economie numérique	38
Filières, trans-filières et partenariats	42
Performance industrielle	45
Recherche, innovation et start-up	48
Attractivité, internationalisation et financement	53
Tourisme	57
Agriculture	62
Economie culturelle	68
Economie sociale et solidaire	71
Formation professionnelle continue	75
Emploi et évolution professionnelle	80
<u>PILIER 2 - JEUNESSE</u>	84
Orientation et accompagnement à l'insertion économique	87
Apprentissage	92
Education	94
Lycées (bâtiments)	105
Enseignement supérieur	109
Accompagnement des jeunes	112
Vie quotidienne	116
<u>PILIER 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>	119
Politique contractuelle	122
Economie territoriale et politique de retournement	128
Culture	134
Aménagement numérique du territoire	140
Foncier, Habitat	143
Santé	145
Sport	149
Infrastructures transports	154
Europe et international	162
Vie associative et égalité	169

<u>PILIER 4 - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</u>	173
Biodiversité, PNR et NATURA 2000	176
Eau - Littoral	179
Economie circulaire et déchets	182
Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	184
Mobilité durable et intelligente	192
<u>PILIER 5 - GESTION DES FONDS EUROPEENS</u>	198
PO Aquitaine	201
PO Limousin	202
PO Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	203
PO Nouvelle-Aquitaine 2021-2027	204
FEAMPA 2021-2027	205
<u>PILIER 6 - ADMINISTRATION GENERALE</u>	210
Modernisation de l'Administration	213
Ressources humaines	222
Élus et Ceser	228
Communication et attractivité	231
Affaires juridiques	234
Moyens généraux	236
Opérations financières	244

Les opérations d'ordre budgétaires **250**

Budgets annexes

Fonds Européens	263
Production d'Energie Photovoltaïque	264
Opérations d'ordre budgétaires	265

Annexes

Présentation des dépenses et des recettes par chapitre	268
Etat global de réalisation des AP et des AE	272
Présentation synthétique du budget	273

Avertissement

Ce budget a été construit sur la base des dispositions du Projet de loi de finances pour 2025 déposé par le Gouvernement le 10 octobre 2024 auprès du Parlement.

Le 4 décembre à 19h00 une motion de censure a été adoptée par l'Assemblée Nationale, suspendant la session parlementaire. Une loi spéciale pourrait être déposée et débattue au Parlement avant la fin de l'année 2024.

Dans ce cadre mouvant, les hypothèses du PLF25 sont considérées comme les plus probables pour un prochain texte déposé début 2025.

Orientations du BP2025 : Un budget protecteur

Penser le budget de la Région, c'est être capable de se projeter au-delà des incertitudes nationales, aujourd'hui à un niveau inégalé, des paradoxes et des injonctions contradictoires ; c'est penser l'avenir, et même lui donner forme, envers et contre tout. C'est aussi maintenir le cap dans la tempête des politiques nationales, toujours plus jacobines, coupées des corps intermédiaires et éloignées de la réalité des territoires.

Car la cure d'austérité inspirant le projet de loi de finances pour 2025 va inévitablement conduire le pays vers une nouvelle période de trouble et d'instabilité : en passant d'une politique du « quoi qu'il en coûte » à une politique de freinage d'urgence de la dépense publique, l'économie et l'industrie risquent de piler, avec des conséquences désastreuses sur l'emploi, en particulier pour les plus fragiles. La ponction injuste sur les collectivités territoriales va peser sur les services publics et tout le tissu économique qui font la vitalité des territoires, et sur l'investissement.

Les collectivités locales, pointées en bouc émissaire, sont appelées à l'effort d'économie sur les dépenses bien plus que leur poids ou leur responsabilité dans le déficit public. Et au sein de cet ensemble, les Régions qui représentent environ 10% du poids budgétaire des collectivités sont particulièrement ciblées, puisque les mesures les concernant représenteraient 20% de l'effort demandé au bloc local. La dépendance des collectivités territoriales aux décisions budgétaires de l'Etat est non seulement contraire au principe constitutionnel d'autonomie financière mais fragilise la visibilité et la programmation pluriannuelle de nos investissements dans l'imbrication des compétences des unes et des autres.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, si le projet de loi de finances était adopté, cela se traduirait par une perte d'épargne de près de 108M€ l'année prochaine et une dégradation forte de la capacité de désendettement qui dépasserait les 14 ans, à politiques inchangées.

En responsabilité, l'inflation de la dette ne sera pas notre réponse et, forts du débat des orientations budgétaires, et riches des propositions émanant de la commission des finances, la première version du projet de budget pour 2025 a été révisée. A l'aune de nos priorités, de ce qui fait de la Nouvelle-Aquitaine une collectivité différenciante pour un territoire résilient, solidaire, innovant, sans changer nos orientations.

Ce projet de budget 2025 doit être un budget protecteur : pour penser l'action régionale future, ainsi que le développement équilibré et durable des territoires de demain, il s'agira de continuer à préserver les services publics régionaux du quotidien (les lycées, les transports...), d'agir en faveur des transitions environnementales et écologiques, d'innover, encore et toujours, avec les entreprises (TPE, PME, ETI) et de poursuivre la politique de réindustrialisation qui crée les emplois nécessaires aux dynamiques territoriales.

Pour 2025, la Région aura à protéger la jeunesse, les publics les plus fragiles, l'économie et les écosystèmes qui font l'ADN et l'attractivité de la Région. En d'autres termes, nous conservons nos orientations, nos fondamentaux ; nous adaptions simplement la mire pour être toujours plus efficaces, toujours plus

capables d'embarquer les acteurs, à la recherche d'effets leviers et des projets fédérateurs. C'est le cœur même de l'action régionale, de l'identité des Régions.

1/ Protéger notre intervention vers les entreprises et l'emploi pour aussi répondre aux impacts des défaillances

-Pour 2025, la Région fera le choix de porter haut les reconquêtes technologiques, la recherche et la politique industrielle, d'accompagner les entreprises sur leurs transitions, afin de préserver et créer durablement les emplois sur le territoire, le capital humain demeurant une priorité régionale. La Nouvelle-Aquitaine est la 2ème Région française pour la création nette de sites industriels en 2023, selon le baromètre du ministère de l'Industrie. Actuellement, elle intervient auprès de plus de 30 000 entreprises, *via* de nombreux dispositifs comme « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine » (de l'Economie territoriale), l'Usine du futur, les accélérateurs. Ce sont aussi et surtout des aides individuelles, en particulier sur le soutien à l'innovation (25% du budget du pôle DEE), qui est le fil d'Ariane de la politique économique régionale. Soit 124 millions d'euros par an en moyenne, depuis 2017. De plus, la Région se place parmi les régions les plus dynamiques en matière de création d'entreprises avec plus de 88 000 créations d'entreprises en 2023. Et, grâce au dispositif « Entreprendre, la Région avec vos côtés », qui s'appuie sur un réseau de professionnels (plus de 100 structures partenaires), plus de 20 000 porteurs de projet par an sont accompagnés dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise.

Après les différents plans de relance, la Région est revenue progressivement au niveau d'intervention d'avant crise en matière de développement économique, tout en renforçant sa politique d'innovation et d'aides aux entreprises en retournement. Pour 2025, la Région restera aux côtés des PME, ETI, TPE, et des start-ups afin de préserver les dynamiques de rayonnement et d'attractivité du territoire, sans oublier le vivier d'emplois de l'Économie Sociale et Solidaire. Car le risque de crise économique et de plans sociaux est réel, et il nous faut donc diversifier nos activités économiques pour une meilleure résilience et maintenir notre position.

Mais il nous faudra faire des ajustements. Afin de trouver des leviers d'intervention, un décalage temporel sera mis en œuvre sur certains grands projets, pour prioriser l'action en faveur des PME, TPE, ETI.

La Région fera également le choix de renforcer le moratoire sur les grands groupes à l'exception des projets collaboratifs avec les PME et ETI, et des projets d'innovation qu'ils portent.

Par ailleurs, **une réflexion structurante sur un renforcement des prêts publics et des participations en capital pourrait aboutir à une stratégie gagnante pour la Région.**

Ces choix permettront à la Région de maintenir les aides à l'innovation, de les prioriser à l'aune de Néo Terra, ainsi qu'au regard de la vulnérabilité des territoires et des capacités financières des structures. Dans cette période d'incertitude, la Région entend resserrer ses

règlements d'intervention pour agir au plus juste. Un renforcement des crédits européens permettra d'assurer le relai nécessaire aux crédits Région.

Mais la Région ne pourra pas se substituer à l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales. Aussi, lorsque l'Etat décide à travers son PLF2025 d'arrêter le financement des pôles de compétitivité, la Région ne pourra pas apporter de compensation, mais elle continuera à les accompagner.

C'est en opérant ces choix que la Région pourra rester en soutien des entreprises en retournement notamment en se recentrant sur les accidents industriels majeurs, sur les filières prioritaires et les territoires en déprise.

-La formation professionnelle demeure au cœur des grandes politiques régionales et, l'aide et l'accompagnement des demandeurs d'emploi doivent rester prioritaires.

Face aux équations budgétaires et au regard de l'effort que le gouvernement semble vouloir faire porter à France Travail, la Région entend se mobiliser pour maintenir le PACTE, la formation étant indissociable des priorités en matière de développement économique et de recherche. Les néo-aquitains et toutes les entreprises ont besoin de cette action régionale forte, indispensable à toutes les transitions.

2/ Maintenir les moyens des transitions écologiques et agricoles

Parce que l'adaptation au changement climatique et la préservation de nos ressources naturelles, ne pourront pas souffrir de retard, pour 2025, la Région gardera le cap de sa feuille de route Néo Terra, tant dans sa politique agricole, que dans sa politique environnementale et de santé, pour préserver le vivant. L'utilisation des fonds européens et le partage de la contrainte avec nos partenaires nous aiguilleront dans les choix à opérer.

- Le monde agricole connaît une crise majeure des revenus qui s'intensifie depuis le début de l'année. La récente Mission d'information et d'évaluation (MIE) sur la politique régionale agricole et agroalimentaire a débouché sur une série de recommandations de portées régionale, nationale et européenne que nous avons commencé à mettre en oeuvre. Cette MIE a souligné l'action forte de la Région, notamment sur le plan budgétaire – qui est au global de 240M€ toutes directions confondues - et sa volonté de poursuivre la feuille de route Néo Terra. Le dérèglement climatique frappe notamment les agriculteurs, qui sont en première ligne du front écologique. Cette politique doit se poursuivre avec le même niveau d'ambition, en particulier sur la transition agroécologique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en renforçant l'accompagnement des agriculteurs ainsi que sur le soutien à l'agriculture biologique et la filière viticole. Un travail au plus fin doit être mené pour mobiliser davantage les crédits européens.

- En matière d'environnement, l'attention se portera particulièrement sur l'eau et la biodiversité.

Le transfert de la compétence Natura 2000 a une nouvelle fois démontré les défaillances de l'Etat et s'est traduit par une compensation largement insuffisante au regard des engagements déjà pris. La Région vient de saisir le gouvernement en ce sens.

3/ Soutenir les plus fragiles en considérant les critères de richesse pour plus de justice

-La Région est riche de ses 220 000 élèves et 300 lycées publics. Ce patrimoine public constitue le bien commun des néo-aquitains qui doit être préservé pour pouvoir mener à bien toute la stratégie territoriale d'éducation, d'enseignement secondaire et supérieur, au plus près, à la ville comme à la campagne. Pour pouvoir mener des transformations sociales et ainsi relever des défis sociaux et territoriaux, la Région entend également prioriser ses actions en direction de la jeunesse, notamment dans les territoires en déprise.

Cela va se traduire à la fois par **la poursuite de la PPI des lycées, sans dévier des travaux de sécurité et d'accessibilité**, qui ne peuvent pas être une variable d'ajustement budgétaire ; de la préservation de la politique d'orientation propre à la Nouvelle-Aquitaine ; et du déploiement de la stratégie des campus sur les filières prioritaires régionales en associant les industriels, les instituts de formation, les CFA, et qui place l'économie au cœur du choix de la formation.

Un travail a déjà été engagé sur la DGF afin de pouvoir mieux tenir compte des fonds de roulement des lycées. Il est sans doute possible d'aller plus loin, en poursuivant ce qui fait notre marque de fabrique : le dialogue permanent avec les établissements, l'agilité, et une attention constante portée aux plus fragiles d'entre eux.

-Les services aux néo-aquitains sont indissociables de l'aménagement dynamique du territoire, en tenant mieux compte des territoires les plus fragiles. Cette stratégie globale s'incarne par la politique contractuelle qui pourrait davantage se concentrer sur les transitions, la jeunesse et les territoires en déprise, afin de concilier le bien vivre pour tous et les transitions écologiques et démographiques.

Il s'agira également de maintenir les actions en faveur de la reconquête de la présence médicale, des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, en particulier sur les territoires ruraux face au risque de déserts médicaux. Cet engagement vient s'inscrire dans une démarche globale de soutien aux praticiens de demain avec une politique volontariste de la Région pour accompagner les stagiaires en formation. C'est pourquoi la Région reconduira l'attribution des indemnités de stage et de déplacement aux élèves aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux, afin d'attirer vers les formations sanitaires et sociales, sécuriser leur accès et éviter les ruptures de parcours. De plus, elle propose de financer, dans les territoires les plus en demande, des places supplémentaires sur des métiers en forte tension, en particulier auxiliaires de puériculture, ambulanciers et

manipulateur en électroradiologie. Ceci ne pourra se faire que si l'État tient ses engagements en 2025 dans le cadre du protocole lié au Ségur et au Pacte.

-Au niveau de sa politique culturelle, la Région pourrait faire porter l'effort sur le volet investissement et sur les grands labels d'Etat, afin de pouvoir ménager préserver des marges d'intervention priorisées sur les territoires à enjeux culturels.

Cet effet levier sera en particulier recherché en matière de manifestations culturelles qui, par ailleurs, se voient appliqués des éco-socio-conditionnalités dont notamment une expérimentation sur le sujet de la consommation d'eau menée par un panel de festivals et un objectif de 100% d'alimentation durable. De plus, la Région poursuivra son engagement en faveur des acteurs des différentes filières culturelles, dans le cadre de sa politique partenariale.

4/Améliorer le parc de TER et attendre l'attribution d'une ressource dédiée pour engager les investissements massifs sur les voies

La Région intervient massivement, et au-delà de ses compétences, afin de pouvoir mailler le territoire et améliorer le cadre de vie des néo-aquitains, de manière juste et durable. Ces transitions du quotidien sont particulièrement incarnées par la politique globale de décarbonation des transports et de défense du rail.

Les chiffres de la fréquentation TER ne cessent de s'accroître – près de 100 000 voyageurs par jour alors qu'ils étaient 65 000 en 2019, et nous oblige à être au rendez-vous, tant dans l'application de la nouvelle convention TER, que dans les achats de rames. Pour faire face à la mise au rebus de rames et aux besoins liés à la fréquentation, 18 rames ont déjà été commandées et vont être reçues, et 10 autres rames vont être commandées en 2025.

Toutefois au regard de la contrainte budgétaire, un échelonnement pourrait être mis en place, sur les prochaines années, pour la commande de rames complémentaires afin de répondre au besoin de fréquentation.

La défense du rail, des transports du quotidien et bas-carbone est étroitement liée à la LGV dont l'expansion contribuera notamment à l'amélioration du réseau et à l'accélération du report modal pour de longues distances, pour les voyageurs comme pour les marchandises. Le respect des engagements de l'État sera évidemment indispensable.

Le transport routier régional que sont les cars interurbains et les cars scolaires constituent des dépenses de fonctionnement qui ne peuvent être diminuées sans dégrader mécaniquement le service rendu. Or au regard de nos ambitions de transitions environnementales, énergétiques et sociales, ces services publics doivent être soutenus.

Enfin, si elle est privée de ressources par l'Etat, la Région ne pourra pas déployer l'intégralité des opérations de CPER, qui vont au-delà de ses compétences. Seule l'attribution de recettes nouvelles permettra d'engager les travaux nécessaires au maintien du réseau et de la circulation.

Au global, le budget primitif 2025 s'élèvera à 3,34 milliards d'euros (contre 3,5Mds€ en 2024). Malgré les incertitudes sur les recettes, qui s'élèveraient à 2,9 milliards d'euros (soit une évolution de 0,26% par rapport à 2024), la maîtrise des dépenses de fonctionnement se concrétisera avec une évolution des crédits de paiement de -1,85% (hors contribution au fonds de réserve) et une diminution substantielle des autorisations d'engagement de -18,1%. A ce titre, il convient de souligner que :

- la progression des crédits de transports routiers de voyageurs (incluant les transports scolaires et interurbains) évoluera de 2,3% ;
- la DGF des lycées publics restera supérieure au niveau d'avant crise énergétique, avec un travail au plus fin sur les fonds de roulement des établissements et un examen attentif des besoins en investissement ;
- l'évolution maîtrisée des dépenses de personnels se limitera au seul glissement vieillesse technicité à hauteur de 1,01% de la masse salariale.

Le niveau d'investissement restera à un niveau élevé, à hauteur de 800M€ de CP/AP pour les seuls crédits Région (hors dette et fonds européens, et net des droits d'entrée perçus de la SPIIT en recette d'investissement).

Au total, la projection d'emprunt d'équilibre pour 2025 se situerait à 412,6M€ (contre 601,9M€ estimée au BP2024) et illustrera l'impact de la baisse des recettes de fonctionnement qui viennent grever de manière pluriannuelle la section de fonctionnement et la capacité à investir.

En d'autres termes, ce budget primitif 2025 démontre à la fois la rigueur de la Région dans la trajectoire qu'elle s'est fixée, l'effort qu'elle devra réaliser, tout en apportant la stabilité et la protection attendues des territoires les plus fragiles.

Ce budget primitif pour 2025 protégera les entreprises et l'emploi en particulier dans les territoires les plus sensibles ; les néo-aquitains et usagers des services publics régionaux, en soutenant en particulier les plus fragiles par une meilleure prise en compte des critères de richesse ; les territoires avec un maintien des moyens des transitions écologiques et agricoles.

Tels sont les objectifs que la Région s'est fixés et qui seront rendus possibles par des choix politiques pris en responsabilité, mais qui n'infléchiront pas le cap fixé, en cohérence avec les engagements de mandature.

Mise à jour de la trajectoire financière 2025-2028

La trajectoire budgétaire présentée lors du débat d'Orientations Budgétaires le 14 octobre dernier a été impactée par les dispositions prévues au projet de loi de finances présenté deux jours avant mais après l'élaboration par la Région de son document d'orientations.

En urgence, des premières évaluations des mesures du projet de loi de finances avaient été présentées en séance, afin d'informer l'Assemblée régionale de l'impact majeur qu'elles représentaient. Des éléments affinés ont été par la suite présentés lors de la première commission des finances extraordinaire.

Rappel des mesures prévues aux projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025

En ce qui concerne la TVA, le PLF pour 2025 vient tout d'abord actualiser la dynamique du produit fiscal pour l'année en cours. Cette dernière, estimée à 4,5% début 2024 par les services de l'Etat sera in fine de 0,9%. La Région avait initialement bâti son Budget Primitif 2024 sur une base prudente de 3,5% ramenée à 2,5% au Budget Supplémentaire 2024. L'encaissement réel en 2024 sera donc plus faible que prévu d'environ 20 M€.

Par ailleurs, l'article 31 du PLF vient geler en 2025 la dynamique des deux fractions de TVA que perçoit la Région. Le Haut Conseil aux Finances Publiques a estimé cette dynamique à +2,2%, soit un manque à percevoir pour la Région de 30M€.

L'article 30 vient baisser le taux de reversement du Fonds de compensation pour la TVA de 1,6 point le ramenant à 14,85% contre 16,404% actuellement. Sur la base des investissements moyens annuels éligibles, cela représente pour la Région un moindre reversement annuel de l'ordre de 7 M€.

L'article 64 du PLF vient instaurer un fonds de précaution au bénéfice des collectivités locales et alimenté par ces dernières. Un prélèvement de 2% des recettes de fonctionnement – à l'exception des recettes garanties par la constitution en contrepartie de transferts de compétences – pourrait être opéré en 2025, 2026 et 2027 en fonction du niveau global d'équilibre des finances publiques locales. Les fonds mis en réserves pourraient être reversés en alimentant les dispositifs de péréquation horizontaux existants. A ce stade, pour les Régions, seules la Corse et les Régions ultramarines peuvent bénéficier du fonds de péréquation régional. Pour la Région, la mise en œuvre de ce prélèvement représenterait une ponction sur ses ressources de 42 M€.

L'article 29 pour sa part prévoit une baisse de 40% soit 21,5 M€ de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Au global, l'ensemble des dispositions du Projet de loi de finances se traduisent par : -20M€ de produit de TVA en 2024 et -100,5 M€ de recettes en 2025.

A cela il convient d'ajouter le réhaussement de 4 points des cotisations retraites du régime CNRACL des fonctionnaires territoriaux prévu par le projet de loi de financement de la sécurité sociale, soit une charge complémentaire de 8 M€ pour la Région.

Au final, les mesures prévues dans ces deux textes viendraient minorer l'épargne brute de la collectivité régionale de 108 M€.

	Impact en moindre recettes ou en dépenses	
	M€ 2024	M€ 2025
Mesures du PLF		
Actualisation dynamique TVA 2024	- 20,000	
Gel de la dynamique de TVA		- 30,000
Baisse FCTVA		- 7,000
Fonds de précaution		- 42,000
Baisse dotation de compensation de la réforme de la TP		- 21,500
Réhaussement CRNACL		- 8,000
Impact sur l'épargne brute	- 20,000	- 108,500

Impact sur la trajectoire budgétaire de la collectivité régionale

Pour rappel, la trajectoire initiale présentée lors des Orientations Budgétaires était une trajectoire sur la ligne de crête. Elle se signalait par une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement – après la décrue observée en 2024 sur les surcoûts énergétiques et une normalisation de l'inflation depuis le Printemps – permettant un rétablissement progressif de l'épargne : le taux d'épargne brute passait ainsi de 15,2% fin 2024 à 17,8% fin 2028. En ce qui concerne l'investissement la trajectoire présentée conservait un investissement majoré mais moindre qu'au cœur de la relance, avec un montant moyen annuel de 843 M€ sur 2025-2028 (pour rappel la Région investissait en moyenne 740 M€ par an sur 2016-2019). Du côté des recettes, cette trajectoire intégrait une prévision de dynamique de TVA de +2,5% prudentielle. En effet, la moyenne des prévisions d'évolution du PIB (élasticité égale à 1 TVA-PIB) de différents organismes (Banque de France, FMI, Agences de notations) est de 3% sur les prochaines années.

Cette trajectoire prenait acte d'une dégradation structurelle des ratios financiers de la Région qui ne pourraient retrouver les niveaux d'avant crise qu'au prix d'un arrêt total de l'investissement régional. Aussi l'objectif présenté consistait à ramener et maintenir à près de 8 ans la capacité de désendettement sur la période.

	Compte Administratif 2023	Compte Administratif estimé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 505,3	2 562,8	2 603,6	2 660,9	2 693,1	2 701,7
Dépenses de fonctionnement	2 140,9	2 172,1	2 234,0	2 260,4	2 253,2	2 219,5
Epargne brute	364,4	390,7	369,6	400,4	439,9	482,2
Taux d'épargne brute	14,5%	15,2%	14,2%	15,0%	16,3%	17,8%
Remboursement contractuel du capital de la dette	174,3	185,4	179,0	200,9	185,4	188,5
Epargne nette	190,1	205,2	190,6	199,6	254,6	293,7
Recettes propres d'investissement	280,5	321,2	246,9	266,8	254,2	255,9
Dépenses d'investissement hors dette	953,9	985,3	863,6	828,6	841,6	841,6
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	37,0	0,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	28%	27%	27%	27%
Besoin d'emprunt	-483,2	-458,8	-463,1	-362,2	-332,8	-292,0
Nouveaux emprunts	491,0	403,1	463,1	362,2	332,8	292,0
Encours de dette	3 106,4	3 324	3 608	3 769	3 917	4 020
Capacité de désendettement	8,5	8,51	9,8	9,4	8,9	8,3

Les mesures prévues aux Projets de loi de finances déposés au Parlement par le Gouvernement viennent mettre à mal cette trajectoire, en dégradant l'atterrissage en 2024 et en amputant l'épargne brute prévisionnelle de plus de 25% en 2025.

Si ces mesures sont votées en l'état et effectives, et qu'en 2026 et 2027 l'abondement au fonds de précaution et la hausse des cotisations CNRACL sont reconduits, alors, sans autre mesure corrective, les ratios financiers s'en trouveraient fortement dégradés.

La capacité de désendettement qui était estimée à 9,8 ans en 2025 serait de 13,4 ans et en 2028, elle s'établirait à 12 ans, bien au-dessus des 8,3 ans prévus initialement. L'ordre de grandeur des mesures prévues est in fine résumable ainsi : + 4 ans de désendettement avec l'atteinte de seuils d'alerte. L'encours de dette augmenterait de plus d'un milliard d'euros entre 2024 et 2028.

	Compte Administratif 2023	Compte Administratif estimé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 505,3	2 540,8	2 525,6	2 581,4	2 612,3	2 619,3
Dépenses de fonctionnement	2 140,9	2 156,8	2 252,6	2 280,5	2 278,9	2 249,4
Epargne brute	364,4	384,0	273,0	300,9	333,3	370,0
Taux d'épargne brute	14,5%	15,1%	10,8%	11,7%	12,8%	14,1%
Remboursement contractuel du capital de la dette	174,3	185,4	178,6	201,9	189,9	195,8
Epargne nette	190,1	198,5	94,3	99,0	143,4	174,1
Recettes propres d'investissement	280,5	321,2	239,9	264,8	252,2	253,9
Dépenses d'investissement hors dette	953,9	954,9	863,6	828,6	841,6	841,6
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	0,0	37,3	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	28%	27%	27%	27%
Besoin d'emprunt	-483,2	-435,1	-529,3	-502,0	-445,9	-413,6
Nouveaux emprunts	491,0	390,0	518,7	502,0	445,9	413,6
Encours de dette	3 106,4	3 311	3 651	3 951	4 207	4 425
Capacité de désendettement	8,5	8,62	13,4	13,1	12,6	12,0

Une indispensable révision du projet de budget pour 2025 afin de maintenir les objectifs initiaux de santé financière

Afin de ne pas aggraver le recours à la dette, dans un contexte de niveau élevé des taux par ailleurs, un travail a été conduit pour revoir à la baisse le projet de budget pour 2025.

Ce travail a été conduit, comme exposé précédemment, autour de grandes priorités :

- Protéger les interventions vers les entreprises, l'innovation et l'emploi, tout en priorisant et ajustant, ainsi qu'en mobilisant au maximum les fonds européens en lieu et place des crédits régionaux ;
- Maintenir un haut niveau d'engagement en faveur des transitions écologiques, énergétiques et agricoles ;
- Solliciter des partenaires de la Région des efforts et la mobilisation des fonds de réserve s'ils sont élevés, notamment auprès des agences et des lycées ;
- Prioriser le soutien aux plus fragiles en considérant les critères de richesse pour plus de justice, que ce soit par exemple dans le soutien aux projets des territoires en analysant leurs situations financières et leurs marges de manœuvre, ou encore dans le soutien aux projets éducatifs des lycées, en analysant l'indice de position sociale de chaque établissement ;
- En continuant d'être au rendez-vous du service public du quotidien, en engageant l'acquisition de nouvelles rames de TER, pour un meilleur transport du quotidien des usagers, mais en renvoyant, à l'exception de la phase 2 de Poitiers-Limoges l'engagement de nouveaux travaux sur le réseau, compétence d'Etat, à l'attribution d'une ressource dédiée indispensable.

A l'issue de ce travail, le projet de budget pour 2025 a été revu à hauteur d'une réduction des dépenses de -120 M€ de crédits de paiement en investissement et - 58 M€ de crédits de paiement en fonctionnement. Cela correspond à l'équivalent de 106 M€ d'épargne.

Cette trajectoire budgétaire ajustée est présentée ci-après. Elle intègre une prise en compte de cette révision à la baisse des dépenses régionales en 2025 et les proroge sur 2026-2028.

	Compte Administratif 2023	Compte Administratif estimé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 505,3	2 540,8	2 525,6	2 581,4	2 612,3	2 619,3
Dépenses de fonctionnement	2 140,9	2 156,8	2 194,6	2 216,9	2 209,6	2 174,1
Epargne brute	364,4	384,0	331,0	364,5	402,7	445,2
Taux d'épargne brute	14,5%	15,1%	13,1%	14,1%	15,4%	17,0%
Remboursement contractuel du capital de la dette	174,3	185,4	178,6	197,6	181,0	182,2
Epargne nette	190,1	198,5	152,3	166,9	221,6	263,1
Recettes propres d'investissement	280,5	321,2	239,9	264,8	252,2	253,9
Dépenses d'investissement hors dette	953,9	954,9	749,6	714,6	727,6	727,6
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	0,0	37,3	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	25%	24%	25%	25%
Besoin d'emprunt	-483,2	-435,1	-357,3	-320,2	-253,7	-210,6
Nouveaux emprunts	491,0	390,0	346,7	320,2	253,7	210,6
Encours de dette	3 106,4	3 311	3 479	3 602	3 674	3 703
Capacité de désendettement	8,5	8,62	10,5	9,9	9,1	8,3

Cette trajectoire, si elle reste plus détériorée que celle présentée aux Orientations Budgétaires permet en 2028 de revenir aux objectifs de désendettement posés à près de 8 ans. Elle se traduit par un encours de dette moins important que celui présenté aux OB en raison principalement d'un niveau d'investissement plus faible que projeté initialement.

Un budget révisable selon l'atterrissage final du projet de loi de finances pour 2025

A l'heure où ce rapport de présentation est rédigé le Sénat n'a pas encore fini d'examiner le volet recettes du projet de loi de finances. Les débats en commission et en séance ont permis d'envisager des évolutions aux mesures exposées précédemment :

- La baisse du taux du FCTVA ne serait effective qu'à compter de 2026 : suppression de la réduction de recettes de 7 M€ ;
- Le fonds de réserve serait réduit de 3 à 1 Milliard d'euros et le prélèvement régional ramené à 25 M€ par an au lieu de 42 M€ ;
- La hausse des cotisations CNRACL de +12 points serait étalée sur 4 ans et non sur 3 ans : hausse de charges de 6 M€ au lieu de 8 M€ ;

Des propositions pourraient octroyer aux Régions plus de recettes, notamment un versement mobilité (le montant est à ce stade très incertain, il pourrait représenter plusieurs dizaines de M€ pour la Région), et davantage de marge fiscale sur les cartes grises, en transférant au niveau régional le pouvoir d'exonération des véhicules propres et en augmentant à 65€ par cheval vapeur le plafond actuellement de 60€.

Autant donc d'évolutions qui, si elles étaient in fine confirmées lors de l'adoption définitive de la loi de finances, auraient un impact sur les moyens réels dont disposerait la Région en 2025 et les années suivantes, et qui pourraient amener à revoir ce budget socle.

L'EQUILIBRE GENERAL

BUDGET PRINCIPAL EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

	BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 510 067 997	2 517 566 887	7 498 890	0,30%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 219 883 986	2 220 670 507	786 521	0,04%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 136 775 986	2 134 051 730	-2 724 256	-0,13%
Epargne brute	290 184 011	296 896 380	6 712 369	2,31%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	408 692 000	408 832 602	140 602	0,03%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 300 774 048	1 118 377 664	-182 396 384	-14,02%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	1 117 774 048	938 377 664	-179 396 384	-16,05%
Emprunt	601 898 037	412 648 682	-189 249 355	-31,44%
Budget total hors dette	3 254 550 034	3 072 429 394	-182 120 640	-5,60%
Budget total	3 520 658 034	3 339 048 171	-181 609 863	-5,16%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

LES RECETTES

BUDGET PRINCIPAL 2025 - RECETTES PAR NATURE

	BP 2024 (en M€)	BP 2025 (en M€)	évolution (en %)	évolution (en M€)
--	--------------------	--------------------	---------------------	----------------------

FISCALITÉ et DCRTP

Fraction de TVA - CVAE	899,400	865,100	-3,81%	-34,300
Fraction de TVA - DGF	509,800	490,300	-3,83%	-19,500
Cartes grises	195,000	242,400	24,31%	47,400
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	452,900	451,700	-0,26%	-1,200
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	53,760	55,800	3,79%	2,040
Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	51,184	31,800	-37,87%	-19,384
TOTAL	2 162,044	2 137,100	-1,15%	-24,944

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Dotations de fonctionnement (fonds de soutien)	14,086	8,982	-36,23%	-5,104
Dotations d'investissement	31,758	31,758	0,00%	0,000
Compensation financière pour perte de ressources suite réforme app.	6,161	6,161	0,00%	0,000
Ressources pour la formation professionnelle	96,400	96,762	0,38%	0,362
PACTE / Plan "Jeunes"	0,000	56,000	0,00%	56,000
Protocole État-Régions en faveur des FSS du 14/03/2022	31,900	36,600	14,73%	4,700
TOTAL	180,305	236,263	31,04%	55,958

DOTATIONS DE L'ÉTAT

Dotations Générales de Décentralisation résiduelle	32,978	34,996	6,12%	2,018
DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	3,657	3,657	0,00%	0,000
Dotations pour transfert de compensations d'exonérations de FDL	4,051	4,051	0,00%	0,000
Dotations Régionales d'Équipement Scolaire	47,086	47,086	0,00%	0,000
Dotations Régionales d'Investissement (Plan de relance)	15,600	5,000	-67,95%	-10,600
Gestion des interventions FEADER non-surfacières (2023-2027)	10,759	10,759	0,00%	0,000
Gestion des sites terrestres Natura 2000 (2023-2027)	2,401	2,401	0,00%	0,000
TOTAL	116,532	107,950	-7,36%	-8,582

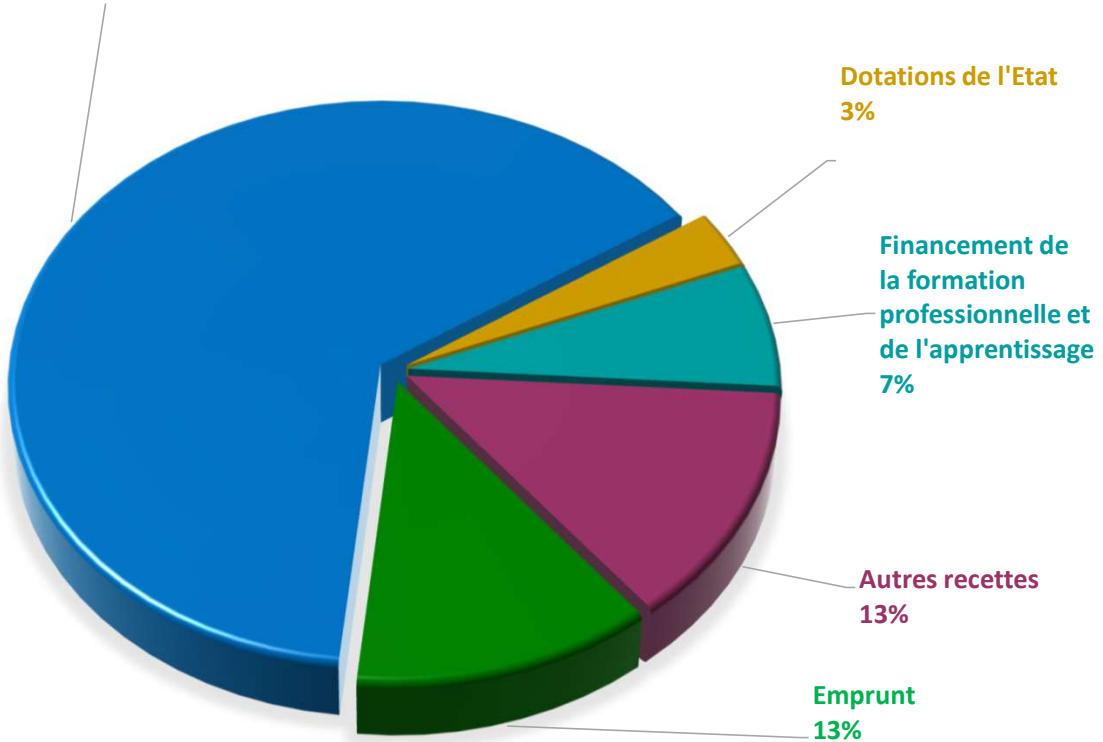
AUTRES RECETTES

F.C.T.V.A.	45,000	38,000	-15,56%	-7,000
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	17,000	16,600	-2,35%	-0,400
Avances remboursables	18,367	18,235	-0,72%	-0,132
Fonds européens : programmation 2014-2020	92,620	0,000	-100,00%	-92,620
Fonds européens : programmation 2021-2027	58,900	92,431	56,93%	33,531
Programmes de coopération	0,532	0,222	-58,16%	-0,309
Transports routiers : recettes directes et attribution de compensation	51,901	52,878	1,88%	0,977
Transports ferroviaires - SPIIT	63,550	133,860	110,64%	70,310
Fonds de concours et participations	49,118	46,213	-5,91%	-2,905
Divers	62,891	46,647	-25,83%	-16,244
TOTAL	459,879	445,086	-3,22%	-14,793

TOTAL Hors emprunt	2 918,760	2 926,399	0,26%	7,639
EMPRUNT	601,898	412,649		
TOTAL	3 520,658	3 339,048		

RECETTES PAR NATURE

Fiscalité et DCRTP
64%



Le projet de Loi de Finances (PLF) 2025 entérine une baisse historique et sans précédent des recettes des collectivités territoriales, avec la mise en œuvre de mesures impactant drastiquement l'échelon régional, mis à contribution pour plus d'un milliard d'euros :

- Un gel de la dynamique de TVA pour 2025, représentant un manque à gagner de **360 M€** pour les Régions (soit -30M€ pour notre collectivité),
- Des variables d'ajustement en baisse de 487 M€, dont **189 M€** pour la seule DCRTP régionale (soit -22M€ pour notre collectivité),
- Un abaissement du taux de remboursement du FCTVA de 16,404% en 2024 à 14,850% au 1^{er} janvier 2025, soit une perte de **70 M€** (soit -7M€ pour notre collectivité),
- L'instauration dès 2025 d'un mécanisme de précaution pluriannuel et pérenne portant sur les 450 plus grosses collectivités, consistant en un prélèvement sur recettes en cas de dépassement d'un solde de référence fixé en loi de finances, dont le montant ne pourra pas être supérieur à 2% de leurs recettes réelles de fonctionnement ; prélèvement représentant près de 41,5 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine en retraitant la TICPE résultant des transferts de compétences et **530 M€** pour les 12 régions métropolitaines hors Corse (article 64). Ce prélèvement se matérialise par l'inscription d'une dépense de +42M€ pour notre collectivité.

Facialement, l'ensemble des recettes du budget principal 2025, hors emprunt, est estimé globalement à **2 926,399 M€**, en hausse de 0,26% par rapport au BP 2024 (+7,6 M€). Cependant, en neutralisant les recettes issues des fonds européens, de la SPIIT (Société Publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports), et du PACTE 2.0 (la recette 2024 de 32 M€ n'ayant été inscrite qu'au stade du BS), c'est bien à une baisse de 59,6 M€ de recettes par rapport au BP 2024 (-2,2%), hors prélèvement, à laquelle est confrontée la Région Nouvelle-Aquitaine.

LA FISCALITÉ RÉGIONALE

1/ Les fractions de TVA affectées à la Région

A – La fraction de TVA affectée à la Région en substitution de la CVAE, du FPRR et du FNGIR

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la fraction de TVA « CVAE » intègre l'ex-fonds de péréquation des ressources régionales (en valeur 2021) ainsi que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Le PLF 2025 prévoit d'affecter aux collectivités une fraction de TVA équivalente à celle qui sera perçue en 2024. Lors des Orientations Budgétaires 2025, la prévision d'atterrissage 2024 se fondait sur une dynamique +2,5% en 2024, déjà bien plus faible que celle prévue par la LFI 2024 (+4,5%, adoptée en décembre 2023) ou le Programme de stabilité (+3,2%, présenté en avril 2024). Dans son avis du 8

octobre 2024¹, le Haut Conseil aux Finances Publiques révisé nettement la prévision de croissance des recettes de TVA par rapport au Programme de stabilité, à +0,9% seulement. En novembre 2024, la Région a été notifiée par la DGFIP de la norme d'évolution actualisée pour 2024 à +0,8493%. C'est sur cette base 2024 réajustée que se fonde désormais le montant anticipé en 2025 au titre de la fraction de TVA « CVAE », soit **865,1 M€**.

B - La fraction de TVA affectée à la Région en substitution de la DGF

En vertu de l'article 149 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, les Régions sont depuis 2018 affectataires d'une fraction du produit de la TVA, en substitution de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le montant de cette recette est garanti *a minima* à hauteur des deux parts de l'ex-DGF (forfaitaire et péréquation) perçues en 2017, soit 382,7 M€.

Pour 2025, le montant inscrit au budget primitif pour la fraction de TVA « DGF » correspond au montant anticipé au titre de 2024, soit **490,3 M€**, sur la base d'une croissance du produit limitée à +0,8493% en 2024.

Si l'on prend en compte la dynamique moindre de 2024 que notifiée par l'Etat, et l'absence de dynamisme pour 2025, ce sont près de 50M€/an en moins dont disposera la Région par rapport à ses prévisions de recettes réalisées aux OB.

2/ La fiscalité votée par le Conseil régional

A - La taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules

Le produit des certificats d'immatriculation de véhicules (cartes grises) est directement corrélé au dynamisme du marché automobile. Afin de limiter les effets de l'érosion programmée de cette recette sur le budget régional, l'Assemblée régionale s'est prononcée en faveur d'une hausse modérée du tarif des certificats d'immatriculation à 53€ par cheval-vapeur (+8€), à compter du 1er janvier 2025. Nous estimons qu'une augmentation d'1€ du tarif par cheval vapeur génère 3,5 M€ de produit supplémentaire. La mise en œuvre du nouveau tarif régional devrait donc se traduire par une recette supplémentaire estimée à 28 M€. Le produit 2025 est calibré à hauteur de **242,4 M€**.

B - La TICPE « Grenelle »

L'article 94 de la LFI pour 2010 a autorisé les Régions à voter une fraction supplémentaire destinée à financer des infrastructures de transport durables, à hauteur de 0,73 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,35 centime d'euro par litre de gazole. Depuis le 1er janvier 2022, cette fraction relève du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS), qui prévoit notamment que les tarifs appliqués à l'ensemble des énergies soient désormais exprimés en euros par mégawattheure.

¹ Avis n°HCFP-2024-3 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2025.

Par délibération n°2024.1591.SP, la Région a reconduit à l'identique le montant des tarifs 2024 en 2025. Le produit attendu est estimé à **60,4 M€**.

L'augmentation du prix des carburants ne procure aucune recette supplémentaire à la Région qui perçoit toujours la même fraction sur le litre vendu de carburant quel qu'en soit le montant.

3/ La fiscalité relative aux compensations financières des transferts de compétences : la fraction régionale de TICPE

Afin de financer les transferts de compétences successifs intervenus depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont attributaires d'une fraction de tarif de la TICPE. A cette recette historique, dont le montant est garanti, s'ajoute une recette correspondant à l'application d'une fraction de tarif de 1,77 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,15 centime d'euro par litre de gazole (ex-modulation). La compensation financière attendue en 2025 au titre de la fraction régionale de TICPE est estimée à **391,3 M€**, en léger recul par rapport au BP 2024 (391,9 M€).

4/ La fiscalité « résiduelle » : le reliquat du panier de ressources des Régions

A - L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le montant anticipé en 2025 correspond au montant de la dernière notification définitive reçue par la Région, soit **55,8 M€**.

B - La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La DCRTP, dont le but originel était de garantir le maintien des ressources des collectivités « perdantes » à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, fait partie de l'assiette des variables d'ajustement soumises à minoration chaque année depuis la LFI 2017, à l'exception notable des deux derniers exercices, pour lesquels les montants 2022 avaient été reconduits.

Pour 2025, les variables d'ajustement sont mises à contribution à hauteur de 487 M€, dont 189 M€ pour la DCRTP des Régions, soit 7,5 fois plus que la dernière minoration intervenue en 2022 (-25 M€). La DCRTP prévisionnelle attribuée à la Nouvelle-Aquitaine s'établirait ainsi à **31,8 M€**, soit une perte de 21,5 M€ (-40%) par rapport au montant notifié en 2024.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

1/ Le financement de la formation professionnelle

Conformément à l'article 133.XIV de la Loi de Finances pour 2024, trois dotations relatives à la formation professionnelle, à savoir la dotation de compensation pour perte des frais de gestion de la TH, la dotation de compensation pour perte des frais de gestion de la CVAE, et la dotation de compensation de la baisse des impôts de production (CFE et CVAE), ont été supprimées et transférées en fiscalité, sous la forme d'une part du produit de l'accise sur les énergies revenant à l'État (TICPE).

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, la totalité du financement de la formation professionnelle est assuré par une fraction de TICPE, dont le montant attendu pour 2025 s'élève à **96,762 M€**.

2/ Le financement de l'apprentissage

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la compétence apprentissage des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (fonds de soutien) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (fonds d'investissement).

Pour 2025, ces deux dotations sont attendues à leur niveau 2024, soit **8,982 M€** et **31,758 M€** respectivement. Par ailleurs, afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la LFI pour 2020 prévoit une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (**0,994 M€**). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées par la Région aux employeurs d'apprentis (**5,167 M€**).

3/ Les plans de formation professionnelle et le Ségur de la Santé

S'agissant des recettes liées à la nouvelle contractualisation avec l'État (PACTE 2.0), une inscription de **56 M€** est budgétée en 2025 correspondant à :

- une avance de 40% sur la convention financière 2025, soit 32 M€ ;
- un acompte de 30% sur la convention financière 2024, à percevoir après avoir rendu compte à l'État au vu du CA 2024, soit 24 M€.

Par ailleurs, le Protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales du 14 mars 2022 prévoit, au titre de l'année 2025, une recette de **36,6 M€** afin d'accompagner la Région dans la gestion des instituts de formation des soins infirmiers (IFSI). Ce financement prend la forme d'une fraction supplémentaire de TICPE et permet de couvrir les coûts de fonctionnement induits par les créations de places, les coûts immobiliers induits par ces mêmes créations et des mesures dites « Ségur » à la suite de la concertation menée par la mission « Le Bouler ».

LES DOTATIONS DE L'ETAT

1/ La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. La DGD est constituée de deux parts :

- la part dite « résiduelle », correspondant à 5% des anciennes DGD « lycées » et DGD « ferroviaire », est attendue à hauteur de **34,996 M€**, suite au réajustement intervenu en cours d'année 2024 avec l'intégration d'une compensation provisionnelle pour le transfert aux Régions des tarifs réduits dont bénéficient les militaires et leurs familles sur les transports ferroviaires régionaux ;
- la part relative à la compensation du transfert du port maritime de pêche et de commerce de Bayonne est attendue pour un montant de **3,657 M€**.

2/ La dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE) de fiscalité directe locale

La DTCE est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité, utilisé comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités. En 2024, la DTCE versée à la Région s'élevait à **4,051 M€**. Ce montant est reconduit à l'identique pour 2025, en vertu de l'article 29 du PLF 2025.

3/ La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La DRES est attribuée aux Régions pour les investissements relatifs aux lycées. Son montant est gelé depuis 2008. L'inscription de la recette correspondante s'élève à **47,086 M€**.

4/ La dotation régionale d'investissement (Plan de relance)

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, l'Etat s'est engagé à doter ces dernières d'une enveloppe affectée à l'investissement de relance.

Au niveau national, le montant de l'enveloppe s'élève à 600 M€, la Région Nouvelle-Aquitaine devant bénéficier à terme d'une recette évaluée à 52,4 M€. La plupart des opérations éligibles pouvant être valorisées jusqu'au 31 décembre 2025, il est proposé d'inscrire une recette de **5 M€**.

5/ La gestion des interventions FEADER non surfaciques et des sites terrestres Natura 2000 (période 2023-2027)

L'organisation de la future programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027 repose sur la gestion par les Régions de l'ensemble des interventions du FEADER non liées à la surface, comme les aides à l'investissement ou à l'installation. Pour sa part, l'État conserve la responsabilité des interventions de nature surfacique et assimilées, telles que l'indemnité compensatoire de handicap naturel ou la gestion des risques.

Le Gouvernement s'est engagé à accompagner financièrement les Régions, par le biais d'une dotation de 100 M€ financée par le programme 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » relevant du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette dotation couvre la période de programmation et devra donc s'éteindre à l'issue de celle-ci. La Région Nouvelle-Aquitaine percevra chaque année **10,759 M€** sur la période.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »), la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions à compter de 2023. Une dotation de 13 M€ est affectée aux Régions afin de couvrir les dépenses d'intervention associées à l'exercice de cette compétence. Cette dotation, financée par le programme 113 « paysages, eau et biodiversité » relève du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et sera versée jusqu'en 2027. A ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine percevra **2,401 M€** par an sur la période.

LES AUTRES RECETTES

1/ Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. Dans le cadre du PLF 2025, le Gouvernement propose une baisse du FCTVA d'1,6 points, ce qui correspond pour les Régions à une minoration comprise entre -65 et -70 M€. Le FCTVA à percevoir en 2025 est donc évalué à **38 M€**, en baisse de 7 M€ par rapport au montant réalisé en 2024.

2/ La participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration

Le montant de la participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement est évalué à **16,600 M€** en 2025. Ce montant tient compte de l'application du dispositif de tarification solidaire généralisé à l'ensemble des lycées publics de Nouvelle-Aquitaine en deux temps : au 1er janvier 2025 puis septembre 2025. Ce dispositif est déjà mis en œuvre dans 64 établissements depuis septembre 2024.

3/ Les avances remboursables

L'estimation du montant du remboursement des échéances de prêts accordées par la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève pour 2025 à **18,235 M€**. Ce montant comprend 0,235 M€ d'intérêts.

4/ Les fonds européens et les programmes de coopération

A - La programmation 2014-2020

Les derniers appels de fonds concernant la programmation 2014-2020 des deux anciennes Régions Aquitaine et Limousin ont été réalisés en 2024. Par conséquent, aucune recette n'est attendue sur l'exercice 2025. La validation des comptes de clôture par la Commission européenne devrait intervenir à horizon 2026.

B - La programmation 2021-2027

S'agissant de la programmation 2021-2027, une inscription de **92,431 M€** est proposée au BP 2025 : 83,431 M€ au titre du FEDER, et 9 M€ pour le FSE.

C - Les programmes de coopération

Des cofinancements sont systématiquement recherchés auprès des bailleurs de fonds (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement, l'Union Européenne, Agences de bassins) pour les programmes de coopération décentralisée et la gestion du programme POCTEFA. Ainsi, pour l'année 2025, une recette globale de **0,222 M€** est escomptée, dont 0,134 M€ au titre de la coopération internationale et 0,088 M€ au titre de la coopération transfrontalière et transnationale.

5/ Les recettes « transports routiers »

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu que la compétence des Départements en matière de transport routier de voyageurs, qu'il s'agisse de lignes régulières ou de transports scolaires (hors transports des élèves handicapés) soit transférée aux Régions, respectivement les 1er janvier et 1er septembre 2017.

Cette même loi prévoit que ce transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de recettes permettant de couvrir les charges nettes transférées. Le montant de l'attribution de compensation versée par les Départements à la Région s'élève à 25,789 M€ annuels.

Les recettes de tarification issues du plein exercice des compétences régionales sont quant à elles estimées à 27,089 M€ et se ventilent comme suit :

- 18,821 M€ au titre de la compétence « transports scolaires » ;
- 8,268 M€ au titre des compétences « transports interurbains » et « transports à la demande ».

Au total, **52,878 M€** de recettes sont programmées sur l'exercice 2024 au titre de la compétence « transports routiers » de la Région.

6/ La Société publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT)

La Nouvelle-Aquitaine doit mener au cours des prochaines années un programme ambitieux en matière d'investissement en matériels roulants ferroviaires afin d'accompagner le développement de l'offre de transport. Plus particulièrement, elle doit porter des opérations importantes d'acquisition de nouveaux matériels et de maintenance lourde du matériel existant.

Dans ce contexte, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ont décidé de se doter d'un outil commun de portage financier et de pilotage opérationnel susceptible d'assurer notamment des missions de commande et de maintenance lourde des matériels roulants affectés ou à affecter au service public de transport ferroviaire de voyageurs. La Société publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT) a été créée le 10 juillet 2023 pour répondre à cet objectif. Afin de compenser les dépenses d'acquisition des rames transférées à la SPIIT, une recette de **133,860 M€** est inscrite au Budget Primitif 2025.

7/ Les fonds de concours et participations

- **Jeunesse-citoyenneté** : une participation de l'agence ERASMUS+ est inscrite pour **1,3 M€** au titre du dispositif des « Mobilités Internationales ». S'agissant du dispositif « Missions de service civique », une recette de **0,150 M€** est attendue en 2025 en provenance du Centre National du Cinéma (CNC).
- **Sports** : des participations de l'Agence Nationale du Sport sont attendues concernant le CREPS de Poitiers (**0,997 M€**) et le CREPS de Talence (**0,415 M€**).
- **Culture** : des participations d'un montant de **3,177 M€** sont inscrites en 2025.
 - o 2,967 M€ du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui soutient la production d'œuvres tournées en Région ;

- 0,160 M€ du Centre National du Livre (CNL) dans le cadre du contrat de filière « Livre » ;
- 0,050 M€ du Centre National de la Musique (CNM) et de la DRAC dans le cadre du contrat de filière « Musiques actuelles ».

Par ailleurs, à la suite de la reprise par la Région de la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse (PESMD), des participations de l'État et de Bordeaux Métropole sont attendues en 2025, à hauteur de **3,210 M€** et **0,900 M€** respectivement.

- **Constructions** : la participation du Conseil Départemental de la Gironde pour l'opération de construction du collège du Barp est budgétée pour **10,150 M€**. Les participations des autres Départements de Nouvelle-Aquitaine pour les travaux dans les cités scolaires sont évaluées à hauteur de **4,164 M€**.
- **Infrastructures de transport** : des participations sont attendues dans le cadre des opérations de régénération de la voie ferrée des Landes (**0,980 M€**). Des recettes européennes sont escomptées (**0,125 M€**) sur la ligne Pau-Canfranc. Au titre du RER Métropolitain, une participation de Bordeaux Métropole pour l'achat de rames est inscrite pour **13,075 M€**.
- **Action économique** : une participation de **0,244 M€** est inscrite dans le cadre de la délégation du « Fonds Chaleur » de l'ADEME à la Région. Diverses participations de l'État sont attendues au titre du « plan cabane » (**0,175 M€**), du projet VitiREV (**2,5 M€**), de la politique des Pôles de compétitivité (**0,542 M€**) et du FEAMPA (**0,609 M€**).
- **Aménagement du territoire** : une recette de **3,5 M€** est inscrite au titre du « fonds Friche » Ferrocampus.

8/ Les recettes diverses

- **Moyens généraux** : sur l'année 2025, les revenus tirés des loyers et charges des immeubles propriétés de la Région sont estimés à **1,4 M€** sur l'année 2025, tandis que les produits de cessions sont évalués à **0,074 M€**.
- **Ressources humaines** : les remboursements sur rémunérations et charges sociales sont estimés à **1,693 M€** au titre de l'année 2025. Les remboursements sur les prêts accordés au personnel sont évalués à **0,142 M€**.
- **Infrastructures de transport** : une recette d'**1,021 M€** correspondant à la redevance SNCF sur les crédits-baux du TER Poitou-Charentes est inscrite au budget principal. Concernant les études et enquêtes multimodales, une recette de **1,030 M€** est budgétée. Les autorisations d'occupation temporaires (AOT) du port de Bayonne devraient générer une recette de **0,071 M€**. Dans le cadre du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO), les récupérations d'avances à opérer en 2025 se traduisent par une recette de **9,2 M€**. Enfin, une recette de **11,090 M€** est prévue au titre des retenues

de garanties à régulariser à la suite de l'abandon de la ligne Poitiers-Limoges.

- **Action économique** : un appel de fonds auprès des « obligés » du programme « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE) est prévu à hauteur de **2 M€**. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de financement entre la Région et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) relatif à la gestion du fonds de garantie Alter'NA destiné aux entreprises agricoles et agroalimentaires, une recette de **4,750 M€** est attendue. Une cession de titres du fonds Expanso, programmée en 2025, devrait générer une recette de **2,5 M€**.
- **Opérations financières** : il est prévu, comme chaque année et ce jusqu'à la fin du contrat, une recette correspondant à la prise en charge par le fonds de soutien des emprunts à risque d'une partie des indemnités de remboursement anticipé d'une convention de crédit. Le montant global de l'aide notifiée à la Région en septembre 2016 est fixé à 8 M€ sur 13 années. Le versement attendu au titre de 2024 s'élève à **0,616 M€**.
- **Reprises sur provisions** : des dépréciations de créances sont constituées lorsque des entreprises auxquelles des avances remboursables ont été accordées tombent en procédure collective, ou lors de la survenance d'un contentieux opposant la Région à un tiers. Lorsque le risque s'estompe ou lorsque la défaillance est définitive, ces provisions doivent être reprises : une inscription de **2 M€** est donc prévue dans le cadre de ce budget primitif.

★★★

LES DEPENSES

Présentation du nouveau cadre de gestion budgétaire

Dans le cadre de son changement de système d'information financier au 1^{er} janvier 2025, la Région a entrepris une refonte du cadre de gestion budgétaire afin d'apporter plus de lisibilité de l'action régionale et de renforcer la visibilité pluriannuelle.

Le cadre de gestion correspond à l'architecture de construction et d'exécution du budget à travers une arborescence administrative et politique.

Les enjeux du nouveau cadre de gestion budgétaire

Quatre grands axes ont été au cœur de la refonte du cadre de gestion budgétaire repensé afin de répondre aux enjeux d'une gestion financière moderne :

- **Amélioration de la lisibilité et du dialogue budgétaire** : en rendant l'action régionale plus claire et plus compréhensible.
- **Optimisation du pilotage budgétaire** : le suivi s'affine grâce à une approche budgétaire détaillée. Cette granularité accrue permet de valoriser les ressources, d'ajuster les priorités et de garantir une aide à la décision renforcée.
- **Renforcement de la visibilité pluriannuelle** : ce cadre de gestion intègre nativement la pluriannualité, conduisant mécaniquement la gestion d'une approche annuelle à une approche sur plusieurs exercices, ce qui favorise une meilleure planification à moyen et long terme. Il devient ainsi possible de mieux anticiper les besoins futurs en crédits de paiement et d'optimiser la programmation des investissements.
- **Modernisation des outils et des processus de gestion** : pour répondre aux exigences de transparence et d'efficacité, des outils de gestion modernisés seront déployés. Ceux-ci permettront une meilleure intégration des données, une simplification des procédures et une plus grande fluidité dans l'exécution budgétaire.

L'introduction du concept d'opération

L'une des évolutions majeures du cadre de gestion budgétaire est l'introduction du **concept d'opération** comme nouvel élément structurant.

Le budget régional reposait jusqu'à présent sur une segmentation stratégique à 4 niveaux :

- **Piliers**, représentant les compétences régionales,
- **Axes thématiques**, définissant les grandes politiques publiques,
- **Objectifs stratégiques**, traduisant les ambitions régionales,
- **Programmes**, détaillant les actions spécifiques, par une approche administrative des enveloppes financières.

Afin d'améliorer la traduction de l'action publique régionale et l'efficacité du pilotage, l'architecture à 4 niveaux a été complétée d'un niveau infra dénommé le niveau « Opération ».

L'opération est à présent la pierre angulaire autour de laquelle s'articule la préparation et l'exécution budgétaires. Elle permet de :

- **Relier de manière claire les priorités** stratégiques aux actions concrètes,
- **Renforcer la visibilité et la lisibilité** des projets pour les décideurs,
- **Offrir un nouvel outil d'arbitrage** et de suivi budgétaire.

En parallèle de l'introduction de cette maille opération, les programmes ont également été repensés et rationalisés pour plus de cohérence et d'homogénéité. Cela se traduit par une baisse notable du nombre de programmes entre l'ancien cadre de gestion (564) et le nouveau (312), mais cette réduction doit être mise en regard de la création de 1055 opérations à l'intérieur des programmes qui, in fine, offrent une maille de lecture bien plus fine qu'auparavant.

Au final, au sein de chaque pilier, axe, objectif les prévisions budgétaires sont présentées par programme (**PXXX**) et opération (**PXXXOXXX**). Les programmes des ressources humaines sont codifiés (**HXXX**) et opérations (**HXXXOXXX**).

Une gestion nativement pluriannuelle

La gestion pluriannuelle constitue une évolution centrale du nouveau cadre budgétaire. Elle repose sur trois principes essentiels :

- **Phasage des Crédits de Paiement (CP)** : Toute les autorisations (nouvelles et passées) doivent être accompagnées d'un phasage de leur réalisation en crédits de paiements. Aussi la programmation des AP et AE s'appuie dorénavant sur un découpage annuel précis et actualisé des CP pour une projection pluriannuelle des dépenses maîtrisées, notamment dans le cadre de programmations pluriannuelles. Cela permettra de piloter encore plus précisément les dépenses dans le temps avec la mise en place d'échéanciers physico-financiers, d'anticiper les « pics » budgétaires et d'ajuster les priorités en fonction des contraintes financières.
- **Une PPI et une PPF automatisées** : en intégrant une prévision des dépenses sur plusieurs années, la Région pourra mieux adapter ses planifications. Cette approche offre une meilleure anticipation des besoins futurs et une priorisation plus fine des projets stratégiques.
- **Une gestion intégrée** : grâce à une gestion pluriannuelle pleinement intégrée dans l'outil de gestion financière, la Région pourra renforcer sa soutenabilité financière.

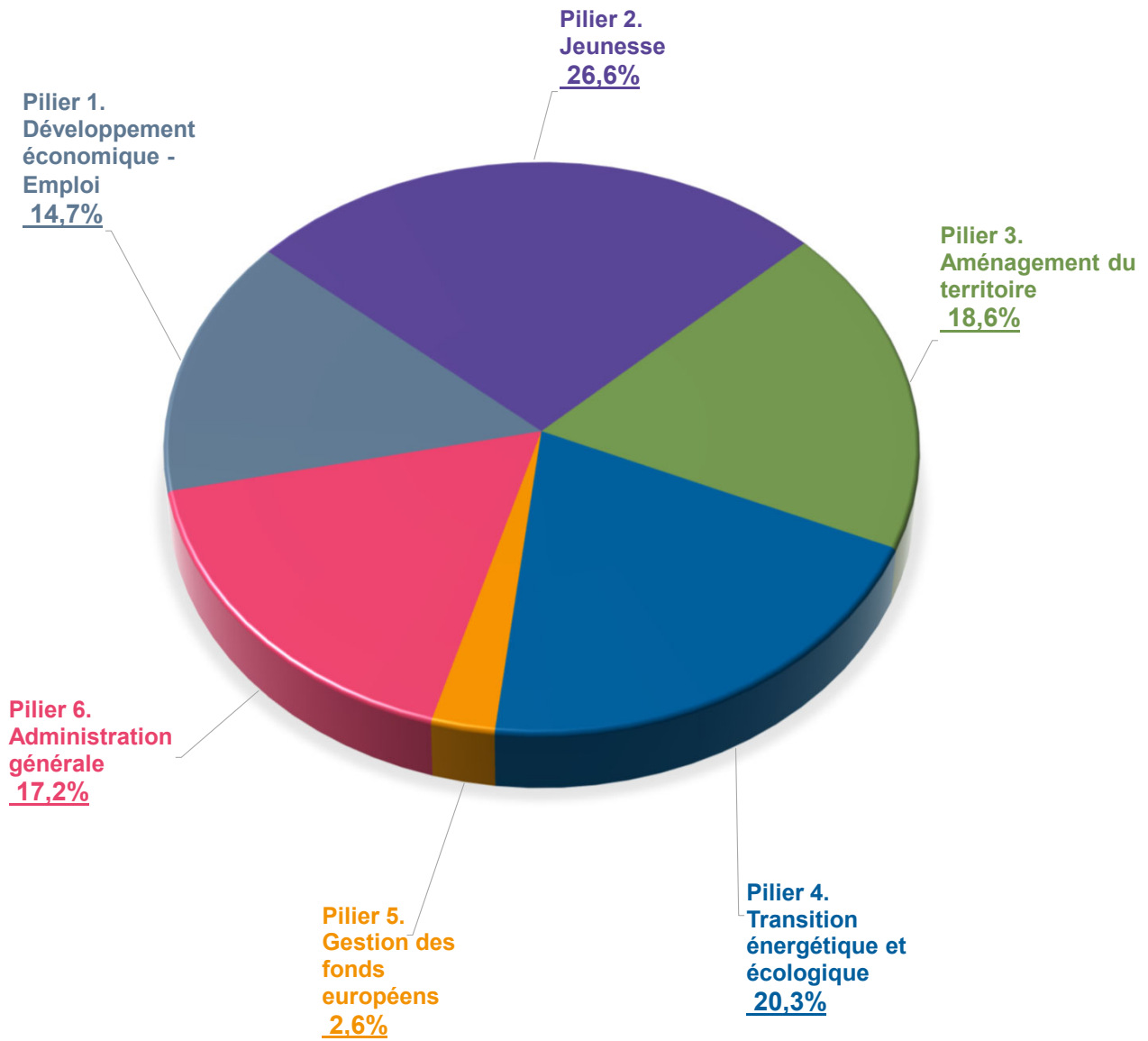
Ce cadre novateur offre à la Région une capacité renforcée à anticiper, prioriser et optimiser ses ressources pour garantir une action publique plus efficace et durable.

L'introduction de ce nouveau cadre de gestion induit quelques modifications dans la présentation du présent rapport, notamment au niveau des tableaux de présentation des éléments budgétaires pour chaque axe avec l'introduction de la maille opération dans ces derniers, novation par rapport aux tableaux des années précédentes.

Il est important de souligner que la présentation de cette maille opération dans ce rapport accompagnant le document budgétaire officiel a pour finalité de renforcer l'information des élus sur l'allocation proposée des moyens budgétaires.

Elle n'a aucune incidence sur les mécanismes à l'œuvre pour le vote des crédits et la fongibilité de ces derniers qui restent au niveau du chapitre budgétaire.

PART DE CHAQUE PILIER DANS LES DEPENSES TOTALES



BUDGET PRIMITIF 2025 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2024 (en M€)			BUDGET PRIMITIF 2025 (en M€)			EVOLUTION EN %		
	AP	AE	CP	AP	AE	CP	AP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi									
1.01 - Economie numérique	0,400	6,675	7,862	0,693	6,000	6,657	73,25%	-10,11%	-15,32%
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	6,665	14,082	25,204	3,750	12,586	22,158	-43,74%	-10,62%	-12,09%
1.03 - Performance industrielle	17,600	34,595	64,110	12,782	21,672	39,540	-27,38%	-37,36%	-38,32%
1.04 - Recherche, innovation et start-up	33,500	50,485	76,704	29,929	34,107	65,354	-10,66%	-32,44%	-14,80%
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	11,188	3,407	20,314	10,100	3,644	12,480	-9,72%	6,94%	-38,56%
1.06 - Tourisme	14,149	12,446	25,832	7,245	8,734	18,064	-48,79%	-29,83%	-30,07%
1.07 - Agriculture	79,950	23,560	74,270	47,996	24,395	63,102	-39,97%	3,54%	-15,04%
1.08 - Economie culturelle	11,587	9,153	16,803	10,421	9,672	19,796	-10,06%	5,67%	17,81%
1.09 - Economie sociale et solidaire	2,825	5,605	6,750	1,650	5,043	5,730	-41,59%	-10,03%	-15,11%
1.10 - Formation professionnelle continue	3,625	327,166	225,890	2,103	97,917	210,869	-41,98%	-70,07%	-6,65%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,095	19,627	19,793	0,000	20,232	25,985	-100,00%	3,08%	31,28%
TOTAL PILIER 1	181,584	506,801	563,532	126,669	244,00	489,735	-30,24%	-51,85%	-13,10%
Pilier 2. Jeunesse									
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,658	11,012	19,600	0,395	9,287	8,015	-39,92%	-15,66%	-59,11%
2.02 - Apprentissage	30,780	14,000	41,210	25,704	8,983	36,494	-16,49%	-35,84%	-11,44%
2.03 - Education	49,555	148,312	466,711	39,073	155,678	442,608	-21,15%	4,97%	-5,16%
2.04 - Lycées (bâtiments)	167,000	1,740	187,220	164,000	1,685	146,637	-1,80%	-3,16%	-21,68%
2.05 - Enseignement Supérieur	12,000	2,929	22,368	8,500	2,870	14,307	-29,17%	-2,01%	-36,04%
2.06 - Accompagnement des jeunes	0,162	15,112	14,978	0,160	13,643	13,576	-0,93%	-9,72%	-9,36%
2.07 - Vie quotidienne	5,000	352,329	227,663	3,000	208,881	226,880	-40,00%	-40,71%	-0,34%
TOTAL PILIER 2	265,154	545,434	979,749	240,832	401,03	888,517	-9,17%	-26,48%	-9,31%
Pilier 3. Aménagement du territoire									
3.02 - Politique contractuelle	20,321	7,150	28,615	17,820	11,839	27,804	-12,31%	65,59%	-2,84%
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	17,450	7,250	27,829	12,912	20,941	21,369	-26,01%	188,84%	-23,21%
3.04 - Culture	21,243	40,097	60,909	7,557	36,498	54,635	-64,43%	-8,98%	-10,30%
3.05 - Aménagement numérique du territoire	7,460	2,170	34,382	4,928	1,900	12,811	-33,94%	-12,44%	-62,74%
3.06 - Foncier, Habitat	2,770	1,750	3,272	2,200	0,390	2,231	-20,58%	-77,71%	-31,83%
3.07 - Santé	8,300	119,000	121,600	8,016	119,643	125,309	-3,42%	0,54%	3,05%
3.08 - Sport	11,441	8,949	21,961	7,655	8,140	18,794	-33,09%	-9,04%	-14,42%
3.09 - Infrastructures, transports	81,627	89,388	401,324	42,331	101,252	348,817	-48,14%	13,27%	-13,08%
3.10 - Europe et International	0,273	4,964	7,693	0,000	4,207	5,782	-100,00%	-15,25%	-24,84%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,975	3,942	4,715	0,975	3,613	4,204	0,00%	-8,34%	-10,83%
TOTAL PILIER 3	171,860	284,659	712,300	104,394	308,42	621,756	-39,26%	8,35%	-12,71%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique									
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	3,800	17,919	18,390	2,720	15,574	17,132	-28,42%	-13,09%	-6,84%
4.02 - Eau - Littoral	8,700	3,761	10,460	4,280	4,061	9,710	-50,80%	7,97%	-7,17%
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	5,000	3,000	5,150	3,000	2,352	4,747	-40,00%	-21,60%	-7,83%
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	39,150	11,885	44,527	53,302	6,997	52,721	36,15%	-41,12%	18,40%
4.05 - Mobilité durable et intelligente	719,786	353,727	477,464	448,263	374,035	592,259	-37,72%	5,74%	24,04%
TOTAL PILIER 4	776,436	390,292	555,992	511,565	403,02	676,569	-34,11%	3,26%	21,69%
Pilier 5. Gestion des fonds européens									
5.01 - PO AQUITAINE	0,000	-	75,384	0,000	0,000	5,110			-93,22%
5.02 - PO LIMOUSIN	0,000	-	32,516	0,000	0,000	1,606			-95,06%
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,780	33,125	0,935	1,922	2,890	1458,33%	146,42%	-91,28%
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	0,000	0,000	46,690	0,000	0,000	74,515			59,59%
5.06 - FEAMPA 2021-2027	-	-	4,274	0,000	0,000	4,574			7,02%
TOTAL PILIER 5	0,060	0,780	191,989	0,935	1,92	88,695	1458,33%	146,42%	-53,80%
Pilier 6. Administration générale									
6.00 - Modernisation de l'Administration	3,600	10,960	18,070	10,856	35,277	25,199	201,56%	221,88%	39,46%
6.01 - Ressources humaines	0,096	2,447	153,922	0,088	2,183	155,315	-8,33%	-10,77%	0,91%
6.02 - Elus et Ceser	0,013	1,226	17,938	0,013	1,446	17,737	0,00%	17,87%	-1,12%
6.03 - Communication et attractivité	0,260	4,390	7,665	0,070	4,000	7,528	-73,08%	-8,88%	-1,79%
6.04 - Affaires juridiques	-	2,020	5,064	0,000	25,100	4,835		1142,57%	-4,52%
6.05 - Moyens généraux	10,689	32,007	28,231	14,808	29,644	32,659	38,53%	-7,38%	15,68%
6.06 - Opérations financières	15,000	15,000	374,333	15,000	15,000	330,504	0,00%	0,00%	-11,71%
TOTAL PILIER 6	29,658	68,050	605,222	40,835	112,65	573,777	37,69%	65,54%	-5,20%
TOTAL BUDGET	1 424,752	1 796,015	3 608,783	1 025,231	1 471,042	3 339,048	-28,04%	-18,09%	-7,47%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de dette et revolving en 2024)	1 424,752	1 796,015	3 520,658	1 025,231	1 471,042	3 339,048	-28,04%	-18,09%	-5,16%

BUDGET PRIMITIF 2025 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2024 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2025 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.01 - Economie numérique	6,675	4,362	6,000	5,334	-10,11%	22,27%
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	14,082	14,968	12,586	13,221	-10,62%	-11,67%
1.03 - Performance industrielle	34,595	14,550	21,672	17,000	-37,36%	16,84%
1.04 - Recherche, innovation et start-up	50,485	31,303	34,107	33,972	-32,44%	8,53%
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	3,407	3,371	3,644	3,980	6,94%	18,08%
1.06 - Tourisme	12,446	11,032	8,734	8,573	-29,83%	-22,29%
1.07 - Agriculture	23,560	18,085	24,395	17,542	3,54%	-3,00%
1.08 - Economie culturelle	9,153	8,915	9,672	9,278	5,67%	4,07%
1.09 - Economie sociale et solidaire	5,605	4,360	5,043	4,165	-10,03%	-4,47%
1.10 - Formation professionnelle continue	327,166	222,406	97,917	208,285	-70,07%	-6,35%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	19,627	19,546	20,232	25,985	3,08%	32,94%
TOTAL PILIER 1	506,801	352,898	244,000	347,333	-51,85%	-1,58%
Pilier 2. Jeunesse						
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	11,012	18,738	9,287	7,620	-15,66%	-59,33%
2.02 - Apprentissage	14,000	13,900	8,983	8,978	-35,84%	-35,41%
2.03 - Education	148,312	410,456	155,678	402,772	4,97%	-1,87%
2.04 - Lycées (bâtiments)	1,740	2,230	1,685	1,965	-3,16%	-11,88%
2.05 - Enseignement Supérieur	2,929	2,525	2,870	1,775	-2,01%	-29,72%
2.06 - Accompagnement des jeunes	15,112	14,763	13,643	13,366	-9,72%	-9,46%
2.07 - Vie quotidienne	352,329	222,367	208,881	224,021	-40,71%	0,74%
TOTAL PILIER 2	545,434	684,979	401,027	660,496	-26,48%	-3,57%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.02 - Politique contractuelle	7,150	6,930	11,839	7,611	65,59%	9,82%
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	7,250	11,334	20,941	9,729	188,84%	-14,16%
3.04 - Culture	40,097	38,414	36,498	35,758	-8,98%	-6,91%
3.05 - Aménagement numérique du territoire	2,170	2,155	1,900	1,900	-12,44%	-11,83%
3.06 - Foncier, Habitat	1,750	1,224	0,390	0,290	-77,71%	-76,30%
3.07 - Santé	119,000	116,500	119,643	118,879	0,54%	2,04%
3.08 - Sport	8,949	11,260	8,140	10,549	-9,04%	-6,31%
3.09 - Infrastructures, transports	89,388	206,126	101,252	210,568	13,27%	2,16%
3.10 - Europe et International	4,964	5,317	4,207	4,620	-15,25%	-13,11%
3.11 - Vie associative et Egalité	3,942	3,935	3,613	3,424	-8,34%	-12,98%
TOTAL PILIER 3	284,659	403,194	308,424	403,329	8,35%	0,03%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	17,919	14,990	15,574	14,393	-13,09%	-3,98%
4.02 - Eau - Littoral	3,761	2,860	4,061	3,355	7,97%	17,31%
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	3,000	2,150	2,352	2,147	-21,60%	-0,16%
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	11,885	10,432	6,997	8,928	-41,12%	-14,42%
4.05 - Mobilité durable et intelligente	353,727	365,709	374,035	378,055	5,74%	3,38%
TOTAL PILIER 4	390,292	396,141	403,020	406,877	3,26%	2,71%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.01 - PO AQUITAINE	-	10,659	0,000	0,350		-97%
5.02 - PO LIMOUSIN	-	3,950	0,000	0,047		-99%
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,780	33,025	1,922	1,955	146%	-94%
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	0,000	17,690	0,000	26,192		48%
5.06 - FEAMPA 2021-2027	-	0,450	0,000	0,750		67%
TOTAL PILIER 5	0,780	65,774	1,922	29,294	146%	-55%
Pilier 6. Administration générale						
6.00 - Modernisation de l'Administration	10,960	11,745	35,277	17,671	221,88%	50,46%
6.01 - Ressources humaines	2,447	153,826	2,183	155,227	-10,77%	0,91%
6.02 - Élus et Ceser	1,226	17,874	1,446	17,724	17,87%	-0,84%
6.03 - Communication et attractivité	4,390	6,850	4,000	6,713	-8,88%	-2,00%
6.04 - Affaires juridiques	2,020	5,064	25,100	4,835	1142,57%	-4,52%
6.05 - Moyens généraux	32,007	21,333	29,644	24,433	-7,38%	14,53%
6.06 - Opérations financières	15,000	100,208	15,000	146,739	0,00%	46,43%
TOTAL PILIER 6	68,050	316,899	112,650	373,342	65,54%	17,81%
TOTAL BUDGET	1 796,015	2 219,884	1 471,042	2 220,671	-18,09%	0,04%

BUDGET PRIMITIF 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PILIER (Bugdet Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2024 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2025 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.01 - Economie numérique	0,400	3,500	0,693	1,324	73,25%	-62,18%
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	6,665	10,236	3,750	8,937	-43,74%	-12,69%
1.03 - Performance industrielle	17,600	49,560	12,782	22,540	-27,38%	-54,52%
1.04 - Recherche, innovation et start-up	33,500	45,401	29,929	31,382	-10,66%	-30,88%
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	11,188	16,943	10,100	8,500	-9,72%	-49,83%
1.06 - Tourisme	14,149	14,800	7,245	9,491	-48,79%	-35,87%
1.07 - Agriculture	79,950	56,185	47,996	45,560	-39,97%	-18,91%
1.08 - Economie culturelle	11,587	7,888	10,421	10,519	-10,06%	33,35%
1.09 - Economie sociale et solidaire	2,825	2,390	1,650	1,565	-41,59%	-34,52%
1.10 - Formation professionnelle continue	3,625	3,484	2,103	2,584	-41,98%	-25,83%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,095	0,247	0,000		-100,00%	-100,00%
TOTAL PILIER 1	181,584	210,634	126,669	142,401	-30,24%	-32,39%
Pilier 2. Jeunesse						
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,658	0,862	0,395	0,395	-39,92%	-54,18%
2.02 - Apprentissage	30,780	27,310	25,704	27,516	-16,49%	0,75%
2.03 - Education	49,555	56,255	39,073	39,836	-21,15%	-29,19%
2.04 - Lycées (bâtiments)	167,000	184,990	164,000	144,672	-1,80%	-21,79%
2.05 - Enseignement Supérieur	12,000	19,843	8,500	12,532	-29,17%	-36,84%
2.06 - Accompagnement des jeunes	0,162	0,215	0,160	0,211	-0,93%	-2,00%
2.07 - Vie quotidienne	5,000	5,296	3,000	2,859	-40,00%	-46,00%
TOTAL PILIER 2	265,154	294,770	240,832	228,021	-9,17%	-22,64%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.02 - Politique contractuelle	20,321	21,685	17,820	20,193	-12,31%	-6,88%
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	17,450	16,495	12,912	11,639	-26,01%	-29,44%
3.04 - Culture	21,243	22,495	7,557	18,877	-64,43%	-16,08%
3.05 - Aménagement numérique du territoire	7,460	32,227	4,928	10,911	-33,94%	-66,14%
3.06 - Foncier, Habitat	2,770	2,048	2,200	1,941	-20,58%	-5,27%
3.07 - Santé	8,300	5,100	8,016	6,431	-3,42%	26,09%
3.08 - Sport	11,441	10,701	7,655	8,245	-33,09%	-22,95%
3.09 - Infrastructures, transports	81,627	195,198	42,331	138,249	-48,14%	-29,17%
3.10 - Europe et International	0,273	2,376	0,000	1,162	-100,00%	-51,08%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,975	0,780	0,975	0,780	0,00%	0,00%
TOTAL PILIER 3	171,860	309,106	104,394	218,428	-39,26%	-29,34%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	3,800	3,400	2,720	2,739	-28,42%	-19,44%
4.02 - Eau - Littoral	8,700	7,600	4,280	6,355	-50,80%	-16,38%
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	5,000	3,000	3,000	2,600	-40,00%	-13,33%
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	39,150	34,095	53,302	43,794	36,15%	28,45%
4.05 - Mobilité durable et intelligente	719,786	111,756	448,263	214,204	-37,72%	91,67%
TOTAL PILIER 4	776,436	159,851	511,565	269,692	-34,11%	68,71%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.01 - PO AQUITAINE	0,000	64,725	0,000	4,760		-92,65%
5.02 - PO LIMOUSIN	0,000	28,566	0,000	1,559		-94,54%
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,100	0,935	0,935	1458,33%	835,00%
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	0,000	29,000	0,000	48,322		66,63%
5.06 - FEAMPA 2021-2027	-	3,824	0,000	3,824		0,00%
TOTAL PILIER 5	0,060	126,215	0,935	59,400	1458,33%	-52,94%
Pilier 6. Administration générale						
6.00 - Modernisation de l'Administration	3,600	6,325	10,856	7,528	201,56%	19,02%
6.01 - Ressources humaines	0,096	0,096	0,088	0,088	-8,33%	-8,33%
6.02 - Élus et Ceser	0,013	0,064	0,013	0,013	0,00%	-79,69%
6.03 - Communication et attractivité	0,260	0,815	0,070	0,815	-73,08%	0,00%
6.04 - Affaires juridiques	-	-	0,000	0,000		
6.05 - Moyens généraux	10,689	6,898	14,808	8,226	38,53%	19,25%
6.06 - Opérations financières	15,000	274,125	15,000	183,765	0,00%	-32,96%
TOTAL PILIER 6	29,658	288,323	40,835	200,435	37,69%	-30,48%
TOTAL BUDGET	1 424,752	1 388,899	1 025,231	1 118,378	-26,18%	-19,48%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de dette et revolving en 2024)	1 424,752	1 300,774	1 025,231	1 118,378	-21,18%	-14,02%



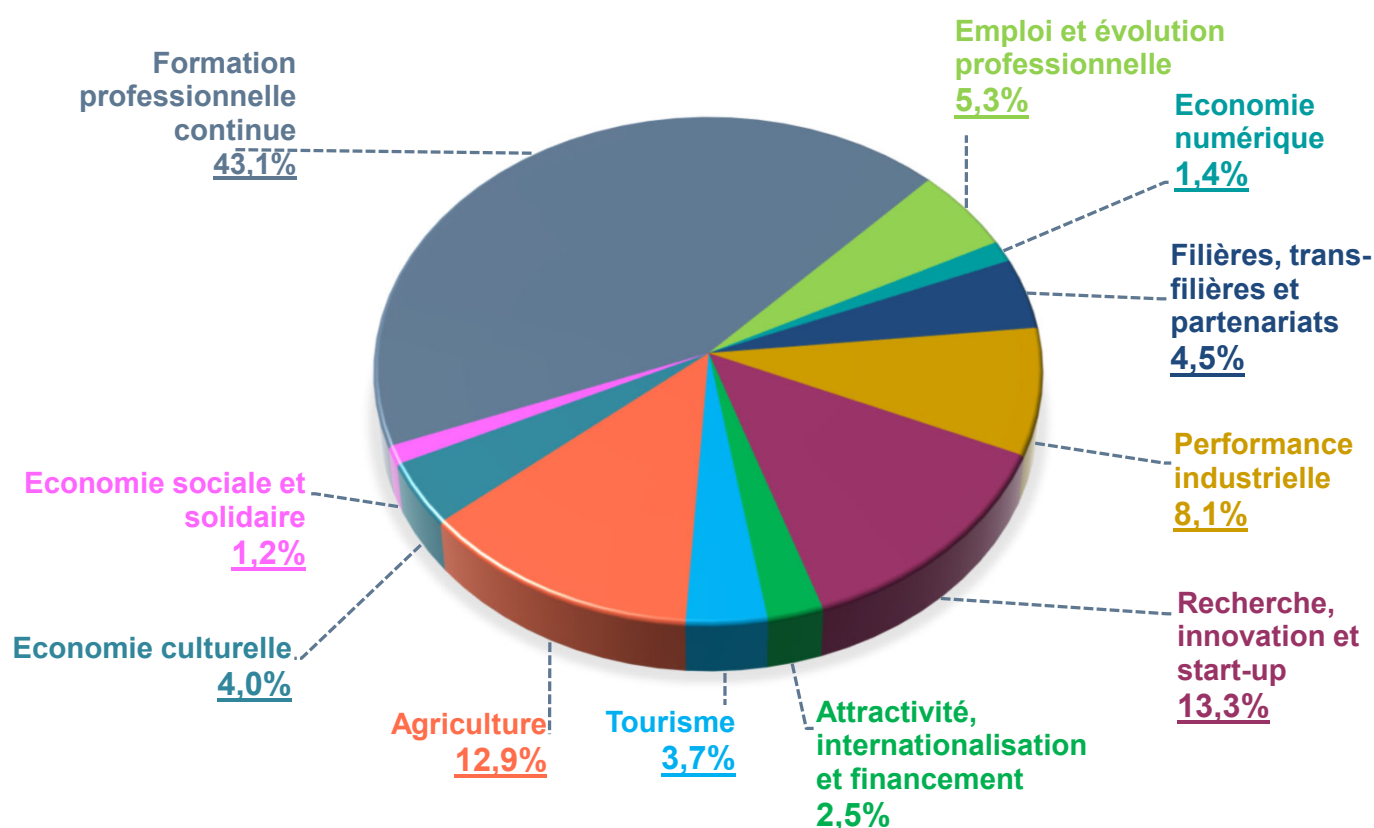
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pilier 1. Développement économique - Emploi en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
1.01 - Economie numérique	0,69	1,32	6,00	5,33	6,66
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	3,75	8,94	12,59	13,22	22,16
1.03 - Performance industrielle	12,78	22,54	21,67	17,00	39,54
1.04 - Recherche, innovation et start-up	29,93	31,38	34,11	33,97	65,35
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	10,10	8,50	3,64	3,98	12,48
1.06 - Tourisme	7,25	9,49	8,73	8,57	18,06
1.07 - Agriculture	48,00	45,56	24,39	17,54	63,10
1.08 - Economie culturelle	10,42	10,52	9,67	9,28	19,80
1.09 - Economie sociale et solidaire	1,65	1,57	5,04	4,17	5,73
1.10 - Formation professionnelle continue	2,10	2,58	97,92	208,29	210,87
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,00	0,00	20,23	25,98	25,98
TOTAL	126,67	142,40	244,00	347,33	489,73

BUDGET PRIMITIF 2024	181,58	210,63	506,80	352,90	563,53
----------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 1. Développement économique - Emploi

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP/AE et hors AE
1.01 - Economie numérique	101A - Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	693 000	1 323 816	6 000 000	5 333 520
	SOUS-TOTAL	693 000	1 323 816	6 000 000	5 333 520
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	102A - Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires	3 750 000	8 937 000	12 586 000	13 220 500
	SOUS-TOTAL	3 750 000	8 937 000	12 586 000	13 220 500
1.03 - Performance industrielle	103A - Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences	12 782 000	22 540 000	21 672 000	17 000 000
	SOUS-TOTAL	12 782 000	22 540 000	21 672 000	17 000 000
1.04 - Recherche, innovation et start-up	104A - Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses	2 400 000	2 516 000	5 744 000	5 100 000
	104B - Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	27 529 000	28 865 739	28 362 771	28 871 840
	SOUS-TOTAL	29 929 000	31 381 739	34 106 771	33 971 840
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	105A - Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire	-	-	2 872 000	3 149 200
	105B - Renforcer les instruments de financement des entreprises	10 100 000	8 500 000	771 500	831 200
	105C - Mesures exceptionnelles	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL	10 100 000	8 500 000	3 643 500	3 980 400
1.06 - Tourisme	106A - Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique	2 800 000	4 312 783	250 000	165 000
	106B - Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques	245 287	300 000	7 581 953	7 737 454
	106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	3 400 000	3 776 710	430 000	300 238
	106D - Soutenir le tourisme social et solidaire	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL	7 245 287	9 491 370	8 733 571	8 572 692
1.07 - Agriculture	107A - Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles	26 060 000	19 812 501	-	-
	107B - Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles	11 620 000	11 574 000	1 184 014	1 015 317
	107C - Accroître la valeur de la filière alimentaire	8 500 000	8 341 146	7 922 220	5 494 667
	107D - Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie	-	3 378 000	13 141 739	9 135 156
	107E - Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture	1 816 000	2 454 353	2 146 834	1 896 852
	SOUS-TOTAL	47 996 000	45 560 000	24 394 807	17 541 992
1.08 - Economie culturelle	108A - Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)	10 421 000	10 518 550	9 672 105	9 277 603
SOUS-TOTAL	10 421 000	10 518 550	9 672 105	9 277 603	
1.09 - Economie sociale et solidaire	109A - Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale	1 650 000	1 565 000	5 042 900	4 165 000
SOUS-TOTAL	1 650 000	1 565 000	5 042 900	4 165 000	
1.10 - Formation professionnelle continue	110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires	2 093 100	2 574 000	6 294 600	97 848 859
	110B - Insérer les publics spécifiques	-	-	1 317 220	21 685 020
	110C - Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation	-	-	89 770 000	88 227 900
	110D - Appuyer et piloter les dispositifs régionaux de formation	10 000	10 000	535 000	523 400
	SOUS-TOTAL	2 103 100	2 584 000	97 916 820	208 285 179
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	111A - Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois	-	-	5 740 000	4 666 000
	111C - Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois	-	-	14 491 920	21 318 500
	SOUS-TOTAL	-	-	20 231 920	25 984 500
TOTAL GENERAL		126 669 387	142 401 475	244 000 394	347 333 226
BUDGET PRIMITIF 2024		181 583 920	210 634 288	506 800 915	352 897 522

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.01 - Economie numérique

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
101A - Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux		693 000,00	1 323 816,00	6 000 000,00	5 333 520,00
P001	ECONOMIE NUMÉRIQUE	693 000,00	1 323 816,00	6 000 000,00	5 333 520,00
P001O002	CYBERSÉCURITÉ	-	-	850 000,00	713 000,00
P001O004	FILIÈRE NUMÉRIQUE	-	-	900 000,00	675 476,00
P001O005	IMAGE - JEU VIDÉO	600 000,00	716 000,00	1 250 000,00	1 201 724,00
P001O006	INNOVATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE	53 000,00	520 000,00	2 300 000,00	2 238 600,00
P001O008	TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	40 000,00	87 816,00	700 000,00	504 720,00
TOTAL		693 000,00	1 323 816,00	6 000 000,00	5 333 520,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2024</i>		<i>400 000,00</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>6 675 000,00</i>	<i>4 361 800,00</i>

OBJECTIF : SOUTENIR L'ECONOMIE NUMERIQUE PAR L'INNOVATION, LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES ET L'ANIMATION DE LA FILIERE ET LES TIERS LIEUX

La politique régionale s'articule autour d'axes majeurs que sont la cybersécurité, le soutien à l'innovation numérique responsable des entreprises de la filière, et l'accompagnement des autres secteurs à une meilleure intégration des outils numériques, facteurs de compétitivité.

P001 - ECONOMIE NUMÉRIQUE

1/ Cybersécurité

Les actions menées dans le cadre de cette opération visent à prévenir et minimiser le coût croissant des cybermenaces et de promouvoir une filière régionale d'excellence dans ce domaine. La politique régionale dans ce domaine s'appuie essentiellement sur le Campus régional de cybersécurité et de confiance numérique qui a désormais plus de 200 adhérents.

L'action visant à dynamiser la filière cyber en collaborant au développement de communs numériques, de projets d'innovation ou d'actions de prospection au Forum InCyber (FIC) ou à l'international est poursuivie.

Une action particulière mobilisant 15 écoles d'ingénieurs de la région pour tester la robustesse de solutions intégrées aujourd'hui dans le fonctionnement quotidien des collectivités sera menée avec le concours de la Région et de l'Etat en collaboration avec les associations de collectivités.

Le centre de réponses à incidents du Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine a fait ses preuves et devrait en 2025 être un acteur régional impliqué dans la future plateforme « 17Cyber » d'assistance aux victimes de cyber malveillance. Les groupes de travail organisés avec la centaine d'adhérents de la structure permettent une réelle animation de l'écosystème qui se poursuivra en 2024.

2/ Filière numérique

La pierre angulaire de la politique visant à structurer la filière numérique régionale est le Pôle de compétitivité Enter (Excellence numérique au service des transitions environnementales et responsables). Ses fondateurs, Digital Aquitaine, Nouvelle-Aquitaine Open Source (NAOS), la Région Nouvelle-Aquitaine et le SPN (réSeau des Professionnels du Numérique et de l'image), ont scellé la création du pôle le 09 juillet 2024. Avec un conseil d'administration composé de représentants de groupes comme Ubisoft, Cap Gemini, Thalès, Orange ou

Cdiscount, d'ETI comme SERMA, de l'ensemble des Universités (Poitiers, Limoges, La Rochelle, Bordeaux, Pau), de laboratoires et de centres de transfert de technologie comme le CATIE, l'ESTIA ou le Labri mais aussi de PME et TPE comme Solicis, Ecomicro et Quantec ou encore de membres institutionnels, au-delà de l'Etat et la Région, comme la Métropole de Bordeaux, l'Agglomération de La Rochelle ou le Grand Port Maritime Bordeaux, ENTER propose des services d'émergence et de maturation de projets d'innovation collaborative, ainsi que des services d'accompagnement des entreprises et organisations dans leur transition Numérique Responsable. Son objectif est de développer un numérique plus responsable : sobre, maîtrisé, durable, inclusif et résilient.

3/ Image et jeu vidéo

Pour la Nouvelle-Aquitaine il s'agit d'un secteur stratégique, associant des dimensions artistiques, de rayonnement culturel et de développement économique.

La Région soutient le fonctionnement et l'investissement du Pôle Image MAGELIS situé à Angoulême et qui est un outil majeur du rayonnement du territoire charentais avec plus de 2 500 emplois directs et indirects associés. La Région soutient par ailleurs la création par les studios indépendants de jeux vidéo de nouveaux jeux en lien avec le CNC et les éditeurs lorsqu'ils sont présents ainsi que l'association So Games qui fédère l'ensemble des entreprises de la filière.

4/ Innovation numérique responsable

La Région concentre son action sur un dispositif d'aide « Innovation Numérique Responsable » visant à soutenir prioritairement les solutions au service des transitions. Les innovations sont multiples dans le domaine, l'intelligence artificielle jouant souvent un rôle croissant. La Région soutiendra les entreprises innovantes sur ces questions. En 2025, les premiers projets issus de l'accompagnement opéré par le pôle de compétitivité Enter et labellisés seront soutenus.

Un focus sera poursuivi en 2025 sur les outils numériques et robotiques au service de l'agriculture avec la poursuite de l'appel à projets dédié en lien avec Vitirev.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet PIA sur le numérique éducatif au sein duquel la Région est partenaire permettra de soutenir des projets d'innovation dans ce domaine.

5/ Transformation numérique

La compétitivité des entreprises est directement liée à leur bonne intégration des outils numériques dans tous leurs process. L'accompagnement des entreprises à la transformation numérique se poursuit en 2025. Cela passe par la mobilisation d'experts apportant un conseil auprès des entreprises pour élaborer le séquençage des actions à mener pour se digitaliser efficacement en intégrant

une dimension cyber bien plus complète ainsi que par les aides à la transformation numérique, pour aider le déploiement des solutions, la réorganisation des équipes et leur formation.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.02 - Filières, trans-filières et partenariats

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
102A - Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires		3 750 000,00	8 937 000,00	12 586 000,00	13 220 500,00
P002	STRATÉGIE FILIÈRES	3 750 000,00	8 937 000,00	12 586 000,00	13 220 500,00
P002O001	AUTRES FILIÈRES	-	-	431 300,00	295 000,00
P002O002	CHIMIE MATÉRIAUX	-	624 000,00	1 186 500,00	1 008 600,00
P002O003	CONSTRUCTION DURABLE	-	114 000,00	517 400,00	582 000,00
P002O004	CUIR LUXE TEXTILE MÉTIERS D'ART	-	-	1 102 000,00	1 144 700,00
P002O005	EAU DÉCHETS	-	-	-	197 000,00
P002O006	ENERGIES STOCKAGE	-	1 800 000,00	973 500,00	727 700,00
P002O007	FORÊT BOIS PAPIER	1 800 000,00	3 617 000,00	1 733 000,00	2 022 000,00
P002O008	MOBILITÉ AÉRONAUTIQUE SPATIAL DÉFENSE	450 000,00	818 000,00	2 256 800,00	2 472 600,00
P002O009	MULTI-FILIÈRES	500 000,00	250 000,00	795 000,00	668 000,00
P002O010	NAUTISME NAVAL GLISSE	-	-	313 500,00	283 100,00
P002O011	PHOTONIQUE HYPERFRÉQUENCE ELECTRONIQUE	-	-	610 000,00	963 800,00
P002O012	SANTÉ SILVER ÉCONOMIE BIEN-ÊTRE	1 000 000,00	1 714 000,00	2 667 000,00	2 856 000,00
TOTAL		3 750 000,00	8 937 000,00	12 586 000,00	13 220 500,00
BUDGET PRIMITIF 2024		6 665 000,00	10 236 250,00	14 082 184,00	14 967 968,50

ECONOMIE ET EMPLOI

Filières, transfilières et partenariats

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES FILIERES ET DES PROJETS TRANS-FILIERES, EN ORGANISANT RESEAUX ET PARTENARIATS, POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

P002 - STRATÉGIE FILIÈRES

La politique régionale en faveur des filières stratégiques inscrit son action autour de démarches d'innovation renforçant la compétitivité des entreprises ainsi que la souveraineté industrielle et le développement équilibré des territoires.

Ces dernières années, les difficultés d'approvisionnement de matières premières, de matériaux, de composants, la hausse des coûts de l'énergie, ainsi que les tensions géopolitiques mettent à mal les cycles de production et les équilibres économiques des entreprises.

En parallèle, les effets de plus en plus visibles du dérèglement climatique et de la diminution de la biodiversité doivent conduire les acteurs des filières à changer leurs comportements pour s'inscrire dans des modèles plus vertueux, durables, assurant leur pérennité. Il en va de même de leur capacité à attirer les compétences dont ils ont besoin, dans un contexte de quête de sens de plus en plus prégnante chez les salariés et jeunes diplômés.

Les filières régionales d'excellence (Forêt, Bois, Papier, Cuir, Luxe, Textile, Métiers d'Art, Energie, Nautisme, Naval, Construction durable, Eau, Déchets, Santé, Silver Economie, Thermalisme, Cosmétique, Aéronautique, Spatial, Défense, Photonique, Chimie, Matériaux, Transports, Électronique Robotique) sont donc au cœur des enjeux de transformation de l'économie régionale.

Certaines de ces filières qualifiées de matures, doivent être accompagnées dans leur transformation pour en sécuriser la compétitivité et la pérennité, les autres, plus en phase d'émergence, mais à l'avenir prometteur, doivent être soutenues dans leur développement. Le soutien de la Région à ces filières s'inscrira bien entendu dans les orientations de la feuille de route Néo Terra et la nécessaire réponse aux défis posés par les transitions.

En 2025, dans un contexte économique incertain, la Région s'attachera à porter des actions permettant de sécuriser les acteurs stratégiques maillons des chaînes de valeur de ces filières prioritaires, en portant une attention particulière au maintien et/ou développement du continuum recherche, innovation et développement industriel. Il s'agira notamment pour y parvenir de préserver des capacités d'accompagnement des projets d'innovation (technologique,

organisationnelle, de design, d'usage...) portés collectivement par des acteurs régionaux.

En cohérence avec les orientations du SRDEII 2022-2028, les actions de la Région mettront plus particulièrement l'accent sur les enjeux :

- de décarbonation des process industriels et des chaines logistiques,
- de développement de sources et de stockages d'énergie alternatifs,
- de biosourcing des principes actifs, des matériaux,
- de préservation des ressources naturelles,
- de réduction des déchets, d'industrie circulaire, de recyclage,
- d'attractivité, de formation et de recrutement sur les métiers en tension.

Les initiatives de la Région autour de ces thématiques seront engagées avec l'appui de l'écosystème des acteurs des filières régionales (Pôles de compétitivité, Clusters, Technopoles...). Afin d'optimiser les budgets consacrés par la Région en faveur de cet écosystème d'innovation foisonnant, la démarche d'état des lieux et de rationalisation engagée en 2024 sera poursuivie. La mise en place avec ces acteurs de contrats de progrès régionaux autour d'objectifs cibles, de moyens mobilisés et de performance collective à atteindre à l'horizon 2030 sera accélérée.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.03 - Performance industrielle

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
103A - Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations,modernisation des outils de production et renforcement des compétences		12 782 000,00	22 540 000,00	21 672 000,00	17 000 000,00
P003	ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES RESEAUX ET LES ENTREPRISES	-	1 250 000,00	7 236 000,00	8 000 000,00
P003O001	AIDES AU CONSEIL ET A L'INNOVATION POUR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE	-	500 000,00	5 622 500,00	5 900 000,00
P003O002	AIDES AU RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET A L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	-	750 000,00	1 250 000,00	1 000 000,00
P003O003	AIDES AUX ACTIONS COLLECTIVES POUR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE	-	-	363 500,00	1 100 000,00
P006	SOUTIEN AUX TRANSFORMATIONS ET A LA RECONQUETE INDUSTRIELLE	12 782 000,00	21 290 000,00	14 436 000,00	9 000 000,00
P006O001	AIDES AUX INVESTISSEMENTS POUR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE	9 782 000,00	11 540 000,00	-	-
P006O002	SOUTIEN AUX PROJETS INDUSTRIELS INNOVANTS	3 000 000,00	8 750 000,00	13 000 000,00	6 300 000,00
P006O003	USINE DU FUTUR ET TRANSFORMATIONS	-	1 000 000,00	1 436 000,00	2 700 000,00
TOTAL		12 782 000,00	22 540 000,00	21 672 000,00	17 000 000,00
BUDGET PRIMITIF 2024		17 600 000,00	49 560 000,00	34 595 000,00	14 550 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Performance industrielle

OBJECTIF : RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE REGIONALE PAR L'OPTIMISATION DES ORGANISATIONS, LA MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION ET LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES

Malgré un début de décennie marqué par une succession de chocs (COVID 19, invasion de l'Ukraine, crise énergétique, retour de l'inflation, ...), l'industrie néo-aquitaine a été relativement préservée. En 2023, cette résilience s'est traduite par une relative stabilité du Chiffre d'Affaires (+0,4 %), à relativiser du fait de la hausse des prix, une légère baisse de l'investissement (-2,6 %), particulièrement marquée dans sa composante équipement (-7,4 %) et une légère contraction des effectifs (-0,2 %).

Le baromètre industriel réalisé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en novembre dernier met en exergue le deuxième rang en France de la Nouvelle-Aquitaine pour les ouvertures nettes de sites industriels en 2024 poursuivant ainsi positivement l'action de reconquête portée depuis plusieurs années.

Pour 2024, au vu des dernières prévisions de la Banque de France, la conjoncture industrielle régionale reste orientée favorablement, avec des perspectives de croissance de l'activité industrielle soutenues (+4,1 %), grâce notamment à une accélération de l'export, une reprise de l'investissement (+5,1 %), et l'emploi à nouveau orienté à la hausse (+1,3 %).

P003 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES RESEAUX ET LES ENTREPRISES

Afin d'accélérer la transformation des PME/PMI, la Région fait évoluer ses programmes structurants les plus emblématiques (« usine du futur », « accélérateurs de croissance », ...), ainsi que les partenariats en cours avec des acteurs de l'écosystème, en les adaptant aux nouveaux enjeux de responsabilité sociétale, environnementale et territoriale.

Pour 2025, il s'agit en particulier d'accompagner 100 nouveaux sites industriels dans le cadre du nouveau marché « diagnostic usine du futur », d'intégrer une cinquantaine de nouveaux dirigeants dans nos programmes « accélérateurs de croissance » pour des entreprises à fort potentiel (20 Petites Entreprises, 20 PME et 12 ETI) et de poursuivre la dynamique régionale engagée autour du club ETI qui compte à ce jour 106 ETI et 17 PME à potentiel.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé avec notre agence ADI Nouvelle-Aquitaine, l'année 2025 permettra de mettre en œuvre les priorités de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signée avec la Région : valorisation du potentiel d'innovation de nos entreprises, accélération de

leurs projets de transformation (numérique, technologique, énergétique, écologique...), animation de filières émergentes, accueil de nouveaux projets d'implantation, amplification des dynamiques territoriales, en renforçant les complémentarités et les synergies opérationnelles avec les équipes de la Région.

P006 - SOUTIEN AUX TRANSFORMATIONS ET A LA RECONQUETE INDUSTRIELLE

La Région poursuivra son soutien au tissu industriel en ciblant prioritairement les PME et ETI souhaitant engager des projets de transformations, visant à les rendre à la fois plus compétitives, plus résilientes et plus vertueuses d'un point de vue environnemental et social, conformément aux priorités du SRDEII et de notre nouvelle feuille de route Néo Terra.

Pour 2025, la Région donnera la priorité aux projets de relocalisation de productions stratégiques ou à forte valeur ajoutée, d'innovation responsable sur le plan environnemental et social, et de modernisation de nos usines visant à les rendre à la fois plus compétitives, mais également moins dépendantes des énergies fossiles, tout en exploitant tout le potentiel des nouveaux outils numériques et du facteur humain.

Cette volonté se traduira notamment par la mise en œuvre des nouvelles mesures d'Eco et Socio Conditionnalités pour l'ensemble des entreprises aidées et de contrats de transition pour celles bénéficiant des aides les plus significatives.

Ce soutien sera déployé en renforçant le travail de priorisation engagé par la Région et l'optimisation de l'effet de levier des accompagnements publics régionaux, en mobilisant dès que c'est possible des financements nationaux et européens et les outils régionaux d'ingénierie financière contribuant au renforcement des fonds propres des entreprises.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.04 - Recherche, innovation et start-up

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
104A - Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses		2 400 000,00	2 516 000,00	5 744 000,00	5 100 000,00
P007	START-UP	2 400 000,00	2 516 000,00	5 744 000,00	5 100 000,00
P007O001	START UP - ACCÉLÉRATION, DÉVELOPPEMENT	2 400 000,00	2 516 000,00	1 417 600,00	1 135 520,00
P007O002	START UP - AMORÇAGE, DÉPLOIEMENT	-	-	2 126 400,00	1 804 280,00
P007O003	START-UP - ANIMATION, MISE EN RÉSEAU, ACTIONS COLLECTIVES	-	-	2 200 000,00	2 160 200,00
104B - Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs		27 529 000,00	28 865 739,00	28 362 771,00	28 871 840,00
P008	RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	27 529 000,00	28 865 739,00	28 362 771,00	28 871 840,00
P008O001	APPEL À PROJETS RECHERCHE	2 000 000,00	1 300 000,00	4 500 000,00	5 897 549,00
P008O002	CAMPUS ARCHÉO	-	300 000,00	-	-
P008O003	CAMPUS INNOV'	-	2 637 500,00	-	-
P008O004	CENTRE CONDORCET (RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIES)	-	120 000,00	-	-
P008O005	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	500 000,00	800 000,00	2 684 200,00	4 309 631,00
P008O006	EXTENSION INRIA	1 600 000,00	500 000,00	-	-
P008O007	INFRANUM	1 256 005,00	3 326 453,00	-	-
P008O008	INRAE VECTION	400 000,00	1 150 000,00	-	-
P008O009	ISVV (INSTITUT SCIENCES VIGNE & VIN)	1 000 000,00	300 000,00	-	-
P008O011	PETAL UPGRADE	3 400 000,00	1 800 000,00	-	-
P008O013	PROJETS STRUCTURANTS RECHERCHE - BATIMENTS	-	5 175 000,00	-	-
P008O015	PROJETS STRUCTURANTS RECHERCHE - EQUIPEMENTS	4 108 995,00	5 696 786,00	-	-
P008O017	SIREAUCO - PÔLE Océanographique	6 500 000,00	2 000 000,00	-	-
P008O018	SOUTIEN À LA RECHERCHE	914 000,00	900 000,00	7 393 000,00	5 971 370,00
P008O019	SOUTIEN ET AIDE AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	5 850 000,00	2 860 000,00	13 785 571,00	12 693 290,00
TOTAL		29 929 000,00	31 381 739,00	34 106 771,00	33 971 840,00
BUDGET PRIMITIF 2024		33 500 000,00	45 401 272,00	50 485 150,00	31 302 500,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Recherche, innovation et start-up

OBJECTIF N°1 : AMORCER ET SOUTENIR LA CREATION DE JEUNES POUSES

P007 - START-UP

La Nouvelle-Aquitaine se situe dans le peloton de tête des régions françaises (hors Ile-de-France) aux côtés d'Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie en matière de jeunes pousses innovantes.

Les actions engagées par la Région au cours des dernières années consistent à la fois à structurer une offre d'accompagnement permettant de conseiller et guider les créateurs (près de 500 projets suivis, dont 150 primo-accompagnements de porteurs de projet) ainsi qu'à apporter des soutiens financiers directs aux projets (entre 60 et 80 projets de start-up soutenus directement chaque année).

Pour 2025, les aides régionales mobilisées, de la phase d'incubation à celle de l'accélération, s'adresseront en priorité aux projets de start-up dont les activités ont des perspectives de création de valeur impactante sur les filières stratégiques régionales et d'ancrage durable sur le territoire. Une attention particulière sera faite aux start-up proposant des sauts technologiques au service des mutations de la société, des transformations des modèles productifs ainsi que des enjeux de souveraineté et de transition environnementale. Dans un contexte économique incertain, une vigilance sera également portée sur l'implication de la Région aux côtés des jeunes entreprises innovantes à vocation industrielle, créatrices d'emplois et s'inscrivant dans les enjeux évoqués préalablement.

Afin d'assurer un accompagnement des porteurs de projets à la hauteur des enjeux, dans un contexte de contraction des financements publics qui portent l'écosystème d'innovation régional, l'année 2025 poursuivra le travail engagé en 2024 visant à renforcer la mutualisation et la performance collective des acteurs de l'écosystème régional d'appui à la création d'entreprises innovantes, notamment ceux rassemblés au sein du réseau Nouvelle-Aquitaine Technopoles. La démarche de mise en place de contrats de progrès sera accélérée autour d'objectifs cible communs, de moyens mobilisés et de performance collective à atteindre à l'horizon 2030.

Il s'agira également de poursuivre l'intensification des interactions entre ces acteurs de l'accompagnement et les acteurs de la recherche et du développement technologique. L'objectif est de développer un contexte plus favorable au ressourcement/transfert technologique entre la sphère académique et le monde économique afin de multiplier les opportunités de collaboration et les solutions qui en découlent pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain : énergie, décarbonation, bio-sourcing...

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE, LES STRUCTURES D'INTERFACE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET LES PROJETS COLLABORATIFS

P008 - RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Soutenir la recherche, le transfert de connaissances et l'innovation constitue un enjeu majeur et prioritaire pour préparer la Nouvelle-Aquitaine, ses habitants, ses entreprises et ses territoires, aux transitions à conduire en matière écologique, énergétique et numérique. La Région accompagne les établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre à ces défis, en confortant les domaines d'excellence du territoire et en accompagnant l'émergence de nouvelles thématiques dans une stratégie définie dans le Schéma régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation.

La politique scientifique de la Région se positionne aujourd'hui plus clairement en ressource des politiques publiques régionales. Ce choix stratégique est guidé par l'urgence à agir face aux risques environnementaux, ceux liés à la santé globale et ceux qui découlent des enjeux géostratégiques pour mieux accompagner les transitions sociétales essentielles de notre territoire et inspirer de nouvelles politiques publiques, y compris au-delà de l'espace régional. La Région oriente aujourd'hui sa politique scientifique sur quatre grands thèmes majeurs :

- Eau – énergie – biodiversité : préserver les ressources vitales des effets du changement climatique ;
- Renforcer la résilience, l'autonomie et réduire les risques sur le territoire ;
- Agir pour une seule santé et la santé de tous ;
- Lutter contre les inégalités d'accès à la science et à l'enseignement supérieur.

Cette stratégie est mise en œuvre grâce aux différents dispositifs d'accompagnement de la recherche et de l'innovation régionaux, ainsi qu'au Contrat de Plan Etat-Région 2022-2027.

Les Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale (PSGAR) qui visent à ressourcer scientifiquement la Région, ainsi que ses partenaires, sur des questions sociétales actuelles et ciblées seront focalisés sur une thématique unique.

L'appel à projet recherche est maintenu tout comme le soutien aux chaires d'excellence pour accompagner les deuxièmes phases des projets déjà engagés.

La stratégie d'accompagnement des actions autour de la culture scientifique affinée lors des assises est mise en œuvre en 2025.

Les actions engagées pour la structuration des acteurs du transfert de technologie se prolongeront avec l'ambition de mutualiser au maximum les moyens.

Le soutien initié en 2024 à l'incubation et à la maturation sera poursuivi.

1/ Une politique ambitieuse et volontariste en faveur de la recherche

L'accompagnement des acteurs de l'écosystème d'innovation de Nouvelle-Aquitaine se traduit par des soutiens coordonnés agissant sur l'ensemble des chaînes de valeur des filières. Ainsi, il s'agit de répondre aux besoins d'une société en constante évolution par :

- le ressourcement scientifique de la Région, ainsi que de ses partenaires, sur des questions sociétales actuelles et ciblées. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de politiques publiques, en levant, par la science, les verrous technologiques et non technologiques qui freinent leur déploiement ;
- les réseaux de recherche pluridisciplinaires mis en place par la Région et qui contribuent à l'animation des Programmes scientifiques régionaux de grande ambition lancés et à venir ;
- les chaires d'excellences qui permettent le développement de compétences prometteuses par l'attraction des meilleurs chercheurs en Nouvelle-Aquitaine, en embarquant les acteurs économiques et sociaux (chaire cancer et biodiversité) ;
- le soutien des recherches émergentes et originales pour lever des verrous scientifiques, relevant tant des sciences dures que des sciences humaines et sociales au travers de l'Appel à Projets ESR qui sera plus sélectif ;
- le déploiement sur le territoire des projets retenus dans le volet ESR du contrat de plan Etat Région 2021-2027 que la Région continue d'honorer sans remettre en cause les projets inscrits malgré la conjoncture budgétaire.

2/ Une rationalisation des moyens en faveur du développement du potentiel de maturation, de développement technologique et de création d'entreprises

L'appropriation par les PME et ETI des technologies clés est un enjeu pour l'avenir sur des domaines tels que les matériaux avancés, les lasers, les biotechnologies ou les technologies numériques.

La Région s'est engagée dans une démarche de montée en compétences des acteurs du transfert qui passe par une labellisation. Cette démarche est d'autant plus prégnante dans le contexte des transitions à conduire, dans lequel les

entreprises vont devoir plus que jamais identifier rapidement les bonnes compétences disponibles.

Le soutien passera par :

- la mutualisation au mieux des moyens des centres technologiques pour accompagner leur montée en puissance collective ;
- l'accompagnement de projets de R&D collaboratifs, incitant les entreprises à s'appuyer sur les compétences académiques qui sera poursuivi de façon plus ciblée (priorités régionales) ;
- le soutien à l'incubation pour accélérer l'émergence de jeunes pousses et à la maturation pour favoriser l'innovation de rupture, qui lancé en 2024 sera poursuivi.

3/ Renforcer les liens sciences et société

L'objectif est de définir une stratégie régionale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) en tenant compte de la diversité des acteurs, des territoires et des publics. Il s'agit de promouvoir et d'accélérer la diffusion de connaissances vers tous les publics dans le contexte des transitions écologique, climatique, numérique, en fédérant les acteurs et en créant des synergies autour de grands enjeux tels que l'environnement et le climat, le rapport des sciences avec la société, l'économie au service de l'Humain.

En 2025 la Région coordonnera un travail pour élaborer un plan régional d'actions en faveur de la CSTI. Pour cela, l'action régionale s'appuiera principalement sur l'association régionale NACSTI qui regroupe, sous un modèle fédératif, les quatre CCSTI (centres de culture scientifique technique et industrielle) implantés sur le territoire (Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers) et sur leurs partenaires.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.05 - Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
105A - Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité duterritoire		-	-	2 872 000,00	3 149 200,00
P009	INTERNATIONAL / ATTRACTIVITÉ	-	-	2 872 000,00	3 149 200,00
P009O001	ANIMATION, MISE EN RÉSEAU, ACTIONS COLLECTIVES - INTERNATIONAL / ATTRACTIVITE	-	-	457 086,00	337 288,00
P009O002	ATTRACTIVITÉ, IMPLANTATION	-	-	897 000,00	1 007 000,00
P009O004	PROGRAMMATION RÉGIONAL EXPORT	-	-	680 000,00	1 046 102,00
P009O005	SOUTIEN EXPORT	-	-	837 914,00	758 810,00
105B - Renforcer les instruments de financement des entreprises		10 100 000,00	8 500 000,00	771 500,00	831 200,00
P004	ACTIONS TRANSVERSALES DEE	-	-	171 500,00	156 200,00
P004O001	PRESTATIONS TRANSVERSALES DEE	-	-	171 500,00	156 200,00
P010	INSTRUMENTS FINANCIERS	10 100 000,00	8 500 000,00	600 000,00	675 000,00
P010O003	FONDS DE CAPITAL VIA SNAP	8 000 000,00	6 400 000,00	-	-
P010O004	FONDS DE GARANTIE ET PRÊTS + FONCTIONNEMENT	2 100 000,00	2 100 000,00	600 000,00	575 000,00
P010O005	PRESTATIONS INTELLECTUELLES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-	-	100 000,00
TOTAL		10 100 000,00	8 500 000,00	3 643 500,00	3 980 400,00
BUDGET PRIMITIF 2024		11 188 000,00	16 943 000,00	3 407 126,00	3 371 391,50

ECONOMIE ET EMPLOI

Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES DANS LEUR DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

P009 - INTERNATIONAL / ATTRACTIVITÉ

Après une année 2021 marquée par une reprise des échanges mondiaux post-Covid 19, le commerce international en 2022 a été fortement impacté par les conséquences de la guerre en Ukraine, la persistance des tensions sur les chaînes d'approvisionnement de l'agro-alimentaire et des métaux, ainsi que sur les prix de l'énergie. Conséquence, la balance commerciale de la France a présenté en 2022 un déficit encore plus important, s'établissant à 189 Mds € (-111 Mds € en 2021, - 81 Mds € en 2020). Dans ce contexte, pour la première fois depuis 9 ans, la Nouvelle-Aquitaine a enregistré également un déficit commercial de l'ordre de 4,5 Mds €. Depuis 2013, la balance commerciale de la région était jusque-là excédentaire. L'année 2023 marque un léger rebond du solde commercial de la Nouvelle-Aquitaine, même s'il reste négatif, il ne s'établit qu'à - 3 Mds €. La Région garde un positionnement stable au 9^{ème} rang des régions exportatrices (4,4 % des exportations nationales) et importatrices (4% des importations françaises).

La structure des exportations régionales se concentre toujours à hauteur de 70 % autour des 5 grands secteurs suivants : l'agriculture et l'agro-alimentaire, la chimie, la construction aéronautique et spatiale, l'industrie du bois et la santé/cosmétique. En 2023, plus de 60 % des exportations de la Nouvelle-Aquitaine sont à destination de pays européens. En deuxième position, on retrouve la zone Amérique, suivie par l'Asie, troisième zone d'exportation.

En 2025 la Région poursuit le déploiement des nouvelles modalités d'accompagnement des entreprises à l'export autour du « 360 Export ». Le programme vise à rassembler l'ensemble des solutions d'accompagnement, sous une bannière commune, Team France Export Nouvelle-Aquitaine, afin d'apporter une réponse institutionnelle concertée, agile et réactive aux besoins des entreprises. L'objectif est de renforcer la part des PME et ETI régionales positionnées sur des marchés à l'export, avec une attention particulière sur l'effet de levier du soutien public mobilisé concernant la part du chiffre d'affaires qu'elles peuvent en retirer.

Il s'agit également d'assurer la poursuite des actions de rayonnement et d'attractivité des filières stratégiques régionales à l'international. Le travail d'analyse et de redéfinition de la programmation régionale des salons, congrès, missions d'affaires, proposée aux entreprises de Nouvelle-Aquitaine, se

poursuivra. Les enjeux de sobriété liés au contexte climatique et énergétique pourront ainsi amener à recentrer d'avantage ces opérations sur des marchés étrangers de proximité, notamment européens.

Malgré un contexte de baisse d'attractivité globale de la France auprès des investisseurs étrangers, la Nouvelle-Aquitaine bénéficie toujours d'une forte dynamique. En 2023, le nombre d'investissements directs étrangers en Nouvelle-Aquitaine se maintient à un niveau élevé par rapport à la moyenne des 7 dernières années : 93 annonces d'investissements de la part d'entreprises étrangères pour 2 451 emplois créés ou maintenus à horizon 3 ans. Comme les années précédentes, la part de projets dans les activités industrielles reste importante en 2023, avec un tiers des investissements, pour 504 emplois. Ces investissements productifs irriguent l'ensemble du territoire néo-aquitain.

En 2023, les investissements étrangers en Nouvelle-Aquitaine proviennent de 21 pays différents. Le trio de tête, à savoir le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Allemagne, est pourvoyeur de 57 % des emplois.

En coordination avec l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI NA), il s'agit de poursuivre les actions engagées ces dernières années en faveur de l'implantation ou du ré-investissement sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, avec une attention particulière portée aux projets d'entreprises en lien avec les enjeux de souveraineté et de ré-industrialisation, tout en veillant à leur compatibilité avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra.

OBJECTIF N°2 : RENFORCER LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

P004 - ACTIONS TRANSVERSALES DEE

Ce programme est destiné à financer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études, de bilan, d'évaluation... Sont notamment financés par ce budget toutes les prestations entourant l'élaboration, l'animation et le suivi du SRDEII.

P010 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour compléter les financements qu'elle accorde directement aux acteurs économiques et en premier lieu aux entreprises, la Région crée ou participe à des instruments financiers qui leur sont dédiés.

Ils prennent la forme de fonds de garantie pour partager le risque avec les banques et stimuler leur activité de prêts aux entreprises, de fonds de prêts d'honneur principalement dédiés à la création/reprise d'activité et de fonds de capital pour muscler les fonds propres des entreprises régionales.

En 2025, de nouveaux engagements sont budgétés pour créer un nouvel outil et doter 4 fonds existants.

La Région pourrait ainsi expérimenter l'émergence d'un nouveau fonds de dette dédié au financement de la transition écologique des PME et ETI régionales. La particularité de ce fonds serait d'apporter des capitaux stables via des prêts remboursables in fine à un horizon de 8 à 12 ans. Leur avantage est d'être plus simple à mettre en place qu'une prise de participation et moins intrusif pour des entreprises ne souhaitant pas ouvrir leur capital. Ce fonds interviendrait en complément de prêts bancaires classiques.

Concernant les fonds existants, il s'agit en 2025 de doter le fonds régional de co-investissement NACO en contrepartie des fonds Feder programmés pour la période 2021/2027, de doter le fonds de prêts d'honneur dédié à l'installation de nouveaux agriculteurs non éligibles à la DNJA ainsi que le fonds de garantie et le fonds de prêt gérés par le réseau France Active au profit des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

En crédits de paiement, le budget est dédié aux versements liés aux nouveaux engagements ainsi qu'au financement des engagements antérieurs c'est-à-dire aux appels de fonds annuels des outils auxquels la Région a souscrit au cours des dernières années.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.06 - Tourisme

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
106A - Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique		2 800 000,00	4 312 783,00	250 000,00	165 000,00
P012	INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ	2 800 000,00	4 312 783,00	250 000,00	165 000,00
P012O001	EQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DE LOISIRS	1 000 000,00	1 035 520,00	-	-
P012O002	HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 600 000,00	2 958 547,00	-	-
P012O003	INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS LE TOURISME	200 000,00	318 716,00	250 000,00	165 000,00
106B - Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques		245 287,00	300 000,00	7 581 953,00	7 737 454,00
P013	ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES STRUCTURES TOURISTIQUES	245 287,00	300 000,00	7 581 953,00	7 737 454,00
P013O001	AIDE AU CONSEIL POUR LES STRUCTURES TOURISTIQUES	-	-	101 953,00	110 000,00
P013O002	INVESTISSEMENTS STRUCTURES TOURISTIQUES	245 287,00	300 000,00	-	-
P013O003	PROMOTION - COMMUNICATION TOURISME	-	-	5 280 000,00	5 220 000,00
P013O004	SOUTIEN AUX STRUCTURES TOURISTIQUES ET CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	-	-	2 200 000,00	2 407 454,00
106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires		3 400 000,00	3 776 710,00	430 000,00	300 238,00
P014	ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET ITINÉRANCES DOUCES	3 400 000,00	3 776 710,00	430 000,00	300 238,00
P014O001	AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL	1 200 000,00	914 550,00	80 000,00	20 238,00
P014O002	APPEL À PROJET ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES	-	200 000,00	350 000,00	280 000,00
P014O003	ITINÉRANCES DOUCES	1 600 000,00	1 861 340,00	-	-
P014O004	MONTAGNE, PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET PÊCHE	600 000,00	800 820,00	-	-
106D - Soutenir le tourisme social et solidaire		800 000,00	1 101 877,00	471 618,00	370 000,00
P015	TOURISME SOCIAL ET SAISONNIERS	800 000,00	1 101 877,00	471 618,00	370 000,00
P015O001	AIDE AUX DÉPARTS EN VACANCES	-	-	471 618,00	370 000,00
P015O002	HÉBERGEMENTS COLLECTIFS DE TOURISME À CARACTÈRE SOCIAL	800 000,00	901 877,00	-	-
P015O003	HÉBERGEMENTS SAISONNIERS	-	200 000,00	-	-
TOTAL		7 245 287,00	9 491 370,00	8 733 571,00	8 572 692,00
BUDGET PRIMITIF 2024		14 148 800,00	14 800 300,00	12 446 000,00	11 032 280,00

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES PAR L'INVESTISSEMENT ET LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

P012 - INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ

En Nouvelle-Aquitaine, le tourisme est le premier secteur d'activité. Il représente 9 % du PIB régional, soutient 140 000 emplois – dont la moitié sont saisonniers – et fait de notre région la première destination pour les clientèles françaises. Chaque année, ce sont 32 millions de visiteurs qui génèrent 18 milliards d'euros de retombées économiques sur nos territoires.

En déclinaison de la feuille de route Néo Terra, dédiée à la transition énergétique et écologique, la Nouvelle-Aquitaine aspire à devenir une destination exemplaire en matière de tourisme durable. L'objectif est de préserver les ressources naturelles tout en créant des emplois durables et en renforçant l'attractivité de la région.

En 2025, la Région accompagnera la modernisation de l'offre touristique qui reste aujourd'hui une priorité pour répondre aux attentes des visiteurs, sensibles aux enjeux environnementaux et à la recherche d'expériences authentiques notamment, à travers la découverte économique et des savoir-faire d'un territoire. La Région déploiera en 2025 l'Appel à Projets « Tourisme de savoir-faire », en partenariat avec l'Etat et renforcera l'intervention en tenant compte des caractéristiques des territoires, notamment pour développer l'offre d'hébergement touristique en zone rurale.

Face aux enjeux liés aux changements climatiques, l'innovation sera soutenue pour encourager un tourisme plus responsable et décarboné, permettant de proposer une offre de solutions structurante aux filières, aux professionnels et impactant sur les territoires.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCES AUX SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

P013 - ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES STRUCTURES TOURISTIQUES

La réussite des transitions nécessaires dans le secteur du tourisme repose largement sur la capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux. Le soutien des partenaires de la Région et des têtes de réseaux des acteurs du Tourisme (la Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine, le Comité

Régional du Tourisme, le Tourisme Lab, les socio-professionnels...) sera maintenu pour assurer les transitions du secteur et accompagner les transformations nécessaires à l'adaptation de l'offre existante.

Les agences et partenaires de la Région jouent un rôle structurant en apportant des outils, des formations et sont les relais essentiels de ces transformations. Leur engagement dans des démarches écoresponsables, leur capacité à innover et à anticiper les nouvelles attentes des clientèles, ainsi que leur collaboration active avec les structures institutionnelles sont des éléments clés pour réussir cette transition.

Le tourisme de demain doit intégrer pleinement les transitions environnementales et sociales. Dans cette perspective, les partenaires et les têtes de réseaux sont des leviers essentiels pour :

- Sensibiliser et former les acteurs locaux aux enjeux écologiques, à travers des actions pédagogiques, des ateliers ou des dispositifs d'accompagnement personnalisés.
- Favoriser l'inclusion sociale, en intégrant les populations locales dans la valorisation des territoires et en veillant à ce que le développement touristique profite directement aux habitants.
- Promouvoir des pratiques écoresponsables, comme la réduction de l'empreinte carbone, la gestion raisonnée des ressources naturelles, et le soutien aux circuits courts et à l'économie circulaire.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER L'ORGANISATION ET LA VALORISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

P014 - ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET ITINÉRANCES DOUCES

1/ L'aménagement durable du littoral

La politique du littoral est guidée par six grands principes intégrés dans les accompagnements régionaux : les aléas littoraux et les risques liés à la sécurité des personnes, la protection des écosystèmes, l'économie des ressources, la mobilité décarbonée, l'amélioration de l'accueil des publics et l'adaptabilité des équipements.

En 2025, la Région continuera à accompagner la réalisation des études préalables d'aménagement durable des plages et des stations, obligatoires avant tout investissement d'envergure.

2/ Itinérances douces

L'enjeu est de développer une offre d'itinérance douce correspondant aux attentes des visiteurs et au cadre du schéma régional des Véloroutes.

Le Schéma régional des vélos routes et voies vertes encadre les dispositifs d'aides pour aménager ces itinéraires et les dessertes prioritaires et développer des services pour les clientèles touristiques. En 2025, la Région poursuivra le prolongement de projets déjà engagés par les collectivités territoriales, permettant l'achèvement de programmes d'investissements conséquents.

En matière d'itinérance fluviale, la Région accompagne les programmes de remise en navigabilité et d'aménagement des voies d'eau prioritaires, mais aussi l'amélioration de l'accueil fluvial par des équipements et des services adaptés. Les projets soutenus seront ceux inscrits au CPER 21/27 et qui bénéficieront de contreparties Etat.

3/ Montagne et Parcs Naturels Régionaux

Afin de soutenir les projets de transition en faveur d'un tourisme de montagne durable et résilient, dans une logique de développement 4 saisons, la Région poursuivra son soutien aux projets d'aménagements « 4 saisons » des stations de montagne ainsi qu'aux opérations d'aménagement et de gestion des espaces naturels fréquentés.

Cette politique est identifiée dans le cadre des CPIER Massif Central et Pyrénées et du Feder 2021-27, via des dotations spécifiques en faveur des Massifs et des Programmes Opérationnels Interrégionaux.

4/ Accompagnement au Changement des Territoires Touristiques

Les transitions environnementales et sociales posent de nouveaux défis pour le secteur du tourisme. L'organisation touristique des territoires peut jouer un rôle clé en soutenant les professionnels, en les sensibilisant aux enjeux de ces transitions et en les accompagnant dans la recherche de solutions concrètes.

Dans ce cadre, la Région agit comme un accélérateur, en coordonnant les actions et en proposant des outils comme le dispositif ACTT qui fixent un cadre aux territoires pour contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route régionale du Tourisme durable adoptée en mars 2023 et faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1ère région touristique durable et écoresponsable de France.

En 2025, la Région soutiendra en priorité l'ingénierie des territoires et les actions collectives mises en œuvre pour sensibiliser et former les professionnels dans le cadre de leur stratégie territoriale.

OBJECTIF N°4 : SOUTENIR LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE

P015 - TOURISME SOCIAL ET SAISONNIERS

Afin de faciliter le départ en vacances des publics les plus fragiles notamment des familles, des personnes en situation de handicap, ou des jeunes, la Région poursuivra ses collaborations avec ses partenaires, présents sur le terrain

(comme Ekitour, Vacances& Familles, Colosolidaire, Vacances Ouvertes) et la fédération UNAT pour agir au plus près des besoins des familles et des jeunes.

Un travail sur la communication sera engagé pour faciliter l'accès de tous aux dispositifs d'aides existantes.

Dans le cadre des dispositifs d'aides à la pierre mobilisable (modernisation et rénovation de l'offre du tourisme social), la Région maintiendra en 2025 son effort pour proposer un parc d'hébergement du tourisme social diversifié et qualifié, répondant aux attentes de confort et de services des clientèles en accompagnant les modernisations.

Le logement des saisonniers est un enjeu crucial pour le secteur du tourisme, particulièrement dans les régions où l'attractivité touristique s'accompagne d'une forte saisonnalité.

Cette problématique amplifie les difficultés de recrutement, en raison de l'impossibilité pour de nombreux travailleurs saisonniers de trouver des solutions de logement abordables et adaptées à la durée de leur contrat.

Consciente de cet enjeu, la Région poursuivra et renforcera en 2025 ses investissements en faveur du développement de l'offre de logements et hébergements dédiés aux saisonniers.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.07 - Agriculture

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
107A - Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles		26 060 000,00	19 812 501,00	-	-
P016	INVESTISSEMENTS POUR L'ADAPTATION ET LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE	26 060 000,00	19 812 501,00	-	-
P016O001	INVESTISSEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	9 850 000,00	9 058 017,00	-	-
P016O002	PLAN DE COMPETITIVITE ET ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PCAE et HYDRAULIQUE - COFINANCEMENT	16 210 000,00	10 754 484,00	-	-
107B - Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles		11 620 000,00	11 574 000,00	1 184 014,00	1 015 317,00
P017	INSTALLATION TRANSMISSION	11 620 000,00	11 574 000,00	1 184 014,00	1 015 317,00
P017O001	FONCIER AGRICOLE ET ACCOMPAGNEMENTS	650 000,00	640 000,00	650 014,00	475 317,00
P017O002	DNJA ET ACCOMPAGNEMENTS - COFINANCEMENT UE	10 970 000,00	10 934 000,00	534 000,00	540 000,00
107C - Accroître la valeur de la filière alimentaire		8 500 000,00	8 341 146,00	7 922 220,00	5 494 667,00
P018	ALIMENTATION ET PROMOTION	8 500 000,00	8 341 146,00	7 922 220,00	5 494 667,00
P018O001	IAA - PROMOTION QUALITE - CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX	6 000 000,00	6 591 146,00	7 228 220,00	5 201 267,00
P018O002	IAA - PROMOTION QUALITE - COFINANCEMENT UE	2 500 000,00	1 750 000,00	694 000,00	293 400,00
107D - Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie		-	3 378 000,00	13 141 739,00	9 135 156,00
P019	AGROÉCOLOGIE ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE	-	-	8 191 847,00	6 622 936,00
P019O001	ACTIONS COLLECTIVES ET ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS	-	-	5 869 195,00	5 245 450,00
P019O002	ACTIONS COLLECTIVES ET ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS - COFINANCEMENT UE	-	-	2 322 652,00	1 377 486,00
P020	MESURES DEDIEES A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	-	3 378 000,00	4 949 892,00	2 512 220,00
P020O001	MESURES DEDIEES A L'AB	-	-	4 325 892,00	1 714 865,00
P020O002	MESURES DEDIEES A L'AB - COFINANCEMENT UE	-	3 378 000,00	624 000,00	797 355,00
107E - Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture		1 816 000,00	2 454 353,00	2 146 834,00	1 896 852,00
P021	PÊCHE AQUACULTURE	1 816 000,00	2 454 353,00	2 146 834,00	1 896 852,00
P021O001	INVESTISSEMENTS ET ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS	300 000,00	803 399,00	950 834,00	1 011 660,00
P021O002	INVESTISSEMENTS ET ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS - COFINANCEMENT UE	1 516 000,00	750 954,00	1 196 000,00	543 692,00
P021O003	COFINANCEMENT ETAT (FEAMPA)	-	900 000,00	-	341 500,00
TOTAL		47 996 000,00	45 560 000,00	24 394 807,00	17 541 992,00
BUDGET PRIMITIF 2024		79 950 000,00	56 185 000,00	23 559 540,00	18 084 540,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Agriculture

La Région a mené en 2024 une Mission d'Information et d'Evaluation de la politique agricole et alimentaire régionale. Exercice inédit pour la collectivité, cette Mission a permis d'auditionner 110 personnes, représentant 51 structures et d'aboutir à des recommandations de portée régionale, nationale et européenne.

Une séance plénière exceptionnelle du Conseil régional a été organisée le lundi 23 septembre afin de présenter les conclusions de ce rapport. Cette séance a été également l'occasion de réaliser les premiers aménagements concrets des règlements d'intervention de la Région sur l'accès à l'eau (hydraulique), le soutien à l'élevage avec l'accroissement des moyens consacrés en particulier sur le Plan de modernisation des élevages, le renouvellement des agriculteurs avec la revalorisation de la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA), la viticulture mieux accompagnée à l'export. Des annonces ont également été formulées pour mieux accompagner la transition agroécologique dans toutes les exploitations agricoles avec le lancement d'un plan de massification de la transition agroécologique appelé PACT'AGRO tenant compte des spécificités pédoclimatiques et des filières de production. Aussi pour soutenir spécifiquement les agriculteurs en Agriculture Biologique, il a été annoncé la volonté de financer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à articuler avec le soutien des Agences de l'Eau.

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour l'agriculture régionale fortement impactée par des crises économiques, sanitaires et climatiques qui nécessitent un accompagnement massif dans la transition agroécologique et un soutien à la transformation de certaines filières. Il maintient les engagements politiques annoncés lors de la Plénière du 23 septembre 2024 post MIE et préserve la capacité d'intervention notamment via les aides directes aux agriculteurs. Par ailleurs, il permet d'assurer les contreparties régionales nécessaires aux fonds européens FEADER et FEAMPA.

OBJECTIF N°1 : ACCROITRE LA COMPETITIVITE ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

P016 – INVESTISSEMENTS POUR L'ADAPTATION ET LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

1/ Les aides du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

Ce programme permet de soutenir les investissements des agriculteurs à travers notamment le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) dont certains dispositifs sont cofinancés par des fonds FEADER.

Le PCAE poursuit l'objectif d'amélioration de la performance économique, environnementale et sociale des exploitations, sans remise en cause de l'éco-socio-conditionnalité exigeante adossée à la feuille de route Néo Terra afin d'accompagner les nécessaires transitions agroécologiques, avec la prise en compte des enjeux environnementaux et du bien-être animal tout en visant l'amélioration des conditions de travail.

Suite à la MIE, il est prévu de conforter le budget du PCAE sur la fin de la programmation (2025-2027) par redéploiement des fonds prévus initialement sur le fonds de garantie ALTER'NA 2, au profit en particulier des aides du Plan de modernisation des élevages pour atteindre 30M€ par an (Région + FEADER).

2/ Les aides à l'hydraulique agricole

En 2025, les appels à projets en faveur de l'hydraulique agricole seront lancés conformément à la modification du règlement d'intervention opérée le 23 septembre 2024 pour soutenir :

- L'amélioration des infrastructures collectives existantes liée à une économie d'eau ou d'énergie ;
- Le développement des infrastructures individuelles et collectives possible uniquement en cas d'absence de prélèvement dans les masses d'eau en déséquilibre avec une condition liée aux ESC (écorégime de niveau 2 ou Bio ou HVE). Pour ces projets, le règlement prévoit une incitation sous forme d'une bonification pour les exploitations qui s'engagent dans un contrat d'accompagnement personnalisé à la transition agroécologique qui sera lancé en 2025.

3/ Autres aides à l'investissement pour accompagner les transitions

La Région poursuit - selon les besoins - les acquisitions foncières pour les exploitations des lycées agricoles ainsi que des unités de microméthanisation ou encore des investissements dans le cadre d'innovations en agriculture et viticulture (dans le cadre de VITIREV).

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

P017 - INSTALLATION TRANSMISSION

Compétente depuis 2023 sur le financement des installations en agriculture, la Région finance la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA) avec comme ambition d'aider 1 000 projets par an. Conformément à l'orientation politique régionale, les candidats à l'installation doivent s'engager dans un projet agroécologique, au-delà de sa viabilité économique. Pour donner suite aux engagements pris post MIE, les plafonds de la DNJA seront réhaussés en 2025

conformément à la modification du Programme Stratégique Régional FEADER intervenue fin 2024.

Parallèlement, la Région poursuit sa politique de soutien au renouvellement générationnel en favorisant l'accès au foncier, l'accompagnement technico-économique des nouveaux installés, la sensibilisation des cédants, le déploiement des espaces tests et les prêts d'honneur.

OBJECTIF N°3 : ACCROITRE LA VALEUR DE LA FILIERE ALIMENTAIRE

P018 - ALIMENTATION ET PROMOTION

1/ Circuits alimentaires locaux, promotion des produits et manifestations locales et professionnelles

Dans le cadre du Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, la Région favorise la relocalisation de l'économie à travers les circuits alimentaires locaux et la promotion et la structuration de l'offre régionale en produits locaux de qualité et Bio pour répondre aux demandes des marchés régionaux, notamment en restauration collective, en relevant les défis environnementaux et sociétaux.

Dans le cadre de sa politique qualité et de promotion des produits agroalimentaires, la Région poursuit son aide à l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA) et son soutien aux campagnes de promotion des produits régionaux sous signe officiel de qualité.

2/ Aides aux entreprises agroalimentaires

La Région modulera son soutien en faveur des entreprises agroalimentaires par une réduction ciblée des taux d'aides à l'investissement et par une réduction des plafonds pour les aides à l'export et à la transformation numérique, en cohérence avec les autres secteurs industriels.

En investissement, le budget de la Région se traduit par le soutien aux projets d'investissements productifs des entreprises agroalimentaires engagées dans la transition en complément des aides européennes qui sont prioritairement mobilisées et optimisées (FEADER et FEDER). Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des projets d'abattoirs de proximité, maillons identifiés comme essentiels dans la filière élevage lors de la MIE.

Dans un contexte de forte crise de la filière viticole, un plan d'accompagnement sur 3 ans des opérateurs aval de la filière a aussi été annoncé post MIE avec l'accès aux aides individuelles à l'export à partir de 2025 pour ces acteurs (coopératives et négociants, groupements).

Enfin, la Région poursuit son soutien en fonctionnement aux programmes annuels de l'écosystème régional avec toutefois un effort demandé et modulé sur les programmes récurrents : interprofessions, pôle de compétitivité, clusters, structures d'interfaces.

OBJECTIF N°4 : DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROÉCOLOGIE

P019 - AGROÉCOLOGIE ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La Région poursuit le financement du Pack Transition. Ces accompagnements collectifs favorisent l'innovation, l'expérimentation et la diffusion des connaissances auprès des agriculteurs. Ils sont mis en œuvre via les contrats d'objectifs régionaux conclus avec des structures régionales de développement (chambres d'agriculture et associations de développement, filières) pour une dizaine d'organismes « têtes de réseaux ». La Région intervient également sous forme d'appels à projets pour financer des projets en lien avec l'adaptation au dérèglement climatique, la sortie des pesticides, le bien-être animal, la santé des sols,....

Par ailleurs, la Région poursuit - en cofinancement avec le FEADER - la mise en place d'aides directes aux agriculteurs avec les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) dites « forfaitaires » : API pour la préservation du potentiel pollinisateur, la PRM pour la protection des races menacées (herbivores et races avicoles) et la MAEC bas carbone.

Si les budgets dédiés aux aides directes aux agriculteurs ainsi que ceux permettant d'appeler des fonds européens FEADER sont maintenus, la Région module en 2025 ses aides récurrentes aux structures.

Enfin, les annonces post MIE prévoient le lancement du plan PACT'AGRO pour massifier et accélérer la transition à l'échelle des 64 000 exploitations agricoles de la région en misant sur le collectif au plus près du terrain.

L'objectif est de renforcer les liens et les échanges entre les agriculteurs autour de problématiques communes liées à la transition et à l'économie des territoires. Il s'agit de massifier la transition sur les territoires en s'adaptant aux problématiques propres à chaque agriculteur en lien avec la création de démonstrateurs, l'usage du numérique et l'échange collectif.

P020 - MESURES DEDIEES A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les agriculteurs biologiques sont éligibles à l'ensemble des dispositifs dits de « droit commun » des programmes précédemment décrits et mis en œuvre. Ce programme P020 rassemble les aides au fonctionnement qui leur sont spécifiquement dédiées, telles que :

- Les aides à l'animation et au conseil individuel et collectif ;
- Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) qui seront nouvellement financés en 2025 dans la suite des engagements post MIE. Il s'agit de mobiliser les crédits régionaux précédemment utilisés en cofinancement de l'aide au Maintien à l'agriculture biologique (MAB) qui ne sera pas renouvelée car sortant de la compétence de la Région, avec le financement de PSE en complémentarité avec les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

Ce programme présente des engagements en AE uniquement (avec et sans cofinancement de fonds FEADER), et prévoit néanmoins des Crédits de Paiements sur investissement (CP/AP) pour permettre le paiement des crédits de la MAB 2024 engagés en AP.

OBJECTIF N°5 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

P021 - PÊCHE AQUACULTURE

Ce programme dédié permet la poursuite de l'accompagnement des entreprises de pêche et d'aquaculture sur la voie de la transition agroécologique, ciblant en particulier l'installation, l'adaptation au changement climatique des exploitations, la réduction des émissions de CO2 des navires, ainsi que la gestion zoosanitaire des poissons et des coquillages (au travers du programme FEAMPA).

La Région poursuit également son soutien à l'engagement des actions collectives des filières en faveur de la sélectivité des engins de pêche, de la réhabilitation des zones conchylicoles, des observatoires de l'état des milieux aquatiques, ou encore des suivis des conditions sanitaires et environnementales de production des exploitations.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.08 - Economie culturelle

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
108A - Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)		10 421 000,00	10 518 550,00	9 672 105,00	9 277 603,00
P022	ECONOMIE CREATIVE	300 000,00	330 800,00	-	-
P022O001	NUMÉRIQUE CULTUREL	300 000,00	330 800,00	-	-
P023	LIVRE, CINEMA ET AUDIOVISUEL	9 901 000,00	9 968 220,00	6 867 505,00	6 680 402,00
P023O001	AGENCE LIVRE CINEMA AUDIOVISUEL (ALCA)	-	-	3 415 950,00	3 424 675,00
P023O002	CONTRAT DE FILIÈRE CINÉMA ET AUDIOVISUEL	6 718 600,00	6 824 596,00	845 000,00	946 350,00
P023O003	CONTRAT DE FILIÈRE LIVRE	128 000,00	268 452,00	719 013,00	678 555,00
P023O004	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS TELEVISION REGIONALE (COM TV)	3 054 400,00	2 687 872,00	-	-
P023O005	STRUCTURATION DE LA FILIÈRE CINÉMA ET AUDIOVISUELLE	-	187 300,00	1 201 000,00	951 330,00
P023O006	STRUCTURATION DE LA FILIÈRE LIVRE	-	-	686 542,00	679 492,00
P024	MUSIQUES ACTUELLES	220 000,00	219 530,00	2 804 600,00	2 597 201,00
P024O001	CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ET VARIÉTÉS	-	-	360 000,00	379 453,00
P024O002	EDITION ET PRODUCTION PHONOGRAPHIQUES	220 000,00	219 530,00	-	-
P024O003	STRUCTURATION DE LA FILIÈRE MUSIQUE	-	-	2 444 600,00	2 217 748,00
TOTAL		10 421 000,00	10 518 550,00	9 672 105,00	9 277 603,00
BUDGET PRIMITIF 2024		11 587 120,00	7 887 966,00	9 152 915,00	8 915 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie culturelle

OBJECTIF : PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CREATIVES ET CULTURELLES (ICC)

P022 - ECONOMIE CREATIVE

La Région continue d'honorer son engagement annuel à hauteur de 300 000 € pour le programme commun avec l'Etat « **Cultures Connectées** ».

En matière de numérique culturel, les évolutions de cette politique conduite en partenariat avec l'Etat viseront notamment à prendre en compte le référentiel du « numérique culturel d'intérêt général » et à porter une plus grande attention aux projets portés en coopération par plusieurs acteurs culturels ou mutualisés entre eux.

P023 - LIVRE, CINEMA ET AUDIOVISUEL

La Région poursuit son engagement en faveur des acteurs des différentes filières culturelles, dans le cadre de sa politique partenariale fondée sur des contrats de filières. Ce modèle de coopération, construit en concertation avec les professionnels et les partenaires institutionnels, constitue un levier essentiel pour accompagner le développement de ces secteurs stratégiques.

Le nouveau **contrat de filière « Livre »** entrera en application en 2025. Il intégrera plusieurs ajustements et dispositifs inédits, élaborés à partir des attentes exprimées par les professionnels lors de la concertation menée en 2024. La Région poursuit son soutien à l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre dans le cadre de ses dispositifs de droit commun et apportera un soutien financier aux **Assises de l'édition indépendante**, organisées à Bordeaux en 2025, en partenariat avec le Réseau des éditeurs indépendants de Nouvelle-Aquitaine (AENA).

Dans le domaine du **cinéma et de l'audiovisuel**, la Région, en collaboration avec l'agence Livre Cinéma Audiovisuel (ALCA), engagera en 2025 la refonte de ses dispositifs sélectifs. Cette démarche, initiée à la suite de la concertation menée en 2024, visera en particulier à renforcer l'attention portée aux auteurs et à mieux répondre aux enjeux identifiés dans la filière. L'année 2025 marquera également le début de la mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens en faveur des télévisions régionales. Ce contrat, signé fin 2024 après une procédure d'appel à projets, établit un cadre de coopération ambitieux pour accompagner ces médias de proximité.

La Région sera partenaire de la prochaine édition de la collection Talents ADAMI (collection de courts-métrages réalisés par des comédiens et comédiennes reconnus et qui vise à mettre en avant de jeunes talents prometteurs du cinéma français), tournée en région courant 2024 et présentée au festival de Cannes 2025 puis sur France TV.

P024 - MUSIQUES ACTUELLES

Le budget alloué par la Région aux musiques actuelles est consolidé, dans le cadre du contrat de filière Musiques signé courant 2024 avec la DRAC et le Réseau des indépendants de la musique en association avec réseau MUZA et l'ensemble des autres dispositifs destinés à structurer et développer ce secteur.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.09 - Economie sociale et solidaire

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
109A - Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale		1 650 000,00	1 565 000,00	5 042 900,00	4 165 000,00
P025	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	1 650 000,00	1 565 000,00	5 042 900,00	4 165 000,00
P025O001	COOPÉRATION ESS	100 000,00	95 000,00	400 000,00	360 000,00
P025O002	CYCLES DE VIE DES ENTREPRISES DE L'ESS	900 000,00	660 000,00	360 000,00	480 000,00
P025O003	ECOSYSTÈME - ACOMPAGNEMENT - RÉSEAU - EVÉNEMENTIEL ESS	-	100 000,00	2 600 000,00	2 010 000,00
P025O004	INCLUSION	450 000,00	405 000,00	380 000,00	100 000,00
P025O005	INNOVATION SOCIALE	-	125 000,00	800 000,00	800 000,00
P025O006	TIERS-LIEUX ESS	200 000,00	180 000,00	502 900,00	415 000,00
TOTAL		1 650 000,00	1 565 000,00	5 042 900,00	4 165 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2024</i>		2 825 000,00	2 390 000,00	5 605 000,00	4 360 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie sociale et solidaire

OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET STIMULER L'INNOVATION SOCIALE

P025 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire est une économie qui s'inscrit dans le temps et vient de loin. Si la loi Hamon du 31 juillet 2014 en a posé les bases législatives, l'émergence des coopératives, mutuelles mais aussi des associations qui la composent est bien plus ancienne et ancrée durablement dans notre économie et notre société. Aujourd'hui, l'ESS a investi de nombreux secteurs d'activités. Elle accompagne chaque néo-aquitain dans la vie du quotidien (santé et médico-social, culture, alimentation durable, mobilité, éducation, lien social, économie circulaire, tourisme, commerces de proximité, insertion et solidarité...). Sa force réside dans la recherche de l'intérêt général ou collectif et dans le fait que la rentabilité n'a de sens que si elle est mise au service d'un projet d'utilité sociale.

Au moment où beaucoup de questions se posent sur la soutenabilité des modes de production et de consommation générés par l'économie conventionnelle notamment face aux dérèglements climatiques et à la raréfaction des ressources, nul doute que l'ESS, par ses principes, doit avoir un rôle à jouer en matière de diffusion et de transformation de nos modèles pour accompagner les transitions environnementales et sociétales.

De manière plus générale les interventions de la Région en 2025, seront prioritairement orientées sur la consolidation des acteurs et leur accompagnement pour les aider à trouver leur modèle économique et pérenniser leur activité. Les aides à la création d'activités seront davantage ciblées sur les territoires les plus vulnérables ou destinées à l'accompagnement de démarches expérimentales à l'instar de Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée dans le cadre de nouvelles habilitations. Enfin, les marqueurs historiques de la politique régionale à savoir le soutien à l'innovation, à la coopération et aux Tiers-Lieux sont reconduits.

1/ S'inscrire dans la dynamique du Forum Mondial de l'ESS 2025

La 7^{ème} édition du Forum Mondial de l'Économie Sociale et Solidaire du GSEF se tiendra du 29 au 31 octobre 2025 à Bordeaux. La Région est l'un des partenaires de cet événement d'envergure internationale, organisé par la Ville de Bordeaux en lien avec Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, la Chambre Régionale de l'ESS de Nouvelle-Aquitaine et le Global Forum for Social and Solidarity Economy (GSEF). Il s'agit là d'une occasion unique pour valoriser l'action de la Région et de prendre conscience de la reconnaissance de l'ESS sur

le plan international. En effet, les prises de position d'organisations internationales telles que l'OIT, l'OCDE et plus récemment l'ONU avec la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 avril 2023 sur la promotion de l'ESS au service du développement durable, s'accordent pour reconnaître le caractère incontournable de l'ESS pour faire face aux enjeux sociétaux et environnementaux.

En amont du forum, le 28 octobre, la Région proposera aux participants du GSEF des parcours territoriaux organisés dans les départements limitrophes (16, 17, 24, 33, 40 et 47). Ces parcours coconstruits avec les collectivités locales et les acteurs permettront de valoriser des projets de territoire et les initiatives locales sur la mise en place d'écosystèmes porteurs d'emplois non délocalisables et renforçant l'attractivité et les solidarités territoriales. Ces parcours mettront en lumière la diversité des domaines d'intervention de l'ESS, toujours en prise avec les besoins des territoires et les aspirations des citoyens à construire une société plus durable.

Si le GSEF est bien évidemment un objectif à part entière, la Région poursuit en 2025 son action à l'international, en participant à plusieurs programmes européens (CASPER, SUDOE, RESESS). Ces différents espaces d'échanges et de collaboration sont importants pour conforter la place et l'utilité de l'ESS au-delà des frontières nationales. Ils permettent ainsi de contribuer au plaidoyer de cette politique au niveau des instances de l'UE, de fédérer des pays membres fortement engagés mais aussi d'orienter des acteurs régionaux vers des nouveaux relais de financement et de nouveaux partenariats favorables à leur changement d'échelle.

2/ Réaffirmer la Stratégie Régionale ESS de la Région (SRESS)

Au-delà de ce contexte international favorable et stimulant, l'année 2025 sera l'occasion pour la Région de réaffirmer son intérêt pour l'ESS en renouvelant sa stratégie pour la période 2025-2028. Ce nouveau cadre de l'engagement de la collectivité régionale s'inspirera largement des échanges issus de la prochaine Conférence régionale organisée avec l'Etat le 31 janvier 2025 à Bordeaux, et de la concertation des acteurs, initiée en 2024. Cette dernière a pu mettre en lumière les enjeux et les priorités à prendre en compte pour développer et renforcer l'ESS en Nouvelle-Aquitaine notamment sur les questions de ressources humaines, d'attractivité des métiers, de gouvernance, de l'engagement citoyen, de valorisation des projets et des acteurs ou encore des questions de financement et de modèle économique.

Cette nouvelle stratégie, qui fera l'objet d'une présentation en Séance Plénière, permettra de fixer les grandes orientations de la politique régionale. D'ores et déjà, celle-ci s'articulera autour de quelques idées forces et de marqueurs propres qui en font aussi sa singularité. En ce sens, la Région portera toujours une attention particulière à l'innovation et à la capacité des acteurs de l'ESS à proposer des solutions nouvelles pour expérimenter de nouveaux services et de

nouveaux usages en lien avec des besoins non satisfaits, et de fait, renforcer le pouvoir transformateur de l'ESS dans la société et dans les modèles économiques plus globalement.

Dans le même esprit, la Région veillera à favoriser les coopérations et les approches collectives en s'appuyant ou en incitant des dynamiques territoriales (Pôles Territoriaux de Coopération Economique par exemple) ou de filières plus résilientes et plus pérennes dans un contexte qui, on le sait, sera plus contraignant et obligera les acteurs à renouveler leur façon d'entreprendre et les obligera à renforcer leurs partenariats.

Dans ce contexte, la Région souhaite coordonner son action avec les interventions des autres échelons de collectivités locales pour renforcer l'effet levier des politiques publiques engagées en faveur de l'ESS à travers la signature de conventions de partenariat notamment avec les Départements volontaires ou encore les EPCI dans le cadre des conventions SRDEII 2022-2028 pour la mise en place de feuille route ou de stratégies locales concertées, qui viendront ainsi enrichir la stratégie régionale. La Région continuera en 2025 d'apporter un soutien à l'écosystème régional sans lequel l'accompagnement des porteurs de projet, de la phase de création d'activité jusqu'à leur développement, n'est pas possible et ne permettrait pas l'émergence et le développement de projets à forte utilité sociale et en adéquation avec les ambitions Néo Terra.

Toujours sur les territoires et parce qu'elle constitue à bien des égards un laboratoire sur l'évolution et les nouvelles formes du travail, la politique régionale en faveur des Tiers-Lieux sera pleinement intégrée à la nouvelle stratégie ESS de la Région en adaptant les moyens accordés à une politique initiée il y a plus de 10 ans et qui a su évoluer au gré des besoins exprimés et portés par des collectifs citoyens sur les territoires.

Enfin, à l'heure où les financements publics se font plus rares, il convient d'aider les structures de l'ESS dans la diversification de leurs ressources. Dans ce contexte, la Région cherchera en 2025 à développer la philanthropie d'entreprise et à renforcer les liens entre les différents acteurs économiques notamment dans le cadre de la Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) et en s'appuyant sur des outils ou expérimentations existantes (fondation territoriale, fondation de dotation d'entreprises...).

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.10 - Formation professionnelle continue

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires		2 093 100,00	2 574 000,00	6 294 600,00	97 848 859,00
P026	ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS ET INNOVATIONS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	579 000,00	-	1 673 376,00
P026O001	FONDS REGIONAL D'INNOVATION DANS LA FORMATION	-	240 000,00	-	310 448,00
P026O002	TIERS-LIEUX ET FORMATION	-	100 000,00	-	206 495,00
P026O003	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION	-	239 000,00	-	1 156 433,00
P027	DEVELOPPEMENT DES FILIERES ECONOMIQUES STRATEGIQUES PAR LA FORMATION	2 093 100,00	1 995 000,00	2 294 600,00	3 762 533,00
P027O001	AEROCAMPUS AQUITAINE	1 093 100,00	1 195 000,00	2 293 600,00	2 298 283,00
P027O002	BATTENA	-	200 000,00	-	800 000,00
P027O003	CAMPUS DES INDUSTRIES NAVALES - CINAV	-	-	-	33 250,00
P027O004	CAMPUS MAINTENANCE EN ENVIRONNEMENT SENSIBLE	500 000,00	100 000,00	1 000,00	1 000,00
P027O005	INGENIERIE DE FORMATION ET OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT INNOVANTES (PIA)	-	400 000,00	-	630 000,00
P027O006	INVESTISSEMENT DANS LES CENTRES DE FORMATION	500 000,00	100 000,00	-	-
P028	FORMATIONS QUALIFIANTES DES CHERCHEURS D'EMPLOI	-	-	4 000 000,00	92 412 950,00
P028O001	APPUI A LA GESTION DES HABILITATIONS DE SERVICE PUBLIC (AMO)	-	-	-	500 000,00
P028O002	FORMATIONS CONJONCTURELLES	-	-	-	2 000 000,00
P028O003	FORMATIONS PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION (HABILITATION DE SERVICE PUBLIC 2020-2023)	-	-	-	17 000 000,00
P028O004	FORMATIONS PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION (HABILITATION DE SERVICE PUBLIC 2024-2027)	-	-	-	44 000 000,00
P028O005	FORMATIONS STRUCTURELLES	-	-	-	24 912 950,00
P028O008	INITIATIVES TERRITORIALES DE FORMATION	-	-	4 000 000,00	4 000 000,00
110B - Insérer les publics spécifiques		-	-	1 317 220,00	21 685 020,00
P029	ACQUISITION DES COMPETENCES SOCLES ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES	-	-	1 317 220,00	21 685 020,00
P029O001	CENTRE RESSOURCES FORMATION HANDICAP (CRFH)	-	-	400 420,00	377 720,00
P029O002	ACTIONS TERRITORIALES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	-	-	490 000,00	583 040,00
P029O003	FORMATION DES PERSONNES PLACEES SOUS MAIN DE JUSTICE	-	-	-	3 000 000,00
P029O004	FORMATIONS SOCLE DE COMPETENCES (HABILITATION DE SERVICE PUBLIC 2020-2024)	-	-	-	4 450 000,00
P029O005	FORMATIONS SOCLE DE COMPETENCES (HABILITATION DE SERVICE PUBLIC 2025-2027)	-	-	-	13 000 000,00
P029O006	CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME ANALPHABETISME (CRIA)	-	-	426 800,00	274 260,00
110C - Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation		-	-	89 770 000,00	88 227 900,00
P030	AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION ET A LA QUALIFICATION	-	-	4 000 000,00	3 017 500,00
P030O001	AIDES INDIVIDUELLES REGIONALES	-	-	4 000 000,00	3 017 500,00
P031	SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	85 770 000,00	85 210 400,00
P031O001	AIDE A L'HEBERGEMENT ET A LA RESTAURATION DES STAGIAIRES	-	-	770 000,00	710 400,00
P031O002	FONDS D'AIDE A LA MOBILITE PROFESSIONNELLE	-	-	30 000,00	30 000,00
P031O003	FONDS SOCIAL FORMATION	-	-	1 470 000,00	970 000,00
P031O006	REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	83 500 000,00	83 500 000,00
110D -Appuyer et piloter les dispositifs régionaux de formation		10 000,00	10 000,00	535 000,00	523 400,00
P032	EVALUATIONS AUDIT ET PROSPECTIVES	-	-	300 000,00	253 400,00
P032O001	AUDITS ET CONTRÔLE QUALITE	-	-	300 000,00	133 400,00
P032O003	EVALUATIONS ET ENQUETES	-	-	-	120 000,00
P033	VISIBILITE ET ATTRACTIVITE DES DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION ET D EMPLOI	10 000,00	10 000,00	235 000,00	270 000,00
P033O001	COMMUNICATION ET ANIMATION DES DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION ET D EMPLOI	-	-	235 000,00	270 000,00
P033O002	SIGNALETIQUE ORGANISMES ET INSTITUTS DE FORMATION	10 000,00	10 000,00	-	-
TOTAL		2 103 100,00	2 584 000,00	97 916 820,00	208 285 179,00
BUDGET PRIMITIF 2024		3 625 000,00	3 483 500,00	327 166 282,00	222 406 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Formation professionnelle continue

L'action de la Région en matière de formation professionnelle s'inscrit désormais dans le cadre de la stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028 adoptée le 11 mars 2024 et du cap qu'elle s'est fixée pour l'information, l'accompagnement, la formation, l'insertion et l'évolution professionnelle de près de 60 000 actifs néo-aquitains chaque année.

Cette ambition reste soutenue par les moyens additionnels du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences Etat Région 2024-2027. Désormais contractualisé annuellement, le montant devrait être identique pour l'année 2025, soit 80 M€ pour une dépense totale de formation professionnelle en faveur des personnes en recherche d'emploi établie pour la Région à 142 M€.

OBJECTIF N°1 : QUALIFIER POUR REpondre AUX BESOINS DE COMPETENCES DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

P026 - ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS ET INNOVATIONS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Conformément aux engagements de la stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2027, la Région poursuivra l'accompagnement des organismes de formation dans leur transformation pédagogique et numérique au travers d'un cadre d'intervention renouvelé et avec l'appui du FSE+.

Le nouveau contrat régional de filière « métiers de la formation », élaboré avec les principaux acteurs de la formation et désormais les représentants des syndicats de salariés, donnera lieu en 2025 à un plan d'actions traduisant concrètement les 3 axes de travail définis pour les quatre années à venir notamment celui visant à rendre la filière attractive et inclusive ou encore celui recherchant à améliorer la qualité des formations.

P027 - DEVELOPPEMENT DES FILIERES ECONOMIQUES STRATEGIQUES PAR LA FORMATION

Avec la volonté de mettre en synergie les acteurs de la filière aéronautique et du monde de l'éducation et de la formation, la Région poursuivra en 2025 son soutien à Aérocampus dont les actions s'inscrivent désormais dans le cadre d'un contrat pluriannuels d'objectifs et de moyens.

En 2025, le projet Batteries en Nouvelle-Aquitaine (BATTENA) sera dans sa 2^{ème} année de mise en œuvre, après une année 2024 qui a vu sa concrétisation et la contractualisation, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un financement à hauteur de 10M€ sur 5 ans par l'Etat. Il s'agit de poursuivre les actions prévues pour développer l'attractivité et les formations sur les métiers nouveaux et/ou en transformation pour accompagner le développement des activités autour de la batterie, de l'extraction des minerais au recyclage des batteries en passant par leur production et leur maintenance. 35 000 personnes doivent être formées entre 2024 et 2028.

Le volet régionalisé du Programme Investissements d'Avenir (PIA) 3 « Ingénierie de Formation Professionnelle et Accompagnements Innovants (IFPAI) » soutiendra la réalisation des projets de formation innovants portés par des consortiums d'entreprises et d'organismes de formation pour répondre aux besoins des transitions environnementales, numériques et technologiques mais aussi des filières régionales stratégiques.

P028 FORMATIONS QUALIFIANTES DES CHERCHEURS D'EMPLOI

La formation professionnelle contribue fortement à renforcer la compétitivité des entreprises, à favoriser l'épanouissement individuel et à rendre les territoires compétents et attractifs.

La formation professionnelle constitue également un enjeu stratégique pour accélérer les transitions à venir, écologiques et numériques en premier lieu et intégrer les ambitions de Néo Terra.

Déclinant l'un des objectifs prioritaires de la stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028, l'offre de formation financée par la Région visera donc à proposer des formations qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain.

2025 sera marquée par la mise en œuvre des dispositifs renouvelés du programme régional de formation (PRF) : l'Habilitation de service public Premier niveau de qualification et une offre de formations répondant aux besoins structurels et conjoncturels de qualifications, financée dans le cadre de marchés publics.

OBJECTIF N°2 : INSERER LES PUBLICS SPECIFIQUES

P029 - ACQUISITION DES COMPETENCES SOCLES ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES

La Région reconduira son soutien au Centre Ressource Formation Handicap (CRFH), acteur pivot du développement de l'inclusion dans les formations financées par la Région qui démontre des résultats probants en la matière, ainsi qu'au Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA), vecteur d'accompagnement et de professionnalisation des acteurs qui agissent dans ce domaine.

En capitalisant sur des actions remarquables issues de l'Appel à projets « Illettrisme-Illectronisme », qui a couru jusqu'en 2022, et dans l'objectif d'étendre le maillage territorial dans les départements de Nouvelle-Aquitaine, le soutien des actions territoriales qui fédèrent les acteurs de la lutte contre l'illettrisme sera renforcé.

Une nouvelle offre de formations spécifique pour les personnes placées sous-main de justice sera mise en œuvre dès janvier 2025 dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de Nouvelle-Aquitaine.

Une nouvelle Habilitation de service public Socle de compétences 2025-2027 a été lancée courant 2024 pour un démarrage des actions de formation dès janvier 2025.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR FINANCIEREMENT LES PERSONNES EN COURS DE FORMATION

P030 - AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION ET A LA QUALIFICATION

En complémentarité et en subsidiarité avec l'offre de formation collective et structurelle et pour répondre aux besoins des néo-aquitains ayant un projet professionnel requérant une certification, la Région poursuivra le versement d'aides individuelles à la formation.

P031 - SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La rémunération que la Région verse aux stagiaires de la formation professionnelle, dès lors que ceux-ci n'ont pas (ou plus) de droits à l'assurance chômage représente un levier essentiel en matière de sécurisation du parcours et un élément déterminant pour inciter les demandeurs d'emploi à se qualifier. En 2025, la Région s'attachera à l'amélioration des modalités de versements notamment en début de formation.

La sécurisation des parcours sera également assurée par la mobilisation du Fonds social formation, dont l'objectif est d'éviter les ruptures de formation par la prise en charge de dépenses non prévues de transport et d'hébergement, et par le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi qui vise à soutenir la mobilité des sortants de formation vers un emploi éloigné de leur domicile.

OBJECTIF N°4 : APPUYER ET PILOTER LES DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION

P032 - EVALUATIONS AUDIT ET PROSPECTIVES

La place centrale des usagers et des bénéficiaires, plus de 100 000 personnes formées et/ou accompagnées en 2024, tout comme les moyens financiers engagés, exigent une interrogation permanente des interventions de la Région sur la formation et l'emploi au regard d'objectifs d'accessibilité, de satisfaction, de qualification et d'insertion dans l'emploi. Sur la base des priorités régionales fixées pour la période 2024-2027, il s'agira en 2025 d'amorcer un nouveau cycle d'évaluation des dispositifs régionaux de formation et d'emploi en poursuivant les efforts d'internalisation des opérations menées (études, enquêtes,..).

En tant qu'autorité de gestion de fonds européens, la Région se doit d'organiser une séparation fonctionnelle entre les services bénéficiaires, chargés de la mise en œuvre et du suivi des opérations cofinancées et le service instructeur (Direction du Fonds Social Européen), chargé de l'instruction et de la gestion des crédits FSE+. Cette obligation se traduit par des activités de gestion et de contrôle des opérations cofinancées par des crédits FSE+ sur les dispositifs en maîtrise d'ouvrage Région (marchés de formations qualifiantes, formation des détenus, Amorce de parcours...) dont une partie est externalisée au travers d'un accord cadre portant sur la réalisation de bilans d'exécution.

La Région conduit chaque année des dialogues de gestion avec les instituts de formations sanitaires et sociales afin notamment de déterminer les montants des subventions définitives. Cette démarche bénéficie chaque année d'un appui externe.

P033 - VISIBILITE ET ATTRACTIVITE DES DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION ET D'EMPLOI

En 2025, la Région poursuivra ses démarches en faveur d'une meilleure visibilité et lisibilité des formations et des services régionaux associés. A travers l'organisation d'évènements, de manifestations autour de la formation, comme le Mois de la formation, les communications Ma formation Mon emploi ou bien les Places de l'emploi et de la formation coorganisées avec France travail, il s'agit de rapprocher davantage les chercheurs d'emploi et les entreprises, des formations proposées.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.11 - Emploi et évolution professionnelle

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
111A - Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois		-	-	5 740 000,00	4 666 000,00
P034	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EN ENTREPRISE	-	-	5 740 000,00	4 666 000,00
P034O001	FORMATION DES SALARIES	-	-	5 500 000,00	4 450 000,00
P034O002	SOUTIEN A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	-	-	240 000,00	216 000,00
111C - Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois		-	-	14 491 920,00	21 318 500,00
P035	ACCES A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI	-	-	1 200 000,00	8 236 010,00
P035O001	AMORCES DE PARCOURS	-	-	-	6 998 837,00
P035O002	ECOLES DE LA DEUXIEME CHANCE	-	-	1 200 000,00	1 200 000,00
P035O003	MOBILISATION VERS LA FORMATION	-	-	-	37 173,00
P036	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET AIDE AU RECRUTEMENT	-	-	2 190 000,00	2 417 900,00
P036O001	FORMER POUR RECRUTER	-	-	1 300 000,00	1 333 400,00
P036O002	INITIATIVES TERRITORIALES POUR L'EMPLOI	-	-	800 000,00	957 000,00
P036O003	SOUTIEN AUX GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION	-	-	90 000,00	90 000,00
P036O004	TALENTS D'ICI	-	-	-	37 500,00
P037	SOUTIEN A L'ACCUEIL A L'INFORMATION ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	-	-	11 101 920,00	10 664 590,00
P037O001	CENTRE INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	-	-	69 840,00	62 790,00
P037O002	INFORMATION-CONSEIL SUR LA VAE	-	-	-	650 000,00
P037O003	ESPACES REGIONAUX D'INFORMATION DE PROXIMITE	-	-	1 350 000,00	1 375 000,00
P037O004	MISSIONS LOCALES	-	-	8 144 080,00	7 329 700,00
P037O005	PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - PLIE	-	-	504 000,00	453 600,00
P037O006	PARTENARIAT AVEC FRANCE TRAVAIL	-	-	1 034 000,00	793 500,00
TOTAL		-	-	20 231 920,00	25 984 500,00
BUDGET PRIMITIF 2024		95 000,00	247 000,00	19 626 718,00	19 546 042,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Emploi et évolution professionnelle

OBJECTIF N°1 : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS STRATEGIES DE FORMATION ET SECURISER LES EMPLOIS

P034 - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EN ENTREPRISE

La Région propose depuis de nombreuses années une action volontariste en faveur de la formation des salariés articulée avec les aides aux entreprises au titre du développement économique. Plus de 10 000 salariés issus de plus de 2 000 entreprises sont concernés chaque année. En 2025, seront priorités les accompagnements individuels aux entreprises industrielles et les accompagnements collectifs aux filières stratégiques telles que l'agriculture ou les métiers du soin.

Attentive aux enjeux de transformation des compétences et d'organisation des entreprises du fait des transitions à l'œuvre ainsi qu'aux enjeux de qualité de vie au travail, la Région soutient les activités de l'Agence Nationale des Conditions de Travail (ANACT) en Nouvelle-Aquitaine. Les missions de l'agence sont particulièrement mobilisées dans le cadre de l'animation des Contrats Régionaux de Filière autour des enjeux d'emplois et de compétences.

OBJECTIF N°2 : COORDONNER ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS

P035 - ACCES A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI

La mise en œuvre du dispositif régional de formation « Amorces de parcours », renouvelé au 1^{er} janvier 2024, se poursuivra en 2025 avec la perspective de 3 000 nouvelles entrées en formation. Seront prioritairement visés les publics ciblés par le Pacte régional d'investissement dans les compétences.

P036 - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET AIDE AU RECRUTEMENT

À la suite de l'adoption en juin 2024 par la Région d'un nouveau Plan régional de mobilisation pour l'accès à l'emploi et l'aide au recrutement, ce programme et ses opérations vont connaître, entre 2024 et 2025, des évolutions progressives.

En prolongement de l'Appel à projets conduit depuis 2019, il s'agit d'entretenir une capacité à accompagner le déploiement des Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST) dans des entreprises qui peinent à recruter et qui, en formant en leur sein, peuvent contribuer activement à satisfaire à leurs besoins de compétences. Cette modalité pourrait s'inscrire dans un cadre d'intervention plus large visant à accompagner les entreprises à « former pour recruter ».

En déclinaison du Plan régional, il est envisagé de proposer de nouvelles modalités d'intervention (fonds de soutien) en soutien d'initiatives territoriales pour l'emploi et le recrutement qui contribuent significativement aux objectifs de la politique régionale.

La Région poursuivra son aide aux Groupements d'Employeurs pour la Qualification et l'Emploi (GEIQ) afin d'assurer le recrutement et l'intégration dans l'emploi, sous forme de contrat en alternance, de personnes qui ont besoin d'un accompagnement renforcé pour y parvenir.

La Région porte une Plateforme numérique dénommée Talents d'Ici qui vise à rapprocher les apprenants formés par la Région des opportunités d'emploi exprimées par les entreprises. La marché support a été renouvelé en 2024 pour assurer la continuité du service en 2025.

P037 - SOUTIEN A L'ACCUEIL A L'INFORMATION ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

La Région porte de longue date un partenariat avec 4 Centres d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles de Nouvelle-Aquitaine (CIDFF). En 2025, ce partenariat sera situé dans la conduite d'une réflexion plus large sur les contributions du réseau régional des CIDFF aux politiques régionales qui visent à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, en général et dans le champ de la formation et de l'emploi en particulier.

Dans un contexte de réforme au niveau national, la Région assurera en 2025 la continuité des services d'information et de conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) au travers d'un marché renouvelé pour une durée d'un an reconductible 2 fois. Il s'agira d'associer ces services au développement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP) afin d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des prestations. En 2023, 4 250 Néo-Aquitains ont sollicité information et conseil sur la VAE auprès de ces services.

Un label Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) a été attribué en 2024, pour 3 ans, à 41 ERIP. Il s'agit de poursuivre en 2025 le soutien aux activités des ERIP, tout en finalisant la couverture territoriale pour une proximité garantie à tous les Néo-Aquitains. Plus de 90 000 d'entre eux ont sollicité les services d'un ERIP en 2023.

La Région poursuit en 2025 son soutien au réseau des 43 Missions Locales et à leur Association Régionale (ARML) qui accueillent et accompagnent de manière globale les jeunes Néo-Aquitains de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés, dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Les Missions Locales en Nouvelle-Aquitaine accompagnent chaque année entre 90 000 et 100 000 jeunes auprès desquels elles relaient les politiques régionales qui les concernent (accès à la formation, prévention santé, mobilité, etc...).

L'Accord-cadre de partenariat qui lie la Région aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été renouvelé en 2024 pour conforter l'accompagnement des

demandeurs d'emploi les plus fragiles vers la formation. Le soutien aux PLIE se poursuivra en 2025, avec l'objectif d'orienter davantage les bénéficiaires suivis (chômeurs de longue durée, allocataires du RSA, etc...) vers la formation.

La Région entretient de longue date un partenariat très opérationnel avec France Travail autour de l'accès à la formation et à l'emploi des chercheurs d'emploi. De nouvelles actions ont été développées en 2024 afin de renforcer le sourcing des formations proposées par la Région avec l'appui du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027. Au vu des résultats positifs observés en 2024, il s'agit de renouveler en 2025 les actions Places de l'Emploi et de la Formation et Dynamique Formation.



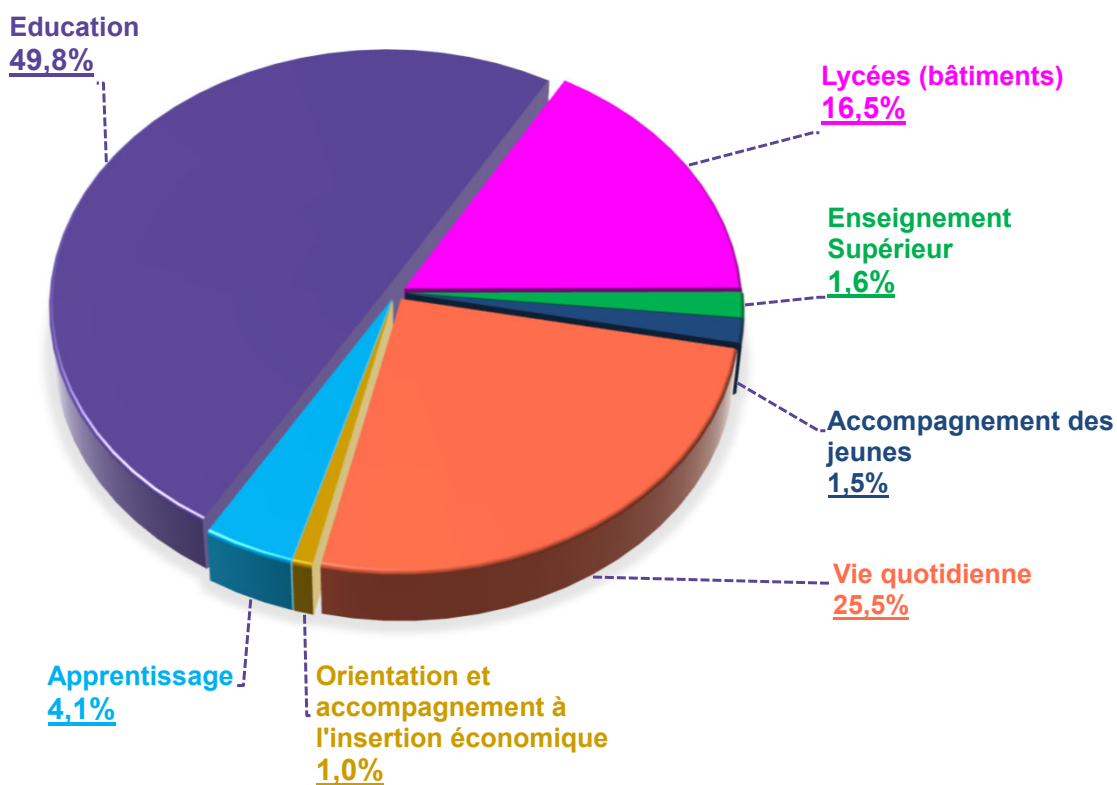
JEUNESSE

Pilier 2. Jeunesse en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,40	0,40	9,29	7,62	8,02
2.02 - Apprentissage	25,70	27,52	8,98	8,98	36,49
2.03 - Education	39,07	39,84	155,68	402,77	442,61
2.04 - Lycées (bâtiments)	164,00	144,67	1,69	1,97	146,64
2.05 - Enseignement Supérieur	8,50	12,53	2,87	1,77	14,31
2.06 - Accompagnement des jeunes	0,16	0,21	13,64	13,37	13,58
2.07 - Vie quotidienne	3,00	2,86	208,88	224,02	226,88
TOTAL	240,83	228,02	401,03	660,50	888,52

BUDGET PRIMITIF 2024	265,15	294,77	545,43	684,98	979,75
----------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 2. Jeunesse

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP/AE et hors AE
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	201A - Promouvoir les métiers et les formations	395 000	395 000	9 287 440	7 620 300
	SOUS-TOTAL	395 000	395 000	9 287 440	7 620 300
2.02 - Apprentissage	202B - Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle	-	-	8 982 576	8 978 221
	202D - Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité	25 704 250	27 516 000	-	-
	SOUS-TOTAL	25 704 250	27 516 000	8 982 576	8 978 221
2.03 - Education	203A - Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement	18 778 000	22 822 000	139 826 086	390 643 105
	203B - Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement	5 975 000	4 559 000	4 854 822	4 429 553
	203C - Favoriser la réussite scolaire	-	-	363 500	466 400
	203D - Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès	-	-	3 800 000	4 257 800
	203E - Inventer le lycée numérique de demain	14 320 000	12 455 000	6 833 800	2 974 800
	SOUS-TOTAL	39 073 000	39 836 000	155 678 208	402 771 658
2.04 - Lycées (bâtiments)	204A - Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations	2 800 000	2 498 289	-	-
	204B - Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)	161 200 000	142 173 783	1 685 000	1 965 000
	SOUS-TOTAL	164 000 000	144 672 072	1 685 000	1 965 000
2.05 - Enseignement Supérieur	205A - Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures	8 500 000	12 532 171	2 870 000	1 774 500
	SOUS-TOTAL	8 500 000	12 532 171	2 870 000	1 774 500
2.06 - Accompagnement des jeunes	206A - Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles	-	-	367 189	347 839
	206B - Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes	160 000	210 700	6 258 400	6 383 400
	206D - Favoriser la mobilité internationale	-	-	7 017 017	6 634 305
	SOUS-TOTAL	160 000	210 700	13 642 606	13 365 544
2.07 - Vie quotidienne	207A - Répondre aux besoins de logement des jeunes	3 000 000	2 859 464	260 000	300 000
	207B - Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire	-	-	208 620 933	223 720 533
	SOUS-TOTAL	3 000 000	2 859 464	208 880 933	224 020 533
TOTAL GENERAL		240 832 250	228 021 407	401 026 763	660 495 756
BUDGET PRIMITIF 2024		265 154 000	294 770 252	545 433 849	684 978 861

Pilier 2. Jeunesse

2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
201A - Promouvoir les métiers et les formations		395 000,00	395 000,00	9 287 440,00	7 620 300,00
P038	CAMPUS DES METIERS	340 000,00	340 000,00	695 000,00	585 000,00
P038O001	SOUTIEN CAMPUS LABELLISÉS CMQ	-	-	40 000,00	40 000,00
P038O002	SOUTIEN CAMPUS LABELLISÉS TTNA	340 000,00	340 000,00	655 000,00	545 000,00
P039	INFORMATION DES PUBLICS SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, APPUI AUX ACTEURS	-	-	4 592 640,00	3 950 500,00
P039O001	CAP METIERS NOUVELLE AQUITAINE	-	-	4 592 640,00	3 950 500,00
P040	MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS POUR L'ORIENTATION	50 000,00	50 000,00	3 150 000,00	1 870 000,00
P040O001	AIDES AUX DEPLACEMENTS PUBLICS SCOLAIRES	-	-	100 000,00	100 000,00
P040O002	AIDES EN FAVEUR DE MANIFESTATIONS RÉGIONALES	-	-	490 000,00	490 000,00
P040O003	ESPACE RÉGIONAL INFORMATION ORIENTATION ERIONA	50 000,00	50 000,00	260 000,00	260 000,00
P040O004	OLYMPIADES DES MÉTIERS	-	-	2 300 000,00	600 000,00
P040O005	SALON DES PROFESSIONNELS DE L'ORIENTATION	-	-	-	420 000,00
P041	MOYENS DE PROMOTION POUR L'ORIENTATION	5 000,00	5 000,00	101 000,00	171 000,00
P041O002	AMBASSADEURS MÉTIERS	-	-	-	70 000,00
P041O003	ÉQUIPEMENTS DIVERS - ORIENTATION	5 000,00	5 000,00	76 000,00	76 000,00
P041O004	GUIDES ET DOCUMENTATION POUR L'ORIENTATION	-	-	5 000,00	5 000,00
P041O005	LES OUTILS LAB-O	-	-	20 000,00	20 000,00
P042	PARTENARIATS ET TERRITOIRES POUR L'ORIENTATION	-	-	748 800,00	1 043 800,00
P042O001	ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES	-	-	100 000,00	100 000,00
P042O003	CONFÉRENCES TERRITORIALES DES MÉTIERS ET ORIENTATION CTMO	-	-	23 800,00	23 800,00
P042O004	INFORMATION SUR L'OFFRE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (OFTLV)	-	-	280 000,00	280 000,00
P042O005	PARTENARIATS ET INNOVATIONS POUR L'ORIENTATION	-	-	155 000,00	237 000,00
P042O006	RESEAU TIERS DE CONFIANCE	-	-	190 000,00	403 000,00
TOTAL		395 000,00	395 000,00	9 287 440,00	7 620 300,00
BUDGET PRIMITIF 2024		657 500,00	862 000,00	11 012 000,00	18 737 958,00

JEUNESSE

Orientation et accompagnement à l'insertion par l'économie

OBJECTIF : PROMOUVOIR LES METIERS ET LES FORMATIONS

Le programme d'activités mis en œuvre vise à coordonner les actions des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO, loi du 5 mars 2014) dans le cadre, notamment, de l'organisation d'actions d'information sur les métiers et l'offre de formations en direction de l'ensemble des publics de l'orientation tout au long de la vie, depuis le collège (loi du 5 septembre 2018). La généralisation de l'information métiers dès la classe de cinquième, comme l'action coordonnée du réseau régional des Campus des Métiers et des Qualifications, notamment en matière d'orientation, permettent de renforcer la cohérence de l'ensemble des dispositifs présentés dans les différents programmes budgétaires.

P038 - CAMPUS DES METIERS

La trajectoire de déploiement du label Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine (TTNA), adoptée lors de la Séance Plénière de mars 2024, a été entérinée avec l'Etat lors du Comité Régional d'Orientation Stratégique (CROS) réuni, pour la première fois, le 21 octobre 2024.

Dix Campus sont d'ores et déjà labellisés dans des filières identifiées comme prioritaires.

Campus TTNA (labellisés pour 3 ans)	Filières prioritaires régionales
Aérocampus	Aéronautique, spatial, défense
Campus Cuir Textile Mode Luxe	Cuir, luxe, textile et métiers d'art
Campus Maintenance en Environnement Sensible	Chimie, matériaux
	Énergie, batteries et hydrogène
Ferrocampus	Mobilités terrestres : Industrie ferroviaire
Campus régional du patrimoine bâti, de la restauration à l'éco-construction	Construction durable
CMQ forêt bois papier	Forêt, bois, papier
Campus du Numérique Educatif	Numérique
Campus Régional de l'alimentation	Agriculture, agroalimentaire et pêche
Campus Régional de la vigne et du vin	
Campus de la Silver Economie	Santé
	Silver économie

Le pilotage de ce réseau de Campus est partagé entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la région Académique, la DRAAF et la DIRM.

A ce jour, 6 Associations de Gouvernance ont été créées, un Contrat d'Objectifs et de Moyens a été finalisé et plusieurs contrats d'amorçage sont en cours.

P039 - INFORMATION DES PUBLICS SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, APPUI AUX ACTEURS

Dans le cadre du CPER, l'Etat et la Région soutiennent conjointement les missions de CARIF-OREF (Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur les Formations – Observatoire régional de l'emploi et de la formation) confiées à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

Ces missions consistent à collecter et diffuser l'information sur les offres de formation à destination du grand public ainsi qu'à appuyer et professionnaliser les acteurs de l'orientation et de la formation. En prolongement de ces missions, Cap Métiers, qui fédère en son conseil d'administration les acteurs socio-économiques régionaux, élabore et déploie de nombreuses ressources d'information et de démonstration sur les métiers. Selon la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2026 qui lie la Région et Cap Métiers, la subvention portant soutien au fonctionnement et aux activités de Cap Métiers est indexée sur la trajectoire du budget de la collectivité.

P040 - MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS POUR L'ORIENTATION

Ce programme repose sur 4 dispositifs majeurs : les Olympiades des Métiers, les Salons et Forums, le Salon des Professionnels de l'Orientation-SOPRO, l'Espace Régional d'Information Orientation (ERIONA) et, le soutien aux déplacements de collégiens, dans le cadre de la priorisation de l'information métiers en direction de ce public.

Ils permettent d'informer et conseiller environ 250 000 personnes et de travailler avec plus de 1 000 professionnels de l'orientation.

- La 48^{ème} édition des Olympiades des Métiers est en cours. La finale régionale, organisée au Parc des Expositions de Bordeaux en octobre 2024, a fait concourir 350 candidats autour de 8 Pôles professionnels et 73 métiers.

Elle a permis d'accueillir 46 400 visiteurs, sur les 3 jours, et de faire découvrir la diversité des métiers à 5 800 jeunes (collégiens pour la plupart), par le biais de parcours de visites. Les jeunes sélectionnés en équipe de France concourront à Marseille en septembre 2025.

- Une trentaine de salons et forums sont soutenus chaque année par la Région, irriguant le territoire régional et accueillant un peu plus de 160 000 visiteurs. L'Espace Régional Information Orientation Nouvelle-Aquitaine (ERIONA), présent au sein de ces manifestations, accueille et renseigne tout type de public (17 000 contacts y ont été pris en 2023).

- La 1ère édition de SOPRO, organisée en 2023 à la Rochelle, a rassemblé près de 800 participants (Education Nationale, Collectivités, Entreprises, OPCO, organismes de formation et d'information...) permettant à la Région d'incarner son rôle d'ensemblier. La 2^{ème} édition est en préparation, elle aura lieu en novembre 2025.
- Enfin, l'adoption de la Charte régionale pour la mise en œuvre de l'information métiers dans les collèges, en Séance Plénière de juin 2024, va permettre de fédérer, autour de cette thématique centrale, Région, Etat, Départements et acteurs du monde économique, dans le but de parvenir à articuler au mieux priorités nationales et régionales.

Parmi les initiatives prises par la Région, l'une concerne l'accompagnement du déplacement des collégiens (645 établissements en Nouvelle-Aquitaine) sur des lieux ou manifestations, liés à l'information sur les métiers.

P041 - MOYENS DE PROMOTION POUR L'ORIENTATION

Le programme d'expérimentation de l'information métiers à destination des collégiens, déployé depuis 2021, a permis de tirer des conclusions sur les bonnes pratiques à mettre en place (interventions ludiques pour les classes de 5^{ème}, immersives pour les 4^{èmes} et expérientielles pour les 3^{èmes}) et, ce, grâce à un travail rapproché avec les équipes éducatives, les familles et les acteurs de l'orientation. Six établissements ont été concernés par ces expérimentations, en 2024.

Une journée de rencontre avec les Directeurs de CIO, organisée à l'initiative de la Région en juin 2024, devrait être renouvelée cette année.

Le réseau des Ambassadeurs Métiers prend également de l'ampleur, avec un effectif de 1 500 ambassadeurs.

972 rencontres ont eu lieu en 2023, au bénéfice de près de 12 000 jeunes au travers de rencontres collectives en présentiel et de plus de 800 actifs (salariés ou demandeurs d'emploi), le plus souvent en visioconférence individuelle.

Afin de solidifier l'agilité du réseau, une attention particulière devra être portée à son animation ainsi qu'à l'optimisation de la plateforme (outil interne de gestion des mises en relation).

P042 - PARTENARIATS ET TERRITOIRES POUR L'ORIENTATION

La Région poursuit son soutien à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, au titre du nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens. Les répertoires régionaux des formations « après la 3^{ème} », produits par Cap Métiers, pour la Région, intégreront à compter de 2025 le guide métier complémentaire, jusque-là édité en interne.

Fin 2023, afin d'accompagner la structuration des actions du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), une démarche de labellisation d'un réseau de Tiers de Confiance, appelée à prendre la suite des appels à projets, a été mise en place.

L'objectif de ce réseau est de déployer une offre de services sur la thématique de la découverte des métiers et des parcours de formation, en complément du travail réalisé par les ERIP. Le recours à des tiers labellisés permettra d'apporter au plus grand nombre une information accessible et fiable, tout en garantissant un maillage territorial adapté. Onze structures ont été labellisées à ce jour.

Enfin, les Conférences Territoriales des Métiers et de l'Orientation (CTMO), permettant aux acteurs d'un même territoire de se rencontrer pour échanger sur les besoins du territoire en matière de métiers, de formation et d'orientation devraient se poursuivre selon un rythme de 3 par an.

Pilier 2. Jeunesse

2.02 - Apprentissage

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
202B - Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle		-	-	8 982 576,00	8 978 221,00
P043	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PAR L APPRENTISSAGE	-	-	8 982 576,00	8 978 221,00
P043O001	CARTE CONTRACTUELLE DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE (AAP)	-	-	8 982 576,00	8 978 221,00
202D - Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité		25 704 250,00	27 516 000,00	-	-
P044	SOUTIEN A L EQUIPEMENT ET A L INVESTISSEMENT DANS LES CFA	25 704 250,00	27 516 000,00	-	-
P044O001	SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS	5 500 000,00	5 000 000,00	-	-
P044O002	TRAVAUX HORS PPI	1 000 000,00	807 400,00	-	-
P044O003	TRAVAUX INSCRITS A LA PPI POUR CFA - HORS MO REGION	9 930 000,00	9 217 700,00	-	-
P044O004	TRAVAUX INSCRITS A LA PPI POUR CFA - MO REGION	9 274 250,00	12 490 900,00	-	-
TOTAL		25 704 250,00	27 516 000,00	8 982 576,00	8 978 221,00
BUDGET PRIMITIF 2024		30 780 000,00	27 310 000,00	14 000 000,00	13 900 000,00

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE CONDUISANT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

P043 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PAR L'APPRENTISSAGE

La Région Nouvelle-Aquitaine continuera d'agir en faveur de l'apprentissage au travers de la feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine déployée depuis 2020 et adossée notamment à un appel à projet « carte contractuelle des formations professionnelles par apprentissage ».

Il permet de soutenir financièrement certaines formations en lien avec les cycles économiques, les dynamiques de territoires et les projets de formations nouvelles s'inscrivant dans les politiques régionales en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

La Région intervient dans le cadre du Fonds de soutien au fonctionnement alloué par l'Etat aux Régions via France Compétences. Pour 2025, suite à une décision prise sans concertation en 2024 de baisser de 36 % le Fond de soutien au fonctionnement, il sera ramené à un montant de 8,9 M€.

OBJECTIF N°2 : PROPOSER UN OUTIL DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL DE QUALITE

P044 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT ET A L'INVESTISSEMENT DANS LES CFA

La feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine déployée depuis 2020 porte également une stratégie régionale d'investissement permettant de poursuivre l'engagement régional en faveur de la modernisation et de l'attractivité de l'appareil de formation. Ce volet vise à soutenir :

- L'équipement des plateaux techniques et des espaces pédagogiques,
- Des projets structurants de construction, de rénovation et réhabilitation dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement qui compte désormais 70 projets.

La Région intervient dans le cadre d'un Fonds de soutien à l'investissement alloué par l'Etat aux Régions via France Compétences.

Pilier 2. Jeunesse

2.03 - Education

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
203A - Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement		18 778 000,00	22 822 000,00	139 826 086,00	390 643 105,00
H003	RH : EMPLOIS PERMANENTS - LYCEES	-	-	-	225 977 291,00
H003O001	TITULAIRES - LYCEES	-	-	-	224 628 043,00
H003O002	CONTRACTUELS PERMANENTS - LYCEES	-	-	-	111 248,00
H003O004	MISES A DISPOSITION - LYCEES	-	-	-	1 000 000,00
H003O005	ALLOCATION RETOUR EMPLOI - TITULAIRE - LYCEES	-	-	-	238 000,00
H013	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - LYCEES	-	-	-	33 225 917,00
H013O001	SUPPLEANTS - LYCEES	-	-	-	17 215 787,00
H013O002	REPLACANTS SUR POSTES VACANTS - LYCEES	-	-	-	15 300 130,00
H013O003	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) - LYCEES	-	-	-	710 000,00
H023	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - LYCEES	-	-	-	465 000,00
H023O003	APPRENTIS - LYCEES	-	-	-	465 000,00
H103	RH : ACTION SOCIALE - LYCEES	113 000,00	113 000,00	2 531 286,00	3 260 686,00
H103O001	PRETS ET SECOURS - LYCEES	113 000,00	113 000,00	164 000,00	164 000,00
H103O002	TITRES RESTAURANT - LYCEES	-	-	-	500 000,00
H103O003	CHEQUES VACANCES - LYCEES	-	-	675 788,00	675 788,00
H103O004	BONS EVENEMENTIELS - LYCEES	-	-	-	441 000,00
H103O005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - LYCEES	-	-	186 500,00	186 500,00
H103O006	CAPITAL DECES - LYCEES	-	-	264 000,00	220 000,00
H103O007	AMICALE - LYCEES	-	-	956 598,00	956 598,00
H103O008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - LYCEES	-	-	284 400,00	116 800,00
H113	RH : HANDICAP - LYCEES	191 000,00	191 000,00	74 900,00	79 900,00
H113O001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - LYCEES	191 000,00	191 000,00	36 900,00	36 900,00
H113O002	AIDES A LA PERSONNE - LYCEES	-	-	35 000,00	35 000,00
H113O003	PRESTATIONS HANDICAP - LYCEES	-	-	3 000,00	8 000,00
H123	RH : PREVENTION - LYCEES	2 000,00	2 000,00	25 500,00	25 500,00
H123O001	ACHATS DE MATERIELS - PREVENTION - LYCEES	2 000,00	2 000,00	5 000,00	5 000,00
H123O002	EXPERTISES ET ABONNEMENTS - LYCEES	-	-	18 000,00	18 000,00
H123O004	AUTRES DEPENSES - PREVENTION - LYCEES	-	-	2 500,00	2 500,00
H133	RH : SANTE - LYCEES	-	-	327 000,00	327 000,00
H133O002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - LYCEES	-	-	157 000,00	157 000,00
H133O003	CONVENTIONS MEDECINS CDG - LYCEES	-	-	170 000,00	170 000,00
H143	RH : FORMATION - LYCEES	-	-	521 800,00	462 896,00
H143O001	FORMATION AGENTS - LYCEES	-	-	362 800,00	342 896,00
H143O002	FORMATION APPRENTIS - LYCEES	-	-	159 000,00	120 000,00
H153	RH : RECRUTEMENT - LYCEES	-	-	122 500,00	72 500,00
H153O002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - LYCEES	-	-	22 500,00	22 500,00
H153O003	AUTRES DEPENSES - RECRUTEMENT - LYCEES	-	-	100 000,00	50 000,00
P045	ACTIONS TERRITORIALES POUR LES LYCÉES PUBLICS	230 000,00	228 200,00	1 545 400,00	1 568 000,00
P045O001	ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES LYCÉES	-	-	105 000,00	125 000,00
P045O002	COLLECTE DES DÉCHETS RADIOACTIFS DANS LES LYCÉES	-	-	150 000,00	150 000,00
P045O003	ÉQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES MUTUALISÉES ESPACES VERTS ET LINGERIE	230 000,00	228 200,00	260 400,00	186 000,00
P045O004	VÊTEMENTS DE TRAVAIL, CHAUSSURES ET EPI DES AGENTS RÉGIONAUX	-	-	1 030 000,00	1 107 000,00
P046	FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS	14 100 000,00	14 410 770,00	97 677 700,00	87 872 700,00
P046O001	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-	-	720 000,00	720 000,00
P046O002	CHARGES SUPPLÉMENTAIRES DE VIABILISATION	-	-	1 800 000,00	1 800 000,00
P046O003	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES	-	-	92 900 000,00	82 900 000,00
P046O004	EQUIPEMENTS DES LYCÉES	14 100 000,00	14 410 770,00	-	-
P046O005	TRANSPORTS EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	1 857 700,00	2 052 700,00
P046O006	FONDS URGENCE LYCEES	-	-	400 000,00	400 000,00
P047	PARTICIPATION AUX LYCÉES PRIVÉS	4 142 000,00	7 877 030,00	37 000 000,00	37 305 715,00
P047O001	LYCÉES PRIVÉS	737 000,00	622 000,00	37 000 000,00	37 000 000,00
P047O002	MAISONS FAMILIALES ET RURALES ET LYCÉES AGRICOLES PRIVÉS	3 405 000,00	3 687 000,00	-	-
P047O003	SUBVENTIONS ANNUITÉS D'EMPRUNT	-	3 568 030,00	-	305 715,00
203B - Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement		5 975 000,00	4 559 000,00	4 854 822,00	4 429 553,00
P061	QUALITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN LYCÉES	5 975 000,00	4 559 000,00	4 854 822,00	4 429 553,00
P061O001	ÉQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DES CUISINES COLLECTIVES	5 175 000,00	4 000 000,00	320 850,00	325 500,00
P061O002	TARIFICATION, FRAIS D'ACCUEIL ET MUTUALISATION	800 000,00	559 000,00	4 533 972,00	4 104 053,00
203C - Favoriser la réussite scolaire		-	-	363 500,00	466 400,00
P062	RÉUSSITE SCOLAIRE	-	-	363 500,00	466 400,00
P062O001	LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE	-	-	251 000,00	282 000,00

Pilier 2. Jeunesse

2.03 - Education

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
P062O002	SOUTIEN AUX ACTIONS ET PROJETS ÉDUCATIFS	-	-	112 500,00	184 400,00
203D - Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès		-	-	3 800 000,00	4 257 800,00
P063	AIDES DE RENTRÉE AUX LYCÉENS	-	-	3 800 000,00	4 257 800,00
P063O003	ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS DE RENTRÉE	-	-	3 200 000,00	3 200 000,00
P063O004	MANUELS SCOLAIRES PAPIER	-	-	600 000,00	1 057 800,00
203E - Inventer le lycée numérique de demain		14 320 000,00	12 455 000,00	6 833 800,00	2 974 800,00
P064	LYCÉE NUMÉRIQUE	14 320 000,00	12 455 000,00	6 833 800,00	2 974 800,00
P064O001	ÉQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES MUTUALISÉES D'ASSISTANCE NUMÉRIQUE	85 000,00	85 000,00	36 800,00	36 800,00
P064O002	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES LYCÉES	11 185 000,00	10 370 000,00	415 000,00	50 000,00
P064O003	ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL	1 750 000,00	700 000,00	4 894 000,00	1 400 000,00
P064O004	RESSOURCES ET MANUELS NUMÉRIQUES	1 300 000,00	1 300 000,00	1 488 000,00	1 488 000,00
TOTAL		39 073 000,00	39 836 000,00	155 678 208,00	402 771 658,00
BUDGET PRIMITIF 2024		49 555 000,00	56 255 000,00	148 312 200,00	410 455 693,00

OBJECTIF N°1 : OFFRIR AUX ETABLISSEMENTS LES CONDITIONS DE LEUR BON FONCTIONNEMENT

1/ Moyens humains et conditions de travail des agents

La Région veille à doter les établissements des moyens humains nécessaires pour assurer leur fonctionnement et porte une attention particulière aux conditions de travail des agents des lycées.

En ce qui concerne les moyens permanents, l'outil de dotation en personnels pour les lycées et les dialogues auxquels il donne lieu avec les directions et encadrants de chaque établissement permet d'ajuster les moyens humains en tenant compte des spécificités des établissements. Le cycle des dialogues de dotation s'est finalisé en juin 2024.

Concernant les moyens de remplacement, la Région s'est engagée à maintenir son effort, que ce soit par la mobilisation de 18 nouveaux postes de titulaires remplaçants ou par la mise à disposition d'agents contractuels.

Cette proposition se traduit par une enveloppe de 17 215 787 € en 2025. En complément, des agents titulaires remplaçants sont déployés sur l'ensemble du territoire régional et positionnés en priorité sur les remplacements courts.

En matière de lutte contre la pénibilité des tâches et de prévention de l'usure professionnelle, des actions de prévention des troubles musculosquelettiques sont poursuivies à travers des séances d'échauffement et des actions de formation sont dédiées aux agents des lycées (formations en matière de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels, formations management pour les encadrants, congés de formation, accompagnement dans le cadre du dispositif d'évolution professionnelle, ...).

2/ Fonctionnement et équipements des établissements publics et privés

Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité de l'engagement régional en faveur de la réussite des jeunes dans leur ensemble.

Les efforts financiers réalisés depuis 2022 pour faire face à la crise énergétique ont permis aux lycées publics de conserver une bonne santé financière. Au regard de celle-ci, le montant de la dotation allouée à chaque lycée tiendra compte de ses réserves. La collectivité maintiendra sa vigilance sur les variations de prix durant l'année ainsi que ses capacités d'accompagnement via des dotations complémentaires et le nouveau fonds d'urgence. Le forfait d'externat

pour les lycées privés sous contrat avec l'Éducation nationale suivra l'évolution des dépenses prévues pour l'enseignement public. Les aides en faveur des lycéens - équipements professionnels de rentrée, manuels, ressources numériques - et le soutien à la persévérance scolaire se poursuivent pour sécuriser les parcours de formation des élèves.

En investissement, après 2 années marquées par l'ouverture des lycées au Barp et à Créon, le budget 2025 sera dédié aux besoins principaux des établissements pour accompagner l'évolution de leur offre de formations, les enjeux du numérique et plus généralement, la qualité de vie et d'apprentissage. Un effort particulier sera engagé pour remplacer les laveries dans les services de restauration et améliorer ainsi les conditions de travail des agents.

La territorialisation de l'action régionale auprès des lycées se poursuit également avec les 34 équipes mutualisées qui gèrent respectivement l'assistance numérique, les réparations en cuisine, l'entretien du linge et des espaces verts. Ces équipes continueront de mettre en œuvre les objectifs de Néo Terra en termes de végétalisation des espaces ou encore, de matériels ou techniques d'entretien toujours plus ergonomiques et vertueux en matière environnementale.

La promotion de Néo Terra s'exprime aussi dans la restauration scolaire grâce au travail conduit avec l'ACENA sur l'approvisionnement local et en denrées bio, la formation des équipes de cuisine et les actions mobilisant toute la communauté éducative sur le bien manger et la lutte contre le gaspillage. La qualité est au cœur des objectifs de la tarification sociale du service de restauration et d'hébergement dont le déploiement se poursuivra en 2025 en vue d'harmoniser les tarifs sur tout le territoire et de les différencier selon les ressources des familles.

P045 - ACTIONS TERRITORIALES POUR LES LYCÉES PUBLICS

1/ Action de développement durable dans les lycées

A – Actions en matière d'alimentation durable dans les restaurants collectifs des lycées

Le développement des approvisionnements en circuits courts et bio et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées constituent les axes centraux de la politique de restauration durable de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des ambitions Neo Terra. La collectivité souhaite ainsi réduire de 30% le gaspillage alimentaire dans les restaurants des lycées et passer à 60% d'approvisionnements locaux et de qualité, dont 30% de produits bio et locaux, d'ici 2025.

Pour ce faire, la Région pourra s'appuyer sur l'engagement de l'Association des Coordonnateurs d'Achat des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) au bénéfice des lycées (rencontres départementales acheteurs/vendeurs, logiciel OCCENA, etc.).

Elle accompagne également la professionnalisation des agents de restauration à travers le plan de formation régional qui leur est dédié, construit avec la direction des ressources humaines.

S'agissant des événements dédiés aux usagers et acteurs de la restauration collective des lycées, la 7^{ème} journée lycéenne sur l'alimentation durable se déroulera en mars 2025 en Lot et Garonne. Le concours régional des chefs de cuisine et équipiers de restauration sera également reconduit en collaboration avec le campus régional de l'alimentation.

B - Collecte et traitement des biodéchets alimentaires

L'accompagnement des lycées dans la gestion de leurs biodéchets alimentaires se poursuivra par de nouveaux audits en 2025 avec l'appui de la Direction de l'environnement.

2/ Collecte des déchets radioactifs des lycées

Le recensement des déchets radioactifs issus de l'enseignement scientifique présents dans les laboratoires des lycées a été finalisé en concertation avec les services académiques. Sur les recommandations de l'Agence Nationale de la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA), un marché complémentaire a été lancé par la collectivité pour caractériser et pré-conditionner ces déchets.

L'opération se poursuivra en 2025 avant l'organisation de la collecte par les établissements.

3/ Equipement et fonctionnement des Equipes Mutualisées espaces verts (EMEV) et lingerie (EML)

La Région dispose sur son territoire de 12 équipes techniques professionnalisées qui réalisent à l'échelle de leurs bassins d'intervention des missions d'entretien mutualisé dans les établissements et services partenaires.

Ainsi, 6 EML entretiennent le linge d'internat de 65 lycées et les vêtements de travail d'environ 1 500 agents régionaux en Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes et Pyrénées Atlantiques.

De même, 6 EMEV préservent et valorisent le patrimoine végétal et arboré de 68 lycées correspondant à une surface de 200 hectares en Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne, Landes et Lot et Garonne.

Ces équipes sont engagées dans la réduction de la pénibilité au travail grâce à des équipements ergonomiques à faible consommation énergétique. Elles promeuvent l'entretien durable par la mise en place de démarches innovantes et expérimentales conformément aux ambitions de la feuille de route Néo Terra.

Elles développent également la gestion différenciée des espaces verts et la re-végétalisation des sols ainsi que l'utilisation de produits vertueux.

Le déploiement progressif de telles équipes sur tout le territoire régional se poursuivra en 2025 en collaboration avec le pôle ressources.

Pour assurer leur fonctionnement, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

4/ Vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI) des agents régionaux

Employeur des agents techniques exerçant dans les lycées et plus largement des équipes régionales territorialisées, la Région leur fournit les équipements de travail nécessaires et appropriés par l'intermédiaire de dotations financières attribuées aux responsables d'établissement et de service dont les crédits sont ouverts au budget.

Les équipements sont achetés par le recours à la centrale d'achats de l'AMPA. Dans le cadre de son nouveau marché auquel la Région est pleinement associée, le catalogue propose une gamme plus fonctionnelle et esthétique répondant aux besoins des agents. Des produits en matière recyclée y sont également proposés conformément aux enjeux environnementaux.

P046 - FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS

1/ Dotation globale de fonctionnement et fonds d'urgence

Versée par la Région à chaque Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) ou de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA), la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue leur principale recette annuelle. Elle est calculée depuis 2018 sur la base de critères communs établis en concertation avec les représentants des établissements. Ceux-ci sont fondés sur une recherche d'équité en valorisant tout particulièrement les filières professionnelles, les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), ainsi que les établissements maritimes et agricoles.

Une fois calculée, la DGF des lycées est ajustée à la baisse ou à la hausse au regard de la situation financière des établissements : le nombre de jours de fonds de roulements disponibles figurant dans leur dernier compte financier est pris en considération pour ce faire.

En plus de cette allocation par établissement, un fonds complémentaire est constitué. Il est utilisé durant l'année pour compléter les moyens en fonctionnement des établissements, après examen des situations particulières.

Enfin, conformément aux échanges avec les représentants des chefs d'établissement, il est adjoint à cette DGF 2025 un fonds d'urgence pour financer les réparations des gros équipements sur les plateaux techniques des lycées professionnels.

2/ Autres dépenses de fonctionnement

Une enveloppe complémentaire contribue à aider les établissements à faire face à des charges nouvelles de fonctionnement pouvant survenir en cours d'exercice telles que des frais liés à des opérations de travaux, des sinistres ou encore, des charges de viabilisation imprévues.

De même, certaines dépenses sont traitées en dehors de la DGF telles que les frais de transport pédagogique ou encore de location d'installations sportives pour la pratique obligatoire de l'éducation physique et sportive dès lors que le lycée ne dispose pas en son sein des équipements nécessaires.

3/ Equipement des lycées

L'aménagement et l'entretien des espaces de vie et d'apprentissage nécessitent du mobilier pensé pour chacune des fonctions du lycée.

Sur le volet pédagogique, la Région accompagne l'évolution de l'offre de formation notamment dans la voie professionnelle qui relève de sa responsabilité directe. Les choix sont opérés en lien avec les autorités académiques pour répondre aux évolutions des besoins et apporter des réponses adaptées sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le matériel d'entretien acheté a vocation à réduire la pénibilité des tâches des agents par le déploiement d'équipements ergonomiques et vertueux d'un point de vue environnemental.

P047 - PARTICIPATION AUX LYCÉES PRIVÉS

La collectivité s'acquitte chaque année d'un forfait d'externat, contribution obligatoire aux charges de fonctionnement des lycées sous contrat avec l'Education nationale. Le calcul de cette dotation intègre l'ensemble des dépenses de fonctionnement matériel dédiées par la collectivité à l'externat des lycées publics (hors hébergement et restauration), ressources humaines comprises.

Des aides facultatives pour les travaux sont par ailleurs réservées, depuis 2018, aux lycées privés agricoles et aux Maisons familiales et rurales (MFR) qui ne bénéficient pas de forfait d'externat. Notons que si le versement d'aides en annuités d'emprunts qui préexistait a pris fin depuis 2018 pour les lycées sous contrat avec l'Education nationale, il continue d'impacter le budget de la collectivité.

Enfin, des aides facultatives sur les équipements pédagogiques sont fléchées vers les établissements privés relevant de la loi Astier (enseignement technique) au regard des responsabilités de la Région sur les formations professionnelles.

OBJECTIF N°2 : ORGANISER DE FAÇON ÉQUITABLE LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT

P061 - QUALITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN LYCÉES

1/ Equipement et fonctionnement des cuisines collectives

Une enveloppe spécifique est consacrée à l'acquisition ou au remplacement du matériel dédié à la restauration toujours dans une optique d'ergonomie de travail et de performance énergétique.

Sur les investissements, l'année 2025 sera marquée par le lancement d'un plan de remplacement des laveries pour mettre aux normes le parc régional dans les demi-pensions. Le travail sera réalisé en lien avec les directions des constructions et des ressources humaines.

Le déploiement de logiciels de suivi des denrées alimentaires, qui renvoie aux objectifs de la Région en termes de restauration durable, se poursuivra également.

Enfin, l'équipe mutualisée de restauration, constituée de 3 agents spécialisés en réparation d'équipements chaud/froid, poursuivra son action auprès de 51 lycées publics de Gironde.

2/ Tarification, frais d'accueil et mutualisation

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service de restauration et d'hébergement (SRH) dans les lycées, la Région prend en charge plusieurs postes de dépenses liées à ce service, notamment :

- Les surcoûts liés aux opérations du programme pluriannuel d'investissement (PPI) : repas, transports, hébergement ;
- Les frais de transport des internes ;
- Les réparations ;
- L'aide sociale en direction des familles : allocation régionale de restauration et fonds sociaux.

L'année 2025 permettra également de poursuivre le déploiement de la tarification solidaire du SRH. Engagée dès 2022 avec 9 lycées volontaires, cette évolution tarifaire répond au double objectif d'harmonisation des tarifs sur le territoire régional et de justice sociale, les tarifs étant différenciés selon les revenus des familles. Depuis septembre 2024, les lycées de 4 départements ont adopté cette nouvelle grille tarifaire : la Creuse, la Charente, le Lot-et-Garonne et les Deux-Sèvres. Une deuxième étape de déploiement interviendra à la rentrée 2025.

Fondé sur le principe d'une recette garantie/repas pour le lycée, le modèle s'accompagne de compensations : quand le prix payé par la famille est inférieur à la recette garantie, la Région vient compenser le différentiel auprès du lycée et inversement. Des crédits sont donc prévus à cet effet. Les recettes prévisionnelles pour la collectivité sont également inscrites au budget.

L'acquisition de logiciels de contrôle d'accès au service de restauration étant un prérequis à la tarification solidaire, les établissements seront accompagnés financièrement pour s'en doter.

Enfin, un fonds social unique a été créé en 2024 pour accompagner cette mesure et venir en aide aux familles dont la situation évoluerait en cours d'année. Les modalités d'aides pré-existantes sont maintenues dans les départements qui ne pratiquent pas encore la tarification solidaire.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

P062 - RÉUSSITE SCOLAIRE

1/ Lutte contre le décrochage scolaire

En raison de ses enjeux humains, sociaux et économiques, la lutte contre le décrochage scolaire est au cœur de la politique éducative conduite par la Région. A ce titre, les structures accueillant des décrocheurs tels que les Pôles d'Appui à la Persévérance Scolaire (PAPS) ou les micros-lycées néo-aquitains font l'objet d'un soutien financier régional annuel. Ainsi, plus de 1000 lycéens bénéficient chaque année d'actions éducatives d'insertion sociale par ces structures, complémentaires de la formation dispensée dans les établissements.

L'année scolaire 2024/2025 verra naître le premier concours d'écriture « défi jeunes plumes » à destination des jeunes inscrits dans ces structures de persévérance scolaire.

La Région soutient également des actions associatives innovantes permettant aux jeunes, notamment en situation de handicap, de développer les pré-requis facilitant leur insertion scolaire et socio-professionnelle.

2/ Soutien aux actions et projets éducatifs

Parallèlement, la Région accompagne des projets innovants qui favorisent l'ambition des jeunes et leur réussite scolaire. Elle contribue ainsi à l'égalité des chances des jeunes Néo-Aquitains en proposant plus particulièrement :

- une aide aux devoirs gratuite accessible à tous les lycéens et apprentis,
- une diversification sociale et territoriale du recrutement dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur à travers le dispositif « Je le peux par ce que je le veux » (JPPJV) avec Sciences Po Bordeaux,

Par ailleurs, la Région accompagne le prix littéraire des lycéens et apprentis « de livre en livre » porté par l'agence du livre du cinéma et de l'audio-visuel (ALCA) pour développer le goût de la lecture et l'esprit critique des jeunes, et leur faire découvrir la chaîne économique du livre.

OBJECTIF N°4 : PERMETTRE AUX LYCEENS DE DISPOSER D'AIDES FAVORISANT LEUR SUCCES

P063 - AIDES DE RENTRÉE AUX LYCÉENS

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue aux bonnes conditions d'études des lycéens par une politique éducative volontariste pour lever les freins aux projets de formation et compenser les inégalités sociales, territoriales et celles liées au handicap.

Ainsi, la Région prend en charge tout ou partie des dépenses les plus lourdes au moment de la rentrée, et notamment celles liées aux manuels scolaires, dont la collectivité assure la gratuité, et aux équipements nécessaires aux élèves de l'enseignement professionnel.

S'agissant des manuels scolaires, les établissements disposent de stocks d'ouvrages, de la seconde à la terminale, acquis par la Région qui en finance le réassort.

Pour la gestion de ces collections, consolidée par l'utilisation d'un logiciel mis à disposition par la Région, les lycées peuvent s'appuyer sur des associations, principalement de parents d'élèves. Une assistance en ligne permet d'accompagner les opérations de prêt des manuels et de gérer le stock.

L'aide à l'achat des équipements spécifiques de rentrée en 1er cycle professionnel consiste par ailleurs en l'attribution d'une aide forfaitaire de 115 à 300 € par élève en fonction du métier auquel il(elle) se prépare. Les lycées bénéficiaires du financement procèdent aux achats pour garantir le même niveau de qualité pour tous.

OBJECTIF N°5 : INVENTER LE LYCEE NUMERIQUE DE DEMAIN

P064 - LYCÉE NUMÉRIQUE

La Région maintient son engagement en direction des établissements d'enseignement pour les conseiller, les équiper en matériels informatiques et assurer le bon fonctionnement de leur système d'information.

Parallèlement, elle fournit aux enseignants et lycéens, via l'espace numérique de travail « Lycée connecté », des outils et ressources numériques pédagogiques de qualité. A travers le campus des métiers et qualifications du numérique pour la formation professionnelle 4.0, elle contribue aussi à la création de jumeaux numériques pour faciliter l'apprentissage du geste professionnel.

1/ Equipement et fonctionnement des équipes mutualisées d'assistance numériques

Les 21 équipes mutualisées d'assistance numérique (e-ANNA) gèrent un parc régional de plus de 92 000 postes informatiques et en assurent la maintenance

au quotidien. Facilitateurs des usages et pratiques numériques, les techniciens régionaux accompagnent les établissements, depuis le projet jusqu'à la mise en service des matériels informatiques.

En complément, la remise à niveau du parc de véhicules indispensables aux déplacements de techniciens sur les sites d'intervention est engagée par l'intermédiaire d'un budget dédié.

2/ Equipement informatique des lycées

Les outils d'inventaire déployés par les e-ANNA contribuent à optimiser les approvisionnements de serveurs et d'ordinateurs pédagogiques et garantir un déploiement équitable entre tous les lycées. Ils permettent également d'identifier les démarches vertueuses de remise à niveau des postes les plus anciens pour prolonger leur durée de vie et d'usage.

Le périmètre des équipements acquis et entretenus s'étend progressivement au domaine administratif en réponse aux exigences de sécurisation des infrastructures et aux attentes des établissements.

3/ Espace numérique de travail

La Région poursuit le déploiement, sur l'ensemble de son territoire, de l'offre de services numériques « Lycée connecté ». Dédiée aux élèves, aux parents, aux enseignants et personnels de direction, cette offre repose sur un accès simplifié aux services et aux ressources numériques.

« Lycée connecté » est conçu comme un réseau social éducatif favorisant la communication entre les membres de la communauté éducative. Il est également un point d'entrée unique vers un ensemble de services et de contenus qui facilitent et accompagnent l'utilisateur tout au long de sa scolarité. D'abord à destination des lycées publics de Nouvelle-Aquitaine, il poursuit son ouverture aux cités et ensembles scolaires afin de garantir un continuum collège/lycée.

Un nouveau marché sera lancé en 2025 pour pérenniser et enrichir les services de lycée connecté.

4/ Les ressources et manuels numériques

La Région offre aux enseignants et aux élèves un bouquet de ressources scolaires numériques très diversifiées choisies en lien avec les autorités académiques. Des manuels sont également disponibles par cet intermédiaire spécifiquement pour les filières professionnelles et l'enseignement du tronc commun de mathématiques dans la voie générale.

Pilier 2. Jeunesse

2.04 - Lycées (bâtiments)

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
204A - Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations		2 800 000,00	2 498 289,00	-	-
P065	CARTE DES FORMATIONS	2 800 000,00	2 498 289,00	-	-
P065O001	PPI 1 - CARTE DES FORMATIONS	-	700 000,00	-	-
P065O002	PPI 2 - CARTE DES FORMATIONS	2 800 000,00	1 348 289,00	-	-
P065O003	PRE PPI - CARTE DES FORMATIONS	-	450 000,00	-	-
204B - Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)		161 200 000,00	142 173 783,00	1 685 000,00	1 965 000,00
P066	OPERATIONS COURANTES DANS LES LYCEES (AVANT FUSION)	-	3 812 690,00	-	-
P066O001	CONSTRUIRE RÉNOVER ET AMÉNAGER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	-	150 000,00	-	-
P066O002	EIIC - CONSTRUCTIONS NEUVES	-	50 000,00	-	-
P066O003	EIIG - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	-	50 000,00	-	-
P066O004	EIIR - RESTRUCTURATIONS DE LOCAUX	-	20 000,00	-	-
P066O005	EQUIPEMENT SPORTIF	-	50 000,00	-	-
P066O006	ETUDES DIAGNOSTICS SONDAGES	-	50 000,00	-	-
P066O007	LIEUX DE VIE LYCEENNE, ENSEIGNANTE ET NTIC	-	50 000,00	-	-
P066O008	LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	62 690,00	-	-
P066O010	OPERATIONS DE MAINTENANCE ET SECURITE	-	50 000,00	-	-
P066O012	PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	2 500 000,00	-	-
P066O013	RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	780 000,00	-	-
P067	PPI 1 - OPÉRATIONS COURANTES DANS LES LYCÉES (2017-2022)	-	19 240 753,00	-	167 000,00
P067O001	PPI 1 - ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI	-	17 094 632,00	-	85 000,00
P067O002	PPI 1 - ÉTUDES PRÉALABLES	-	295 643,00	-	2 000,00
P067O003	PPI 1 - MATIÈRE D'ŒUVRE	-	50 000,00	-	60 000,00
P067O004	PPI 1 - RESTAURATION COLLECTIVE LYCÉE NUMÉRIQUE	-	1 800 478,00	-	20 000,00
P068	PPI 1 - OPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS LES LYCÉES	-	40 544 159,00	-	-
P068O001	PPI 1 - 23 LA SOUTERRAINE - LYC LOEWY	-	72 230,00	-	-
P068O002	PPI 1 - 24 SARLAT - LYC PRÉ DE CORDY	-	1 380 100,00	-	-
P068O003	PPI 1 - 33 BORDEAUX - LYC BRÉMONTIER	-	2 500 000,00	-	-
P068O004	PPI 1 - 33 BORDEAUX - LYC CAMILLE JULLIAN	-	95 000,00	-	-
P068O006	PPI 1 - 33 CRÉON - LYC CREON	-	5 000 000,00	-	-
P068O007	PPI 1 - 33 LE BARP - LYC VAL DE L'EYRE	-	6 000 000,00	-	-
P068O008	PPI 1 - 33 TALENCE - LYC HÔTELIER DE GASCOGNE	-	350 000,00	-	-
P068O012	PPI 1 - 47 AIGUILLON - LYC STENDHAL	-	1 000 000,00	-	-
P068O015	PPI 1 - 86 CHÂTELLERAULT - LYC EDOUARD BRANLY	-	700 000,00	-	-
P068O016	PPI 1 - 86 CHÂTELLERAULT - LYC MARCELIN BERTHELOT	-	590 000,00	-	-
P068O017	PPI 1 - OPERATIONS STRUCTURANTES LYCEES < 10 M€	-	22 856 829,00	-	-
P069	PPI 2 - OPÉRATIONS COURANTES DANS LES LYCÉES (2022-2028)	81 200 000,00	52 494 091,00	1 685 000,00	1 798 000,00
P069O001	PPI 2 - AMÉLIORATION DU BÂTI	55 000 000,00	41 376 262,00	1 585 000,00	1 738 000,00
P069O002	PPI 2 - EXPLOITATIONS AGRICOLES	6 200 000,00	3 000 000,00	-	-
P069O003	PPI 2 - HÉBERGEMENT	10 000 000,00	3 480 154,00	50 000,00	30 000,00
P069O004	PPI 2 - QUALITÉ DE VIE	10 000 000,00	4 637 675,00	50 000,00	30 000,00
P070	PPI 2 - OPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS LES LYCÉES	80 000 000,00	26 082 090,00	-	-
P070O001	PPI 2 - 17 LA ROCHELLE - LYC MARITIME ET AQUACOILE	-	330 000,00	-	-
P070O002	PPI 2 - 23 FELLETIN - LYC DES MÉTIERS DU BÂTIMENT	5 050 000,00	5 045 000,00	-	-
P070O004	PPI 2 - 33 BORDEAUX - LYC CONDORCET	5 600 000,00	532 000,00	-	-
P070O007	PPI 2 - 33 LANGON - LYC JEAN MOULIN	-	745 000,00	-	-
P070O009	PPI 2 - 33 LIBOURNE - LYC JEAN MONNET	3 740 000,00	412 000,00	-	-
P070O010	PPI 2 - 33 MERIGNAC - LYC DAGUIN DASSAULT	11 600 000,00	1 160 000,00	-	-
P070O011	PPI 2 - 33 TALENCE - LYC VICTOR LOUIS	7 796 000,00	1 185 000,00	-	-
P070O012	PPI 2 - 47 AGEN - LYC BERNARD PALISSY	-	695 000,00	-	-
P070O013	PPI 2 - 79 NIORT - PAUL GUERIN ET GASTON BARRE	-	860 900,00	-	-
P070O014	PPI 2 - 86 CHASSENEUIL DU POITOU - LYC GRAND PONT	25 400 000,00	3 810 000,00	-	-
P070O016	PPI 2 - 87 SAINT YRIEIX LA PERCHE - LYC ANDRE GUILLAUMIN LA FAYE	6 375 000,00	700 000,00	-	-
P070O017	PPI 2 - OPERATIONS STRUCTURANTES LYCEES < 6 M€	14 439 000,00	10 607 190,00	-	-
TOTAL		164 000 000,00	144 672 072,00	1 685 000,00	1 965 000,00
BUDGET PRIMITIF 2024		167 000 000,00	184 990 000,00	1 740 000,00	2 230 000,00

OBJECTIF N°1 : MAILLER LE TERRITOIRE EN COHERENCE AVEC LA CARTE DES FORMATIONS

P065 - CARTE DES FORMATIONS

L'évolution du patrimoine immobilier accompagne la mise en place des politiques régionales pour l'amélioration des méthodes éducatives et l'ouverture de nouvelles formations qualifiantes, en lien avec les besoins actuels et futurs du territoire. Cette démarche est une constante de l'engagement régional et constitue un programme spécifique du Programme Prévisionnel d'Investissement.

OBJECTIF N°2 : CONSTRUIRE, RENOVER ET ENTRETENIR POUR OFFRIR AUX LYCEENS LES MEILLEURES CONDITIONS D'ETUDES POSSIBLES (PPI)

Le Programme Prévisionnel d'Investissement 2022-2028

Le PPI 2 s'inscrit dans la dynamique mise en place depuis plusieurs années par la collectivité, tout en l'orientant sur des ambitions nouvelles en phase avec l'adaptation décidée en termes de réponse aux enjeux et aux besoins. L'accent est mis sur la lutte contre le changement climatique, en pleine cohérence avec la feuille de route NéoTerra, ainsi que la qualité de vie, l'hébergement avec la lutte contre les discriminations, l'accessibilité, l'amélioration des conditions d'études et de travail conjointement à la poursuite des efforts indispensables à l'entretien et la modernisation du patrimoine régional.

Les projets concerneront les opérations courantes qui répondent aux besoins essentiels, ainsi que les opérations structurantes qui permettent de réaliser des sauts qualitatifs sur des bâtiments ou des fonctions en transformant entièrement les espaces considérés.

P066 - OPERATIONS COURANTES DANS LES LYCEES (AVANT FUSION)

Ce programme regroupe l'ensemble des opérations de travaux votées par les 3 ex-régions avant la fusion, mobilisant uniquement des crédits de paiement.

P067 - PPI 1 - OPÉRATIONS COURANTES DANS LES LYCÉES (2017-2022)

Ce programme regroupe l'ensemble des opérations courantes votées durant le PPI 2017 - 2021, mobilisant uniquement des crédits de paiement depuis le vote du PPI 2022 - 2028.

P068 - PPI 1 - OPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS LES LYCÉES

Les opérations structurantes visent à transformer profondément le lycée dans une perspective d'amélioration des conditions d'études, de travail et de vie dans les établissements. De nombreuses opérations du PPI1 sont en travaux ou arrivent à leur terme, avec tout particulièrement la livraison des lycées du Barp et de Créon en septembre 2024. Les dernières opérations en cours de travaux permettront, sur l'ensemble du territoire, d'apporter les améliorations votées.

La fin des opérations structurantes du PPI 1 maintient un niveau élevé de mobilisation de crédits.

P069 - PPI 2 - OPÉRATIONS COURANTES DANS LES LYCÉES (2022-2028)

La Région possède un vaste patrimoine immobilier dont celui des EPLE représente plus de 4,3 millions de m². Ce programme regroupe toutes les opérations courantes de travaux.

1/ Amélioration du bâti (Axe II)

Cette opération regroupe tous les travaux entrepris pour garantir la pérennité et améliorer l'état de ce patrimoine bâti.

Elle permettra de répondre en premier lieu aux problèmes de sécurité, de sûreté et de pérennité des ouvrages tout en achevant la mise en accessibilité de toutes les fonctions des établissements.

Cette opération porte également des opérations de restructuration, de réhabilitation, de rénovation ou d'extension de moindre ampleur ou des travaux pour améliorer la maîtrise de l'énergie, pour les locaux d'enseignement et administratifs ainsi que les espaces extérieurs.

Afin de mener à bien les travaux, toutes les opérations préalables à l'acte de construire, rénover ou restructurer, comme notamment les études de faisabilité et les pré-études en amont de la décision de réalisation seront inscrites sur cette opération. Il en va de même pour les diagnostics, les levés de plans et les acquisitions foncières, ou encore l'acquisition ou la location de bâtiments modulaires ponctuelles pour répondre au besoin de continuité de fonctionnement des établissements dans l'attente de réalisation des travaux.

Elle intègre les besoins en matière d'œuvre et locations de matériels pour les équipes régionales d'intervention (ERI) permettant de prendre en charge de manière très réactive une partie des demandes.

Enfin cette opération permettra de financer la part forfaitaire des marchés de mandat et de la convention pour les départements 24, 33, 40, 47, 64, ainsi que celle des travaux urgents de maintenance du patrimoine qui ne font pas l'objet d'un vote individualisé pour une réactivité indispensable.

2/ Qualité de vie (Axe IV)

Les établissements d'enseignement sont des lieux de vie où lycéens, enseignants, personnels administratifs et agents des lycées passent une grande partie de leur temps. L'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble de ces utilisateurs est une préoccupation constante.

Cette opération permet d'intervenir sur les demi-pensions y compris les laveries, les locaux de vie lycéenne, les sanitaires et l'embellissement des espaces de vie afin d'offrir à chacun un environnement accueillant et fonctionnel.

3/ Hébergement (Axe V)

Cette opération permet de réaliser des travaux améliorant et développant les résidences lycéennes ainsi que les logements de fonction afin d'améliorer les conditions d'hébergement des élèves et des personnels. Chaque année, plusieurs centaines de places d'internat sont ainsi créées ou rénovées.

4/ Exploitations agricoles (Axe VIII)

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques sont des supports pédagogiques pour les élèves des lycées agricoles, futurs exploitants ou salariés agricoles, des lieux d'expérimentation et de démonstration pour la profession agricole et d'information du grand public.

Cette opération portera des opérations de remise à niveau et de transformation afin de sécuriser et d'accélérer la transition agroécologique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques.

P070 - PPI 2 - OPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS LES LYCÉES

Les opérations majeures et les opérations structurantes visent à transformer profondément les lycées dans une perspective d'amélioration des conditions d'études, de travail et de vie dans les établissements. La montée en puissance des opérations se fait progressivement, avec des opérations qui vont entrer en études en 2025 comme pour l'École Régionale de la Restauration Collective à Chasseneuil-du-Poitou ou l'extension du lycée Condorcet à Bordeaux, ainsi que d'autres dont les études de maîtrise d'œuvre s'achèvent et qui connaîtront le démarrage des travaux comme les internats du lycée de Magnac-Laval, la restructuration de l'EREA des Chirons et la restructuration de la demi-pension du lycée Palissy à Agen.

La Région maintient son accompagnement dans un environnement propice à la réussite scolaire tout en soutenant l'activité du secteur du Bâtiment, que ce soient les entreprises de travaux ou de prestations intellectuelles, en restant le premier donneur d'ordre public en Nouvelle-Aquitaine grâce à la construction, l'entretien, la réhabilitation et la restructuration de son patrimoine réparti dans les 296 lycées de Nouvelle-Aquitaine.

Pilier 2. Jeunesse

2.05 - Enseignement Supérieur

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
205A - Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures		8 500 000,00	12 532 171,00	2 870 000,00	1 774 500,00
P071	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	8 500 000,00	12 532 171,00	2 870 000,00	1 774 500,00
P071O001	CAMPUS SANTÉ - CENTRE DE MÉDECINE RÉPARATRICE	-	1 398 738,00	-	-
P071O004	FUTUROLAB (ENSAM)	2 030 000,00	3 030 000,00	-	-
P071O005	LYC VICTOR LOUIS - TALENCE (ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)	-	1 200 000,00	-	-
P071O006	PÔLE VIE DE CAMPUS À POITIERS	-	350 000,00	-	-
P071O007	PROJETS STRUCTURANTS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 470 000,00	4 853 433,00	-	-
P071O009	SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA VIE ETUDIANTE	2 000 000,00	1 700 000,00	2 870 000,00	1 774 500,00
TOTAL		8 500 000,00	12 532 171,00	2 870 000,00	1 774 500,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2024</i>		<i>12 000 000,00</i>	<i>19 842 638,00</i>	<i>2 929 000,00</i>	<i>2 525 000,00</i>

OBJECTIF : CONTRIBUER A L'EQUITE TERRITORIALE D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES

P071 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans un souci permanent de réduire les inégalités tant sociales que territoriales d'accès à l'enseignement supérieur, et d'améliorer les conditions de vie étudiantes, le soutien de la Région permet de répondre aux ambitions régionales en matière de souveraineté et de dynamisme économique, et notamment de réindustrialisation, en contribuant à façonner les compétences nécessaires aux entreprises du territoire.

Le soutien à l'enseignement supérieur et la vie étudiante, s'inscrit naturellement dans la continuité du développement des priorités stratégiques de la politique scientifique et technologique régionale. Le volet formations supérieures doit notamment contribuer à nourrir les enjeux de recherche et d'innovation de ces priorités.

Pour la Région, il s'agit de développer une véritable société de la connaissance, par la mobilisation des savoirs et savoir-faire scientifiques pour favoriser l'innovation, susciter la créativité de tous les acteurs régionaux, afin de répondre aux enjeux de société tout en luttant contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur. En effet, les crises climatiques et environnementales, sanitaires et géostratégiques affectent toute la société mais impactent particulièrement les jeunes qui sont victimes d'une perte de confiance en l'avenir : remise en cause des modèles sociétaux, incertitude croissante face au futur, éco-anxiété, impact du confinement sur la santé mentale.

C'est pourquoi, à travers « Le cadre d'actions de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur 2024-2028 », la Région oriente ses actions autour de 4 priorités :

- soutenir le développement de la formation technique et d'ingénierie,
- assurer un maillage territorial pertinent de l'enseignement supérieur,
- soutenir la formation doctorale,
- renforcer l'articulation de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales.

En 2025 il est prévu de maintenir un soutien à l'enseignement supérieur et la vie étudiante le plus large possible, tout en priorisant les actions les plus pertinentes et les plus porteuses de sens en matière d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Sur ces bases, le budget 2025 permettra de :

- Développer des formations pour les emplois hautement qualifiés de demain, en phase avec le marché du travail, notamment des formations d'ingénieur. Les projets en lien avec le développement des formations technologiques et en ingénierie seront prioritairement soutenus, notamment ceux en lien avec l'adaptation du matériel pédagogique aux besoins des filières professionnelles, ou encore en lien avec l'attractivité de ces filières.
- Inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures, notamment en contribuant à la continuité des parcours du lycée au supérieur et en soutenant le développement d'offres de formation de proximité. Il s'agira par exemple des dispositifs JPPJV (Je le peux parce que je le veux), Pass'en sup avec un lien renforcé avec les Cordées de la Réussite ou encore VetSupAgri (pour inciter les jeunes des lycées agricoles à poursuivre dans l'enseignement supérieur).
- Conforter l'attractivité du doctorat auprès des lycéens et des étudiants et favoriser la meilleure insertion des lauréats d'un doctorat en stimulant les liens avec les entreprises de Nouvelle-Aquitaine et en encourageant l'initiative des doctorants.
- Répondre aux ambitions régionales en matière de souveraineté et de dynamisme économique, et notamment de réindustrialisation, en contribuant à façonner les compétences nécessaires aux entreprises du territoire mais aussi en accompagnant le développement de l'entrepreneuriat étudiant, en particulier à travers le dispositif PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat).

Au-delà, les projets structurants pour le territoire inscrits au CPER, continueront d'être accompagnés selon un phasage des opérations au plus juste de leur réalisation. Par exemple, des projets en lien avec la structuration de l'offre d'enseignement supérieur sur Bordeaux pour le projet Evering ou encore le Futurolab porté par l'ENSAM sur Poitiers.

Pilier 2. Jeunesse

2.06 - Accompagnement des jeunes

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
206A - Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles		-	-	367 189,00	347 839,00
P072	EDUCATION ARTISTIQUE ET MEDIATION CULTURELLE	-	-	367 189,00	347 839,00
P072O001	ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLES	-	-	191 989,00	202 423,00
P072O003	CULTURE ET SANTÉ	-	-	175 200,00	145 416,00
206B - Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes		160 000,00	210 700,00	6 258 400,00	6 383 400,00
P073	ACTIONS EDUCATIVES ET LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT	-	-	2 500 000,00	2 500 000,00
P073O001	ACTIONS EDUCATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	2 300 000,00	2 300 000,00
P073O002	LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE	-	-	200 000,00	200 000,00
P074	ENGAGEMENT CITOYEN	160 000,00	210 700,00	2 288 400,00	2 413 400,00
P074O001	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES EN FAVEUR DES JEUNES	160 000,00	210 700,00	-	5 000,00
P074O002	DOTATIONS AUX MAISONS DES LYCEENS ET ASSOCIATIONS LYCÉENS ÉTUDIANTS STAGIAIRES APPRENTIS AGRICOLES	-	-	78 400,00	78 400,00
P074O003	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE	-	-	500 000,00	620 000,00
P074O004	SOUTIEN AUX ACTIONS DES STRUCTURES DE JEUNESSE	-	-	1 710 000,00	1 710 000,00
P076	EVENEMENTIEL, CONCERTATION JEUNESSE ET COMMUNICATION	-	-	1 470 000,00	1 470 000,00
P076O001	CONSEIL REGIONAL DES JEUNES, CONCERTATION, DEMOCRATIE LYCENNE ET COMMUNICATION	-	-	210 000,00	210 000,00
P076O002	EDUCATION AUX MEDIAS	-	-	250 000,00	250 000,00
P076O003	NOUVEAU FESTIVAL ET VALORISATION DES TALENTS DES JEUNES	-	-	1 000 000,00	1 000 000,00
P076O004	MAINTENANCE SITE TÉLÉPROCÉDURES JEUNESSE	-	-	10 000,00	10 000,00
206D - Favoriser la mobilité internationale		-	-	7 017 017,00	6 634 305,00
P077	MOBILITE CITOYENNE ET INTERNATIONALE	-	-	7 017 017,00	6 634 305,00
P077O001	MOBILITÉ INTERNATIONALE - PUBLIC EN COURS DE FORMATION	-	-	5 747 624,00	5 500 433,00
P077O002	MOBILITÉ INTERNATIONALE - PUBLIC HORS FORMATION	-	-	1 269 393,00	1 133 872,00
TOTAL		160 000,00	210 700,00	13 642 606,00	13 365 544,00
BUDGET PRIMITIF 2024		161 500,00	215 000,00	15 111 517,00	14 762 770,00

JEUNESSE

Accompagnement des jeunes

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA MEDIATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES

La Région a signé en 2024 une nouvelle convention avec l'Etat afin d'une part de renforcer les actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) dans les territoires de grande ruralité et les zones « politique de la ville » et d'autre part de cibler en priorité les jeunes les plus éloignés géographiquement ou socialement de la culture, afin de favoriser leur épanouissement, leur sensibilité, leur créativité et leur esprit critique.

La Région maintiendra en 2025 son soutien à l'EAC par l'appel à projets présentés au Nouveau Festival et accompagnés par les agences culturelles régionales, et également en cofinçant les projets EAC du secteur associatif et des établissements d'enseignement. Elle poursuivra enfin son soutien à des résidences d'artistes au sein des établissements d'enseignement à travers un des volets du dispositif « Actions Educatives en Nouvelle-Aquitaine ».

P072 - EDUCATION ARTISTIQUE ET MEDIATION CULTURELLE

Le programme éducation artistique et culturelle comprend un volet dédié à des projets auprès des lycéens néo aquitains ou dans le cadre de manifestations culturelles, et un second dédié à l'intervention artistique en milieu scolaire. Ces projets sont travaillés avec la direction de la jeunesse et les partenaires Etat DRAC et Rectorat.

L'année 2025 sera la première année de mise en œuvre de la nouvelle convention passée entre la Région, les trois Rectorats, la DRAC et la DRAAF sur l'Education artistique et culturelle.

Cela se traduira notamment par de premiers engagements de la Région dans des COTEAC pour des territoires identifiés comme prioritaires au regard de la politique culturelle ; par la consolidation, en lien avec l'OARA, d'outils ressources au service des projets d'éducation artistique dans le champ du spectacle vivant ; ainsi que l'identification d'expérimentations à mener pour renforcer l'usage des outils et des contenus numériques dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

OBJECTIF N°2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

P073 - ACTIONS EDUCATIVES ET LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

La Région poursuivra son action volontariste dans les établissements d'enseignement à travers le dispositif d'accompagnement aux « Actions

Educatives en Nouvelle-Aquitaine », ciblant en particulier ceux situés en zone vulnérable, selon les thématiques prioritaires régionales autour de l'inclusion, le désenclavement du territoire et le développement durable.

Elle favorisera par ailleurs l'accès aux médias régionaux via le dispositif « Kiosque ».

La Région, qui entend favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes apprenants, poursuivra le déploiement du Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire adopté en 2020 avec les trois académies, la DRAAF, l'ARS et les apprenants, afin de développer des actions en direction des élèves, des associations spécialisées intervenant dans les établissements et la formation des agents territoriaux des lycées.

P074 - ENGAGEMENT CITOYEN

En 2025, la Région continuera d'accompagner le parcours de réussite des jeunes et de favoriser leur autonomie, en soutenant le Réseau Information Jeunesse, les associations de jeunes porteurs d'initiatives et les Maisons des Lycéens (MDL) des établissements publics, les ALESA (Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis) des lycées agricoles publics.

Dans le cadre du partenariat avec les Rectorats renouvelé en 2024, la Région encouragera la participation des jeunes aux instances lycéennes, pour lutter contre une crise de représentation au sein d'une partie de la jeunesse, au travers d'actions de sensibilisation et l'organisation de regroupements inter-régionaux.

Le protocole d'accord avec l'Agence du Service civique voté et signé en 2024 confirme l'engagement de la Région à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par le co-financement de missions d'intérêt général.

P076 - EVENEMENTIEL, CONCERTATION JEUNESSE ET COMMUNICATION

La Région poursuivra le travail engagé avec le Conseil Régional des Jeunes créé début 2023, pour favoriser l'exercice de la citoyenneté, l'engagement, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes, tout en leur permettant de se rapprocher de l'institution régionale et de participer à la construction des politiques publiques. Une deuxième période d'engagement débutera en décembre 2024.

Chaque « promotion » du Conseil Régional des Jeunes est composée de 108 membres titulaires répartis à parité en 3 collèges (collège 1 : lycéens ou apprentis de l'enseignement secondaire, collège 2 : étudiants ou apprentis post-bac, collège 3 : jeunes entrés dans la vie active), issus de tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

La 9^{ème} édition du Nouveau Festival en mai 2025 valorisera les talents des lycéens et apprentis et mettra en avant des réussites professionnelles présentées aux Olympiades des Métiers dans des domaines variés : sciences et numérique,

média, arts plastiques et visuels, mode, spectacle, écriture, musique, bénévolat, photographie, matchs d'improvisation. Le Nouveau Festival conservera une dimension internationale avec l'improvisation théâtrale et la délégation québécoise. Par ailleurs, l'ouverture au monde s'appuiera sur l'orchestre européen et permettra à des jeunes européens et des lycées néo-aquitains de partager une création symphonique.

L'action régionale auprès des jeunes, des établissements d'enseignement et des structures de jeunesse demeurera renforcée sur les territoires par les Référents Jeunesse. Véritable interface interne de la collectivité, ce réseau basé dans les EPLE constitue le premier relai d'information territorial qui a vocation à identifier les besoins et à accompagner la mise en place de projets pour et avec les jeunes en lien avec les priorités régionales telles que le développement durable, la santé ou l'information à l'orientation.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA MOBILITE INTERNATIONALE

P077 - MOBILITE CITOYENNE ET INTERNATIONALE

Toujours soucieuse de renforcer l'autonomie des jeunes et leur ouverture au monde, en vue de faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi, la Région poursuivra son soutien au développement de la mobilité européenne et internationale des Néo-Aquitains qui ont le moins d'opportunités afin de faciliter leur parcours de réussite.

1/ Mobilité individuelle en cours de formation

Pour les bénéficiaires en cours de formation, elle soutiendra (sous condition de ressources et dans la limite d'une enveloppe individuelle allouée à chaque jeune), les projets de stages ou de séjours d'études des jeunes de tout statut (lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, étudiant), permettant de prendre en compte la totalité des parcours (de l'infra-bac jusqu'au Master 2).

2/ Mobilité individuelle hors parcours de formation

Hors parcours de formation, la Région accompagnera les jeunes en recherche d'emploi (en partenariat avec France Travail) ainsi que les projets relatifs au Corps Européen de Solidarité et aux chantiers internationaux, en complémentarité des aides d'autres partenaires et en cohérence avec les orientations du COmité RÉgional de la Mobilité européenne et internationale (COREMOB) définies dans sa feuille de route 2022/2025 actée par l'Assemblée régionale en mars 2023.

Pilier 2. Jeunesse

2.07 - Vie quotidienne

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
207A - Répondre aux besoins de logement des jeunes		3 000 000,00	2 859 464,00	260 000,00	300 000,00
P078	HABITAT JEUNESSE	3 000 000,00	2 859 464,00	260 000,00	300 000,00
P078O001	LOGEMENT DES JEUNES (ETUDIANTS, APPRENTIS, FORMATION INITIALE ET PROFESIONNELLE)	3 000 000,00	2 859 464,00	260 000,00	300 000,00
207B - Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire		-	-	208 620 933,00	223 720 533,00
P079	AIDES INDIVIDUELLES AUX PROJETS JEUNESSE	-	-	5 170 000,00	5 168 000,00
P079O001	BREVETS (BAFA, BAFD, BNSS)	-	-	170 000,00	168 000,00
P079O002	PRÉPARATION DU PERMIS B	-	-	5 000 000,00	5 000 000,00
P080	TRANSPORTS SCOLAIRES	-	-	203 450 933,00	218 552 533,00
P080O001	TRANSPORTS SCOLAIRES 16	-	-	4 210 300,00	10 003 300,00
P080O002	TRANSPORTS SCOLAIRES 17	-	-	9 819 600,00	21 904 600,00
P080O003	TRANSPORTS SCOLAIRES 19	-	-	7 934 777,00	16 277 777,00
P080O004	TRANSPORTS SCOLAIRES 23	-	-	36 708 300,00	7 835 300,00
P080O005	TRANSPORTS SCOLAIRES 24	-	-	5 022 483,00	16 603 483,00
P080O006	TRANSPORTS SCOLAIRES 33	-	-	13 407 310,00	31 282 310,00
P080O007	TRANSPORTS SCOLAIRES 40	-	-	12 461 013,00	21 235 013,00
P080O008	TRANSPORTS SCOLAIRES 47	-	-	5 641 850,00	13 571 450,00
P080O009	TRANSPORTS SCOLAIRES 64	-	-	14 825 300,00	28 356 300,00
P080O010	TRANSPORTS SCOLAIRES 79	-	-	70 371 000,00	14 268 000,00
P080O011	TRANSPORTS SCOLAIRES 86	-	-	4 764 000,00	14 208 000,00
P080O012	TRANSPORTS SCOLAIRES 87	-	-	11 215 000,00	14 692 000,00
P080O013	TRANSPORTS SCOLAIRES NA	-	-	7 070 000,00	8 315 000,00
TOTAL		3 000 000,00	2 859 464,00	208 880 933,00	224 020 533,00
BUDGET PRIMITIF 2024		5 000 000,00	5 295 614,00	352 329 132,00	222 367 440,00

OBJECTIF N°1 : REpondre aux besoins de logement des jeunes

P078 – HABITAT JEUNESSE

Le logement et l'hébergement pour les jeunes s'inscrivent comme un défi majeur des politiques régionales pour garantir l'égalité des chances dans l'accès aux parcours de formation et favoriser la réussite en formation. C'est aussi un enjeu fort de rééquilibrage en faveur de pôles secondaires, voire ruraux dont l'attractivité se conforte.

Pour ce faire la Région se donne comme objectif de :

- Faciliter la production d'une offre nouvelle en neuf ou en recyclage d'immeuble, ainsi que les rénovations globales des résidences vétustes ;
- Territorialiser son action en différenciant les taux d'intervention en fonction de la vulnérabilité des territoires ;
- Bonifier les opérations intégrant des innovations techniques, sociales, environnementales, inclusives.

Depuis 2023, ce sont 1 904 places qui ont pu être cofinancées dont 588 places pour les jeunes actifs et 1 316 places pour les étudiants. En 2025, la Région poursuit cette politique volontariste en faveur des jeunes, jeunes actifs en formation ou étudiants en soutenant les projets favorisant la mise en œuvre d'une offre d'hébergement accessible sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DE LA JEUNESSE SUR NOTRE TERRITOIRE

P079 - AIDES INDIVIDUELLES AUX PROJETS JEUNESSE

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide à la préparation du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle, sous conditions de ressources et de diplôme.

Depuis son lancement en 2016 à l'échelle de la grande Région, ce dispositif a permis d'aider environ 42 000 jeunes dans leur insertion professionnelle.

Par ailleurs et pour permettre une meilleure insertion professionnelle, une aide individuelle sous conditions de ressources permettra aux jeunes d'accéder aux brevets : BAFA, BNSSA, BAFD.

P080 – TRANSPORTS SCOLAIRES

Les dépenses de transport scolaires sont principalement opérées via des marchés de 6 ans permettant de donner de la visibilité aux petits transporteurs dans les territoires. Ces marchés subissent la hausse des prix de l'énergie et des salaires des conducteurs pour faire face à la pénurie de main d'œuvre, qui conduisent en 2 ans à une hausse des coûts de près de 12,5 M€.

En 2025, la Région continuera donc de procéder au renouvellement des marchés ainsi qu'à l'optimisation des circuits en s'appuyant sur un suivi précis de la fréquentation effective grâce à la billettique déployée en 2022.

La Région a ainsi réorganisé en septembre 2024 les services des Pyrénées-Atlantiques et partiellement ceux de Dordogne. Elle renouvellera en septembre 2025 la totalité des marchés scolaires dans le département de la Vienne, du Lot et Garonne et de Dordogne. Elle préparera enfin les renouvellements prévus en septembre 2026 dans les Deux-Sèvres et une partie significative de la Creuse.

Dans un contexte de pénurie de conducteurs, la Région prendra en particulier toute sa part dans la promotion de la profession, la formation des salariés et l'optimisation des moyens engagés, afin d'assurer le service de transport, essentiel en territoire rural.

Conformément aux orientations de Néo-Terra, la Région s'emploie également, en fonction des renouvellements de marché, à développer les motorisations alternatives (électrique, bio-Gaz et à base d'agro-carburants) pour le parc d'autocars scolaires et cherchera à électrifier une partie des véhicules des régions.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

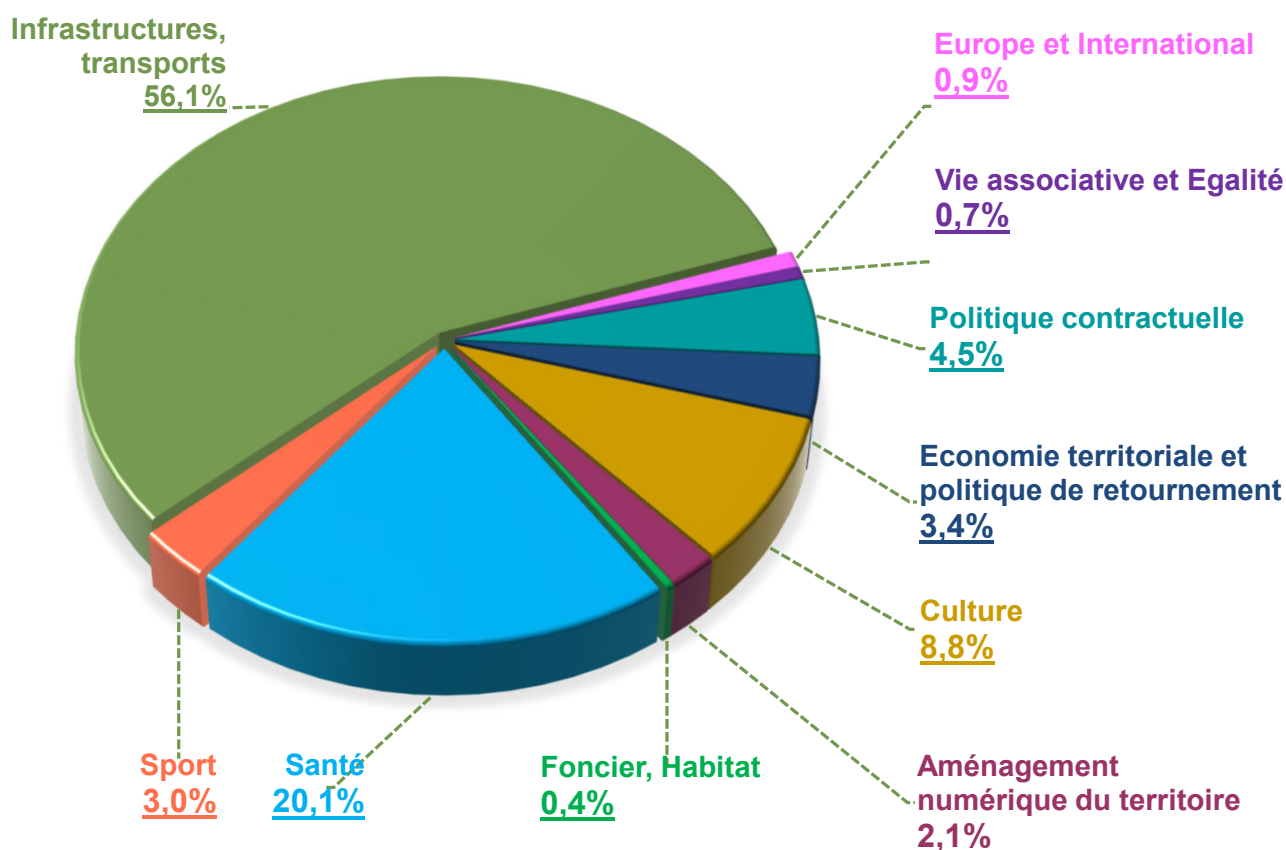


Pilier 3. Aménagement du territoire en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
3.02 - Politique contractuelle	17,82	20,19	11,84	7,61	27,80
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	12,91	11,64	20,94	9,73	21,37
3.04 - Culture	7,56	18,88	36,50	35,76	54,64
3.05 - Aménagement numérique du territoire	4,93	10,91	1,90	1,90	12,81
3.06 - Foncier, Habitat	2,20	1,94	0,39	0,29	2,23
3.07 - Santé	8,02	6,43	119,64	118,88	125,31
3.08 - Sport	7,66	8,25	8,14	10,55	18,79
3.09 - Infrastructures, transports	42,33	138,25	101,25	210,57	348,82
3.10 - Europe et International	0,00	1,16	4,21	4,62	5,78
3.11 - Vie associative et Egalité	0,98	0,78	3,61	3,42	4,20
TOTAL	104,39	218,43	308,42	403,33	621,76

BUDGET PRIMITIF 2024	171,86	309,11	284,66	403,19	712,30
----------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 3. Aménagement du territoire

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP/AE et hors AE
3.02 - Politique contractuelle	302A - S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement	17 820 000	20 192 500	11 839 008	7 611 200
	SOUS-TOTAL	17 820 000	20 192 500	11 839 008	7 611 200
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	303A - Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires	6 126 673	5 074 088	19 913 025	8 249 436
	303B - Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement	6 535 000	6 400 000	200 000	424 000
	303C - Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation	250 000	165 000	828 000	1 056 000
	SOUS-TOTAL	12 911 673	11 639 088	20 941 025	9 729 436
3.04 - Culture	304A - Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional	5 210 000	6 095 546	1 909 774	1 990 722
	304B - Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires	2 227 000	12 490 623	14 356 495	13 889 617
	304C - Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle	120 000	216 000	17 671 877	17 221 478
	304D - Promouvoir les langues et cultures régionales	-	75 000	2 559 750	2 656 275
	SOUS-TOTAL	7 557 000	18 877 169	36 497 896	35 758 092
3.05 - Aménagement numérique du territoire	305A - Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030	4 928 000	10 911 242	1 900 000	1 900 000
	SOUS-TOTAL	4 928 000	10 911 242	1 900 000	1 900 000
3.06 - Foncier, Habitat	306A - S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL	-	-	-	-
3.07 - Santé	307C - Soutenir les praticiens de demain en formation	-	-	16 652 000	15 952 000
	307D - Offrir une offre de formation de qualité aux praticiens de demain	8 016 003	6 430 613	102 991 492	102 926 750
	SOUS-TOTAL	8 016 003	6 430 613	119 643 492	118 878 750
3.08 - Sport	308A - Répondre aux enjeux de santé et de société	150 000	90 000	598 000	608 775
	308B - Soutenir et s'appuyer sur les têtes de réseaux régionales	300 000	300 000	2 100 000	1 944 000
	308C - Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité	-	-	-	-
	308D - Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive	205 000	1 855 000	29 657	2 049 277
	308E - Accompagner le sport de haut niveau dans toutes ses composantes	-	-	3 800 000	4 017 225
	308F - Développer l'offre sportive au service de la cohésion et de l'attractivité des territoires	7 000 000	6 000 000	1 612 240	1 930 000
	SOUS-TOTAL	7 655 000	8 245 000	8 139 897	10 549 277
3.09 - Infrastructures, transports	309A - Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges	40 443 183	101 878 484	6 199 485	6 135 485
	309B - Rapprocher les territoires	1 888 000	36 370 751	95 052 459	204 432 143
	SOUS-TOTAL	42 331 183	138 249 235	101 251 944	210 567 628
3.10 - Europe et International	310A - Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne	-	250 000	1 427 975	1 428 648
	310B - Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie	-	912 305	2 779 200	3 191 360
	SOUS-TOTAL	-	1 162 305	4 207 175	4 620 008
3.11 - Vie associative et Egalité	311A - Développer la vie associative	375 000	338 150	2 231 160	2 031 375
	311B - Promouvoir la solidarité et l'égalité	600 000	441 850	1 382 000	1 392 925
	SOUS-TOTAL	975 000	780 000	3 613 160	3 424 300
TOTAL GENERAL		104 393 859	218 427 688	308 423 597	403 328 691
BUDGET PRIMITIF 2024		171 859 744	309 105 614	284 658 894	403 193 960

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.02 - Politique contractuelle

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
302A - S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement		17 820 000,00	20 192 500,00	11 839 008,00	7 611 200,00
P081	APPUIS SPECIALISES POUR LES TERRITOIRES	500 000,00	1 500 000,00	893 263,00	842 331,00
P081O001	CADET	-	-	40 000,00	40 000,00
P081O002	COMMUNICATION DATAR	-	-	253 000,00	252 331,00
P081O003	PROJETS D'INVESTISSEMENT SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES (HORS CONTRATS)	500 000,00	1 500 000,00	-	-
P081O004	STRUCTURES D'APPUIS AUX TERRITOIRES	-	-	600 263,00	550 000,00
P082	FERROCAMPUS	2 520 000,00	9 200 000,00	5 995 745,00	2 054 869,00
P082O001	ACHATS, TRAVAUX ET GESTION DU SITE DU FERROCAMPUS	2 000 000,00	8 051 760,00	40 000,00	410 020,00
P082O002	COMMUNICATION, ETUDES FERROCAMPUS	20 000,00	5 000,00	145 000,00	100 000,00
P082O003	FERROCAMPUS (ASSOCIATION ET EQUIPEMENTS)	-	607 115,00	5 719 185,00	1 143 837,00
P082O004	PROJETS D'INNOVATION LIES AU FERROCAMPUS	500 000,00	536 125,00	91 560,00	401 012,00
P083	POLITIQUE CONTRACTUELLE DES TERRITOIRES	14 800 000,00	9 492 500,00	4 950 000,00	4 714 000,00
P083O001	ACTIONS CONTRACTUELLES DE PROXIMITE (ACP) ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES	1 000 000,00	500 000,00	300 000,00	350 000,00
P083O002	ANCIENNE POLITIQUE CONTRACTUELLE DES REGIONS D'ORIGINE	-	40 000,00	-	-
P083O003	APPUI AUX PROJETS DES TERRITOIRES RURAUX	250 000,00	416 000,00	500 000,00	550 000,00
P083O004	INGÉNIERIE TERRITORIALE	-	-	2 000 000,00	1 800 000,00
P083O005	INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DANS LES TERRITOIRES	5 000 000,00	2 837 000,00	50 000,00	304 000,00
P083O006	LIEUX INNOVANTS DE SERVICES AUX PUBLICS	5 500 000,00	3 000 000,00	-	-
P083O007	POLITIQUE DE LA VILLE	900 000,00	600 000,00	1 400 000,00	1 250 000,00
P083O008	REVITALISATION CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS	700 000,00	400 000,00	700 000,00	460 000,00
P083O009	SANTÉ ET TERRITOIRES	1 450 000,00	1 699 500,00	-	-
TOTAL		17 820 000,00	20 192 500,00	11 839 008,00	7 611 200,00
BUDGET PRIMITIF 2024		20 320 614,00	21 685 009,00	7 149 500,00	6 930 428,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Politique contractuelle

OBJECTIF N°1 : S'ENGAGER AVEC LES TERRITOIRES SUR DE NOUVELLES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

P081 - APPUIS SPECIALISES POUR LES TERRITOIRES

1/ L'action spécifique sur les territoires CADET

L'agent « CADET » intervient lorsqu'un territoire est touché par une vulnérabilité économique sectorielle et/ou une lourde restructuration industrielle. Situé sur place, au plus près des acteurs locaux, il recherche des solutions locales et pérennes de redéploiement. Il valorise l'action régionale, travaille avec l'ensemble des acteurs locaux et les services de la Région.

Plusieurs projets industriels majeurs porteurs d'emplois nouveaux se déploient. L'industriel du luxe Riolland (200 emplois nouveaux aujourd'hui 350 emplois à terme) monte en cadence dans sa nouvelle usine, construite sur une friche industrielle à La Souterraine. Imet Alloys, à Eyrein (19) valorise et recycle des métaux rares pour l'aéronautique et va développer sa R&D en Haute-Corrèze. Une boulangerie industrielle, Bimbo, aux capitaux mexicains va créer une centaine d'emplois directs à Châtelleraut tandis que de jolies start-up et PME dédiées à la plastronique (Haute Gironde) et à la transition agro-écologique (Sud Vienne) connaissent de solides développements grâce à une entrée au capital de Naco, un fonds créé à l'initiative de la Région.

En synergie avec le Cluster Ruralités et ADI, l'équipe Cadets a organisé trois manifestations « Innovez en ruralités » rassemblant au total plus de 700 personnes, entrepreneurs privés et publics de la Ruralité, à La Coquille, Dun Le Palestel et Saint Ciers-sur-Gironde.

En 2025, 6 territoires « CADET » seront animés dans la Région : Creuse, Haute-Gironde, Mellois-Sud Vienne, Tulle, Vallée du Lot et Charente Limousine. Le déploiement sur le territoire Adour/Chalosse/Tursan est en cours d'étude. Par ailleurs, 17 territoires d'industrie ont été retenus pour un lancement opérationnel par l'Etat et la Région en 2024. Un chargé de mission Territoires d'industrie régional issu de nos services est recruté par l'Etat et la Région au 1er janvier 2025.

2/ Les autres soutiens aux territoires

Par ailleurs, la Région peut parfois intervenir auprès des collectivités territoriales (communes, communautés de communes) lors d'événements climatiques

exceptionnels par exemple, par solidarité, car c'est d'abord aux assureurs d'assumer les impacts financiers.

Un soutien est également apporté à des structures d'appui comme Pays et quartiers Nouvelle Aquitaine, l'Association Nationale des Pôles et des Pays, l'Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local et l'Agence des Pyrénées.

P082 – FERROCAMPUS

L'année 2025 sera marquée par le démarrage des travaux de réhabilitation lourde du FERROCAMPUS sur Saintes.

Après la signature des actes notariés d'acquisition en novembre 2023, les deux lots de travaux ont été attribués à deux équipes de maîtrise d'œuvre en mai 2024 en vue d'assurer la livraison du site pour la rentrée universitaire 2027.

Le permis de construire a été déposé dès le mois de septembre 2024 dans la perspective de pouvoir accueillir les équipements (maquette TELLI, show-room des innovations, FERROMOBILE...) cofinancés à 50% dans le cadre des PIA 3 et PIA 4.

Les montants significatifs inscrits en paiement en 2025, qui se retrouveront en 2026, correspondent au pic des dépenses liées aux deux années de travaux, strictement encadrés par le montant d'AP voté en 2022.

Un dossier de candidature au fonds friche a été déposé en 2024. Son instruction est en cours de finalisation par les Services de l'Etat et devrait assurer une recette de 5 millions d'euros à la Région sur des dépenses prévues en 2025 et 2026.

P083 - POLITIQUE CONTRACTUELLE DES TERRITOIRES

1/ L'action au plus près des territoires avec une politique contractuelle renouvelée

La première génération des contrats de territoires 2018-2022 a conduit la Région Nouvelle-Aquitaine à soutenir 1 288 projets dans le cadre de démarches animées par les élus de territoires et les chargés de missions territoriaux de la Région sur les 2 844 présentés par les territoires.

Ces projets sont des vecteurs d'attractivité, de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires. On y retrouve la réalisation de tiers-lieux, l'aide au maintien des derniers commerces et à l'ouverture de maisons de santé pluri-professionnelles, des actions collectives de proximité en faveur du commerce et de l'artisanat pour revitaliser les centres bourgs, des démarches ou études pour faire émerger ou renforcer des filières locales, et des projets structurants comme la Cité du Cuir à Saint-Junien (87) ou la Cité créative de la culture béarnaise à Pau (64)...

Le nouveau cycle de contractualisation 2023- 2025 avec 53 contrats de territoires oriente les projets en réponse aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales et porteurs de transitions. A ce jour les contrats recensent 3 450 projets dont 2 000 ont un soutien régional prévisionnel ou déjà engagé en 2023 et 2024.

Les ambitions de cette politique contractuelle sont les suivantes :

- Valoriser les atouts des territoires et renforcer leur attractivité ;
- Apporter un appui renforcé aux territoires confrontés à des vulnérabilités socio-économiques ;
- Miser sur les projets des territoires ruraux ;
- Donner de la visibilité à l'action régionale à 360° ;
- Contribuer à la territorialisation de la feuille de route régionale NéoTerra et tenir compte des objectifs du SRADDET ;
- Favoriser les coopérations interterritoriales.

Le dialogue territorial a permis la compréhension des attentes de la Région pour les territoires et l'expression des besoins de chaque territoire auprès des services sectoriels.

L'année 2025 doit permettre une réflexion approfondie sur les dispositifs en cours, pour préparer un réengagement 2026 de la politique contractuelle, et permettre l'adaptation des dispositifs et l'expérimentation d'autres types d'interventions.

On y retrouve toujours la réalisation de tiers-lieux et de maisons de santé pluriprofessionnelles, mais de façon marginale, l'aide au maintien des derniers commerces, des actions collectives en faveur du commerce et de l'artisanat (ACP) corrélées au renouvellement urbain des villes et des villages, des démarches ou études pour faire émerger ou renforcer des filières locales comme la filière noisette en Est Creuse (23) ou l'accompagnement R&D et décarbonation des PME du bassin de Nay (64) autour de Safran HE.

En 2025 les clauses d'Eco Socio-Conditionnalités seront intégrées dans les projets des contrats de territoires.

2/ L'intégration de la ruralité au sein des contrats de territoires

A partir de l'expérience du Cluster ruralités qui a pu mettre en avant nombre de projets inspirants portés par des communes rurales ou le mouvement associatif, les contrats de territoires s'attachent à la prise en compte et au soutien des dynamiques rurales.

Aussi, la Région intensifie son accompagnement. L'intégration du soutien à la ruralité dans les contrats de territoires permet aujourd'hui d'accompagner les communes rurales pour mener à bien les transitions dans les bourgs, les services en milieu rural, le commerce et l'activité, le logement...

3/ L'action du cluster ruralités

La Région a initié en 2018 une démarche novatrice avec la mise en place du Cluster ruralités. L'action du Cluster se poursuit en regroupant des acteurs publics et privés impliqués en ruralités de Nouvelle-Aquitaine.

Il a pour ambition de partager et de s'interroger collectivement sur les initiatives et bonnes pratiques existantes en Nouvelle Aquitaine ou ailleurs en France et en Europe et de soutenir l'expérimentation. Un nouvel appel à projets sera lancé en 2024.

Le Cluster Ruralités a créé le Forum Européen des Ruralités, véritable rendez-vous des acteurs de la ruralité, et a mis en place plusieurs webinaires et espaces d'échanges. Une nouvelle formule sera à déployer en 2025.

Le Cluster, avec le dispositif CADET a créé l'évènement bisannuel « Innovez en ruralité », temps de rencontre entre le monde de l'entreprise et la société civile à l'échelle des territoires. Trois rencontres sont prévues sur 2025

4/ La politique de la ville

La politique de la ville assure principalement l'accompagnement de projets portés par les associations, les intercommunalités et les communes en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Sans attendre le renouvellement des contrats de ville, la Région a fait le choix de mobiliser davantage ses politiques sectorielles dès lors qu'elles peuvent intervenir au travers des différents règlements d'intervention concernées. Cette orientation s'est traduite par la prise en charge d'actions en matière d'accès à l'emploi, sport, culture et de lutte contre les discriminations.

En 2025, les actions soutenues en faveur des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville resteront sur les champs de l'activité économique, de l'accès à la formation et à l'emploi, de la réussite éducative, de la mobilité et de la cohésion sociale.

La Région, signataire des contrats de ville 2024/2030, soutiendra les actions qui seront précisées et développées dans le cadre des programmes d'actions annuels de ces contrats.

5/ La politique en faveur des petites villes et des centres bourgs

Au regard des problématiques de dévitalisation auxquelles sont confrontés bon nombre de centres, la présence et le maintien de centres bourgs dynamiques est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de fait des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et plus globalement à l'équilibre territorial régional.

Par délibération du 12 avril 2019, la Région a adopté une politique dédiée aux centres-bourgs et a lancé un appel à manifestation d'intérêt spécifique. 36 villes ont répondu à cet AMI.

Cette politique vise notamment à apporter aux collectivités des moyens spécifiques en matière d'ingénierie ou d'intervention sur des îlots stratégiques, des friches commerciales, résidentielles ou économiques. En termes d'études, une convention de partenariat avec la Banque des Territoires permet d'apporter un soutien conjoint Région/Banque des territoires aux communes ou intercommunalités.

36 collectivités ont souhaité s'inscrire dans cette politique et les financements d'opérations centre-ville /centre bourg vont se poursuivre en 2025 (financement d'ingénierie et d'études, investissement dans des projets de restructuration).

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.03 - Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
303A - Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires		6 126 673,00	5 074 088,00	19 913 025,00	8 249 436,00
P084	ECONOMIE TERRITORIALE	6 126 673,00	5 074 088,00	19 913 025,00	8 249 436,00
P084O001	ACTIONS PARTENARIALES EN SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ECONOMIE TERRITORIALE	-	-	1 009 800,00	1 356 883,00
P084O002	AIDES DIRECTES AUX TPE	6 126 673,00	5 074 088,00	1 279 404,00	1 062 986,00
P084O003	DISPOSITIF ENTREPRENDRE	-	-	16 500 000,00	3 932 486,00
P084O004	PROGRAMMES STRUCTURANTS D'APPUI AUX TPE	-	-	1 123 821,00	1 897 081,00
303B - Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement		6 535 000,00	6 400 000,00	200 000,00	424 000,00
P085	ENTREPRISES EN RETOURNEMENT	6 535 000,00	6 400 000,00	200 000,00	424 000,00
P085O001	AIDES AU CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN RETOURNEMENT	-	-	200 000,00	124 000,00
P085O002	DIAGNOSTICS STRATÉGIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS IBR	-	-	-	300 000,00
P085O003	RENFORCEMENT DES CAPITALS PERMANENTS	6 535 000,00	6 400 000,00	-	-
303C - Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation		250 000,00	165 000,00	828 000,00	1 056 000,00
P086	ÉTUDES ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE	250 000,00	165 000,00	828 000,00	1 056 000,00
P086O001	ÉTUDES ET INGÉNIERIE	-	-	515 000,00	505 000,00
P086O002	INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	-	-	175 000,00	455 000,00
P086O003	STRATEGIE ET EXPERIMENTATION FONCIERES	250 000,00	165 000,00	120 000,00	80 000,00
P086O004	EVALUATIONS	-	-	18 000,00	16 000,00
TOTAL		12 911 673,00	11 639 088,00	20 941 025,00	9 729 436,00
BUDGET PRIMITIF 2024		17 450 000,00	16 495 000,00	7 250 000,00	11 334 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA CREATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) DANS LES TERRITOIRES

P084 - ECONOMIE TERRITORIALE

Conformément à son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à maintenir et développer une offre de commerces et de services de proximité sur l'ensemble de son territoire, avec une attention particulière portée aux zones rurales et aux Quartiers de la Politique de la Ville.

Les entreprises du quotidien – commerces, artisans et services – ne se limitent pas à leur fonction économique. Elles participent à la vitalité des centres-bourgs et des quartiers par la création de lien social, en étant des lieux de rencontre et de vie collective, et par le maintien d'emplois locaux, souvent non délocalisables, qui sont essentiels à la stabilité économique et l'attractivité des territoires.

Pour répondre à ces enjeux, la Région maintiendra son dispositif d'aides aux entreprises du quotidien pour soutenir l'implantation de nouveaux commerces ou services dans les centres-bourgs et les quartiers, moderniser les commerces existants et faciliter la reprise d'entreprises pour éviter leur fermeture. En 2025, la Région poursuivra son intervention en faveur des TPE tout en recherchant une complémentarité avec l'action spécifique des EPCI sur le volet immobilier.

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à l'article 7 de la loi NOTRé, la Région renouvellera en 2025 son engagement à financer et proposer un dispositif régional d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises, tout en le faisant évoluer pour être au plus près des besoins des porteurs de projet et dans un objectif d'optimisation des moyens mobilisés.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 110 000 dirigeants ont de plus de 55 ans (soit 35 % des TPE). Chaque année, seulement la moitié des entreprises susceptibles d'être transmises le sont réellement. Vecteur d'emplois, la transmission d'entreprise participe au maintien du tissu économique local, des savoir-faire et des emplois.

En 2025, la Région va poursuivre son action pour créer les conditions favorables à la transmission-reprise d'entreprises néo-aquitaines. Pour cela, la Région s'appuiera sur le collectif des acteurs qu'elle a constitué en 2023, pour susciter de nouvelles synergies en optimisant les leviers d'action dans les territoires, dans le cadre de l'Appel à Projets « Soutien aux projets d'expérimentation – transmission ».

En 2025, l'un des axes prioritaires de la Région sera d'aider les TPE à franchir des étapes stratégiques dans leur développement. Cela passe par l'activation de leviers liés aux transitions écologique, numérique et à l'innovation. L'objectif est d'encourager une prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de développement des entreprises et de transformer ces enjeux en atouts économiques durables. Ce soutien vise également à accompagner les évolutions sociales des TPE pour renforcer leur résilience et améliorer leur structuration interne.

La Région accompagnera en particulier les entreprises artisanales à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, telles que la réduction et la valorisation des déchets, le réemploi des matériaux, une meilleure maîtrise des consommations énergétiques et la promotion de produits biologiques et du « fait maison ».

Pour atteindre ces objectifs, la Région mobilisera les programmes structurants d'appui proposés par les réseaux consulaires afin d'offrir une expertise sur mesure aux TPE et participera au financement des investissements nécessaires à la modernisation et à la transformation de leurs outils de production

Enfin, l'innovation, intégrant pleinement les préoccupations environnementales, constitue un moteur essentiel pour la performance économique et la compétitivité des entreprises. En 2025, la Région poursuivra son accompagnement des TPE, en particulier des artisans et des petites entreprises de production, qui sont au cœur des dynamiques territoriales, génératrices d'emplois locaux et futures PME.

Grâce au dispositif régional "Prestation Tremplin Innovation", mis en œuvre en partenariat avec Bpifrance et un réseau élargi de prescripteurs, plus de 100 TPE seront soutenues dans leurs projets innovants. Ce dispositif leur permettra d'explorer de nouvelles solutions, d'intégrer des technologies adaptées et de se positionner sur des marchés émergents.

Les TPE, comme l'ensemble des acteurs économiques, font face à des défis majeurs en matière de recrutement. Pour répondre à ces besoins tout en favorisant une mutualisation des ressources, le développement de l'emploi partagé demeure un levier essentiel. La Région soutiendra en 2025 la création et le développement de groupements d'employeurs, véritables solutions innovantes et fédératrices pour les TPE en croissance.

Enfin, dans un contexte économique marqué par des incertitudes, soutenir les entreprises en difficulté reste un enjeu essentiel pour préserver l'emploi et maintenir le dynamisme économique des territoires. Les petites entreprises, souvent les plus vulnérables, doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour surmonter leurs difficultés conjoncturelles et structurelles. La Région poursuivra en 2025 son soutien aux structures d'accompagnement dédiés. L'objectif est de donner aux entrepreneurs les outils nécessaires pour rebondir et s'inscrire dans une trajectoire de pérennité.

OBJECTIF N°2 : ORGANISER UNE VEILLE ET UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN RETOURNEMENT

P085 - ENTREPRISES EN RETOURNEMENT

Même si la Nouvelle-Aquitaine, grâce à son dynamisme et son écosystème est moins impactée, le contexte économique national dégradé et incertain fait peser des risques réels sur les entreprises et les emplois dans nos territoires. Selon les données d'Altarès, le contexte de défaillances d'entreprises à son plus haut niveau depuis 2008. Le nombre de liquidations judiciaires directes pour les PME a atteint son record. Ceci pénalise les territoires les plus fragiles, impactant directement les salariés des bassins d'emploi les plus isolés. Les perspectives pour la fin de l'année 2024 et du 1^{er} semestre 2025 ne sont pas encourageantes, et la Région devra certainement intervenir pour soutenir les entreprises en fragilité.

Aussi, en 2025, la Région intensifiera sa capacité à intervenir en anticipation des difficultés en s'appuyant sur son réseau d'information : sources Banque de France, DREETS-Activité Partielle, URSSAF, réseau des Tribunaux de Commerce, des échanges réguliers avec le monde bancaire (Direction des Affaires Spéciales) ainsi qu'avec les Ordres des Experts Comptables et des Commissaires aux Comptes.

Elle concentrera plus spécifiquement ses interventions sur les dossiers à fort enjeu notamment avec une attention première aux territoires fragiles. Elle interviendra pour renforcer les capitaux permanents par le biais de prêts publics.

Par ailleurs, dans un tel contexte, les aides au conseil pour des missions de management de transition ou d'appui sont un facteur différenciant quant au taux de survie de l'entreprise y compris en plan de cession. La Région maintiendra son intervention en ce sens.

OBJECTIF N°3 : OPERER UNE VEILLE DES TERRITOIRES AU SERVICE DE L'ANTICIPATION

P086 - ÉTUDES ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

1/ Améliorer la connaissance des territoires

La Région développe des outils d'information et d'analyse, dans un objectif d'aide à la décision.

Elle produit des analyses thématiques territorialisées et des notes de conjoncture à partir de données statistiques et qualitatives, gère un système d'information géographique et produit cartes et analyses spatiales, diffuse des lettres d'information sur les domaines de compétence de la Région. Ces analyses, qui portent sur un large champ englobant problématiques socio-économiques et transitions écologiques et énergétiques, permettent de mieux comprendre les

dynamiques territoriales et de proposer les politiques les plus adaptées. Elles permettent également d'identifier des indicateurs pertinents et utiles à la territorialisation de dispositifs d'intervention.

2/ Evaluer les politiques régionales

La mission évaluation des politiques régionales a été internalisée afin de mobiliser et capitaliser les compétences internes déjà mobilisées pour analyser les phénomènes économiques, sociaux et environnementaux qui touchent la région et ses territoires.

Les évaluations sont menées sur la base d'un programme annuel discuté en Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP). L'université est associée à ces travaux via le recrutement de jeunes doctorants en contrat Cifre.

3/ Faire vivre le SRADDET

À la suite de la loi Climat et résilience et de la loi anti-gaspillage et économie circulaire, après une phase de dialogue partenarial de trois ans, la première modification du SRADDET a été adoptée par l'assemblée régionale le 14 octobre 2024 (avant approbation par le Préfet de région). Elle porte sur les thématiques du foncier, de la logistique et des déchets.

Dans le même temps, la Région poursuit son action d'accompagnement des collectivités pour intégrer les dispositions du SRADDET dans leurs documents de planification et d'urbanisme, via notamment :

- l'exercice de son rôle de personne publique associée à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (avis officiels après adoption/révision des SCoT et PLUi, conseils et notes techniques auprès des collectivités porteuses tout au long de la procédure),
- la diffusion de supports méthodologiques (plateforme internet, plaquette d'information, guide de mise en œuvre et cahiers techniques, observatoires régionaux, mise en réseau des acteurs...).

4/ Favoriser l'innovation foncière

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de sobriété foncière fixé d'une part dans le SRADDET modifié voté le 14 octobre 2024, et d'autre part dans Néo Terra, la Région poursuivra son action dédiée à la promotion des innovations foncières dans le montage de projets. Elle initiera un accompagnement des collectivités porteuses de stratégies et de projets innovants, prenant en compte les enjeux de gestion économe de l'espace, en particulier dans les territoires ruraux et les villes intermédiaires de la région.

La Région continuera d'accompagner l'Observatoire des espaces NAFU (Naturels Agricoles, Forestiers et Urbains) réalisé et animé par le GIP ATeGERI (Groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques).

La Région maintiendra également son soutien à l'ingénierie urbanistique et environnementale en participant aux programmes partenariaux de l'A'Urba, l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, et de l'Audap, l'agence d'urbanisme Adour Pyrénées, sur les thèmes correspondant à ses compétences, notamment l'appui à la mise en œuvre du SRADDET, la gestion économe du foncier, le bien-vivre et l'habitat en milieu rural, les impacts des SERM en matière d'aménagement du territoire, la transition climatique. Elle continuera d'accompagner l'URCAUE (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine) pour son rôle d'animation et de formation auprès de ses adhérents.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.04 - Culture

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
304A - Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional		5 210 000,00	6 095 546,00	1 909 774,00	1 990 722,00
P087	ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES	210 000,00	180 000,00	-	-
P087O001	FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES	90 000,00	90 000,00	-	-
P087O002	FONDS REGIONAUX D'ART CONTEMPORAIN	120 000,00	90 000,00	-	-
P088	INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL	-	-	264 336,00	273 751,00
P088O001	OPÉRATIONS D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL	-	-	164 336,00	200 000,00
P088O002	VALORISATION DE LA RECHERCHE INVENTAIRE	-	-	100 000,00	73 751,00
P089	RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES, ACTION DE VALORISATION, SENSIBILISATION	2 600 000,00	2 750 985,00	1 645 438,00	1 716 971,00
P089O001	ACTIONS DE MÉDIATION DU SERVICE PATRIMOINE	-	-	80 000,00	120 000,00
P089O002	RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	2 600 000,00	2 750 985,00	-	-
P089O003	SOUTIEN AUX ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE	-	-	1 565 438,00	1 596 971,00
P090	SOUTIEN PROJETS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQUIPEMENT, PATRIMOINE	2 400 000,00	3 164 561,00	-	-
P090O001	ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX	1 500 000,00	2 142 826,00	-	-
P090O004	VALORISATION DE SITES PATRIMONIAUX	900 000,00	1 021 735,00	-	-
304B - Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires		2 227 000,00	12 490 623,00	14 356 495,00	13 889 617,00
P091	AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS	-	-	8 336 817,00	8 427 843,00
P091O001	AUTRES AIDES AUX ORGANISMES CULTURELS	-	-	3 123 778,00	3 176 039,00
P091O002	CENTRE FRANCOIS MAURIAC DE MALAGAR	-	-	1 046 300,00	1 071 300,00
P091O003	L'A AGENCE CULTURELLE NOUVELLE AQUITAINE	-	-	578 452,00	588 731,00
P091O004	OFFICE ARTISTIQUE DE LA REGION AQUITAINE - OARA	-	-	3 588 287,00	3 591 773,00
P092	AIDE AUX EQUIPEMENTS CULTURELS	300 000,00	3 332 663,00	-	-
P092O001	ÉQUIPEMENTS CULTURELS	300 000,00	2 517 663,00	-	-
P092O004	RENOVATION MUSEE BONNAT BAYONNE	-	375 000,00	-	-
P092O005	TRAVAUX FRAC ARTOTHEQUE	-	440 000,00	-	-
P093	ANIMATION, COMMUNICATION, EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES	4 000,00	1 560,00	36 908,00	56 498,00
P093O001	ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION CULTURELLES	4 000,00	1 560,00	36 908,00	56 498,00
P094	CONTRATS DE PLAN ETAT REGION	1 923 000,00	9 156 400,00	-	-
P094O001	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION CULTURE	373 000,00	1 575 000,00	-	-
P094O002	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION PATRIMOINE	1 550 000,00	1 070 000,00	-	-
P094O004	MAISON IMAGE DE PRESSE	-	60 000,00	-	-
P094O006	PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE (PESMD)	-	6 451 400,00	-	-
P095	MANIFESTATIONS CULTURELLES	-	-	5 982 770,00	5 405 276,00
P095O001	FESTIVALS CULTURELS	-	-	5 982 770,00	5 405 276,00
304C - Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle		120 000,00	216 000,00	17 671 877,00	17 221 478,00
P096	ARTS PLASTIQUES ET VISUELS	120 000,00	216 000,00	1 968 357,00	1 769 027,00
P096O001	CONTRAT DE FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS	-	96 000,00	150 000,00	130 000,00
P096O002	STRUCTURATION DE LA FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS	120 000,00	120 000,00	1 818 357,00	1 639 027,00
P097	FORMATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	-	2 752 470,00	2 757 651,00
P097O001	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ARTISTIQUE	-	-	2 183 470,00	2 218 915,00
P097O002	FORMATION PROFESSIONNELLE - CULTURE	-	-	387 000,00	356 986,00
P097O003	SOUTIEN À L'EMPLOI CULTUREL	-	-	182 000,00	181 750,00
P098	SPECTACLE VIVANT	-	-	12 951 050,00	12 694 800,00
P098O001	ÉQUIPES ARTISTIQUES	-	-	4 209 000,00	4 367 800,00
P098O002	LIEUX CULTURELS	-	-	8 742 050,00	8 327 000,00
304D - Promouvoir les langues et cultures régionales		-	75 000,00	2 559 750,00	2 656 275,00
P099	CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES	-	75 000,00	2 559 750,00	2 656 275,00
P099O001	OUTILS CULTURELS ET DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE	-	75 000,00	2 559 750,00	2 656 275,00
TOTAL		7 557 000,00	18 877 169,00	36 497 896,00	35 758 092,00
BUDGET PRIMITIF 2024		21 242 880,00	22 495 034,00	40 096 636,00	38 413 550,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Culture

En 2024, la Région a mené à bien un travail de cartographie des enjeux culturels des territoires, en croisant des indicateurs de densité culture et des indications socio-économiques. 2025 sera la première année de prise en compte de cette cartographie dans l'analyse des projets, aux côtés des critères inscrits dans les règlements d'intervention.

OBJECTIF N°1 : AMPLIFIER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE REGIONAL

Le patrimoine culturel et historique contribue fortement à l'identité de la Nouvelle-Aquitaine. Facteur d'attractivité pour nos territoires, il renforce aussi la qualité du cadre de vie régional et de nos paysages, constituant à cet égard un puissant levier de développement. L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre du nouveau règlement d'intervention « Patrimoine et Inventaire ». Il emporte notamment une meilleure prise en compte des enjeux en matière d'aménagement et de développement culturel des territoires, de transitions et de droits culturels. Le patrimoine culturel immatériel sera également valorisé dans ce cadre, en infusant sur l'ensemble de nos politiques publiques.

P087 - ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES

La Région participera aux côtés de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) à l'acquisition d'œuvres au titre du Fonds régional d'acquisition des musées et au titre des Fonds régionaux d'art contemporain, permettant d'enrichir les collections de ces structures labellisées.

P088 - INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL

L'année 2025 sera dédiée à la poursuite des partenariats existants avec les villes, agglomérations et Parcs naturels régionaux en matière d'inventaire du patrimoine culturel. Un nouveau partenariat sera proposé avec la communauté d'agglomération Royan Atlantique. Une journée d'étude sur le patrimoine industriel sera organisée. L'ouvrage issu de l'inventaire des lycées de Nouvelle-Aquitaine fera l'objet d'une large diffusion et présentation.

P089 - RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES, ACTION DE VALORISATION, SENSIBILISATION

La Région continuera de soutenir la rénovation des monuments historiques. Les projets présentés à la Région feront l'objet d'un examen au regard de la transition écologique, de la cartographie des territoires à enjeux, et de la valorisation de ces lieux vis-à-vis des habitants. Le Jardin de Gabriel bénéficiera de travaux de rénovation, ainsi que du lancement d'une étude de valorisation globale du site.

L'année 2025 verra aussi la poursuite de la nouvelle stratégie de médiation patrimoniale élaborée en 2023, reposant sur de nouvelles publications (FRAC artothèque, Patrimoine industriel de Saint Junien, réédition de l'ouvrage sur les Jardins de Gabriel), l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine, et l'enrichissement du Portail documentaire du patrimoine. Une journée professionnelle sera organisée avec tous les professionnels de la filière autour de la médiation, autour des droits culturels reconnus par la Convention de Faro.

P090 - SOUTIEN PROJETS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQUIPEMENT, PATRIMOINE

Les projets d'équipements patrimoniaux (médiathèques, musées) seront soutenus par la Région, avec une priorité sur les équipements inscrits dans les Contrats de développement et de transition, sur les projets prenant en compte les impératifs de transition écologique, et au regard du projet culturel porté par la structure. Le comité des équipements culturels, créé en 2023, et constitué des agences et réseaux culturels de la Région, sera consulté sur la priorisation des projets présentés.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'AMENAGEMENT CULTUREL DURABLE DES TERRITOIRES

P091 - AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS

Pour mener à bien sa politique culturelle, la Région Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un réseau d'agences et de structures associées. Malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint, ces partenaires continueront en 2025 de représenter un soutien essentiel pour la Région. Leur mobilisation demeurera un levier stratégique pour appuyer les professionnels des divers secteurs culturels et répondre aux enjeux de développement et d'accompagnement des acteurs.

Dans le domaine du spectacle vivant, l'OARA poursuivra son rôle essentiel dans l'optimisation des moyens dédiés à la création et à la diffusion des spectacles, tant au niveau régional que hors des frontières de la Nouvelle-Aquitaine. L'année 2025 sera marquée par le démarrage d'une thèse CIFRE par un doctorant en géographie de l'université Bordeaux Montaigne sur le thème : « *Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de communs : quelle contribution des acteurs de la culture à cette construction ?* »

En tant qu'interface privilégiée avec les professionnels des secteurs du livre, du cinéma et de l'audiovisuel, l'ALCA poursuivra son rôle clé dans l'animation et la structuration de ces filières. En 2025, elle accompagnera la Région dans le pilotage du nouveau contrat de filière Livre, en lien avec les attentes des professionnels. Par ailleurs, elle prendra une part active, aux côtés des services régionaux, aux travaux de réforme des dispositifs cinéma, dont la mise en œuvre est prévue d'ici l'été 2025.

L'agence A, dédiée à l'observation et à l'accompagnement du secteur culturel, effectuera en lien avec les financeurs Région et Etat un travail de révision et priorisation de ses missions, en préservant l'animation du COREPS et le travail autour des transitions.

L'année 2025 sera aussi marquée par l'ouverture du nouveau bâtiment du FRAC artothèque de Limoges. Après une réhabilitation complète, le bâtiment offrira un total de 1 935 m², dont plus de la moitié sera consacrée aux espaces d'exposition (1 200 m²).

Cette réhabilitation constitue un projet architectural fonctionnel et innovant. Conçus comme un « espace capable », les futurs locaux du FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine seront à même d'accueillir des innovations technologiques pour une programmation artistique comportant un volet numérique. Aussi, le bâtiment sera doté d'une boîte immersive et d'une façade numérique animée. Ces deux outils impliqueront la création de contenus artistiques dédiés.

En outre, le développement de synergies renforcées et de coopérations accrues entre le FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA, le FRAC Poitou-Charentes et le FRAC-Artothèque sera poursuivi.

P092 - AIDE AUX EQUIPEMENTS CULTURELS

La Région continuera son soutien à l'équipement des structures culturelles (passage en LED, projecteurs cinéma, autres équipements).

P093 - ANIMATION, COMMUNICATION, EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES

2025 sera l'année de restitution du travail de podcast mené pour les 5 ans de la Meca et verra la mise en place d'une nouvelle formule du Portail Culture et Patrimoine plus orientée vers un format magazine.

La Région maintiendra son action au service de la valorisation littéraire, en particulier auprès du public lycéen, avec l'organisation des prix Mauriac et Lacouture.

P094 - CONTRATS DE PLAN ETAT REGION

Les projets prévus au CPER 2021-2027 feront l'objet d'un suivi accru, afin de prioriser le rythme d'engagement des projets au regard de l'avancement des projets et de leur faisabilité financière. Le projet de rénovation du Musée des beaux-arts de Mont de Marsan sera soutenu à ce titre, ainsi que le projet d'aménagement de l'espace Manga du Festival international de la Bande dessinée.

P095 - MANIFESTATIONS CULTURELLES

En 2025, la Région poursuivra également le travail engagé autour de la révision de la politique de soutien aux Manifestations culturelles. L'enjeu est notamment d'être présent au côté des territoires à enjeux culturels afin d'avoir un effet levier et de permettre la pérennisation des festivals. Des éco-socio-conditionnalités seront mises en place pour les aides en direction de ce secteur, avec notamment une expérimentation sur le sujet de la consommation d'eau menée par un panel de festivals et accompagnée par le service.

OBJECTIF N°3 : SOUTENIR LA DIVERSITE DE LA CREATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

P096 - ARTS PLASTIQUES ET VISUELS

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra son soutien aux professionnels des arts plastiques et visuels à travers d'une part des dispositifs d'aides dédiées à la création et à la diffusion des œuvres, permettant d'accompagner les artistes dans leurs projets et de valoriser leur travail auprès des publics et d'autre part, un contrat de filière élaboré en partenariat avec l'État et l'appui du réseau Astre, qui mobilise des crédits spécifiques pour renforcer l'accompagnement des artistes plasticiens.

P097 - FORMATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il est à noter que 2025 sera l'année de la pose de la 1^{ère} pierre pour le chantier du Pole d'Education Supérieur Musique et Danse à Bordeaux. L'établissement ouvrira pour la rentrée de septembre 2026. Un rapprochement avec le Pôle Alienor de Poitiers autour d'un projet pédagogique commun est à l'étude. Le Contrat de filière Culture sur la formation professionnelle et l'orientation sera signé en 2025 suite à son adoption en 2024. De premières actions découlant de ce contrat seront menées en 2025, parmi lesquelles une Semaine des métiers de la Culture à la MECA en mars 2025, et une extension du dispositif Transfert de savoir-faire à l'ensemble des secteurs culturels.

P098 - SPECTACLE VIVANT

À la suite de la mise en œuvre, en 2024, du nouveau Règlement d'Intervention pour les opérateurs régionaux du Spectacle Vivant, la Région renforcera en 2025 son accompagnement en engageant une démarche de concertation permanente avec les acteurs du secteur. Cette initiative vise à favoriser une meilleure appropriation des priorités de cette politique, notamment en matière de transition écologique, de droits culturels et d'irrigation des territoires.

Le budget dédié aux compagnies artistiques sera préservé, tandis que les subventions dédiées aux lieux labellisés seront priorisées au regard de la cartographie des enjeux culturels des territoires et de l'équité entre bénéficiaires.

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR LES LANGUES ET CULTURES REGIONALES

P099 - CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES

Les langues et cultures régionales sont une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, avec un investissement important de la collectivité régionale du fait de la présence sur le territoire de 3 bassins culturels et linguistiques (le basque, l'occitan et le poitevin saintongeais). L'année 2025 sera la célébration du centenaire de la naissance de la poétesse limousine Marcelle Delpastre, un comité de programmation idoine s'est mis en place regroupant les instituts culturels, agence et collectivités concernées par l'évènement.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.05 - Aménagement numérique du territoire

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
305A - Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030		4 928 000,00	10 911 242,00	1 900 000,00	1 900 000,00
P100	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	4 928 000,00	10 911 242,00	1 900 000,00	1 900 000,00
P100O001	RESEAU D'INFRASTRUCTURES EN NOUVELLE-AQUITAINE (RINA)	4 928 000,00	4 803 843,00	50 000,00	50 000,00
P100O002	THD	-	6 107 399,00	1 850 000,00	1 850 000,00
TOTAL		4 928 000,00	10 911 242,00	1 900 000,00	1 900 000,00
BUDGET PRIMITIF 2024		7 460 000,00	32 227 000,00	2 170 000,00	2 155 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement numérique du territoire

OBJECTIF : CONNECTER TOUS LES HABITANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU HAUT DEBIT EN 2030

P100 - AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

1/ Très Haut Débit

La Région a eu un engagement particulièrement volontaire pour accompagner le déploiement de la fibre optique sur tous les départements au plus près de tous les acteurs publics et privés de Nouvelle-Aquitaine. Les travaux réalisés depuis 2018 sont colossaux. La Région aura voté près de 350 M€ de subvention directe depuis 2017 pour relever cet enjeu majeur. Le programme régional THD vise, dans les zones où les opérateurs privés n'investissent pas en fonds propres, à construire, exploiter et commercialiser un réseau public.

Le THD est indispensable au développement économique et à l'emploi (modernisation et transformation numérique des entreprises), essentiel pour la vie quotidienne des habitants (usages, éducation-formation, télémédecine) et les besoins liés aux usages du numérique sont croissants. Cette infrastructure déployée a représenté un chantier énorme, qui s'achève sur certains territoires en 2024.

La courbe des crédits de paiements associés à ces investissements majeurs décroît tout à fait logiquement au regard de l'achèvement des travaux sur certains territoires. Depuis 2020, les réponses aux sollicitations complémentaires qui ont pu être faites auprès de la Région, lorsqu'elles sont favorables, sont réalisées sous forme de prêts publics.

2/ RINA : le projet de réseau régional d'interconnexion de sites publics

Pour répondre aux besoins formulés d'interconnexion des sites d'enseignement supérieur et de recherche, la Région avec ses partenaires publics (ESR, santé, etc.) a lancé le projet « RINA » visant à établir un réseau de fibre et fournir les services associés pour irriguer à très haut débit l'ensemble des acteurs publics partenaires dans un souci de performance et de cohérence du réseau. 2025 verra l'activation de ce réseau constitué en 2023 associant l'ensemble des partenaires publics soucieux de la maîtrise de cette infrastructure stratégique pour les années futures.

3/ Territoires connectés, réseaux de capteurs et maîtrise des ressources.

L'avancée des technologies numériques (miniaturisation, baisse des coûts et de la consommation énergétique) permet aujourd'hui, en s'appuyant notamment sur les réseaux d'initiative publique construits, de déployer un certain nombre de services numériques au profit de l'intérêt général. En effet, à partir de capteurs bas débit, il est possible aujourd'hui de limiter grandement les dépenses énergétiques ou surveiller les consommations anormales de l'eau sur un territoire. Ces projets innovants mobilisent prioritairement des aides européennes.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.06 - Foncier, Habitat

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
306A - S'assurer d'une utilisationrationnelle du foncier et du développement de l'habitat		2 200 000,00	1 940 536,00	390 000,00	290 000,00
P101	HABITAT	2 200 000,00	1 940 536,00	390 000,00	290 000,00
P101O001	EXPÉRIMENTATIONS HABITAT , HEBERGEMENT SAISONNIER	1 000 000,00	507 500,00	90 000,00	90 000,00
P101O002	LOGEMENT EN RURALITE	1 200 000,00	1 390 336,00	-	-
P101O003	OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)	-	-	300 000,00	200 000,00
P101O004	PROGRAMMES ANCIENS (STOCK)	-	42 700,00	-	-
TOTAL		2 200 000,00	1 940 536,00	390 000,00	290 000,00
BUDGET PRIMITIF 2024		2 770 000,00	2 048 421,00	1 750 000,00	1 223 720,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Foncier, Habitat

OBJECTIF : S'ASSURER D'UNE UTILISATION RATIONNELLE DU FONCIER ET DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

P101 - HABITAT

En 2025, la Région poursuit son engagement auprès des territoires porteurs de projets habitat, dans une optique de rééquilibrage territorial et de parcours résidentiels pour tous.

Les innovations sociales, techniques ou environnementales sont ainsi valorisées et mobilisent des crédits en investissement mais également en fonctionnement (innovations sociales).

Les cibles prioritaires d'intervention financière de la Région sont déclinées en trois axes :

- Soutenir les territoires ruraux pour « réinventer » leurs centres bourgs et accompagner leur développement par l'habitat. Pour 2024, le choix a été fait de consolider cet axe, à iso budget « habitat », pour atteindre une production de 174 logements réhabilités/rénovés en milieu rural par an.
- Accompagner des solutions d'hébergement pour les travailleurs saisonniers dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture. Un appel à projets « hébergement des saisonniers » a été lancé en mars 2024 et permettra le développement de 580 places supplémentaires d'hébergements pour les saisonniers des secteurs de l'agriculture et du tourisme afin de poursuivre ce développement et répondre aux forts besoins d'hébergements pour ces publics. Un effort supplémentaire sera proposé en 2025.
- Promouvoir des innovations foncières reproductibles, pour accompagner le réemploi de fonciers stratégiques, dont les friches de centres bourgs.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.07 - Santé

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
307C - Soutenir les praticiens de demain en formation		-	-	16 652 000,00	15 952 000,00
P102	SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	-	-	16 652 000,00	15 952 000,00
P102O002	BOURSES ETUDIANTS FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	-	-	16 000 000,00	15 300 000,00
P102O003	INDEMNITES DE STAGES ET DE DEPLACEMENTS	-	-	652 000,00	652 000,00
307D - Offrir une offre de formation de qualité aux praticiens de demain		8 016 003,00	6 430 613,00	102 991 492,00	102 926 750,00
P103	FORMATIONS AUX METIERS DE LA SANTE	7 698 014,00	6 171 781,00	86 040 523,00	85 675 959,00
P103O002	CONSTRUCTION DES INSTITUTS EN SANTE	5 949 045,00	3 455 420,00	-	-
P103O004	EQUIPEMENTS DES INSTITUTS EN SANTE	1 748 969,00	1 416 361,00	-	-
P103O005	FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES	-	-	73 653 926,00	75 293 627,00
P103O006	PLACES SUPPLEMENTAIRES PACTE EN SANTE	-	-	-	583 333,00
P103O007	PLACES SUPPLEMENTAIRES SEGUR EN SANTE	-	-	8 500 000,00	8 000 000,00
P103O008	UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS	-	-	1 583 854,00	1 583 854,00
P103O009	CAMPUS DE POITIERS	-	1 300 000,00	-	-
P103O010	FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE FORMATIONS SANITAIRES	-	-	2 302 743,00	215 145,00
P104	FORMATIONS AUX METIERS DU SOCIAL	317 989,00	258 832,00	16 950 969,00	17 250 791,00
P104O001	CONSTRUCTION DES INSTITUTS DE FORMATION AUX METIERS DU SOCIAL	50 953,00	171 345,00	-	-
P104O002	EQUIPEMENTS DES INSTITUTS DE FORMATION AUX METIERS DU SOCIAL	267 036,00	87 487,00	-	-
P104O003	FINANCEMENT DES FORMATIONS SOCIALES	-	-	14 324 436,00	14 345 841,00
P104O004	PLACES SUPPLEMENTAIRES PACTE DANS LE SOCIAL	-	-	-	652 250,00
P104O005	PLACES SUPPLEMENTAIRES SEGUR DANS LE SOCIAL	-	-	2 598 000,00	2 252 700,00
P104O006	FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE FORMATIONS SOCIALES	-	-	28 533,00	-
TOTAL		8 016 003,00	6 430 613,00	119 643 492,00	118 878 750,00
BUDGET PRIMITIF 2024		8 300 000,00	5 100 000,00	119 000 000,00	116 500 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Santé

2024 a été la première année de mise en œuvre du nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2024/2028 et a ouvert un cycle de réalisation articulé autour de 6 grandes ambitions :

- Former les professionnels pour le monde de demain ;
- Accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social ;
- Adapter l'offre de formation aux besoins et spécificités du territoire ;
- Favoriser la réussite des apprenants et lutter contre l'abandon des parcours d'étude ;
- Penser l'installation durable des futurs professionnels au sein des territoires ;
- Accompagner l'universitarisation des formations.

Les actions prévues pour 2025 sont fixées dans la droite lignée de cette stratégie, tournée vers l'avenir, tenant compte d'une société qui se transforme, des progrès de la recherche, sécurisant les parcours et soucieuse des personnes en situation précaire.

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES PRATICIENS DE DEMAIN EN FORMATION

P102 - SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE

La Région est très attentive aux situations de précarité de ses étudiants et apprenants. Ainsi, le budget des bourses pour les étudiants en formations sanitaires et sociales accordées sur critères sociaux est en progression compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du montant moyen des bourses.

Les apprenants en formations sanitaires et sociales restent par ailleurs éligibles au fond social d'urgence et au fond de mobilité pour l'accès à l'emploi.

Les travaux engagés avec les universités, les CROUS mais également les territoires et les collectivités locales sur la restauration et l'hébergement des étudiants en particulier lors des périodes de stage, se poursuivra en 2025, en lien avec les travaux nationaux menés sur les conditions de vie des étudiants.

Afin d'attirer vers les formations sanitaires et sociales, de sécuriser un accès le plus large possible et d'éviter les ruptures de parcours, la Région a décidé d'élargir à compter du 1^{er} janvier 2024 l'attribution des indemnités de stage et de déplacement, aux élèves aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux. Ce dispositif sera reconduit sur 2025 pour une année complète. Un bilan financier et qualitatif sera effectué en vue d'une extension éventuelle aux élèves ambulanciers et auxiliaires de puériculture, pour leurs déplacements durant les stages obligatoires.

OBJECTIF N°2 : OFFRIR UNE OFFRE DE FORMATION DE QUALITE AUX PRATICIENS DE DEMAIN

P103 – FORMATIONS AUX METIERS DE LA SANTE

La Région reste très soucieuse des conditions d'enseignement de ses apprenants en formations sanitaires et sociales, d'autant que cela contribue de façon très importante à l'attractivité de ces formations qui mènent à des métiers en très forte tension, et participe pour cela à la construction et à la modernisation des instituts en santé. A ce titre, pour 2025, les crédits inscrits sont stables, ils correspondent à la suite des projets en lien avec les développements de l'offre de formation dans le cadre du Ségur pour lequel le protocole Etat/Régions en faveur des formations sanitaires et sociales prévoit toujours une enveloppe de compensation de 5,1 M€. Les projets sont programmés dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements.

La Région continue en 2025 à accompagner les instituts dans l'innovation et le virage numérique des modalités d'enseignement en les soutenant dans l'acquisition ou le renouvellement de mobilier, matériel pédagogique, numérique et nécessaire au fonctionnement de la simulation. Les crédits inscrits sont en augmentation pour tenir compte du réalisé des années précédentes et de la compétence régionale qui porte sur le financement des équipements des instituts en santé.

La Région est compétente pour financer le fonctionnement des formations sanitaires. Le niveau de financement est fixé conformément à une lettre de cadrage adressée aux organismes, qui précise les modalités d'intervention financière de la Région et qui permettra en 2025, la prise en compte de l'augmentation conséquence des revalorisations salariales opérées sans compensation. Cette augmentation a pu être contenue à 2% par un effort plus important demandé aux 3 CHU de la région. Il est constaté une augmentation de ce poste de dépenses de 3% chaque année depuis 2020.

Afin de sécuriser et dynamiser le financement des instituts et dans la continuité du travail engagé en 2023, une convention d'objectifs et de moyens sera proposée au vote des élus mi 2025 pour une effectivité en 2026. Elle fixera un cap sur 3 ans et identifiera des trajectoires de coûts, l'idée étant de bâtir un financement évolutif tenant compte des différents niveaux de compensations.

Les demandes de postes de chargés d'ingénierie pédagogique multimédia seront financées dans le cadre du FSE+.

La Région propose dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences de financer des places supplémentaires de formation en santé et notamment des places d'auxiliaires de puériculture et d'ambulanciers qui portent sur des métiers en forte tension avec un public relevant des cibles prioritaires du Pacte. Les demandes de développements ont été prises en compte en fonction des besoins des territoires.

La Région poursuit le développement de son offre de formations infirmière et aide-soignante, dans le cadre du protocole Etat/Région 2023/2025, en faveur de places supplémentaires Ségur en santé. Une recette de 22 M€ est prévue en 2025 pour ces formations. Dans un souci de déploiement optimal des places de formation, les prévisions pour 2025 tiennent compte des réalisations 2023 et 2024 et des recommandations issues de l'évaluation menée en 2023, ce qui explique la baisse des inscriptions budgétaires.

Les remontées de terrain, confirmées par l'Agence Régionale de Santé, ont mis en lumière une très forte tension sur le métier de manipulateur en électroradiologie, avec des besoins à très court terme, un développement va démarrer en 2025, pour une centaine de places réparties sur le territoire, un échange entre l'Etat et les Régions ayant acté une possibilité de financer d'autres formation en tension dans le cadre du protocole.

L'universitarisation des formations reste un enjeu prioritaire pour la Région. Ainsi une convention cadre pluriannuelle a été mise en œuvre à compter de début 2024. Les inscriptions budgétaires pour 2025 sont en augmentation du fait de l'impact des décisions adoptées par les conseils d'administration des universités d'actualiser le coût de l'heure universitaire et des services. Le financement de la plateforme e-notitia, stable, reste intégré à la convention avec l'Université de Poitiers. Des travaux seront menés en 2025 sur l'analyse des coûts universitaires.

P104 - FORMATIONS AUX METIERS DU SOCIAL

La Région reste très soucieuse des conditions d'enseignement de ses apprenants en formations sociales d'autant que cela contribue de façon très importante à l'attractivité de ces formations qui mènent à des métiers en forte tension, et participe pour cela à la construction et aux équipements des instituts de formation aux métiers du social.

La Région est compétente pour financer le fonctionnement des instituts de formations sociales. On constate, à compter de 2024, une forte augmentation des charges de personnels dans ces instituts comme dans le secteur sanitaire. A noter l'application de la prime Ségur avec effet au 1^{er} janvier 2024, d'ores et déjà compensée par la Région et qui aura également un impact dans le budget 2025.

La Région propose dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences de financer des places supplémentaires de formation dans le social et notamment des places de formation de moniteurs éducateurs dont le public est éligible au Pacte 2024/2027.

La Région poursuit le développement de son offre de formation d'accompagnant éducatif et social, dans le cadre du protocole Etat/Région 2023/2025, en faveur de places supplémentaires Ségur dans le social. Le développement de ces formations en 2025 tient compte des réalisations 2023 et 2024.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.08 - Sport

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
308A - Répondre aux enjeux de santé et de société		150 000,00	90 000,00	598 000,00	608 775,00
P105	SANTE ET SOCIETE	150 000,00	90 000,00	598 000,00	608 775,00
P105O003	SPORT ET ENJEUX SOCIÉTAUX	150 000,00	90 000,00	400 000,00	410 525,00
P105O004	PRESCRIPTION D'EXERCICES PHYSIQUES POUR LA SANTÉ	-	-	98 000,00	111 500,00
P105O005	SPORT HANDICAP	-	-	100 000,00	86 750,00
308B - Soutenir et s'appuyer sur les têtes de réseaux régionales		300 000,00	300 000,00	2 100 000,00	1 944 000,00
P106	TETES DE RESEAUX REGIONALES	300 000,00	300 000,00	2 100 000,00	1 944 000,00
P106O001	CROS NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	300 000,00	297 270,00
P106O002	LIGUES ET COMITES REGIONAUX	300 000,00	300 000,00	1 450 000,00	1 250 630,00
P106O003	SPORT SCOLAIRE UNIVERSITAIRE ET APPRENTISSAGE	-	-	350 000,00	396 100,00
308D - Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive		205 000,00	1 855 000,00	29 657,00	2 049 277,00
H004	RH : EMPLOIS PERMANENTS - CREPS	-	-	-	1 406 869,00
H004O001	TITULAIRES - CREPS	-	-	-	1 403 463,00
H004O002	CONTRACTUELS PERMANENTS - CREPS	-	-	-	3 406,00
H014	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - CREPS	-	-	-	586 999,00
H014O001	SUPPLEANTS - CREPS	-	-	-	262 333,00
H014O002	REPLACANTS SUR POSTES VACANTS - CREPS	-	-	-	224 666,00
H014O003	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) - CREPS	-	-	-	100 000,00
H104	RH : ACTION SOCIALE - CREPS	2 000,00	2 000,00	20 921,00	21 671,00
H104O001	PRETS ET SECOURS - CREPS	2 000,00	2 000,00	1 200,00	1 200,00
H104O003	CHEQUES VACANCES - CREPS	-	-	3 809,00	3 809,00
H104O004	BONS EVENEMENTIELS - CREPS	-	-	-	3 000,00
H104O005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - CREPS	-	-	1 000,00	1 000,00
H104O007	AMICALE - CREPS	-	-	11 912,00	11 912,00
H104O008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - CREPS	-	-	3 000,00	750,00
H114	RH : HANDICAP - CREPS	3 000,00	3 000,00	2 950,00	2 950,00
H114O001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - CREPS	3 000,00	3 000,00	475,00	475,00
H114O002	AIDES A LA PERSONNE - CREPS	-	-	2 000,00	2 000,00
H114O003	PRESTATIONS HANDICAP - CREPS	-	-	475,00	475,00
H134	RH : SANTE - CREPS	-	-	900,00	900,00
H134O002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - CREPS	-	-	900,00	900,00
H144	RH : FORMATION - CREPS	-	-	3 600,00	28 602,00
H144O001	FORMATION AGENTS - CREPS	-	-	3 600,00	28 602,00
H154	RH : RECRUTEMENT - CREPS	-	-	1 286,00	1 286,00
H154O002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - CREPS	-	-	1 286,00	1 286,00
P108	CREPS	200 000,00	1 850 000,00	-	-
P108O001	CREPS DE POITIERS	-	1 150 000,00	-	-
P108O002	CREPS DE TALENCE	-	500 000,00	-	-
P108O005	OPERATIONS GLOBALES - CREPS - TRAVAUX URGENTS	200 000,00	200 000,00	-	-
308E - Accompagner le sport de haut niveau dans toutes ses composantes		-	-	3 800 000,00	4 017 225,00
P118	HAUT NIVEAU	-	-	3 800 000,00	4 017 225,00
P118O002	AIDE AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES	-	-	310 000,00	450 000,00
P118O003	AIDES INDIVIDUELLES AUX SPORTIFS INSCRITS EN STRUCTURE	-	-	380 000,00	380 000,00
P118O004	AIDES INDIVIDUELLES TEAM JOP NA	-	-	100 000,00	121 000,00
P118O006	CLUBS AMATEURS ELITES	-	-	1 200 000,00	1 210 225,00
P118O007	CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS	-	-	1 450 000,00	1 496 000,00
P118O008	STRUCTURES D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU	-	-	360 000,00	360 000,00
308F - Développer l'offre sportive au service de la cohésion et de l'attractivité des territoires		7 000 000,00	6 000 000,00	1 612 240,00	1 930 000,00
P119	ATTRACTIVITE TERRITORIALE	7 000 000,00	6 000 000,00	1 612 240,00	1 930 000,00
P119O001	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	400 000,00	315 987,50	-	-
P119O002	EQUIPEMENTS DE PLEINE NATURE	100 000,00	100 000,00	-	-
P119O003	ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT NATIONAL	1 000 000,00	878 000,00	-	-
P119O004	ÉQUIPEMENTS POUR LA PRATIQUE DE L'EPS	5 500 000,00	4 706 012,50	-	-
P119O005	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES SPORTS DE NATURE	-	-	70 000,00	73 000,00
P119O006	SOUTIEN AUX ANIMATIONS TERRITORIALES	-	-	170 000,00	223 600,00
P119O007	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	-	-	1 372 240,00	1 633 400,00
TOTAL		7 655 000,00	8 245 000,00	8 139 897,00	10 549 277,00
BUDGET PRIMITIF 2024		11 441 000,00	10 701 000,00	8 948 567,00	11 259 566,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sport

L'année 2024 a été marquée par la réussite pleine et entière des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cet événement planétaire a permis de mettre en lumière le sport et les activités physiques dans toutes ses composantes.

Avec une première année d'application du nouveau règlement d'intervention sport, l'objectif est de poursuivre de façon efficiente les actions engagées afin de répondre aux nouveaux enjeux et aux nouvelles tendances tels que : la démocratisation des pratiques libres, la prépondérance de la dimension environnementale et climatique, ou encore l'émergence de nouveaux enjeux sociétaux cruciaux.

Le budget 2025 vise à s'emparer de cette formidable dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques pour développer cette culture des activités physiques et sportives en Nouvelle-Aquitaine. Aussi, il est indispensable de venir consolider les actions engagées afin de permettre à l'ensemble des acteurs régionaux du mouvement sportif de poursuivre leurs actions.

OBJECTIF N°1 : REpondre aux enjeux de santé et de société

P105 - SANTE ET SOCIETE

Les activités physiques et sportives sont désormais identifiées de façon vérifiée et argumentée comme une réponse fiable aux nouveaux enjeux de santé et de société. En 2025, une attention particulière sera portée sur les projets dont le périmètre d'action s'étendra au-delà de l'environnement propre du porteur de projet. Les objectifs poursuivis devront permettre la création d'une dynamique collective autour de ces problématiques en soutenant les initiatives innovantes ayant un réel impact sur le territoire, et en stimulant la synergie des acteurs pour agir au plus près de la population néo aquitaine sur l'accès aux pratiques physiques et sportives. Les valeurs de l'activité physique et sportive incarnent un véritable vecteur de développement de l'épanouissement personnel et de l'activité citoyenne. Il s'agira donc de privilégier les projets permettant d'agir sur des thématiques telles que la dimension sociale et éducative du sport, le sport au service de la santé, le sport pour les personnes en situation de handicap ainsi que le développement durable...

La Région poursuit son engagement sur la « Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé (PEP'S) » à l'échelle du territoire régional. Pour cela elle souhaite prolonger son accompagnement auprès des acteurs clés à savoir l'opérateur régional en charge du déploiement du programme. L'objectif pour la collectivité est de s'assurer du déploiement équitable et opérationnel à l'échelle régionale.

En poursuivant la dynamique liée aux Jeux Paralympiques, l'année 2025 représente une véritable opportunité pour développer et accompagner les actions initiées par les associations sportives qui s'engagent dans la pratique sportive auprès des personnes atteintes d'handicap physique (handisport) ou d'handicap mental/psychique (sport adapté). Il s'agira d'accompagner et d'accroître l'offre d'activités physiques et sportives, de soutenir les initiatives innovantes en faveur de ces publics, de favoriser leur intégration au sein des clubs valides et de les accompagner par une aide à l'achat de matériel spécifique.

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR ET S'APPUYER SUR LES TETES DE RESEAUX REGIONALES

P106 - TETES DE RESEAUX REGIONALES

La région Nouvelle-Aquitaine compte 1 400 000 licenciés et 300 000 bénévoles. Garant de la dynamique sportive territoriale, le mouvement sportif, via ses ligues et comités régionaux, se doit d'adopter et d'insuffler des stratégies de développement en adéquation avec les problématiques et enjeux du moment. Ce mouvement sportif est fédéré autour du Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine (CROS) qui accompagne les ligues et comités régionaux dans le développement de leurs disciplines respectives. Même constat pour les organisations régionales en charge du sport scolaire, universitaire et de l'apprentissage qui sont des acteurs actifs pour le développement de la pratique physique et sportive auprès des jeunes ; et notamment grâce à leur maillage territorial, qui en fait un levier important en termes d'accroissement de la culture sportive de la population régionale.

En 2025, en accompagnant l'ensemble des têtes de réseau régionales, la collectivité souhaite disposer d'un véritable effet levier en faveur d'actions sélectionnées, en adéquation avec ses priorités sur l'intégralité du territoire.

OBJECTIF N°3 : FAIRE DES CREPS LE CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

P108 – CREPS

A travers son deuxième programme pluriannuel d'investissement en faveur des CREPS, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite impulser plusieurs priorités au sein des deux établissements :

- Permettre le déploiement de la stratégie régionale du sport de haut niveau des Maisons régionales de la performance en leur permettant d'accompagner les sportifs de haut niveau afin d'optimiser leur performance, le suivi médical mais aussi les accompagner dans leur insertion professionnelle,
- Maintenir les labels « Grand INSEP » et « Centres de préparation aux jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 » qui visent à garantir l'aménagement et la qualité des sites d'entraînement et de formation,

- Mettre en place des opérations pour garantir la sobriété énergétique des établissements.

Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité au plus grand nombre des équipements dont les CREPS disposent et de leur participation à la dynamique sportive régionale globale.

OBJECTIF N°4 : ACCOMPAGNER LE SPORT DE HAUT NIVEAU DANS TOUTES SES COMPOSANTES

P118 - HAUT NIVEAU

A la suite des résultats historiques obtenus lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour la région Nouvelle-Aquitaine, la collectivité souhaite poursuivre son accompagnement en direction du sport de haut niveau sous toutes ses formes avec l'accompagnement aux sportifs et aux structures de haut niveau, l'accompagnement des centres de formation des clubs professionnels et le soutien aux clubs amateurs élites.

L'objectif est de soutenir et accompagner les sportifs dans toutes les étapes de leurs parcours de vie d'athlète, de leur détection à leur reconversion en étant au plus proche de leur besoin. Cela implique aussi la volonté de proposer une offre de pratique sportive conséquente en garantissant un maillage territorial des clubs de haut niveau et professionnels afin de s'assurer et de conserver les sportifs néo-aquitains.

OBJECTIF N°5 : DEVELOPPER L'OFFRE SPORTIVE AU SERVICE DE LA COHESION ET DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

P119 - ATTRACTIVITE TERRITORIALE

L'offre sportive est une des composantes structurantes de la vie sociale d'un territoire, qu'il soit infrarégional ou régional. La Région souhaite accompagner l'évolution du maillage de cette offre sportive en privilégiant le soutien aux équipements sportifs et à l'organisation d'évènements sportifs, tout en veillant à la spécificité des sports de nature.

Dans le cadre de sa politique sportive et de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, la Région souhaite répondre aux enjeux démographiques et contribuer au renouvellement d'une offre de services sportifs de qualité qui participe à la fois à l'attractivité et à la cohésion de l'ensemble de son territoire. La Région entend apporter son soutien aux opérations permettant la construction, la rénovation ou la transformation d'installations sportives publiques en veillant à l'équilibre entre les disciplines et les territoires et souhaite participer aux projets d'équipements :

- mis à la disposition des lycées, centres de formation pour apprenti.es (CFA) et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive,
- à vocation nationale ou internationale se prévalant de l'homologation fédérale,
- favorisant la pratique et le développement des sports de nature sur les territoires des parcs naturels régionaux et des villes portes,
- proposant une offre multi activités situés sur les territoires fragiles.

Le secteur événementiel sportif est un véritable catalyseur de la pratique sportive et notamment compétitive. Les événements sportifs sont garants du niveau de pratique et d'investissement de la population régionale ; mais ils sont également de fiables révélateurs du dynamisme d'un territoire. Ils participent pleinement au développement de la culture sportive de ses habitantes et habitants. Les événements sportifs sont une source non négligeable en termes de développement de l'attractivité régionale avec leur capacité à mettre en lumière un territoire le temps d'une compétition. En soutenant les organisateurs, la Région souhaite améliorer l'offre sportive territoriale, et donc une multiplication du potentiel de personnes pratiquantes et spectatrices.

D'autre part, au regard de sa stratégie Néo Terra, la Région entend mener une démarche territoriale innovante en termes de pratiques des sports de nature au sein des parcs naturels régionaux (PNR), en impulsant notamment la notion de transversalité à l'aide de sa compétence environnementale dévolue en la matière.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.09 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
309A - Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges		40 443 183,00	101 878 484,00	6 199 485,00	6 135 485,00
P120	AUTRES INFRASTRUCTURES	900 000,00	10 340 992,00	-	-
P120O001	RN141 ANGOULEME LIMOGES	-	4 475 722,00	-	-
P120O002	RN147	900 000,00	5 865 270,00	-	-
P121	AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	300 000,00	2 475 000,00	20 000,00	20 000,00
P121O001	ACTIONS INTER PORTS	-	50 000,00	20 000,00	20 000,00
P121O002	PORT DE BORDEAUX	-	1 955 000,00	-	-
P121O003	PORT DE LA ROCHELLE	-	220 000,00	-	-
P121O004	PORT DE ROCHEFORT TONNAY CHARENTE	-	100 000,00	-	-
P121O005	AUTRES PROJETS PORTUAIRES	300 000,00	150 000,00	-	-
P123	GARES ET POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX (PEM)	4 500 000,00	13 566 397,00	-	-
P123O001	ACCESSIBILITE	-	876 712,00	-	-
P123O002	GARES	-	3 432 569,00	-	-
P123O003	PÔLES D'ECHANGES MULTIMODAUX	4 500 000,00	9 257 116,00	-	-
P124	INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	9 975 183,00	65 496 095,00	-	-
P124O001	ETUDES ET TRAVAUX INFRASTRUCTURES	-	1 094 346,00	-	-
P124O002	LIGNE 10 - SAUMUR THOUARS BRESSUIRE	-	105 600,00	-	-
P124O005	LIGNE 14 - POITIERS NIORT LA ROCHELLE	-	1 000 000,00	-	-
P124O006	LIGNE 15 - LA ROCHELLE ROCHEFORT SAINTES SAINT MARIENS	-	695 658,00	-	-
P124O007	LIGNE 16 - ANGOULÊME SAINTES ROYAN	-	1 534 227,00	-	-
P124O008	LIGNE 17 - NIORT SAINTES ROYAN	-	22 065 106,00	-	-
P124O010	LIGNE 21 - CHÂTEAUROUX LA SOUTERRAINE LIMOGES	-	8 132,00	-	-
P124O012	LIGNE 23 - LIMOGES ST YRIEX BRIVE	-	42 248,00	-	-
P124O013	LIGNE 24 - POITIERS LIMOGES	-	20 610 656,00	-	-
P124O014	LIGNE 25 - MONTLUÇON FELLETTIN GUÉRET LIMOGES	-	1 507 000,00	-	-
P124O015	LIGNE 26 - LIMOGES EYMOUTIERS USSEL	-	226 500,00	-	-
P124O017	LIGNE 32 - USSEL BRIVE PÉRIGUEUX LIBOURNE	-	232 667,00	-	-
P124O019	LIGNE 34 - PERIGUEUX AGEN	-	926 250,00	-	-
P124O020	LIGNE 41 - BORDEAUX ARCACHON	-	827 296,00	-	-
P124O022	LIGNE 42 - LIGNE DU MEDOC	-	748 685,00	-	-
P124O023	LIGNE 43 - BORDEAUX SAINT MARIENS	-	165 182,00	-	-
P124O025	LIGNE 45 - BORDEAUX MORCENX MONT-DE-MARSAN	-	166 880,00	-	-
P124O027	LIGNE 51 - BORDEAUX DAX BAYONNE - HENDAYE	-	382 200,00	-	-
P124O028	LIGNE 52 - BORDEAUX DAX PAU TARBES	-	150 000,00	-	-
P124O032	TRAVAUX D'URGENCE INFRASTRUCTURES	9 975 183,00	13 007 462,00	-	-
P125	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BAYONNE	24 768 000,00	10 000 000,00	429 485,00	415 485,00
P125O001	ACQUISITIONS FONCIERES	2 268 000,00	187 000,00	-	13 136,00
P125O002	ACQUISITIONS MATERIELS	-	108 000,00	-	-
P125O004	DIGUES	2 000 000,00	1 474 000,00	-	-
P125O005	ENTRETIEN PATRIMOINE	800 000,00	661 000,00	-	-
P125O006	ETUDES ET CONTRÔLES	-	-	-	122 217,00
P125O007	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-	275 235,00	125 882,00
P125O008	JETEE	-	500 000,00	-	-
P125O009	MOYENS NAUTIQUES	-	400 000,00	-	-
P125O010	OBSERVATOIRE DE L'ADOUR	-	-	95 000,00	95 000,00
P125O012	QUAIS	14 700 000,00	1 300 000,00	-	-
P125O013	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT	-	370 000,00	-	-
P125O014	SOCIETE PORTUAIRE	5 000 000,00	5 000 000,00	-	-
P125O015	SUBVENTIONS - COTISATIONS	-	-	59 250,00	59 250,00
P126	TRANSPORTS AERIENS DE VOYAGEURS	-	-	5 750 000,00	5 700 000,00
P126O002	SYNDICAT MIXTE BERGERAC	-	-	820 000,00	820 000,00
P126O003	SYNDICAT MIXTE BIARRITZ	-	-	50 000,00	50 000,00
P126O004	SYNDICAT MIXTE BRIVE	-	-	1 110 000,00	1 110 000,00
P126O005	SYNDICAT MIXTE LA ROCHELLE	-	-	810 000,00	760 000,00
P126O006	SYNDICAT MIXTE LIMOGES	-	-	2 600 000,00	2 600 000,00
P126O007	SYNDICAT MIXTE PAU	-	-	360 000,00	360 000,00
309B - Rapprocher les territoires		1 888 000,00	36 370 751,00	95 052 459,00	204 432 143,00
H005	RH : EMPLOIS PERMANENTS - TRANSPORTS	-	-	-	8 801 483,00
H005O001	TITULAIRES - TRANSPORTS	-	-	-	7 909 019,00
H005O002	CONTRACTUELS PERMANENTS - TRANSPORTS	-	-	-	892 464,00
H015	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - TRANSPORTS	-	-	-	765 000,00
H015O001	SUPPLEANTS - TRANSPORTS	-	-	-	300 000,00
H015O002	REPLACANTS SUR POSTES VACANTS - TRANSPORTS	-	-	-	40 000,00
H015O003	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) - TRANSPORTS	-	-	-	15 000,00

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.09 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
H015O004	SAISONNIERS - TRANSPORTS	-	-	-	410 000,00
H025	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - TRANSPORTS	-	-	-	4,00
H025O003	APPRENTIS - TRANSPORTS	-	-	-	4,00
H105	RH : ACTION SOCIALE - TRANSPORTS	5 000,00	5 000,00	69 931,00	276 431,00
H105O001	PRETS ET SECOURS - TRANSPORTS	5 000,00	5 000,00	2 000,00	2 000,00
H105O002	TITRES RESTAURANT - TRANSPORTS	-	-	-	190 000,00
H105O003	CHEQUES VACANCES - TRANSPORTS	-	-	23 710,00	23 710,00
H105O004	BONS EVENEMENTIELS - TRANSPORTS	-	-	-	21 000,00
H105O005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - TRANSPORTS	-	-	5 000,00	5 000,00
H105O007	AMICALE - TRANSPORTS	-	-	32 221,00	32 221,00
H105O008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - TRANSPORTS	-	-	7 000,00	2 500,00
H115	RH : HANDICAP - TRANSPORTS	3 000,00	3 000,00	2 450,00	2 450,00
H115O001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - TRANSPORTS	3 000,00	3 000,00	475,00	475,00
H115O002	AIDES A LA PERSONNE - TRANSPORTS	-	-	1 500,00	1 500,00
H115O003	PRESTATIONS HANDICAP - TRANSPORTS	-	-	475,00	475,00
H135	RH : SANTE - TRANSPORTS	-	-	1 650,00	1 650,00
H135O002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - TRANSPORTS	-	-	1 650,00	1 650,00
H145	RH : FORMATION - TRANSPORTS	-	-	16 600,00	11 920,00
H145O001	FORMATION AGENTS - TRANSPORTS	-	-	16 600,00	11 920,00
H155	RH : RECRUTEMENT - TRANSPORTS	-	-	2 428,00	2 428,00
H155O002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - TRANSPORTS	-	-	2 428,00	2 428,00
P127	AUTRES INTERVENTIONS TRANSPORTS ROUTIERS	950 000,00	3 682 751,00	5 250 000,00	4 671 790,00
P127O001	ACCESSIBILITE ET PÔLES D'ECHANGES MULTIMODAUX - ROUTIERS	600 000,00	850 000,00	-	130 000,00
P127O002	BILLETTIQUE	350 000,00	270 000,00	3 150 000,00	3 390 000,00
P127O003	GARE ROUTIERE 87	-	600 000,00	100 000,00	100 000,00
P127O004	NAVIRES LIAISON FOURAS-AIX	-	500 000,00	-	21 790,00
P127O005	POINTS D'ARRET	-	100 000,00	2 000 000,00	1 030 000,00
P127O006	VERDISSEMENT	-	1 362 751,00	-	-
P128	COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCE TRANSPORT	-	-	-	54 331 781,00
P128O001	COMPENSATION TRANSFERT 16	-	-	-	4 682 133,00
P128O006	COMPENSATION TRANSFERT 33	-	-	-	31 095 793,00
P128O008	COMPENSATION TRANSFERT 47	-	-	-	1 600 485,00
P128O009	COMPENSATION TRANSFERT 64	-	-	-	6 070 594,00
P128O010	COMPENSATION TRANSFERT 79	-	-	-	5 832 339,00
P128O011	COMPENSATION TRANSFERT 86	-	-	-	5 050 437,00
P129	GRANDS PROJETS TRANSPORTS	900 000,00	32 650 000,00	56 600,00	277 800,00
P129O001	GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO)	-	28 070 070,00	10 000,00	10 000,00
P129O002	LGV	-	400 000,00	-	-
P129O003	LIGNE FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC - SARAGOSSE	900 000,00	4 179 930,00	20 000,00	250 000,00
P129O004	PROGRAMMES D'ACTIONS PARTENARIALES	-	-	26 600,00	17 800,00
P140	TRANSPORTS INTERURBAINS	-	-	88 862 600,00	134 491 706,00
P140O001	TRANSPORTS INTERURBAINS 16	-	-	-	5 381 000,00
P140O002	TRANSPORTS INTERURBAINS 17	-	-	300 000,00	19 468 196,00
P140O003	TRANSPORTS INTERURBAINS 19	-	-	-	2 688 710,00
P140O004	TRANSPORTS INTERURBAINS 23	-	-	-	3 693 000,00
P140O005	TRANSPORTS INTERURBAINS 24	-	-	-	6 565 000,00
P140O006	TRANSPORTS INTERURBAINS 33	-	-	20 550 000,00	58 382 000,00
P140O007	TRANSPORTS INTERURBAINS 40	-	-	6 130 600,00	5 451 600,00
P140O008	TRANSPORTS INTERURBAINS 47	-	-	1 600 000,00	3 403 000,00
P140O009	TRANSPORTS INTERURBAINS 64	-	-	1 102 000,00	6 090 000,00
P140O010	TRANSPORTS INTERURBAINS 79	-	-	50 010 000,00	7 414 000,00
P140O011	TRANSPORTS INTERURBAINS 86	-	-	1 255 000,00	8 101 200,00
P140O012	TRANSPORTS INTERURBAINS 87	-	-	7 400 000,00	7 839 000,00
P140O013	TRANSPORTS INTERURBAINS NA	-	-	515 000,00	15 000,00
P141	TRANSPORTS MIXTES	30 000,00	30 000,00	790 200,00	797 700,00
P141O004	TRANSPORTS MIXTES 79	-	-	-	7 500,00
P141O007	TRANSPORTS MIXTES NA	30 000,00	30 000,00	790 200,00	790 200,00
TOTAL		42 331 183,00	138 249 235,00	101 251 944,00	210 567 628,00
BUDGET PRIMITIF 2024		81 627 250,00	195 198 109,00	89 388 183,00	206 125 538,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Infrastructures - transports

OBJECTIF N°1 : MAILLER LE TERRITOIRE POUR PLUS D'ACCESSIBILITE ET FAVORISER LES ECHANGES

P120 - AUTRES INFRASTRUCTURES

Les routes

En 2025 la Région continuera de financer les opérations routières structurantes déjà conventionnées pour le désenclavement de Limoges vers l'ouest, indispensables tant pour la sécurité routière que pour la desserte optimale de son territoire :

- la RN141, avec la poursuite des travaux de mise à deux fois deux voies entre Excideuil et Roumazières, qui devrait être mise en service en 2025 ;
- la RN147 avec les travaux de déviation de Lussac-les-Châteaux.

P121 - AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Au-delà de leur rôle logistique, les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine constituent des vecteurs économiques essentiels d'aménagement et de développement économique des territoires. Leur accessibilité terrestre (ferroviaire, routière, fluviale), la qualité de l'offre logistique multimodale et le développement de l'intermodalité constituent des enjeux majeurs qui conditionnent leurs performances.

La Région entend donc les mettre au centre de sa stratégie de report modal, offrant aux entreprises les moyens logistiques multimodaux nécessaires à leur développement. Elle soutient les actions communes et complémentaires des ports, comme le consortium des quatre ports, retenu dans le cadre de l'AMI éolien flottant visant à identifier les projets de plateformes portuaires souhaitant adapter leurs infrastructures pour accueillir les activités industrielles liées à l'éolien flottant.

1/ Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB)

En 2025, la Région poursuivra son accompagnement aux opérations lancées dans le cadre du CPER 2015-2022, notamment la réhabilitation des capacités de stockage du Port qui, débutée fin 2020, vise à faire émerger une offre de services sur-mesure à la marchandise et ainsi améliorer les opérations de logistique et d'entreposage, essentielles pour gagner en compétitivité.

Elle poursuivra son soutien dans le cadre de la contractualisation CPER 2023-2027, à la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme multimodale à Bassens, site à vocation intermodale que le GPMB souhaite doter d'une infrastructure multi-clients

permettant le transfert fer/route. En effet, le succès de la future zone industrialoportuaire de Bassens dépendra de son accessibilité et des services multimodaux qui seront offerts. Les trafics de conteneurs, de matières minérales, de produits de la construction et du BTP ainsi que les produits forestiers sont les principaux trafics ciblés pour la réalisation d'un report modal sur la zone de Bassens.

En 2025, la Région continuera de soutenir, dans le cadre de la contractualisation CPER 2023-2027, le développement de la filière navale. Le GPMB dispose d'une offre complète d'assèchement et de stationnement permettant de réaliser toute l'année des opérations de refit, rétrofit, réparations navales, personnalisation, démantèlement de tous types de navires maritimes et fluviaux. Grâce à ses capacités et aux compétences du tissu industriel local, le GPMB et ses partenaires ont constitué un Pôle naval d'excellence. Le développement du rétrofit de bateau vers des motorisations plus vertueuses est un important relais de croissance nécessitant la modernisation des installations navales existantes et notamment l'amélioration des accès aux installations, la mise à niveau des équipements vieillissants et l'accueil des entreprises de réparation navale et de refit/rétrofit sur les sites du Pôle naval.

2/ Le Grand Port Maritime de La Rochelle (GPMLR)

Après avoir consolidé avec le Grand Port Maritime de La Rochelle, en 2022, un partenariat privilégié en faveur du développement portuaire et multimodal, des entreprises et des territoires, la Région continuera de soutenir le programme d'investissement du GPMLR, dans le cadre du CPER 2023-2027, aux côtés des collectivités de Charente-Maritime.

Les investissements programmés concernent :

- le développement du pôle de réparation et construction navales utilisé par Sea Pole La Rochelle qui réunit l'ensemble des entreprises rochelaises de la réparation et de la construction navales pour les flottes de commerce, de pêche, les administrations civiles et militaires ;
- et la phase 4 du Terminal Chef de Baie destinée à en faire un hub logistique pour le trafic de pâte à papier et à adapter les infrastructures maritimes aux navires à forte capacité.

3/ Le Port de Rochefort-Tonnay-Charente (Port Charente Atlantique)

En 2025, la Région soldera son soutien aux investissements du bi-pôle Rochefort-Tonnay-Charente, premier port départemental de France, qui, pour renforcer sa compétitivité et son attractivité, recherche une diversification de ses trafics pour réduire sa dépendance aux récoltes céréalières et miser sur l'économie circulaire et ses trafics associés (ferrailles, pneus broyés, copeaux de bois...). Dans le cadre de l'Accord de Relance, la Région soldera l'opération de réhabilitation des terre-pleins 1 à 5 du port de Rochefort.

4/ Transport fluvial

Dans le cadre du CPER, la Région soutient la conduite d'études et la réalisation de travaux pour un quai à Damazan nécessaire à la relance du fret fluvial.

P123 - GARES ET POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX (PEM)

Afin de subventionner la modernisation d'environ 130 arrêts TER sur la période 2021-2026, pour un montant maximum de 24 M€, la Nouvelle-Aquitaine a signé avec SNCF Gares&Connexions une convention cadre sur les gares en janvier 2021. Une enveloppe annuelle est prévue jusqu'en 2026, afin de traiter chaque point d'arrêt dans son ensemble pour améliorer le confort d'attente (bancs, abris de quais, éclairage ...), l'information (signalétique, information dynamique...), l'intermodalité (arceaux et abris sécurisé vélos ...), et donc de rendre le réseau plus attractif pour les voyageurs du réseau ferroviaire régional.

En 2025, la Région cofinancera notamment les travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de Limoges, de la gare de la Souterraine, de Bayonne ainsi que la finalisation de la halte et du PEM de la Médoquine, dont l'ouverture est prévue en 2025, ainsi que les travaux des PEM de St Vincent de Tyrosse, Niort, Surgères et Tonneins.

Par ailleurs, des crédits sont prévus en 2025 pour l'engagement de nouvelles opérations sur l'accessibilité des gares et l'aménagement de Pôles d'échanges.

P124 - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

La régénération du réseau ferroviaire

Volontaire pour assurer le maintien des performances des lignes ferroviaires irriguant l'ensemble du territoire, la Région a signé avec l'État en juin 2024 un protocole pour le volet Mobilités du CPER 2021-2027 pour l'avenir du réseau ferré régional pour un montant de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans, financé à hauteur de 62% par la Région et de 38% par l'État.

Les travaux de régénération de Niort- Saintes vont s'achever en 2025, ainsi que la première tranche de la régénération de Poitiers – Limoges (entre Poitiers et le Dorat). La seconde phase entre Le Dorat et Limoges pourrait être engagée en 2025 en fonction de l'évolution du contexte.

Les travaux de maintien de la performance dits « travaux d'urgence » sont par ailleurs maintenus.

P125 - INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BAYONNE

Le trafic du port de Bayonne a enregistré une hausse de 12,2 % en 2023. L'activité a atteint un total de 2.3 millions de tonnes, en augmentation de 250 000 tonnes par rapport à 2022, un résultat dû à l'essor de l'activité du Laminoirs des Landes, doublant quasiment son trafic de 144 000 tonnes à 268 000 tonnes. Le trafic des

engrais a retrouvé un niveau équivalent aux précédentes années (excepté 2022), totalisant 423 000 tonnes, en hausse de 111 000 tonnes (+36 %).

Depuis 2009 la Chambre de commerce de l'industrie de Bayonne Pays basque exploitait le site, pour le compte de la Région, propriétaire depuis 2006. Suite à un changement de la réglementation, elle ne pouvait plus légalement assurer la délégation de service public.

Compte-tenu de la volonté des acteurs de continuer à travailler ensemble, le port de commerce de Bayonne sera exploité au 1er janvier 2025 par une société portuaire bénéficiant d'un régime de quasi-régie, la Société Portuaire Port de Bayonne (SPPB) qui bénéficiera d'un contrat de délégation de service public de 40 ans maximum.

Cette société par actions simplifiée en charge de l'exploitation du port de Bayonne, créée et immatriculée en juillet 2024, disposera d'un capital d'environ sept millions d'euros dont cinq apportés par la Région, deux par la CCI Bayonne Pays basque et une participation plus faible de la CCI des Landes.

En 2025, la Région continuera d'assumer les dépenses relatives aux ouvrages d'infrastructures portuaires, les études générales, les charges liées à son rôle d'autorité portuaire et de propriétaire du port et le fonctionnement de sa Sous-Direction du Port de Bayonne (SDPB), basée à Anglet. Une partie de ces actions est assurée en régie par le personnel de la Sous-Direction.

Le concessionnaire du port de commerce assure notamment de son côté les dépenses relatives aux superstructures portuaires, le développement commercial, le remorquage et les dragages d'entretien (environ 2,5 M€ par an).

En 2025, la Région ajustera ses dépenses d'investissement afin d'assurer la pérennité des infrastructures portuaires et notamment d'importants travaux de réparations des quais de Port-Aval, des digues et des jetées.

P126 - TRANSPORTS AERIENS DE VOYAGEURS

En vigueur depuis 2018 et confirmée en 2023, la stratégie aéroportuaire régionale a pour objectifs de favoriser un développement concerté entre les aéroports de Nouvelle-Aquitaine, de permettre un développement harmonisé entre les territoires et de conduire des actions en lien avec ses politiques d'environnement, d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique et touristique. La Région souhaite notamment accentuer ses efforts en faveur de la transition énergétique des aéroports et de leurs activités, qu'elles soient aériennes ou terrestres.

Dans ce cadre, elle contribuera au financement des six syndicats mixtes aéroportuaire dont elle est membre : Biarritz - Pays basque, Pau - Pyrénées, Limoges - Bellegarde, Bergerac - Dordogne - Périgord, La Rochelle - Ile de Ré et Brive - Vallée de la Dordogne.

OBJECTIF N°2 : RAPPROCHER LES TERRITOIRES

P127 – AUTRES INTERVENTIONS TRANSPORTS ROUTIERS

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Région poursuivra ses engagements dans le cadre des Schémas d'Accessibilité Programmée destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées les arrêts prioritaires.

P128 - COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCE TRANSPORT

Il s'agit du mécanisme d'équilibre lié au transfert de la CVAE des départements à la Région en 2017 dans le cadre du transfert de compétence des transports routiers. Lorsque la CVAE transférée excédait la charge récupérée, la Région devait reverser le delta au département concerné. Ce reversement s'élève à 54,332 M€.

P129 - GRANDS PROJETS TRANSPORTS

1/ GPSO- Grand Projet du Sud-Ouest, LGV Bordeaux-Toulouse-Dax

Créée par voie d'ordonnance en 2022, la Société du GPSO est destinée à contribuer au financement du GPSO et à gérer la participation financière attendue de la part des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales au financement de ce projet.

En 2025, la Région continuera d'honorer sa participation prévue dans le plan de financement signé en février 2022, qui prévoit une participation annuelle fixée à 1/40ème de sa participation totale, soit 27.33 M€ fiscalité dédiée déduite.

Dans le cadre du remboursement des avances consenties par la Région avant la création de la société SGPSO, la Nouvelle-Aquitaine percevra 9.2M€ en 2025.

740k€ sont inscrits pour honorer les paiements des conventions financières antérieures à la création de la SGPSO et qui ont permis de commencer les études, les travaux et les acquisitions foncières.

2/ Pau-Canfranc-Saragosse

La Région poursuivra sa mobilisation et son action dans le projet de réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau – Canfranc – Saragosse dans le cadre du programme MIE 2022 destiné à finaliser les études techniques de réouverture de la ligne jusqu'à l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet en France. Après la concertation du public, lancée le 24 septembre 2024 pour trois mois, sous la gestion de la Commission nationale du débat public (CNDP), le dépôt du dossier d'enquête publique sera fait à l'été 2025, pour un démarrage de cette dernière à l'automne suivant. L'obtention de la déclaration d'utilité publique est espérée début 2026 pour un lancement de la phase de travaux en 2027 et la mise en service de la ligne en 2032.

En tant que coordinatrice du programme d'études MIE 2016, elle percevra, en 2025, le solde de la contribution financière de l'Union européenne et reversera à ses partenaires espagnols (ADIF, Gouvernement d'Aragon et le Ministère espagnol des transports) la part leur revenant soit 900 000€.

P140 - TRANSPORTS INTERURBAINS

Dans un contexte économique tendu avec une indexation des prix des prestations qui intègre l'augmentation des coûts de l'énergie, et la nécessité de revaloriser le métier de conducteur, dont le recrutement est aujourd'hui difficile, le coût des contrats a été revu à la hausse, entraînant une augmentation des crédits de paiement en 2025. Ainsi, la Région consacrera en 2025 + 4,2 M€ à l'indexation des contrats de service public.

Le service rendu bénéficiera des développements d'offres engagés en :

- Gironde, avec le déploiement des lignes express du SERM girondin ;
- Charente-Maritime, avec le re-conventionnement du réseau, et, en particulier, la création d'une ligne express Niort - La Rochelle complémentaire du TER, en partenariat avec les deux agglomérations et la communauté de communes Aunis Atlantique ;
- Creuse, avec le re-conventionnement du réseau à compter de septembre 2025, destiné notamment à développer le service sur la dorsale La Souterraine- Guéret - Aubusson - Felletin.

Elle poursuivra l'optimisation des moyens engagés et des politiques de mobilité locale (transport à la demande, mobilité solidaire, services autour de mobilités actives) formalisée par la loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

Dans ce contexte, la Région a procédé en septembre 2024 à une revalorisation de la tarification interurbaine : passage de 2,3 à 2,5 € du billet et de 43 à 45 € de l'abonnement mensuel, quelle que soit la distance. La tarification solidaire restera inchangée à 0,40 € le voyage.

La fréquentation des services régionaux de transport pourra ainsi s'appuyer sur un réseau amélioré destiné à reconquérir une clientèle qui exprime des besoins forts et personnalisés de mobilité.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.10 - Europe et International

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
310A - Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne		-	250 000,00	1 427 975,00	1 428 648,00
P142	BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES	-	-	66 975,00	66 975,00
P142O001	BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES	-	-	66 975,00	66 975,00
P143	COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	576 000,00	564 673,00
P143O001	ANIMATION ET COMMUNICATION DES ACTIONS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	30 000,00	30 000,00
P143O002	CENTRES EUROPE DIRECT (CED) / MAISONS DE L'EUROPE	-	-	190 000,00	193 000,00
P143O003	COTISATIONS COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	108 000,00	108 000,00
P143O004	PROGRAMME EMILIE ROMAGNE	-	-	40 000,00	29 500,00
P143O005	PROGRAMME GALATI	-	-	80 000,00	60 855,00
P143O006	PROGRAMME HESSE	-	-	40 000,00	63 000,00
P143O007	PROGRAMME MOYENNE FRANCONIE	-	-	10 000,00	10 000,00
P143O008	SOUTIEN AUX INITIATIVES EUROPÉENNES	-	-	78 000,00	70 318,00
P144	COOPERATION TERRITORIALE ET TRANSFRONTALIERE	-	-	785 000,00	787 000,00
P144O001	PROGRAMME ARAGON	-	-	150 000,00	142 000,00
P144O002	ACTIONS TRANSFRONTALIÈRES	-	-	615 000,00	615 000,00
P144O003	ANIMATION ET COMMUNICATION DES ACTIONS DE COOPÉRATION TERRITORIALE ET TRANSFRONTALIERE	-	-	20 000,00	20 000,00
P144O004	MISSION AUTORITÉ NATIONALE COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE	-	-	-	10 000,00
P145	RETOURNEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES	-	250 000,00	-	10 000,00
P145O001	INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES LEADER	-	250 000,00	-	10 000,00
310B - Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie		-	912 305,00	2 779 200,00	3 191 360,00
P146	COOPÉRATION INTERNATIONALE	-	129 200,00	1 525 000,00	2 142 200,00
P146O001	COMMUNICATION DES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE	-	-	15 000,00	15 000,00
P146O002	PROGRAMME BURKINA FASO	-	-	-	23 000,00
P146O003	PROGRAMME MADAGASCAR	-	129 200,00	550 000,00	1 128 000,00
P146O004	PROGRAMME MAROC	-	-	30 000,00	21 700,00
P146O005	PROGRAMME QUÉBEC	-	-	50 000,00	43 000,00
P146O006	PROGRAMME SÉNÉGAL	-	-	380 000,00	370 000,00
P146O007	PROGRAMME VIETNAM	-	-	240 000,00	326 000,00
P146O008	PROJETS TRANSVERSAUX ET MULTI PAYS	-	-	200 000,00	155 500,00
P146O009	SOUTIEN AUX INITIATIVES INTERNATIONALES	-	-	60 000,00	60 000,00
P147	SOLIDARITE INTERNATIONALE	-	41 000,00	665 000,00	585 000,00
P147O001	AAP DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET SOUTIEN AUX ÉTUDES PRÉALABLES	-	41 000,00	450 000,00	385 000,00
P147O003	ANIMATION EDUCATION CITOYENNETE SOLIDARITE INTERNATIONALE	-	-	200 000,00	185 000,00
P147O004	COMMUNICATION DES ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	-	-	15 000,00	15 000,00
P148	SOUTIEN ET ANIMATION RESEAUX	-	742 105,00	589 200,00	464 160,00
P148O001	ACCOMPAGNEMENT DES AGENCES ET RÉSEAUX	-	-	558 200,00	433 160,00
P148O002	ADHESIONS RESEAUX	-	-	31 000,00	31 000,00
P148O003	REHABILITATION IMMEUBLE DU MIRAIL / INSTITUT DES AFRIQUES (DCI)	-	742 105,00	-	-
TOTAL		-	1 162 305,00	4 207 175,00	4 620 008,00
BUDGET PRIMITIF 2024		273 000,00	2 376 041,00	4 964 008,00	5 317 158,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Europe et international

OBJECTIF N°1 : FAIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE UNE REGION PLEINEMENT INSCRITE DANS L'AMBITION EUROPEENNE

P142 - BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES

Grâce à son implantation à Bruxelles, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra ses missions de lobbying, d'information, de formation et sensibilisation, et d'accompagnement pour l'accès aux financements européens.

L'année 2025 sera particulièrement clef dans l'élaboration des politiques européennes post 2027 avec l'entrée en fonction de la nouvelle Commission et la mise en œuvre des priorités de son mandat 2024-2029. L'exécutif européen proposera un nouveau cadre budgétaire post 2027 susceptible d'impacter fortement les grandes politiques que sont la Cohésion et la Politique Agricole Commune, mais également des programmes de financement fortement mobilisés en région comme Horizon Europe, le Mécanisme d'interconnexion en Europe, Erasmus+, Life, etc.

Il s'agira pour la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles :

- de développer les liens avec les instances européennes renouvelées à la suite des élections de juin 2024 : au Parlement européen avec les eurodéputés et leurs équipes, mais également à la Commission (nouveau collège de Commissaires et nouveaux cabinets) afin d'assurer la visibilité de la Région et de trouver des appuis pour ses actions de lobbying ;
- de poursuivre une veille informative ciblée pour les partenaires régionaux et une veille plus générale à travers la lettre mensuelle Info Europe ;
- de suivre en particulier les négociations autour du futur Cadre Financier Pluriannuel post 2027 et d'en analyser les potentiels impacts sur les financements dont bénéficie la Nouvelle-Aquitaine ;
- de maintenir une veille attentive sur la législation européenne en particulier les initiatives liées aux politiques post 2027 concernant la Cohésion et la PAC mais également celles relatives aux transports, au futur fonds pour la compétitivité, aux questions d'industries de défense, à la décarbonation de l'industrie ou encore aux transitions propre et numérique, aux biotechnologies, à la formation professionnelle, etc. ;
- de poursuivre le lobbying au sein de l'initiative des 134 régions pour la cohésion dont la Nouvelle-Aquitaine assure le leadership, ainsi qu'au sein des Agrirégions pour le développement rural ;

- de positionner dans les débats les intérêts néo-aquitains sur des filières économiques stratégiques pour la région telles l'hydrogène naturel, l'ESS, One Health, la filière textile, etc. ;
- de poursuivre ses actions de sensibilisation aux programmes de financements européens en particulier dans les domaines tels que la recherche et l'innovation, les transports, l'environnement, le numérique, la défense, la formation, la culture, etc. ; à ce titre elle continuera à développer des actions visant à une meilleure participation de la Région aux appels à projets européens, par exemple en accompagnant la dimension européenne des filières prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ;
- de continuer à accompagner les porteurs de projets néo-aquitains dans leur démarche de visibilité et d'accès aux financements européens, en particulier les filières hydrogène et batteries, les pôles de compétitivité, les transports, etc. ;
- de poursuivre sa mission de représentation et d'interface entre les instances européennes et tous les acteurs de la région, notamment les collectivités territoriales infrarégionales et les acteurs socio-économiques ;
- d'appuyer à ce titre, dans le montage de leur programme, les délégations néo-aquitaines souhaitant se rendre à Bruxelles ;
- de continuer à mettre à disposition des Néo-Aquitains des salles de réunions et de conférences dans le cadre de leurs démarches européennes ;
- d'assurer la présence de la Nouvelle-Aquitaine dans les réseaux européens de collectivités (ERRIN, CRPM, AREPO, Coalition EUregions4Europe, Alliance pour la Cohésion, NECSTouR, Hydrogen Europe, partenariats thématiques S3) ;
- de favoriser des initiatives communes avec les régions européennes partenaires à Bruxelles : la Hesse, l'Emilie-Romagne et la Wielkopolska ;
- d'accompagner les élus régionaux membres du Comité des Régions suite à la recomposition de la délégation française début 2025.

P143 - COOPÉRATION EUROPÉENNE

1/ Coopération décentralisée

Les relations bilatérales seront développées avec les régions partenaires allemandes (Hesse et Moyenne-Franconie), italienne (Emilie-Romagne) et roumaine (Galati) en tenant compte des contraintes budgétaires nouvelles. Avec la Hesse, la signature d'un nouvel accord devrait intervenir au cours de l'année et la priorité sera donnée aux échanges dans les domaines de l'éducation, la jeunesse, la culture, mais également des énergies et du numérique, notamment. Avec l'Emilie-Romagne, ces mêmes sujets seront traités ainsi que ceux de l'agro-alimentaire, de la santé et du tourisme (après l'accueil de délégations consacrées à ces thèmes en 2024). Avec la Moyenne-Franconie, les échanges seront poursuivis dans les domaines principalement de la jeunesse, de l'éducation et de la culture.

Avec la région de Galati, un nouvel accord de coopération sera conclu en 2025 prévoyant de poursuivre les échanges dans les domaines de l'enseignement

supérieur, de la santé, de l'aquaculture, de l'éducation et la jeunesse. Une attention particulière sera accordée aux impacts de la situation en Ukraine (frontalière). Par ailleurs, la perspective de développer de nouveaux échanges avec l'Ukraine sera étudiée dans la mesure des moyens disponibles, de la faisabilité dans des conditions de sécurité assurée et le plus possible en complémentarité avec la coopération existante avec Galati.

2/ Soutien aux opérateurs de l'information européenne - contribution aux activités d'associations à vocation européenne

Il s'agira de maintenir en 2025 le soutien octroyé aux organismes (Maisons de l'Europe et Europe Directs) travaillant à assurer l'information européenne au plus près des citoyens et sur l'ensemble du territoire néo-aquitain.

Par ailleurs, la région poursuivra sa collaboration au sein de structures dédiées à l'information et à la concertation sur les questions européennes (AFCCRE – Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe -, MOT - Mission opérationnelle transfrontalière).

P144 - COOPERATION TERRITORIALE ET TRANSFRONTALIERE

1/ Suivi des programmes de coopération territoriale européenne

Il s'agira d'assurer la mise en œuvre des différents programmes de la CTE intéressant le territoire régional : Programme de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre (POCTEFA), Programmes de Coopération transnationale « Espace Atlantique » et « Sud-Ouest Européen », Programme de coopération interrégionale Interreg Europe.

Une attention particulière sera accordée aux deux premiers d'entre eux (POCTEFA et Espace Atlantique) pour lesquels la Région exerce le rôle d'autorité nationale impliquant participation aux instances de gestion, animation du partenariat français, relation avec les bénéficiaires, coordination de la mission de contrôle des opérations. S'agissant de POCTEFA, un travail particulier de suivi des dispositifs de coopération de proximité (dans les zones « Ouest » et « Centre » du programme) apparus dans la nouvelle programmation 2021-27 devra également être mené (en collaboration avec l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre).

Plus généralement et pour l'ensemble de ces quatre programmes, la Nouvelle-Aquitaine exercera le rôle d'appui (conseil, cofinancement, ...) aux opérateurs de son territoire et organisera autant que de besoin des actions de communication et d'information sur les appels à projets en cours.

2/ Coopération avec les régions partenaires

A l'échelle transfrontalière, les échanges avec Euskadi et Navarre seront confortés au sein de l'Eurorégion. Il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie définie pour la période 2021-2027, de sa stratégie spécifique concernant l'enseignement supérieur et la recherche, et de développer les dispositifs de soutien aux opérateurs des trois régions porteurs de projets communs. La coopération multilatérale au sein de la Communauté de Travail des

Pyrénées (CTP) sera également renforcée. Au-delà du programme POCTEFA dont cette structure est autorité de gestion, il s'agira de contribuer à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie pyrénéenne, au moyen notamment des actions de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC à travers le projet PYRENE4CLIMA financé par le programme « Life intégré ») et, enfin, de collaborer au travail de réforme du fonctionnement du Consorcio, lancé en 2024. La coopération bilatérale avec l'Aragon devra être également développée suivant les axes du nouvel accord de coopération signé en 2024 pour cinq années (2024-2028). Le dispositif commun de soutien aux projets bilatéraux sera poursuivi sous une forme renouvelée afin de favoriser l'émergence de projets structurants. Enfin, dans le cadre de cette coopération, l'évolution du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc sera suivie avec attention.

A l'échelle Atlantique, à la suite des événements importants accueillis en Nouvelle-Aquitaine à la fin de l'année 2024 (conférence de la stratégie maritime atlantique, événement annuel et Comité de suivi du programme INTERREG Espace Atlantique), le travail au sein de la Commission des régions de l'Arc Atlantique et de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques et Maritimes) sera poursuivi, dans la perspective notamment de mise en place d'une « macro-région » atlantique. Une attention particulière sera apportée à la révision des procédures de gouvernance et de gestion de la CRPM à la suite des difficultés identifiées en 2024.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DES TERRITOIRES ET CONTRIBUER A L'AFFIRMATION DE LA FRANCOPHONIE

P146 - COOPÉRATION INTERNATIONALE

Coopération décentralisée

Les coopérations avec les régions Itasy à Madagascar et Souss-Massa au Maroc, la Province de Lao-Caï au Vietnam et de Québec au Canada, et les départements des régions de Fatick et Diourbel au Sénégal seront poursuivies, tout en tenant compte des contraintes budgétaires en 2025. A Madagascar, l'activité sera notamment concentrée autour de la mise en œuvre de la phase 2 du Programme d'appui à la gouvernance locale en région Itasy (PAGLI) soutenu par l'Agence Française de Développement. Le PAGLI a pour objectif de renforcer les dynamiques intercommunales ainsi que la gestion intégrée de la ressource en eau grâce aux actions du Comité de gestion mis en place dans le cadre du programme.

Avec le Sénégal, les projets entrepris dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement de l'appui à la formation et l'insertion des jeunes seront poursuivis. Dans le même temps, un travail actif d'échanges sera conduit avec les collectivités sénégalaises partenaires réunies en entente en vue de réorganiser les modalités de coopération avec celles-ci ainsi que de renouveler la convention arrivée à échéance.

Avec le Maroc, à la suite de la signature d'une nouvelle convention triennale en fin d'année 2024 avec la Région du Souss Massa, les échanges seront poursuivis

et développés sur les thèmes principalement de l'innovation, de l'environnement, du tourisme, de la formation professionnelle, de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat.

Avec le Vietnam (Province de Lao-Cai), à la suite du renouvellement de l'accord de coopération en 2024 les échanges seront orientés en priorité vers les thèmes du patrimoine, du tourisme, de la francophonie, de la formation et de l'agriculture.

Avec le Québec la coopération continuera de se développer sur les thèmes de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'économie sociale et solidaire et de la santé notamment. De nouveaux échanges s'engageront également autour de la coopération portuaire, grâce à un programme d'échange transatlantique animé par la commission Arc Atlantique de la Conférence des régions périphériques et maritime.

Avec la plupart de ces régions, les échanges mutuels de jeunes (chantiers de solidarité, volontariats de solidarité ou services civiques) continueront d'être menés avec l'appui du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de l'agence France Volontaires.

En revanche, après le coup d'arrêt aux échanges entre la France et le Burkina-Faso en 2023, la relation avec la région partenaire de ce pays (Plateau Central) est fortement réduite et visera à finaliser les projets engagés précédemment afin d'assurer les conditions de leur pérennité. Il s'agit notamment du projet soutenu par l'agence française de développement de 2019 à 2021 qui a permis la construction et la mise en service de quatre microcentrales solaires ainsi que du projet de création de la plateforme INITIATIVE Plateau Central de prêt d'honneur.

P147 - SOLIDARITE INTERNATIONALE

Soutien aux actions de développement solidaire et d'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI)

La Région poursuivra sa politique de soutien aux actions de solidarité internationale à travers le renouvellement de son appel à projets « Développement solidaire » qui permet de cofinancer des projets de coopération et de solidarité internationale de la société civile et des collectivités néo-aquitaines, s'inscrivant dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et déclinés dans la stratégie NeoTerra. Les dispositifs régionaux de soutien à l'ECSI, entièrement renouvelés en 2023 seront également reconduits. Notamment, le réseau de 8 structures ressources territoriales sélectionnées par l'AMI « Territoires engagés pour l'ECSI » en 2023 continuera d'être accompagné et animé avec l'appui du RADSI Nouvelle-Aquitaine (Réseau associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale) et de So Coopération (réseau régional multi-acteurs sur la coopération et la solidarité internationale).

P148 - SOUTIEN ET ANIMATION RESEAUX

1/ Soutien aux organismes régionaux « têtes de réseaux »

La Région poursuivra son engagement en direction de l'Institut des Afriques (IDAF), dont le but est de faire rayonner les dynamiques africaines présentes sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, en soutenant son programme d'activités annuel et l'aménagement de ses futurs locaux ouverts au public à Bordeaux (rue du Mirail).

De même, un soutien continuera d'être apporté au RADSİ en lien avec son activité en matière d'ECSI (voir ci-dessus) et au centre de ressources multi acteurs So-coopération dont la vocation principale est d'apporter un soutien aux opérateurs régionaux de solidarité internationale.

Dans une même volonté de favoriser les partenariats internationaux, la Région poursuivra son soutien à l'agence Interco Nouvelle-Aquitaine dont l'activité consiste dans le développement d'échanges économiques, principalement dans les secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier.

2/ Soutien aux ONG intervenant dans des situations d'urgence

Un appui sera apporté à SOS Méditerranée, association européenne de sauvetage en mer, à la suite de la décision prise en 2024 de rejoindre la plateforme des collectivités locales soutenant cette ONG.

Plus généralement, une attention sera accordée aux possibles affectations de crédits à des actions d'urgence conduites par des ONG, prioritairement de Nouvelle-Aquitaine, lors de situations humanitaires graves liées à des catastrophes naturelles ou à des conflits.

3/ Collaboration avec Expertise France

Initiée en 2021 et renouvelée en 2024 pour une nouvelle période de 3 ans, la convention avec l'agence nationale Expertise France sera pleinement appliquée dans ses nouvelles modalités en 2025. Elle vise au développement de projets ponctuels valorisant l'expertise régionale dans différents pays.

4/ Participation aux activités de réseaux et Associations de collectivités

La Région reconduira sa contribution aux travaux d'un certain nombre d'organismes réunissant des collectivités impliquées dans l'action internationale (Association internationale des Régions Francophones - AIRF- ; Cités Unies France - CUF) notamment.

A ce titre, en lien avec ses coopérations décentralisées, la Région poursuivra son engagement dans des projets mutualisés, associant plusieurs collectivités réunies par CUF ou l'AIRF.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.11 - Vie associative et Egalité

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
311A - Développer la vie associative		375 000,00	338 150,00	2 231 160,00	2 031 375,00
P149	ACCÉLÉRER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ASSOCIATIVES	-	-	790 000,00	998 739,00
P149O001	ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ASSOCIATIVES	-	-	-	241 939,00
P149O002	AIDE AUX TÊTES DE RÉSEAU ASSOCIATIVES	-	-	390 000,00	364 300,00
P149O003	DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT	-	-	400 000,00	392 500,00
P151	SOUTENIR LA STRUCTURATION DES ASSOCIATIONS	375 000,00	338 150,00	1 441 160,00	1 032 636,00
P151O001	FORMATION DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS	-	-	300 000,00	300 000,00
P151O002	DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENT POUR LA VIE ASSOCIATIVE	375 000,00	338 150,00	-	25 275,00
P151O003	RECRUTEMENT ASSOCIATIF	-	-	1 141 160,00	707 361,00
311B - Promouvoir la solidarité et l'égalité		600 000,00	441 850,00	1 382 000,00	1 392 925,00
P152	PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ	500 000,00	400 000,00	380 000,00	397 925,00
P152O004	SOUTIEN AUX RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'AIDE ALIMENTAIRE	500 000,00	400 000,00	380 000,00	397 925,00
P153	PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	100 000,00	41 850,00	1 002 000,00	995 000,00
P153O003	INITIATIVES PONCTUELLES ÉGALITÉ LUTTE DISCRIMINATION	-	-	350 000,00	316 720,00
P153O004	PROGRAMME ANNUEL ÉGALITÉ LUTTE DISCRIMINATION	100 000,00	41 850,00	652 000,00	678 280,00
TOTAL		975 000,00	780 000,00	3 613 160,00	3 424 300,00
BUDGET PRIMITIF 2024		975 000,00	780 000,00	3 942 000,00	3 935 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vie associative et égalité

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

Avec près de 150 000 associations présentes sur son territoire, la Nouvelle-Aquitaine compte plus de 1,2 million de bénévoles (qui s'engagent librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de leurs temps professionnel et familial), et près de 161 000 salariés, soit 9,2 % de l'emploi privé.

A travers le renouvellement de la Charte d'engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine pour 6 ans avec l'État et Le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine, la Région reconnaît le rôle essentiel que les associations jouent dans la vie économique et sociale et s'engage à donner cohérence et visibilité à la vie associative, en contribuant à faire mieux connaître les associations du territoire.

La Région riche de ces associations, vectrices de lien, d'utilité et de progression sociale, poursuivra la mise en œuvre de son règlement d'intervention en faveur de la vie associative

P149 - ACCÉLÉRER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ASSOCIATIVES

La Région souhaite encourager les associations à se regrouper au sein de réseaux thématiques ou territoriaux afin de mutualiser leurs moyens, leurs connaissances, de développer leur champ d'action ou encore de coordonner leur action. La collectivité participera au fonctionnement d'association « têtes de réseau » pour les programmes d'appui qu'elles destinent à leurs membres que ce soit en termes d'animation et de coordination régionale du réseau associatif, de mutualisation de projets, de conseil, d'information, d'outils et services proposés, ou de développement du réseau associatif dans les territoires non couverts. La collectivité renforcera aussi son soutien à la création d'emploi associatifs mais également aux parcours d'accompagnement permettant de pérenniser ces emplois (Dispositif Local d'Accompagnement).

P151 - SOUTENIR LA STRUCTURATION DES ASSOCIATIONS

La volonté de la collectivité consistera à soutenir la structuration des associations par l'accompagnement visant à renforcer les ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre de leur projet associatif, individuellement ou à l'échelle d'un territoire. A ce titre, la Région continue son soutien à la création d'emploi associatifs.

Afin de soutenir la vie associative et conforter l'engagement collectif, la collectivité souhaite renforcer les ressources matérielles par le dispositif d'aide à l'investissement soit dans le cadre du démarrage de l'association, soit pour le

développement du projet associatif intégrant un déploiement géographique ou la création d'une nouvelle activité sur le territoire, soit par des projets de facilitation de l'organisation de la vie associative.

OBJECTIF N°2 : PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EGALITE

Les différentes crises successives de ces dernières années ont été malheureusement un facteur d'accélération de la précarité, conduisant à l'explosion des demandes en aide alimentaire auprès des réseaux caritatifs. Dans le même temps, les discriminations et les violences intra-familiales demeurent d'une actualité brûlante. A titre d'exemple en Nouvelle-Aquitaine, les violences sexuelles et sexistes ont progressé de plus 11% entre 2021 et 2022.

En 2025, dans le cadre du Plan d'action « Réaliser l'Égalité » 2018-2025, la Région maintiendra son engagement, en complémentarité avec l'Etat et les autres collectivités, en faveur des associations et des initiatives territoriales qui luttent contre les discriminations et tout particulièrement contre les violences sexuelles et sexistes.

P152 - PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ

Dans ce cadre, la solidarité, comme « l'action en direction des plus pauvres et des plus vulnérables » représente un défi en matière de cohésion et de développement territorial.

En ciblant la solidarité alimentaire dans son règlement d'intervention, la Région souhaite investir cette thématique sur ses propres compétences en articulation avec le Pacte alimentaire Régional 2021-2025 garantissant le soutien aux pratiques à forte utilité sociale en faveur d'un mode d'alimentation plus solidaire. La crise sanitaire et l'inflation ont renforcé la précarité alimentaire auprès des populations les plus vulnérables dont les femmes isolées et les jeunes. Ainsi, le recours à l'aide alimentaire en Nouvelle-Aquitaine a progressé de 21% entre 2019 et 2022, impliquant une mobilisation accrue des acteurs du caritatif. Afin de répondre aux besoins de la population, la Région soutiendra les associations caritatives habilitées par l'État au niveau national à distribuer l'aide alimentaire et couvrant l'ensemble du territoire régional.

P153 - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Afin de mieux cibler son action, la Région a créé deux dispositifs spécifiques pour soutenir les acteurs territoriaux engagés :

- Soit dans des Programmes annuels de promotion de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et de lutte contre les violence sexistes et sexuelles. Il s'agit de soutenir les actions pérennes de coordination et d'accompagnement pour lutter contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes ;
- Soit dans des initiatives ponctuelles « Non aux discriminations et aux violences sexistes et sexuelles».

En soutenant les structures de proximité, la Région accompagnera les actions concrètes mises en œuvre pour promouvoir l'égalité et lutter contre les différentes formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle, au handicap, au genre, à l'origine, aux violences faites aux femmes et plus largement aux initiatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par son soutien conséquent, la Région réaffirmera son engagement auprès des acteurs du tissu associatif.

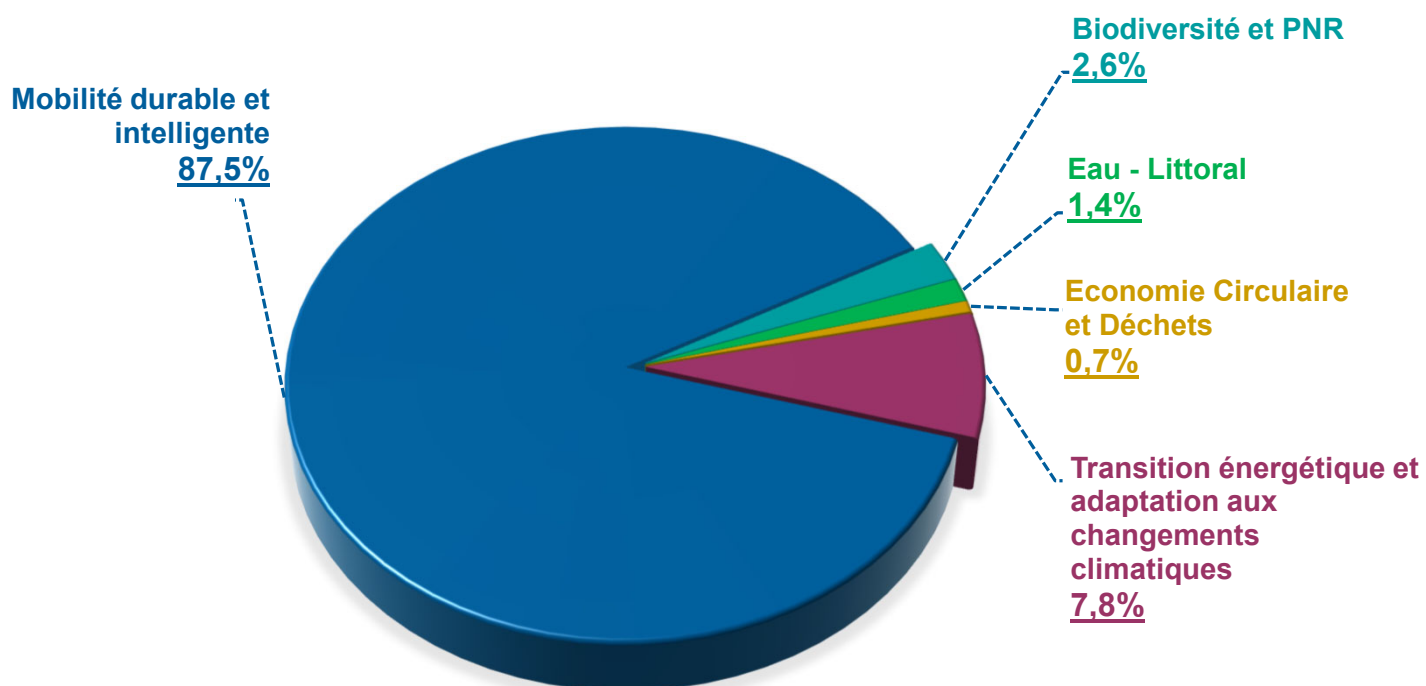


TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Pilier 4. Transition énergétique et écologique en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	2,72	2,74	15,57	14,39	17,13
4.02 - Eau - Littoral	4,28	6,36	4,06	3,36	9,71
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	3,00	2,60	2,35	2,15	4,75
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	53,30	43,79	7,00	8,93	52,72
4.05 - Mobilité durable et intelligente	448,26	214,20	374,04	378,05	592,26
TOTAL	511,56	269,69	403,02	406,88	676,57
BUDGET PRIMITIF 2024	776,44	159,85	390,29	396,14	555,99

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 4. Transition énergétique et écologique

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP/AE et hors AE
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	401A - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	2 720 000	2 739 000	15 574 200	14 392 680
	SOUS-TOTAL	2 720 000	2 739 000	15 574 200	14 392 680
4.02 - Eau - Littoral	402A - Préserver le littoral et les ressources en eau	4 280 000	6 355 080	4 060 800	3 355 000
	SOUS-TOTAL	4 280 000	6 355 080	4 060 800	3 355 000
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	403A - Réduire les déchets et développer l'économie circulaire	3 000 000	2 600 000	2 352 000	2 146 650
	SOUS-TOTAL	3 000 000	2 600 000	2 352 000	2 146 650
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	404A - Accompagner la transition énergétique des territoires	500 000	148 000	943 397	968 800
	404B - Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique	24 802 473	18 765 260	4 413 964	6 210 000
	404C - Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux	28 000 000	24 880 304	1 640 000	1 749 000
	SOUS-TOTAL	53 302 473	43 793 564	6 997 361	8 927 800
4.05 - Mobilité durable et intelligente	405B - Favoriser le report modal de la route vers le rail	443 400 000	209 837 540	370 360 000	374 830 362
	405C - Développer l'intermodalité des différents modes de transport	4 862 500	4 366 500	3 675 250	3 224 379
	SOUS-TOTAL	448 262 500	214 204 040	374 035 250	378 054 741
TOTAL GENERAL		511 564 973	269 691 684	403 019 611	406 876 871
BUDGET PRIMITIF 2024		776 435 995	159 850 694	390 292 000	396 140 432

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
401A - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles		2 720 000,00	2 739 000,00	15 574 200,00	14 392 680,00
P154	ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - PNR - ACTE - CHASSE - NATURA 2000	2 720 000,00	2 739 000,00	15 574 200,00	14 392 680,00
P154O001	ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES	10 000,00	10 000,00	1 284 800,00	2 060 000,00
P154O002	BIODIVERSITÉ	2 300 000,00	2 000 000,00	6 313 600,00	3 935 000,00
P154O003	CHASSE PÊCHE	53 000,00	30 000,00	700 800,00	610 000,00
P154O004	NATURA 2000	157 000,00	100 000,00	3 195 000,00	3 195 000,00
P154O006	PNR	200 000,00	599 000,00	4 080 000,00	4 592 680,00
TOTAL		2 720 000,00	2 739 000,00	15 574 200,00	14 392 680,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2024</i>		3 800 000,00	3 400 000,00	17 919 000,00	14 990 000,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Biodiversité, Parcs Naturels Régionaux et NATURA 2000

OBJECTIF : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

P154 - ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - PNR - ACTE - CHASSE - NATURA 2000

1/ ACTE

En 2024, la stratégie d'accompagnement au changement pour les transitions environnementales (ACTE) a été déployée pour mobiliser les sciences sociales et comportementales au service de l'environnement. Cette stratégie est essentielle pour sensibiliser toutes les parties prenantes : entreprises, collectivités, grand public... En 2025, le soutien aux partenaires structurants sera maintenu, celui aux actions des porteurs de projets adapté au cas par cas.

2/ Biodiversité

Devant le constat sans appel de l'érosion de la biodiversité tant à l'échelle mondiale que locale, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine constitue la réponse concrète et ambitieuse à ce déclin massif. La Région poursuivra en 2025 sa mise en œuvre en s'appuyant notamment sur l'Agence Régionale Biodiversité Nouvelle-Aquitaine.

Pour cela, la préservation des espaces naturels, reste une des priorités de l'action régionale dans NéoTerra 2. Cela se traduira par la reconduction de l'Appel à projet Nature et Transitions afin de permettre des investissements en faveur de la biodiversité. La poursuite du soutien au Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine permettra de consolider la gestion durable des terrains qui bénéficient désormais d'une protection par la maîtrise foncière. La Région et la Fondation du patrimoine lanceront un premier Appel à Projets qui permettra de financer des projets exemplaires de restauration de milieux naturels et de biodiversité dans le cadre du Fonds Biodiversité créé en 2024 pour augmenter les moyens alloués à la biodiversité par la mobilisation additionnelle de financements privés.

3 / Chasse Pêche

Les structures associatives de la chasse et de la pêche continueront à être soutenues pour leur contribution à la préservation de la biodiversité, par leurs actions en faveur des sites naturels sensibles, notamment les zones humides, les milieux aquatiques et des espèces à enjeux.

4/ NATURA 2000

Après deux premières années de mise en œuvre de la nouvelle compétence d'animation des 235 sites Natura 2000 terrestres, la Région reste confrontée à plusieurs difficultés héritées de la gestion passée : reprise de marchés publics défaillants, reprise de l'instruction de dossiers FEADER 2014-2022 ne respectant pas toutes les procédures établies, etc. Ces problématiques ont un coût financier et administratif significatif pour la Région qui doit mobiliser plus de moyens pour solder les difficultés passées imputables à l'Etat (retard d'instruction, non réalisation des DOCOB dans le Béarn...) tout en poursuivant l'animation sur les 235 sites Natura 2000. L'ambition européenne et nationale de plus en plus étendue pour ces sites (le nouveau règlement européen « restauration de la nature » adopté en juin 2024 cible prioritairement les sites Natura 2000, projets de l'Etat de créer de nouveaux sites et d'étendre certains sites) fait peser sur la Région une pression de plus en plus forte.

En 2025, la Région va poursuivre la mise en animation de la totalité des sites Natura 2000 terrestres, ouvrir le dispositif « DOCOB » et relancer l'appel à projets Contrats Natura 2000 afin de mettre en place des mesures concrètes et volontaires de préservation de la biodiversité.

5/ PNR

Les parcs naturels régionaux (PNR) continueront d'être mobilisés au service de la transition écologique et particulièrement la préservation des ressources et milieux naturels. Dans le contexte budgétaire 2025, le soutien aux contrats de parc 2023-2026 sera ajusté afin de permettre les élaborations et les révisions de charte. Ainsi, en plus du parc Périgord-Limousin, le PNR des Landes de Gascogne entrera également en phase de révision de charte. Le PNR des Landes de Gascogne sera en outre mobilisé pour l'animation de la zone atelier (Living lab) « forêts de demain et aménagement du territoire », sur les cendres des méga-feux de 2022. Les projets en cours de création de trois nouveaux PNR se poursuivront.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.02 - Eau - Littoral

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
402A - Préserver le littoral et les ressources en eau		4 280 000,00	6 355 080,00	4 060 800,00	3 355 000,00
P155	ENVIRONNEMENT - EAU - LITTORAL	4 280 000,00	6 355 080,00	4 060 800,00	3 355 000,00
P155O001	EAU	2 500 000,00	2 010 000,00	2 528 800,00	1 980 000,00
P155O002	LITTORAL	1 000 000,00	4 100 000,00	812 000,00	680 000,00
P155O003	RE-SOURCES	280 000,00	85 000,00	720 000,00	695 000,00
P155O004	RISQUES MAJEURS	500 000,00	160 080,00	-	-
TOTAL		4 280 000,00	6 355 080,00	4 060 800,00	3 355 000,00
BUDGET PRIMITIF 2024		8 700 000,00	7 600 000,00	3 761 000,00	2 860 000,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Eau - Littoral

OBJECTIF : PRESERVER LE LITTORAL ET LES RESSOURCES EN EAU

P155 - ENVIRONNEMENT - EAU – LITTORAL

1/ Eau

Face aux pressions croissantes sur la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine, la Région poursuit sa stratégie régionale sur l'eau, renforcée par sa feuille de route Néo-Terra 2 avec l'ambition 1 et son objectif 1 : « Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité » ainsi que le nouveau règlement d'intervention en faveur de l'eau adopté en mars 2024.

Poursuivant cette dynamique engagée de longue date (par exemple la multiplication par 2 des zones humides restaurées entre 2020 et 2023), la Région maintiendra en 2025 ses actions en faveur de la préservation de la ressource en eau notamment en soutenant les projets de reconquête des zones humides afin d'améliorer la résilience des territoires ruraux ou urbains face aux risques (comme la lutte contre les inondations par le ralentissement de l'eau) ou aux périodes de stress hydrique (stockage de l'eau dans les zones humides...) dans le cadre de l'appel à projet « accélération de la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine ».

2/ Littoral

En matière de préservation du littoral, face aux bouleversements climatiques que nous subissons désormais de plein fouet, la priorité est donnée à l'adaptation des milieux littoraux et à la protection de leurs populations humaines, animales ou végétales. Ainsi la gestion des risques majeurs que sont l'érosion côtière et la submersion marine constitueront le cœur de l'action régionale en 2025, au plus près des collectivités concernées.

Concernant l'érosion côtière, le soutien ira prioritairement aux stratégies locales de gestion de la bande côtière se mettant en place, qu'elles soient de seconde génération comme sur la majorité de la côte aquitaine, récentes comme à Oléron ou sur la Communauté d'Agglomération de Royan, ou en cours de rédaction comme sur l'île de Ré ou au sein de l'agglomération rochelaise. Le bilan à mi-période de mise en œuvre du plan « littoral 2030 » porté par le GIP Littoral sera l'occasion d'ajustements en matière de politique de gestion de l'érosion côtière.

3/ Re-Sources

La Région poursuivra en 2025 ses actions en faveur de la préservation de la qualité de la ressource en eau notamment en mettant en œuvre la nouvelle convention Re-Sources avec l'Etat et les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, visant à favoriser les synergies pour reconquérir la qualité des captages d'eau potable par l'accompagnement des changements de pratiques et la sortie des pesticides de synthèse.

4/ Risques Majeurs

L'intervention régionale en matière de prévention des inondations continuera, au cas par cas, à soutenir des actions prévues dans les PAPI fluviaux ou dans le CPER, par exemple : les opérations destinées à rouvrir ou restaurer les champs naturels d'expansion des crues, les acquisitions foncières, la restauration de digues fragilisées... Au-delà des actions de prévention, la Région reste en capacité d'agir en réaction lors de catastrophes, comme dans la Vallée d'Aspe dernièrement, par exemple sur la restauration du lit et des berges des cours d'eau dégradés, en soutien des intercommunalités compétentes en matière de GEMAPI.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.03 - Economie Circulaire et Déchets

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
403A - Réduire les déchets et développer l'économie circulaire		3 000 000,00	2 600 000,00	2 352 000,00	2 146 650,00
P156	ENVIRONNEMENT - DÉCHÊTS - ECONOMIE CIRCULAIRE	3 000 000,00	2 600 000,00	2 352 000,00	2 146 650,00
P1560001	DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	3 000 000,00	2 600 000,00	2 352 000,00	2 146 650,00
TOTAL		3 000 000,00	2 600 000,00	2 352 000,00	2 146 650,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2024</i>		5 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 150 000,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Economie circulaire et déchets

OBJECTIF : REDUIRE LES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

P156 - ENVIRONNEMENT - DÉCHÊTS - ECONOMIE CIRCULAIRE

En 2022, chaque habitant de la Nouvelle Aquitaine a produit en moyenne 655 kg¹ de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux efforts des collectivités et habitants, la tendance à la hausse observée entre 2010 et 2021 s'est arrêtée, et la baisse est à accélérer, car ce volume de déchets a un coût économique, social et environnemental élevé qu'il est nécessaire de réduire.

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le volet déchets du SRADDET, la Région définit sa politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées à travers le soutien de projets œuvrant à la prévention, à la gestion des déchets et à l'économie circulaire. Cette politique publique participe entièrement à la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra 2 au titre de l'ambition 1 « Reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir », du SRDEII et du Plan Zéro Pollution Plastique.

Une première feuille de route « volet déchets du SRADDET » a été votée en 2022 en séance plénière. En 2025, il s'agira pour la Région de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des documents stratégiques. Pour ce faire, les objectifs prioritaires seront de :

- Répondre aux enjeux de la prévention, de l'allongement de la durée d'usage et de la valorisation ;
- Accompagner tous les acteurs des territoires, en favorisant dès que possible la création de synergies locales ;
- Encourager le réflexe « circulaire » par la communication, la sensibilisation et l'approche comportementale.

L'atteinte de ces objectifs passera par une animation des acteurs et des partenaires, un soutien technique et financier aux porteurs de projets, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, et un partenariat accru avec les parties prenantes pour traiter des projets d'économie circulaire dans leurs approches filières, technologiques et territoriales.

¹ [Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire | ORDEC Nouvelle-Aquitaine \(arec-nouvelleaquitaine.com\)](https://www.observatoire-regional-des-dechets-et-de-l-economie-circulaire.com/)

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
404A - Accompagner la transition énergétique des territoires		500 000,00	148 000,00	943 397,00	968 800,00
P157	APPROPRIATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	500 000,00	148 000,00	943 397,00	968 800,00
P157O001	ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	500 000,00	100 000,00	376 605,00	368 800,00
P157O002	AIDES AUX OBSERVATOIRES ET CENTRES DE RESSOURCES POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	-	48 000,00	566 792,00	600 000,00
404B - Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique		24 802 473,00	18 765 260,00	4 413 964,00	6 210 000,00
P158	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	7 252 473,00	6 415 260,00	2 479 364,00	5 475 000,00
P158O001	DÉCARBONATION DES ENTREPRISES	5 512 473,00	5 700 000,00	279 364,00	315 000,00
P158O002	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	1 740 000,00	715 260,00	2 200 000,00	5 160 000,00
P159	ENERGIES RENOUVELABLES	17 550 000,00	12 350 000,00	1 934 600,00	735 000,00
P159O001	ENERGIES RENOUVELABLES MATURES	3 800 000,00	7 350 000,00	134 600,00	310 000,00
P159O002	SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES INNOVANTES	4 750 000,00	5 000 000,00	800 000,00	425 000,00
P159O003	DELEGATION FONDS CHALEUR	9 000 000,00	-	1 000 000,00	-
404C - Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux		28 000 000,00	24 880 304,00	1 640 000,00	1 749 000,00
P160	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	28 000 000,00	24 880 304,00	1 640 000,00	1 749 000,00
P160O001	PPI 1 - INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	-	7 480 304,00	-	99 000,00
P160O002	PPI 2 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	28 000 000,00	17 000 000,00	1 640 000,00	1 650 000,00
P160O003	PRE PPI - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	-	400 000,00	-	-
TOTAL		53 302 473,00	43 793 564,00	6 997 361,00	8 927 800,00
BUDGET PRIMITIF 2024		39 150 000,00	34 095 000,00	11 885 000,00	10 432 300,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Alors que la France et l'Europe ont été sévèrement touchées par des événements extrêmes liés au dérèglement climatique, le Haut Conseil pour le Climat rappelle que l'atteinte de la neutralité carbone en France nécessite des financements publics et privés estimés annuellement à 60 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2030.

Par ailleurs, le rapport de Mario Draghi publié en 2024 a mis en lumière la perte de compétitivité européenne. Les entreprises néo-aquitaines subissent des coûts énergétiques particulièrement élevés, avec des prix du gaz jusqu'à quatre fois supérieurs à ceux des États-Unis. Cette situation affecte particulièrement les industries à forte intensité énergétique, telles que l'industrie du bois, la chimie, le ciment et l'agroalimentaire.

Pour faire face à ce défi, il faut accélérer la décarbonation comme moteur de croissance. Ainsi, il est nécessaire d'améliorer l'efficacité énergétique de notre économie (process et bâtiments) et d'augmenter massivement la production d'électricité bas carbone, avec notamment le lancement du nouveau programme nucléaire (candidature du site de Braud St Louis) mais également par le développement de l'éolien offshore au large de la Charente Maritime, et l'accompagnement de l'essor du solaire photovoltaïque (autoconsommation collective, Contrats longs termes de gré à gré, Agrivoltaïsme,...).

Enfin, il nous faut préparer l'avenir en poursuivant les expérimentations sur les nouvelles énergies et vecteurs énergétiques (hydrogène, pyrogazéification, E-fuels...) tout en mobilisant les crédits délégués du Fonds Chaleur de l'ADEME et le FEDER afin de soutenir la production de gaz vert et de chaleur renouvelable.

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE DES TERRITOIRES

P157 - APPROPRIATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1/ Accompagnement des territoires dans la transition énergétique

A - Accompagner les territoires dans leur transition énergétique

Les objectifs ambitieux en termes de transition énergétique affichés dans le SRADDET et NéoTerra ne pourront être atteints sans l'implication forte des élus, citoyens et entreprises.

La Région intervient auprès des territoires (intercommunalités, communes) en :

- animant avec l'ADEME et la DREAL le réseau « Territoires Energie Climat (TEC) » qui réunit une centaine d'EPCI. Il met à disposition des territoires

de nombreuses ressources, permet des échanges de bonnes pratiques et organise des formations,

- lançant la nouvelle génération de Territoires à Energie Positive : une vingtaine de territoires ont été labellisés TEPOS en Nouvelle-Aquitaine, il s'agit maintenant d'aller plus loin et de soutenir des territoires mettant en œuvre des actions tenant compte à la fois des enjeux énergétiques et environnementaux : les Territoires Néoterra,
- en poursuivant le soutien à l'ingénierie de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables tels que des projets de production de chaleur renouvelable, ou d'électricité renouvelable via le photovoltaïque, l'agri-solaire ou l'éolien. En effet, les études réalisées par la DREAL montrent que les zones artificialisées (friches, délaissés, sites pollués, parkings) en Nouvelle-Aquitaine ne permettront pas d'atteindre les objectifs photovoltaïques du SRADDET (8,5GWc à 2030). Aussi, l'installation de centrales photovoltaïques au sol situées en dehors des espaces artificialisés est nécessaire et doit être élaborée de la manière la plus vertueuse possible.

La Région poursuivra en 2025 le travail de planification des énergies renouvelables réalisé avec la Préfecture de Région et la DREAL : il s'agira d'animer le Comité Régional de l'Energie qui devra donner un avis sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) régionalisée, étape préalable à l'évolution future du volet Energie-Climat du SRADDET.

B - Favoriser l'appropriation et la participation citoyennes à la Transition énergétique et climatique

Un axe important de l'action régionale en 2025 concernera l'accompagnement des projets participatifs et citoyens qui sont essentiels pour favoriser la réussite de projets d'énergie renouvelable en assurant l'implication des citoyens dans la gouvernance et le financement des projets, comme l'illustre le projet éolien d'Andilly-les-Marais, en Charente-Maritime. La Région s'appuiera également sur le réseau régional CIRENA qui œuvre pour sensibiliser, former et porter des initiatives locales.

2/ Aides aux observatoires et centres de ressources pour la transition énergétique

La Région continuera de s'appuyer sur ACCLIMATERRA afin de poursuivre l'analyse scientifique du changement climatique dans notre région et de diffuser ces informations auprès des territoires (EPCI, communes) ; les chercheurs réaliseront également des cahiers thématiques, ouvrages scientifiques synthétiques, à destination des décideurs locaux, pour approfondir des problématiques et enjeux forts. La Région veillera à une bonne articulation avec les Réseaux régionaux de recherche. Elle soutiendra également les outils d'aide à

la décision que sont l'Observatoire régional AREC (gaz à effet de serre, consommation énergétique) et l'Observatoire ATMO (qualité de l'air).

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENEUVELABLE ET AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

P158 - EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

1/ Décarbonation des entreprises

Face à des prix de l'énergie élevé, la compétitivité des entreprises européennes est affaiblie notamment vis-à-vis de la concurrence nord-américaine. Pour encourager la décarbonation du secteur et la réindustrialisation, la Région accompagne les industriels pour les aider à définir une stratégie énergétique de moyen et long terme et à investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur industriel représente près de 20% de la consommation énergétique totale. Dans ce contexte, la Région s'engage auprès des entreprises via 3 démarches :

- Soutenir les investissements permettant l'optimisation énergétique des sites industriels avec le dispositif « Compétitivité énergétique » pour les TPE et PME, ainsi que les Contrats de partenariat pluriannuels pour les sites consommant plus de 50 GWh/an. Ainsi, plus de 200 projets ont déjà été accompagnés pour une économie de 1,8TWh soit une réduction de 5,3 % de la consommation énergétique du secteur des entreprises (équivalent à la rénovation énergétique de 200 000 logements),
- Concrétiser des « Contrats d'achat d'électricité photovoltaïque renouvelable et locale en circuit court – *Green Corporate PPA* », en particulier pour une douzaine d'ETI réunie dans une démarche commune ; il s'agit de mettre en lien producteurs d'électricité verte locale, et entreprises de la région recherchant une électricité à coût compétitif à long terme (15 ans). La Région encourage également dans le même esprit l'autoconsommation collective sur des zones d'activités,
- Permettre aux entreprises de sortir des énergies fossiles hors réseau. Il s'agit des énergies acheminées hors des réseaux de distribution : charbon, fioul, propane, butane (elles sont les plus émettrices de CO₂). Des études d'opportunité et de faisabilité permettront d'identifier les possibilités les plus pertinentes d'un point de vue technico-économique pour se passer de ces énergies fossiles hors réseau. Par son action, la Région a déjà permis de réduire la consommation de charbon de la région de 60 %.

2/ Efficacité énergétique des bâtiments

Le bâtiment constitue le premier secteur consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine. Le SRADDET et le Programme Régional d'Efficacité Energétique (PREE) Nouvelle-Aquitaine définissent comme objectifs :

- La rénovation énergétique de 120 000 logements par an, dont 30 000 rénovations performantes, globales et bas carbone,
- Une réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40% d'ici 2030, et 60% d'ici 2050.

La Région déploie plusieurs dispositifs de soutien à la rénovation énergétique globale pour participer à l'atteinte de ces objectifs, en complémentarité avec les dispositifs de l'Etat. Cette politique contribue également à lutter contre la précarité énergétique (jusqu'à 30 % de ménages touchés dans certains départements), à la sobriété foncière, au maintien du tissu économique et de l'emploi, notamment en zone rurale.

Il existe un service public du conseil aux ménages pour la rénovation énergétique : il s'agit d'un réseau régional de 130 Conseillers Energie hébergés au sein de 50 Plateformes de la rénovation énergétique, labellisées 'France Renov'. Portées dorénavant par les intercommunalités, et animées par la Région depuis 2021, ces plateformes de conseil sont devenues plus efficaces et lisibles : couverture totale du territoire, nombre d'actes d'information et de conseil multiplié par 3, un objectif de massification des actes de travaux de rénovation atteint avec 70 000 à 80 000 dossiers d'aides par an. La Région poursuivra son travail d'animation des Plateformes qui est très apprécié, et son financement aux côtés des intercommunalités et de l'ANAH.

En termes de soutien aux investissements, la Région poursuivra l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat collectif en mettant principalement l'accent sur les logements sociaux communaux.

De plus, au titre du FEDER 2021-2027, les opérations plus lourdes de rénovation énergétique de logements sociaux (avec un objectif de 7 500 logements rénovés) et de bâtiments publics seront accompagnées dans le cadre d'appels à projets, afin de prioriser les soutiens.

P159 - ENERGIES RENOUVELABLES

1/ Energies renouvelables matures

Accélérer le développement des énergies renouvelables est nécessaire pour des raisons :

- climatiques : le territoire de Nouvelle-Aquitaine dépend à 56 % des énergies fossiles, sources du dérèglement climatique,
- techniques : la production nucléaire ne suffira pas à terme, notamment avec la hausse de la part de l'électricité dans le mix énergétique,
- économiques et sociales, afin de réduire la vulnérabilité des entreprises et des citoyens face aux fluctuations des prix de l'énergie.

Ce développement doit se traduire par une planification territoriale, tenant compte des gisements, des ambitions et choix locaux. C'est le rôle du Comité régional de l'Energie, mis en place en octobre 2023, qui doit faciliter l'atteinte de l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale

d'énergie en Nouvelle-Aquitaine en 2030 (cette part est à 28% en 2024 ; 20 % en France).

La Région intervient financièrement en faveur des énergies renouvelables là où la réglementation le permet (méthanisation, chaleur renouvelable, solutions innovantes) et n'intervient pas là où la réglementation ne le permet pas (solaire photovoltaïque, éolien). La Région et l'ADEME se coordonnent pour intervenir de manière complémentaire.

Développement du gaz renouvelable, solution mature – la Région Nouvelle-Aquitaine est le premier guichet unique en France.

Face aux difficultés d'approvisionnement en gaz et le recours au gaz de schiste venu des Etats-Unis, la trajectoire actuelle de production de biogaz en Nouvelle-Aquitaine pourrait permettre de couvrir environ 20 % de la consommation régionale de gaz d'ici 2030, soit l'équivalent des importations de gaz russe.

Afin d'atteindre cet objectif (environ 200 méthaniseurs avec injection à 2030), la Région s'est dotée, dans le cadre du Schéma Régional Biomasse, d'un Comité de suivi de la biomasse mobilisable afin de gérer au mieux cette ressource et prévenir les conflits d'usage (sur les 15,8 millions de tonnes méthanisables, seulement 2 millions de tonnes de matières sont mobilisées en méthanisation fin 2024, soit moins de 13 %). Par ailleurs, l'animation 'MéthaN-Action' (avec la Chambre régionale d'agriculture et la FRCUMA) et le partenariat avec GRDF sur l'émergence des projets portent leurs fruits, puisque la Nouvelle-Aquitaine reste une des plus dynamiques en France.

Fin 2024, la région compte près de 140 méthaniseurs en fonctionnement, tout mode de valorisation confondu, dont 65 unités de méthanisation avec injection dans les réseaux de gaz, représentant une capacité de production de 1 100GWh/an, soit 6% de biométhane dans les réseaux de gaz. Et 110 nouveaux projets sont actuellement accompagnés par les animateurs du dispositif MéthaN-Action.

Pour accélérer et simplifier l'accès des aides aux agriculteurs, la Région est devenue guichet unique pouvant mobiliser à la fois les crédits régionaux, le Fonds Chaleur délégué de l'ADEME, ainsi que le FEDER qui sera une source de financement prioritaire.

2/ Solutions énergétiques innovantes

Afin de préparer l'avenir, il est important d'expérimenter des solutions innovantes. La Région concentre son soutien sur plusieurs domaines :

- L'hydrogène : en application de sa Feuille de route régionale votée en octobre 2020, la Région se veut complémentaire des dispositifs de soutien européens et nationaux (ADEME). L'objectif est de déployer l'hydrogène là où il peut apporter une véritable plus-value. Afin de concrétiser cette

feuille de route, la Région va jouer un rôle de coordonnatrice régionale en accompagnant les porteurs d'infrastructure d'avitaillement H2 afin qu'ils candidatent au programme européen AFIF (*Alternative Fuels Infrastructure Facility*) doté de plus de 1 milliard d'euros à l'échelle européenne,

- L'agrivoltaïsme : la Région poursuivra son soutien aux expérimentations agri-solaires, couplant cultures ou élevages, et production solaire photovoltaïque. L'objectif est d'expérimenter auprès des Lycées Agricoles régionaux un nouveau modèle d'intégration du photovoltaïque dans une activité agricole, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et agronomiques. De plus, la Région soutiendra des initiatives visant à installer de l'agri-solaire sur des zones de captage d'eau,
- La production innovante de gaz verts par les technologies de pyrogazéification et de méthanation,
- la production de carburants alternatifs : biocarburants de 2ème et 3ème générations, et carburants de synthèse, à destination de la mobilité propre routière, aéronautique et maritime,
- L'émergence de technologies de captage, séquestration et valorisation économique du CO2 afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

3/ Délégation du Fonds Chaleur de l'ADEME

Suite à la délégation du Fonds Chaleur obtenue par la Région en 2024 pour 3 ans, l'enveloppe représentera 10 M€ en 2025. Deux axes prioritaires ont été définis en lien avec l'ADEME et en cohérence avec les politiques régionales :

- Soutien des actions de décarbonation des entreprises : en complément des dispositifs de soutien de la Région axés, d'une part, sur l'efficacité énergétique, et d'autre part, sur l'approvisionnement en électricité renouvelable, le Fonds Chaleur délégué permettra de soutenir également les investissements en faveur de la production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur) pour les PME et ETI (entre 1,2GWh et 12GWh). La Région portera ainsi une offre d'accompagnement globale,
- Soutien des projets de méthanisation dans une logique de guichet unique afin de faciliter l'accès aux aides pour les agriculteurs : alors que l'Etat a de nouveau autorisé le soutien à la méthanisation par les crédits du Fonds chaleur, cette délégation permettra d'homogénéiser les règles d'attribution des subventions et de faire de la Région l'unique interlocuteur pour les demandes de subvention. La Région pourra ainsi mobiliser les crédits ADEME, FEDER ou Région en fonction des besoins de subvention, de la taille du porteur de projet ou encore du caractère innovant.

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS REGIONAUX

P160 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

L'engagement de la Région en matière de développement durable va s'accélérer en faveur de la lutte contre le changement climatique.

La Région entend poursuivre et accélérer ses investissements pour rester sur la trajectoire de l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et répondre aux objectifs du décret tertiaire. Le budget doublé permet de financer de nouvelles opérations de maîtrise des consommations, de substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelable au premier rang desquelles la géothermie, et de développer le raccordement aux réseaux de chaleurs urbains dès lors qu'ils nous en permettent l'accès, sont vertueux environnementalement, pour le climat, avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles se traduisent aussi concrètement sur les dépenses à long terme de la collectivité en réduisant la charge de fonctionnement par une baisse sensible des consommations.

En convergence avec l'accompagnement de la filière sur la géothermie pour le développement de son offre, la Région est donc en pointe au niveau national dans le déploiement du recours à cette source inépuisable de chaleur l'hiver et de rafraîchissement l'été dans son propre patrimoine. Elle étudie également au cas par cas l'installation de panneaux photovoltaïques, notamment en expérimentant l'agrivoltaïsme dans les lycées agricoles.

L'année 2025 poursuivra, dans une orientation comparable, la politique mise en place de re-végétalisation des espaces imperméabilisés des lycées et de lutte contre les îlots de chaleur.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.05 - Mobilité durable et intelligente

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
405B - Favoriser le report modal de la route vers le rail		443 400 000,00	209 837 540,00	370 360 000,00	374 830 362,00
P161	CENTRES DE MAINTENANCE	2 000 000,00	4 050 000,00	-	-
P161O004	SITE DE LIMOGES	-	1 700 000,00	-	-
P161O005	SITE DE PERIGUEUX	-	600 000,00	-	-
P161O006	SITE DE SAINTES	1 500 000,00	1 250 000,00	-	-
P161O008	SITE D'HENDAYE	500 000,00	500 000,00	-	-
P162	CONTRIBUTION TER	72 000 000,00	49 800 000,00	360 400 000,00	360 400 000,00
P162O001	CONTRIBUTION D'EXPLOITATION TER	-	-	360 400 000,00	360 400 000,00
P162O002	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	-	22 800 000,00	-	-
P162O003	REDEVANCE (G&C ET RESEAUX)	72 000 000,00	27 000 000,00	-	-
P163	MARCHANDISES PAR VOIE FERREE ET REPORT MODAL	5 400 000,00	2 000 000,00	30 000,00	30 000,00
P163O001	AUTRE INFRASTRUCTURE FRET	500 000,00	350 000,00	30 000,00	30 000,00
P163O002	CAPILLAIRE FRET	-	520 050,00	-	-
P163O005	INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHEE (ITE)	1 000 000,00	79 950,00	-	-
P163O007	PLATE FORME MULTIMODALE	3 900 000,00	1 050 000,00	-	-
P164	MATERIEL ROULANT	364 000 000,00	153 977 540,00	-	10 210 362,00
P164O001	ACQUISITION TER	110 000 000,00	104 627 649,00	-	-
P164O002	CREDIT BAIL	-	-	-	10 210 362,00
P164O003	MAINTENANCE	-	24 502 386,00	-	-
P164O004	SPL - SPIIT	254 000 000,00	24 847 505,00	-	-
P165	PILOTAGE ET STRATEGIE	-	-	9 730 000,00	3 910 000,00
P165O001	COMMUNICATION TRANSPORTS	-	-	250 000,00	250 000,00
P165O002	EXPERTISE FERROVIAIRE	-	-	9 480 000,00	3 660 000,00
P166	TRANSPORTS MARCHANDISES PAR VOIE FERREE DES LANDES	-	10 000,00	200 000,00	280 000,00
P166O001	GESTION VOIE FERREE DES LANDES	-	-	200 000,00	280 000,00
P166O002	REGENERATION VOIE FERREE DES LANDES	-	10 000,00	-	-
405C - Développer l'intermodalité des différents modes de transport		4 862 500,00	4 366 500,00	3 675 250,00	3 224 379,00
P167	INTERMODALITE	4 862 500,00	4 366 500,00	3 675 250,00	3 224 379,00
P167O001	ETUDES ET ENQUETES MULTIMODALES	-	-	77 000,00	228 000,00
P167O002	FONCTIONNEMENT NAM	-	-	1 550 000,00	1 586 379,00
P167O003	NOUVELLES MOBILITES	-	-	435 000,00	600 000,00
P167O004	PROJETS BILLETIQUE MAITRISE D'OUVRAGE NAM	4 862 500,00	3 216 500,00	1 613 250,00	810 000,00
P167O005	PROJETS BILLETIQUE MAITRISE D'OUVRAGE RNA	-	1 150 000,00	-	-
TOTAL		448 262 500,00	214 204 040,00	374 035 250,00	378 054 741,00
BUDGET PRIMITIF 2024		719 785 995,00	111 755 694,00	353 727 000,00	365 708 532,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Mobilité durable et intelligente

OBJECTIF N 1 : FAVORISER LE REPORT MODAL DE LA ROUTE VERS LE RAIL

En 2025, outre son action pour le développement des transports collectifs de voyageurs, la Région mettra en place des moyens afin de favoriser le report modal pour les marchandises vers le maritime et/ou le ferroviaire conformément aux orientations de la feuille de route de Néo Terra en faveur du climat et de la protection de l'environnement.

P161 – CENTRES DE MAINTENANCE

Les opérations des centres de maintenance de Périgueux et Limoges ont un léger retard et n'ont été contractualisés qu'en novembre 2024.

En 2025, la Nouvelle-Aquitaine mènera les opérations des sites de Périgueux (études de pré-exploitation), Limoges (études), Saintes (études AVP-PRO) et d'Hendaye (études).

P162 - CONTRIBUTION TER

La Région a signé avec SNCF Voyageurs une nouvelle convention d'exploitation des TER pour la période 2024-2030, avec l'objectif d'atteindre plus de 22 000 trains par an et 120 000 voyageurs par jour d'ici 2030 (contre 90 000 en 2022). Destinée à améliorer l'offre et la qualité du service pour l'utilisateur, la nouvelle convention vise également à maîtriser la trajectoire budgétaire de la Région grâce à :

- La baisse des charges forfaitaires de 7% en euros constants entre 2024 et 2030 à périmètre d'offre constant,
- L'engagement de l'opérateur sur la hausse des trafics avec une augmentation annuelle des recettes de 4% par an,
- L'augmentation du nombre de voyageurs,
- Un mécanisme de partage des bénéfices,
- La restitution à la Région de 3M€ si la marge dépasse 3%.

Pour 2025, le réseau TER sera complété de l'offre suivante, comme prévu dans l'offre socle de la convention TER :

- SERM : conformément à la feuille de route du RER M ou SER M 2018-2028, la densification de l'offre ferroviaire se poursuit pour atteindre à terme une fréquence à la demi-heure systématique avec :
 - o La création d'un aller-retour Bordeaux-St Mariens tous les jours en mi-journée.
 - o La création de 4 allers-retours Pessac-Macau du lundi au vendredi, pour étendre la pointe du matin jusqu'à 9h30, réduire

les creux de mi-journée et proposer des derniers retours plus tardifs en soirée (21h).

Résolument engagée en faveur du report modal de la voiture vers les transports en commun et conformément à la feuille de route commune adoptée avec Bordeaux-Métropole et le Département de la Gironde, la Région poursuivra sa mobilisation en faveur de la mise en œuvre du SER métropolitain girondin qui permettra de connecter des villes de Gironde entre elles par le TER et le développement de lignes de cars express. Les lignes directes permettent ainsi, sans changer de train en gare de Bordeaux, de décroiser la métropole et rendre possible des déplacements transversaux très rapides – Cenon-Pessac en 14 minutes, Sainte- Eulalie – Bègles en 19 mn, Bassens-Libourne en 23 minutes... - grâce à ses 200 kilomètres de lignes, ses cinq branches d'étoile ferroviaire (Arcachon, Libourne, Langon, Le Médoc, et Saint-Mariens) et ses 54 gares dont 17 dans l'agglomération bordelaise. Ces services sont complétés par les lignes de cars express.

- SERMA BASCO LANDAIS et autres offres régionales SUD AQUITAINE : suite à l'adoption de la feuille de route du RER Basco-landais en décembre 2023, l'offre omnibus Hendaye-Bayonne-Dax est renforcée pour répondre à l'affluence croissante sur ce secteur le long de la côte Atlantique avec :
 - o La création de 2,5 allers-retours Hendaye – Bayonne – Dax, afin d'étendre la fréquence à la demi-heure en pointe du matin et du soir, ainsi que l'amplitude de fin de journée.
 - o La création de 2 allers-retours Pau-Dax, pour répondre à un besoin fort des usagers du quotidien en pointe du soir entre 16h30 et 19h.
 - o Le prolongement en fin de journée d'une circulation Hendaye-Dax jusqu'à Bordeaux, permettant un dernier retour à 19h d'Hendaye (contre 17h actuellement) et 20h20 de Dax (contre 18h actuellement).

P163 - MARCHANDISES PAR VOIE FERREE ET REPORT MODAL

Les lignes capillaires fret ont subi durant des décennies un sous-investissement chronique et un manque d'entretien. Or, la sauvegarde du réseau capillaire fret présente des enjeux majeurs tels que la préservation des filières économiques dépendantes du mode ferroviaire (agriculture, industries, carriers...) et le soutien au développement des ports dont ces lignes alimentent le trafic, en particulier à l'export.

C'est pourquoi dans le cadre de sa politique volontariste d'appui au report modal la Région fait de l'accompagnement des projets d'opérateurs permettant le développement du fret ferroviaire une priorité régionale dans le cadre du CPER 2023-2027. Ces projets concernent les installations terminales embranchées, les plateformes multimodales ou les aménagements ferroviaires permettant le développement du fret ferroviaire.

Ainsi, elle poursuivra son soutien aux projets multimodaux et aux lignes du réseau capillaire fret, stratégiques non seulement pour les ports mais aussi pour les entreprises dépendant du ferroviaire comme les carriers, les céréaliers et les industries chimiques, papetières.

P164 - MATERIEL ROULANT

Conformément au Pacte ferroviaire de 2018 qui prévoit que les matériels roulants et centres de maintenance peuvent être transférés à l'autorité organisatrice concernée, la Région a repris la propriété des matériels roulants en avril 2023. Elle se prépare à reprendre en propriété les centres de maintenance et à les moderniser. En 2025 la Région lancera les études des trois centres de maintenance – Limoges, Périgueux et Hendaye, nécessaires à l'exploitation des différents lots du parc ferroviaire.

Dans une logique d'optimisation des coûts et de mutualisation des moyens d'ingénierie, la Nouvelle-Aquitaine s'est associée à l'Occitanie pour créer la SPIIT, une société publique locale, chargée de la gestion et du financement du matériel roulant ferroviaire propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En 2024, la SPIIT a levé 1,130 milliard d'euros dont 562 millions d'euros dédiés à la Nouvelle-Aquitaine et 568 à l'Occitanie. Les deux régions ont mis en place un contrat de concession de 42 ans avec la SPL qui va gérer le matériel roulant et le financement de leur acquisition et de leur décarbonation. Les crédits seront répartis sur 3 tranches de 16, 28 et 42 ans selon la nature et la technologie des différents matériels (diesel, électrique, bimode) et permettront le rachat du parc existant. Enfin, l'enveloppe financera aussi la modernisation des rames BGC arrivées à mi-vie.

Le financement obtenu par la SPIIT servira à financer l'achat des 12 Régiolis Bimode et 6 Régio2N électriques commandées l'année dernière, dont les premières livraisons de rames sont prévues en 2025.

Pour faire face aux besoins importants de renforts de matériels résultant d'une fréquentation des voyageurs en hausse forte et constante, des développements d'offre et de l'obsolescence prochaine des rames X72500, la Région envisage l'acquisition complémentaire de rames de forte capacité.

P165 – PILOTAGE ET STRATEGIE

La Région mobilise diverses prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment les AMO SPL, études SNCF-R et informations voyageurs).

P166 - TRANSPORTS MARCHANDISES PAR VOIE FERREE DES LANDES

Les travaux de régénération de la voie, propriété de la Région, sont terminés. Seuls quelques travaux de compensation écologique restent à réaliser. La voie est cependant apte à reprendre les circulations de marchandises pour les entreprises embranchées. La gestion, la maintenance et la surveillance de la voie sont confiés à un gestionnaire délégué, Europorte Services – Socorail.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERMODALITE EN MATIERE DE TRANSPORTS

P 167 – INTERMODALITE

Les études et enquêtes

Afin d'exploiter les résultats des enquêtes Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) et Cordon, la transcription et l'analyse des données seront intégrées dans le MMM, en tant qu'outil technique de simulation et d'aide à la décision.

La Région a mis en place un accord cadre pour l'élaboration de plans de mobilités de communautés de communes pour lesquelles elle est AOM de substitution.

2025 sera marquée par le renouvellement du marché d'enquêtes destinés à mieux comprendre les pratiques de mobilités des néo-aquitains afin de proposer des politiques de transports au plus près de leurs besoins.

La Nouvelle-Aquitaine cofinancera un diagnostic multimodal pour des projets de mobilités à horizon 2040/2050 avec l'Etat, Bordeaux Métropole et le département de la Gironde.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM)

La Région est cheffe de file, aux termes de la loi NOTRe, en matière d'intermodalité.

Pour agir plus efficacement avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité de la région, elle est à l'origine de la création du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités qui a pour compétences obligatoires la coordination des services de transport, la mise en place d'un système d'information multimodale des usagers et la mise en place d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

NAM s'inscrit dans une démarche de mobilité intégrée (Mobility-as-a-Service, MaaS) destinée à tirer parti des nouvelles technologies pour proposer de nouveaux services à destination des usagers : calculateur d'itinéraire multimodal, achat de titres dématérialisés, informations réseaux en temps réel... pour fluidifier leurs déplacements.

En 2025, conformément aux statuts, la Région versera une cotisation annuelle de 1,55M€.

Billettique MODALIS

Le projet de billettique MODALIS porté par Nouvelle Aquitaine Mobilité a pour objectif l'harmonisation de la billettique à l'échelle régionale afin de permettre aux usagers de bénéficier d'un transport simple, facile, sur mesure, inclusif et respectueux de leurs données à travers un système billettique mutualisé et des nouveaux équipements billettiques.

Après le déploiement des équipements billettiques MODALIS sur les réseaux de transport interurbain régionaux en 2024, 2025 sera l'année des premiers

déploiements des nouveaux équipements billettiques sur le réseau TER de Nouvelle Aquitaine.

De ce fait, le budget régional 2025 permettra :

- Les développements nécessaires à la mise en œuvre de la plateforme billettique ;
- Les paramétrages individualisés et la gestion de projet pour le réseau TER ;
- La maintenance et l'exploitation de la plateforme billettique.

En parallèle la Région doit engager des opérations de génie civil (travaux d'emprise au sol, de câblage ...) pour préparer l'installation des nouveaux matériels en gare notamment (distributeurs, valideurs), et doit également interfacer (raccorder) les systèmes billettiques existants sur 4 quatre de ses réseaux de cars (Charente-Maritime, Gironde, Landes et Vienne) à la nouvelle plateforme billettique Modalis.



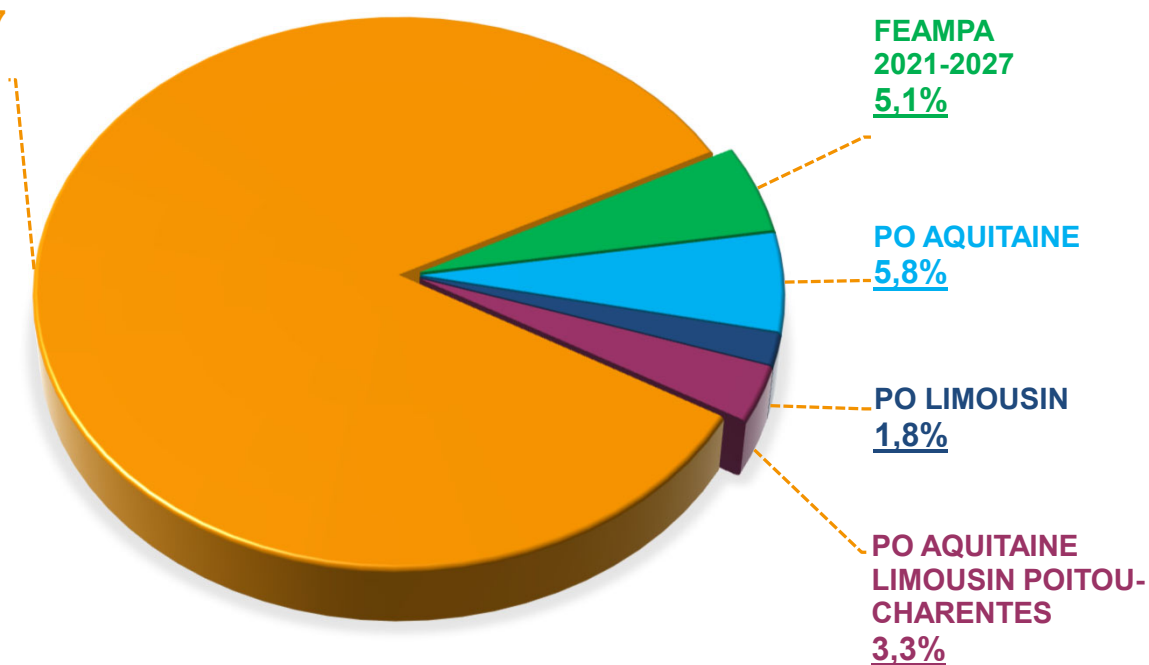
GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Pilier 5 - Gestion des fonds européens en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
5.01 - PO AQUITAINE		4,76		0,35	5,11
5.02 - PO LIMOUSIN		1,56		0,05	1,61
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,94	0,94	1,92	1,96	2,89
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027		48,32		26,19	74,51
5.06 - FEAMPA 2021-2027		3,82		0,75	4,57
TOTAL	0,94	59,40	1,92	29,29	88,69
BUDGET PRIMITIF 2024	0,06	126,22	0,78	65,77	191,99

Part des CP dans le pilier en %

PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027
84,0%



Pilier 5. Gestion des fonds européens

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP AE et hors AE
5.01 - PO AQUITAINE	501A - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises	-	560 000	-	100 000
	501B - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie	-	-	-	-
	501C - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique	-	-	-	-
	501D - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	-	-	-	100 000
	501E - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	-	-	-	-
	501H - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous	-	-	-	-
	501I - Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	-	4 200 000	-	150 000
	SOUS-TOTAL	-	4 760 000	-	350 000
5.02 - PO LIMOUSIN	502A - Vers une économie innovante	-	373 600	-	-
	502B - Transition vers une économie décarbonnée	-	60 750	-	-
	502C - Aménagement et usages numériques	-	-	-	-
	502D - Compétences et savoir-faire	-	84 000	-	46 610
	502F - Cohésion territoriale	-	141 000	-	-
	502J - Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	-	900 000	-	-
	SOUS-TOTAL	-	1 559 350	-	46 610
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	504A - Assistance technique et audits	935 000	935 000	1 922 050	1 155 050
	SOUS-TOTAL	935 000	935 000	1 922 050	1 955 050
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	505A - Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME	-	20 300 000	-	5 270 000
	505B - Accélération de la transition énergétique et écologique	-	9 200 000	-	3 190 000
	505D - Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale	-	18 822 140	-	17 732 393
	SOUS-TOTAL	-	48 322 140	-	26 192 393
5.06 - FEAMPA 2021-2027	506A - Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néo-aquitain	-	3 824 000	-	750 000
	SOUS-TOTAL	-	3 824 000	-	750 000
TOTAL GENERAL		935 000	59 400 490	1 922 050	29 294 053
BUDGET PRIMITIF 2024		60 000	126 215 000	780 000	65 774 000

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.01 - PO AQUITAINE

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
501A - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises		-	560 000,00	-	100 000,00
P168	1.A) AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES, DES CAPACITES DE R&D	-	560 000,00	-	100 000,00
P168O001	1.A) AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES, DES CAPACITES DE R&D	-	560 000,00	-	100 000,00
501D - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique		-	-	-	100 000,00
P184	4.E) MODES DURABLES DE DEPLACEMENTS (DEE)	-	-	-	100 000,00
P184O001	4.E) MODES DURABLES DE DEPLACEMENTS (DEE)	-	-	-	100 000,00
501I - Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique		-	4 200 000,00	-	150 000,00
P190	REACT FEDER DEE (PO AQUITAINE)	-	4 200 000,00	-	150 000,00
P190O001	REACT FEDER DEE (PO AQUITAINE)	-	4 200 000,00	-	150 000,00
TOTAL		-	4 760 000,00	-	350 000,00
BUDGET PRIMITIF 2024		-	64 725 000,00	-	10 659 000,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.02 - PO LIMOUSIN

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
502A - Vers une économie innovante		-	373 600,00	-	-
P193	AXE 1 FEDER : ÉCONOMIE INNOVANTE	-	373 600,00	-	-
P193O001	AXE 1 FEDER : ÉCONOMIE INNOVANTE	-	373 600,00	-	-
502B - Transition vers une économie décarbonnée		-	60 750,00	-	-
P194	AXE 2 FEDER : TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE	-	60 750,00	-	-
P194O001	AXE 2 FEDER : TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE	-	60 750,00	-	-
502D - Compétences et savoir-faire		-	84 000,00	-	46 610,00
P197	AXE 5 FEDER : PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL	-	84 000,00	-	46 610,00
P197O001	AXE 5 FEDER : PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL	-	84 000,00	-	46 610,00
502F - Cohésion territoriale		-	141 000,00	-	-
P198	AXE 6 FEDER : COHÉSION TERRITORIALE	-	141 000,00	-	-
P198O001	AXE 6 FEDER : COHÉSION TERRITORIALE	-	141 000,00	-	-
502J - Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique		-	900 000,00	-	-
P199	REACT FEDER (PO LIMOUSIN)	-	900 000,00	-	-
P199O001	REACT FEDER (PO LIMOUSIN)	-	900 000,00	-	-
TOTAL		-	1 559 350,00	-	46 610,00
BUDGET PRIMITIF 2024		-	28 566 000,00	-	3 950 000,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
504A - Assistance technique et audits		935 000,00	935 000,00	1 922 050,00	1 155 050,00
P201	APPUI ET MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'AUTORITE DE GESTION	935 000,00	935 000,00	1 922 050,00	1 155 050,00
P201O001	APPUI A LA GESTION DES DOSSIERS FONDS EUROPEENS	-	-	1 667 000,00	515 000,00
P201O002	COMMUNICATION FONDS EUROPEENS	60 000,00	60 000,00	40 000,00	480 000,00
P201O003	PILOTAGE ET PERFORMANCE DES FONDS EUROPEENS	-	-	215 050,00	160 050,00
P201O004	AVANCES DE TRESORERIE - VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS	875 000,00	875 000,00	-	-
		-	-	-	800 000,00
P314	SUBVENTION EQUILIBRE BAFE	-	-	-	800 000,00
P314O001	SUBVENTION EQUILIBRE BAFE	-	-	-	800 000,00
TOTAL		935 000,00	935 000,00	1 922 050,00	1 955 050,00
BUDGET PRIMITIF 2024		60 000,00	100 000,00	780 000,00	33 025 000,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
505A - Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME		-	20 300 000,00	-	5 270 000,00
P203	COMPETITIVITE DES PME	-	13 000 000,00	-	2 750 000,00
P203O001	COMPETITIVITE DES PME	-	13 000 000,00	-	2 750 000,00
P204	TRANSFORMATION DIGITALE	-	3 000 000,00	-	420 000,00
P204O001	TRANSFORMATION DIGITALE	-	3 000 000,00	-	420 000,00
P307	RECHERCHE ET INNOVATION	-	3 500 000,00	-	2 100 000,00
P307O001	RECHERCHE ET INNOVATION	-	3 500 000,00	-	2 100 000,00
P311	INFRASTRUCTURES NUMERIQUE	-	800 000,00	-	-
P311O001	INFRASTRUCTURES NUMERIQUE	-	800 000,00	-	-
505B - Accélération de la transition énergétique et écologique		-	9 200 000,00	-	3 190 000,00
P205	ACCES ET GESTION DURABLE DE L'EAU	-	1 000 000,00	-	1 000 000,00
P205O001	ACCES ET GESTION DURABLE DE L'EAU	-	1 000 000,00	-	1 000 000,00
P206	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	1 400 000,00	-	700 000,00
P206O001	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	1 400 000,00	-	700 000,00
P207	ECONOMIE CIRCULAIRE	-	1 500 000,00	-	280 000,00
P207O001	ECONOMIE CIRCULAIRE	-	1 500 000,00	-	280 000,00
P208	ENERGIES RENOUVELABLES (PO 21-27)	-	2 000 000,00	-	70 000,00
P208O001	ENERGIES RENOUVELABLES (PO 21-27)	-	2 000 000,00	-	70 000,00
P209	PROTECTION ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	-	800 000,00	-	1 000 000,00
P209O001	PROTECTION ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	-	800 000,00	-	1 000 000,00
P309	EFFICACITE ENERGETIQUE	-	2 500 000,00	-	140 000,00
P309O001	EFFICACITE ENERGETIQUE	-	2 500 000,00	-	140 000,00
505D - Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale		-	18 822 140,00	-	17 732 393,00
P210	ACCOMPAGNEMENT À LA CREATION/REPRISE D'ACTIVITE	-	-	-	3 300 000,00
P210O001	ACCOMPAGNEMENT À LA CREATION / REPRISE D'ACTIVITE	-	-	-	3 300 000,00
P211	AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	-	-	-	3 000 000,00
P211O001	AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	-	-	-	3 000 000,00
P212	PROMOTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	3 500 000,00
P212O001	PROMOTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	3 500 000,00
P213	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI PAR ESS/INNOVATION SOCIAL	-	-	-	4 600 000,00
P213O001	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI PAR ESS/INNOVATION SOCIAL	-	-	-	4 600 000,00
P303	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTRE QUE DANS LES ZONNES URBAINES	-	7 575 154,00	-	1 425 278,00
P303O001	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTRE QUE DANS LES ZONNES URBAINES	-	7 575 154,00	-	1 425 278,00
P304	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LES ZONNES URBAINES	-	7 746 986,00	-	1 367 115,00
P304O001	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LES ZONNES URBAINES	-	7 746 986,00	-	1 367 115,00
P308	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES-FEDER	-	1 400 000,00	-	400 000,00
P308O001	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES-FEDER	-	1 400 000,00	-	400 000,00
P310	MOBILITE URBAINE DURABLE	-	2 100 000,00	-	140 000,00
P310O001	MOBILITE URBAINE DURABLE	-	2 100 000,00	-	140 000,00
TOTAL		-	48 322 140,00	-	26 192 393,00
BUDGET PRIMITIF 2024		-	29 000 000,00	-	17 690 000,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.06 - FEAMPA 2021-2027

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
506A - Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néoquoitain		-	3 824 000,00	-	750 000,00
P214	FEAMPA	-	3 824 000,00	-	750 000,00
P214O001	FEAMPA	-	3 824 000,00	-	750 000,00
TOTAL		-	3 824 000,00	-	750 000,00
BUDGET PRIMITIF 2024		-	3 824 000,00	-	450 000,00

GESTION DES FONDS EUROPEENS

Durant la période 2014-2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a piloté la gestion de plus de 2,6 milliards d'euros de crédits européens (FEDER-FSE-FEADER-FEAMP). Ce sont, à ce jour, plus de 200 000 projets qui ont pu être financés pour répondre aux besoins du territoire et près de 3,4 Mrds d'euros investis. La Région est un acteur essentiel dans le soutien des politiques en lien avec les différentes stratégies européennes. Cette génération de programmes sera clôturée en 2025 : finalisation de la campagne d'audits d'opérations et préparation du rapport de clôture à la CE pour versement du solde.

Pour la période 2021-2027, la Région a la responsabilité de 1,33 milliard d'euros :

- 875 millions d'euros de FEDER-FSE + (Innovation, compétitivité, transition énergétique et environnementale, mobilité durable, développement territorial, formation, orientation et création d'activités)
- 422 millions d'euros de FEADER (Politique agricole)
- 33,6 millions d'euros de FEAMPA (Pêche)

Cette génération de programmes verra en 2025 sa programmation s'accélérer.

L'année 2025 sera consacrée :

- A la finalisation des travaux de clôture de la programmation 2014-2020 (derniers paiements et contrôles) ;
- A l'accélération de la mobilisation des programmes 2021-2027 pour programmer, payer et éviter tout risque de dégagement d'office ;
- A s'engager dans la défense des politiques européennes pour le post 2027, notamment de la politique de cohésion.

PROGRAMME OPERATIONEL 2014-2020

A ce jour, 4089 opérations ont été accompagnées par du FEDER et du FSE, soit près d'1,05 Mds d'euros de crédits européens mobilisés à l'échelle du territoire Nouvelle-Aquitaine.

Les services ont pu mener à bien l'ensemble des travaux de certification FEDER-FSE pour les PO Limousin et Poitou-Charentes impliquant les dernières demandes de paiement à la CE en octobre dernier. Pour le PO Aquitaine, les derniers travaux s'achèveront à la mi-décembre 2024 avec un dernier appel de fonds permettant de clôturer l'axe React FEDER du programme.

PROGRAMME OPERATIONNEL AQUITAINE

Le PO FEDER-FSE Aquitaine présente un taux de certification de 104,05% (en coût total soit 102,38% en crédits UE). Ce programme a largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition écologique et énergétique.

92,08% de fonds européens ont été payés aux bénéficiaires (95,10% hors REACT).

PROGRAMME OPERATIONNEL LIMOUSIN

Le PO FEDER-FSE Limousin présente un taux de certification de 187,76% (en coût total soit 186,05% en crédits UE) avec une concentration des crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique, tout en ayant une attention particulière aux territoires dans leur différente acception.

84,19% de fonds européens ont été payés aux bénéficiaires (85,08% hors REACT).

PROGRAMME OPERATIONNEL POITOU-CHARENTES (BUDGET ANNEXE)

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes présente un taux de certification de 117,95% (en coût total soit 117,54% en crédits UE). Ce programme a également largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique.

96,08% de fonds européens ont été payés aux bénéficiaires (91,74% hors REACT).

Les dépenses certifiées déclarées à la Commission européenne permettront ainsi à l'autorité de gestion de couvrir pour une large partie les montants UE dus correspondants aux maquettes des programmes (FEDER, FSE, IEJ et React FEDER).

Par sécurité au vu des dernières opérations qui pourraient être payées en fin d'année et présenter des blocages, des crédits de paiements ont été inscrits au BP2025 au titre du FEDER et du FSE dans les trois programmes.

PROGRAMME OPERATIONNEL 2021-2027

Adopté par la Commission européenne le 26 septembre 2022 après près de trois ans d'échanges entre l'institution européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine, le programme régional FEDER/FSE+ est doté de plus de 875 millions d'euros de fonds européens FEDER-FSE+ qui permettront d'investir dans plus de 1,3 milliard d'euros de projets.

Ces crédits soutiendront de nombreux projets dans des domaines comme la recherche et l'innovation, l'accompagnement des PME dans leurs besoins de compétitivité comme dans leurs projets de transformation numérique ou énergétique, l'appui aux projets publics et privés de transition énergétique et écologique, mais aussi le soutien à l'emploi, notamment par des actions de formation, la facilitation de l'orientation et de la création d'activité.

Le programme s'articule autour de 4 grandes priorités, cohérentes avec les politiques et grands schémas régionaux :

- Le renforcement de la recherche et de l'innovation, le soutien aux PME et à la transformation numérique de l'ensemble des acteurs publics et privés, dotée de 42,5% des crédits FEDER soit près de 302 millions d'euros. Au 27 septembre 2024, 92 dossiers ont été programmés pour un montant de 73,15M€ UE ; soit un taux de programmation de 25,49%.
- L'accélération des transitions énergétique et écologique dont la mobilité, dotée de 40% des crédits FEDER soit près de 284,26 millions d'euros, et 10 points au-delà de l'attendu européen. Au 27 septembre 2024, 43 dossiers ont été programmés pour un montant de 14,46 M€ ; soit un taux de programmation de 5,08%.
- Le développement des compétences, de la formation, de l'orientation et de la création d'activités, dotée de 134,74 millions d'euros de crédits FSE+. Au 27 septembre 2024 : 45,23 M€ d'engagés en montant UE, soit un taux de programmation de 33,58% pour 420 dossiers programmés.
- L'accompagnement renforcé des territoires pour réduire les disparités infrarégionales, dotée de 17,5% des crédits FEDER soit 124,36 millions d'euros, la plus forte enveloppe de FEDER au niveau national. 14 dossiers FEDER ont été sélectionnés pour un montant de 570 359 €. Début novembre, 1000 pré-demandes (FEDER/FEADER) avaient été créées dans l'outil MNDA.

L'enjeu pour l'année 2025 est d'intensifier les efforts en matière de programmation afin d'éviter tout risque de dégageant d'office pour les années 2025 et 2026. En effet, les travaux de clôture des précédents programmes ont été prioritaires en 2024.

Pour ces raisons, il est inscrit au BP 2025 plus de 72 M€ de crédits de paiements FEDER et FSE+.

P201 - APPUI ET MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'AUTORITE DE GESTION

Afin de soutenir les dépenses de la Région en tant qu'autorité de gestion, ce programme 21/27 est doté de plus de 26,99 millions d'euros de crédits européens d'assistance technique, qui viendront en remboursement tout au long de la mise en œuvre du programme.

Ainsi, pour mettre en œuvre les actions de communication, d'évaluation, de formation mais également le marché d'externalisation d'appui à la gestion des dossiers, 1,155 M€ de crédits de paiements sont inscrits au BP2025.

Par ailleurs, en raison de l'impossibilité de payer des projets LEADER jusqu'à juillet 2025 (dispositif non fonctionnel dans MDNA) et afin de soutenir les structures porteuses de GAL les plus fragiles, il est proposé de créer un dispositif d'avance pour ces structures en difficultés, afin de consolider leur trésorerie dans l'attente des versements des crédits européens. 875 000€ de Crédits de paiements sont inscrits au BP2025.



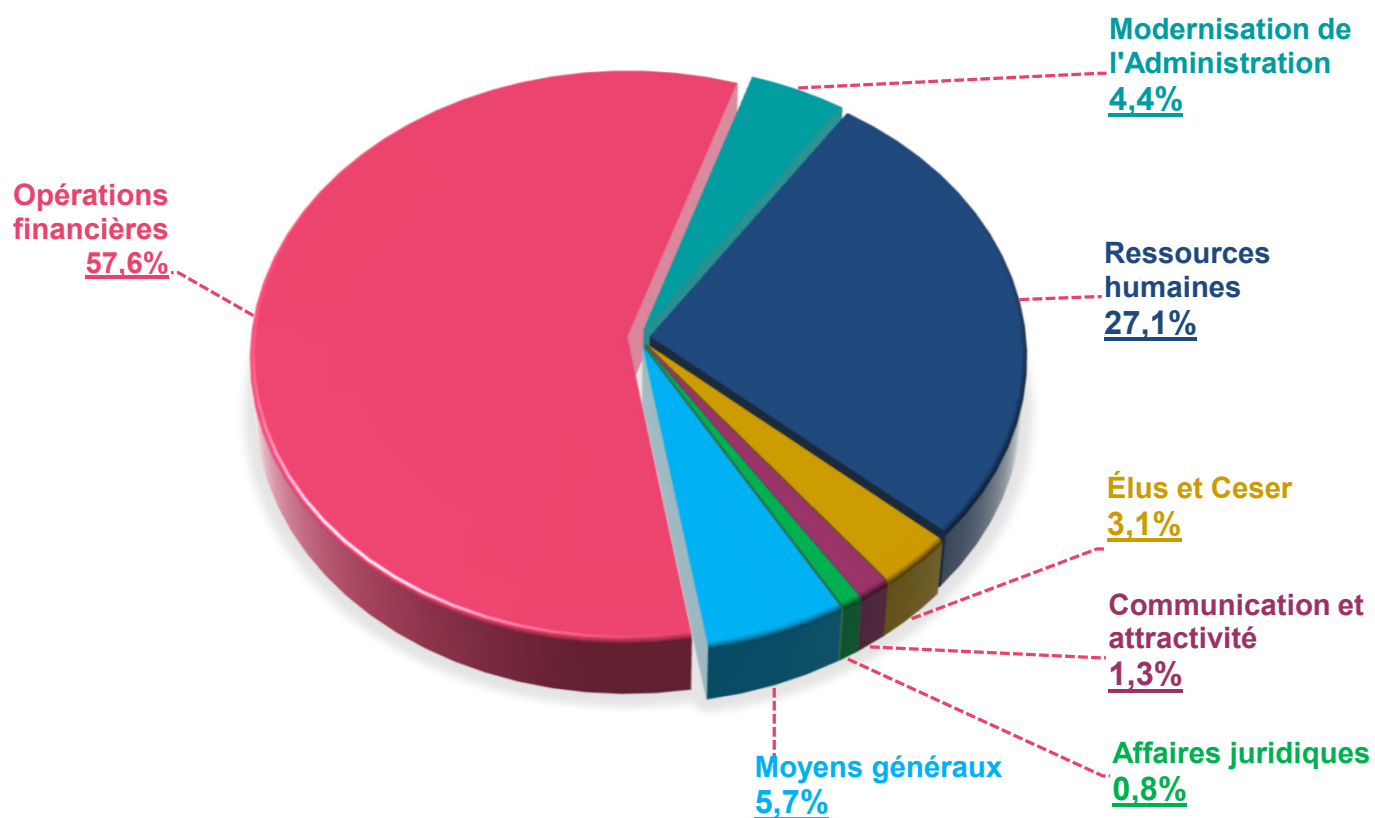
ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Pilier 6 - Administration générale en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
6.00 - Modernisation de l'Administration	10,86	7,53	35,28	17,67	25,20
6.01 - Ressources humaines	0,09	0,09	2,18	155,23	155,32
6.02 - Élus et Ceser	0,01	0,01	1,45	17,72	17,74
6.03 - Communication et attractivité	0,07	0,82	4,00	6,71	7,53
6.04 - Affaires juridiques		0,00	25,10	4,83	4,83
6.05 - Moyens généraux	14,81	8,23	29,64	24,43	32,66
6.06 - Opérations financières	15,00	183,77	15,00	146,74	330,50
TOTAL	40,84	200,43	112,65	373,34	573,78
BUDGET PRIMITIF 2024 (hors réaménagement de la dette)	29,66	200,20	68,05	316,90	517,10

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 6. Administration générale

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP AE et hors AE
6.00 - Modernisation de l'Administration	600A - Accompagner les transformations et développer l'innovation interne	-	-	106 380	328 300
	600B - Déployer une administration numérique	10 856 000	7 527 820	35 157 450	17 229 900
	600C - Evaluer pour une amélioration permanente	-	-	13 150	113 150
SOUS-TOTAL		10 856 000	7 527 820	35 276 980	17 671 350
6.01 - Ressources humaines	601A - Rémunérer les agents de façon juste et attractive	-	-	-	150 019 854
	601B - Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents	88 000	88 000	1 176 398	4 243 973
	601C - Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels	-	-	901 400	925 103
	601D - Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines	-	-	105 500	38 500
SOUS-TOTAL		88 000	88 000	2 183 298	155 227 430
6.02 - Élus et Ceser	602A - Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions	-	-	898 400	12 920 480
	602B - Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions	13 000	13 000	547 170	4 803 727
SOUS-TOTAL		13 000	13 000	1 445 570	17 724 207
6.03 - Communication et attractivité	603A - Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire	70 000	815 000	4 000 000	6 713 000
SOUS-TOTAL		70 000	815 000	4 000 000	6 713 000
6.04 - Affaires juridiques	604A - Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique	-	-	25 100 000	4 834 554
SOUS-TOTAL		-	-	25 100 000	4 834 554
6.05 - Moyens généraux	605A - Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents	14 425 100	7 808 000	25 880 950	17 388 730
	605B - Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules	383 000	418 000	1 246 400	4 032 900
	605D - Prendre en charge les autres dépenses à caractère général	-	-	2 516 883	3 010 962
SOUS-TOTAL		14 808 100	8 226 000	29 644 233	24 432 592
6.06 - Opérations financières	606A - Optimiser et assurer le remboursement de la dette	-	180 000 000	-	86 618 777
	606C - Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues	15 000 000	-	15 000 000	10 000 000
	606D - Prendre en charge les opérations financières diverses	-	3 765 100	-	50 120 000
SOUS-TOTAL		15 000 000	183 765 100	15 000 000	146 738 777
TOTAL GENERAL		40 835 100	200 434 920	112 650 081	373 341 910
BUDGET PRIMITIF 2024 (hors réaménagement de dette)		29 658 200	200 198 200	68 049 589	316 898 811

Pilier 6. Administration générale

6.00 - Modernisation de l'Administration

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
600A - Accompagner les transformations et développer l'innovation interne		-	-	106 380,00	328 300,00
P215	COMMUNICATION INTERNE	-	-	100 000,00	148 620,00
P215O001	COMMUNICATION INTERNE	-	-	20 000,00	30 000,00
P215O003	SEMINAIRES	-	-	80 000,00	118 620,00
P216	TRANSFORMATION PILOTAGE MODERNISATION	-	-	6 380,00	179 680,00
P216O001	ACTIVITÉ	-	-	-	173 300,00
P216O002	COTISATIONS	-	-	6 380,00	6 380,00
600B - Déployer une administration numérique		10 856 000,00	7 527 820,00	35 157 450,00	17 229 900,00
P217	ETUDES ET INGÉNIERIES LOGICIELLES	8 937 000,00	3 925 820,00	13 081 750,00	5 382 500,00
P217O001	SI - DECISIONNEL	390 000,00	118 320,00	361 750,00	375 500,00
P217O002	SI - EDUCATION	30 000,00	140 000,00	-	120 000,00
P217O003	SI - ELUS ET CESER	300 000,00	238 000,00	225 000,00	128 000,00
P217O004	SI - FINANCES ET MARCHES PUBLICS	710 000,00	830 500,00	642 000,00	908 000,00
P217O005	SI - FORMATION ET EMPLOI	3 150 000,00	220 000,00	2 318 000,00	1 350 000,00
P217O006	SI - PATRIMOINE	295 000,00	575 000,00	5 020 000,00	448 000,00
P217O007	SI - RESSOURCES HUMAINES	72 000,00	164 000,00	390 000,00	513 000,00
P217O008	SI - TRANSPORTS	640 000,00	650 000,00	2 075 000,00	695 000,00
P217O009	SI DES AIDES	3 350 000,00	990 000,00	2 050 000,00	845 000,00
P218	INFRASTRUCTURES, SÉCURITÉ ET PRODUCTION	1 399 000,00	2 168 000,00	5 135 000,00	4 700 000,00
P218O001	SI - HEBERGEMENT	-	-	-	450 000,00
P218O002	SI - SECURITE	1 020 000,00	440 000,00	3 300 000,00	1 255 000,00
P218O003	SYSTEMES ET RESEAUX LYCEES	-	450 000,00	145 000,00	2 215 000,00
P218O004	SYSTEMES ET RESEAUX SIEGE	379 000,00	1 278 000,00	1 690 000,00	780 000,00
P219	MÉTHODE ET RESSOURCES NUMÉRIQUES	480 000,00	574 000,00	7 507 700,00	4 284 400,00
P219O001	METHODES	-	-	3 130 000,00	1 805 000,00
P219O002	OPERATIONS TRANSVERSEES	190 000,00	135 000,00	833 000,00	392 500,00
P219O003	SI - COLLABORATIF	290 000,00	399 000,00	1 032 000,00	1 024 200,00
P219O004	TELECOMMUNICATIONS	-	40 000,00	2 512 700,00	1 062 700,00
P220	RELATIONS USAGERS ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	40 000,00	860 000,00	9 433 000,00	2 863 000,00
P220O001	MOYENS D'IMPRESSION	-	-	45 000,00	345 000,00
P220O002	POSTES DE TRAVAIL	40 000,00	860 000,00	9 388 000,00	2 518 000,00
600C - Evaluer pour une amélioration permanente		-	-	13 150,00	113 150,00
P221	INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	-	-	13 150,00	113 150,00
P221O001	AUDITS DES FONDS EUROPEENS	-	-	-	100 000,00
P221O002	AUDITS INTERNES ET EXTERNES	-	-	5 000,00	5 000,00
P221O003	COTISATIONS - IGS	-	-	8 150,00	8 150,00
TOTAL		10 856 000,00	7 527 820,00	35 276 980,00	17 671 350,00
BUDGET PRIMITIF 2024		3 600 000,00	6 325 000,00	10 959 600,00	11 744 650,00

ADMINISTRATION GENERALE

Modernisation de l'administration

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS ET DEVELOPPER L'INNOVATION INTERNE

P215 - COMMUNICATION INTERNE

Les actions de communication interne sont essentielles pour créer et maintenir un sentiment d'appartenance et une culture commune au sein des directions et pôles de la Région.

Comme amorcé en 2024, le financement des activités de communication interne fera l'objet d'une stricte maîtrise de la dépense publique et sera utilisé en priorité pour sensibiliser les agents régionaux aux enjeux de transition et accélérer la transformation interne selon les ambitions Néo Terra 2.

En 2025, dans le cadre de sa politique de communication interne, la Région poursuit ses actions en matière de diffusion de l'information auprès de tous les agents des Sièges, Lycées, CREPS et antennes, par le biais de ses différents canaux de diffusion : Intranet renouvelé en 2024, Magazine interne, newsletter, en s'appuyant sur des compétences internes.

Enfin 2025 sera également une année d'accompagnement des agents, notamment par les actions de communication internes. Les séminaires et événements internes (expositions, remises des médailles, temps conviviaux...) seront maintenus mais rationalisés pour garantir la vie collective éprouvée par l'avènement du télétravail tout en garantissant leur efficacité à moindre coût (utilisation des bâtiments régionaux, internalisation des animations etc...).

P216 – TRANSFORMATION PILOTAGE MODERNISATION

Depuis 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine est engagée dans une dynamique profonde de modernisation de ses pratiques autour de plusieurs axes de travail :

- L'appui à la transformation pour rendre les organisations plus agiles et plus tournées vers les besoins des usagers,
- La simplification des processus et des démarches,
- L'innovation pour développer la créativité des agents dans la conception et l'exécution des politiques régionales,
- Une qualité de service renforcée, en connaissant mieux nos usagers, en structurant une stratégie multicanale efficace,
- Un pilotage de notre action par des indicateurs,
- Une ouverture toujours plus grande de l'action régionale en associant les usagers dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

1/ Une administration innovante qui accompagne ses agents dans les défis de transformation internes

Cette dynamique de fond et la maturité acquise nous ont permis de faire face à un monde sans cesse en mouvement : crise du COVID-19 et ses conséquences, réformes de politiques publiques (orientation, transfert FEADER...), nouvelles attentes des agents (travail hybride) ou des citoyens (exigence démocratique) ...

Tous ces défis nous ont rappelé l'importance d'être une administration capable de s'adapter aux contextes les plus incertains, et d'accompagner les transformations profondes qui en découlent.

Ainsi, en 2024 les méthodes d'accompagnement au changement, mais également d'agilité managériale, d'intelligence collective et même de créativité ont été un formidable atout pour les agents de Nouvelle-Aquitaine, permettant à notre institution de continuer à délivrer un service public de qualité. En ayant fait le choix d'internaliser ces expertises et de renforcer les capacités de ses agents, la Région garantit une résilience et une capacité d'action même en cas de contexte troublé.

Engagée sur le champ de l'innovation publique, la Région renouvellera en 2025 son action interne destinée à former les agents sur les méthodologies de l'intelligence collective ou du design, et s'engagera pour concevoir un service public de façon plus innovante en partenariat avec les autres administrations publiques.

En 2024, dans le cadre de son Projet d'Administration (Projet NA) élaboré en 2022, la Région a financé et mis en œuvre les projets issus des 5 axes du Projet NA : Impulser les transitions sociétale, énergétique et environnementale, Renforcer la proximité avec les partenaires et les usagers, Favoriser l'humain et la qualité de vie des agents, Développer formes innovantes et modernes de management et d'organisation, Fluidifier et simplifier le fonctionnement et les processus. En 2025, après 3 ans de mise en œuvre, ces projets feront l'objet d'un bilan, et une nouvelle programmation triennale sera élaborée avec les agents.

2/ Une administration simplifiée et ouverte à ses usagers

La Région poursuit sa dynamique de modernisation. Les actions engagées poursuivent plusieurs objectifs : l'implication des citoyens dans la vie démocratique, la proximité avec les usagers, la simplification des démarches, la qualité de service, la performance de nos processus, le pilotage par la donnée...

En effet, une administration moderne, c'est une administration ouverte, à l'écoute de ces usagers, avec une action lisible et des services simples et accessibles à tous.

A ce sujet, la Région a ainsi engagé depuis plusieurs années un travail en profondeur depuis le précédent mandat :

- en matière de relation à l'utilisateur, la Région met en œuvre une feuille de route pour définir des standards de qualité de service, améliorer la qualité de l'information et mettre en cohérence les canaux de contact (multicanal) ;

- en matière de simplification, la Région a entrepris un important travail de refonte de ses principaux processus, en particulier celui de demande d'aides et de subventions. A travers l'amélioration continue du portail Mes Démarches en Nouvelle Aquitaine, la Région rend plus simples et plus ergonomiques ses démarches. Elle vise aussi à développer les services numériques permettant à chaque citoyen de prendre connaissance des dispositifs et d'en faire la demande en ligne ;
- enfin, en matière d'ouverture, la Région est engagée sur un chemin d'écoute et d'association de nos usagers afin de renforcer le lien de confiance avec les citoyens, mais aussi améliorer la gestion de leurs sollicitations.

L'année à venir permettra de poursuivre ces dynamiques et d'accélérer la dématérialisation de l'ensemble de nos services, tout en veillant à accompagner ces évolutions pour ne pas perdre les publics les plus éloignés. A titre d'exemple, la collectivité poursuivra le déploiement du Front office MDNA, le développement de services numériques (suivi du dossier, coffre-fort numérique, « dites-le-nous une fois »), mise en place d'un formulaire simplifié de demande d'aides...

L'année 2025 sera également une année de poursuite de nos actions d'ouverture de l'action régionale, sous l'impulsion de l'exécutif qui en fait une priorité : pour ce faire, plusieurs projets permettant une association plus grande des citoyens dans l'élaboration de nos politiques publiques, une qualité de service renforcée (expérimentation d'une démarche CRM/GRU) et une transparence renforcée sur l'action de la Région (à travers l'ouverture du baromètre de l'action régionale).

Ce dernier point nécessitera par ailleurs de renforcer la démarche de pilotage des politiques publiques à l'œuvre depuis 5 ans. En effet, les données que nous produisons peuvent nous permettre de mieux analyser notre performance, réinterroger nos choix et aider à la décision stratégique : nous mesurons et pilotons ainsi notre action par des indicateurs, qui alimentent un exercice annuel de dialogues de gestion. Désormais, la Collectivité s'engage vers une action volontariste en matière de gouvernance de la donnée pour plus d'efficacité et de transparence. C'est pourquoi, des projets de structuration des données internes (cartographie des données et la structuration d'indicateurs, bases tiers et référentiel), un SID performant pour analyser et restituer les données, tout comme des projets de valorisation externe de nos données (Open data) qui ont connu de grandes avancées en 2024 seront amplifiés et déployés en 2025.

En 2025 un investissement particulier sera porté au sujet de l'intelligence artificielle, avec des dépenses en termes de structuration et animation d'un réseau interne dans les pôles, ainsi que l'accompagnement de projets de cas d'usage dans la collectivité.

Plus que jamais la Région Nouvelle Aquitaine investit dans l'accompagnement aux transformations internes et externes, car elle a compris que la capacité d'adaptation au monde d'aujourd'hui est une nécessité et une opportunité pour rendre un service public de qualité, être une Administration ouverte et efficace pour les agents et les citoyens.

OBJECTIF N°2 : DEPLOYER UNE ADMINISTRATION NUMERIQUE

La Région poursuit en 2025 la structuration de son système d'information en mettant en œuvre le processus d'harmonisation des logiciels, l'amélioration de la couverture fonctionnelle du patrimoine applicatif et l'équipement en matériels adaptés au traitement des dossiers numériques, à la mobilité, ainsi qu'au télétravail au bénéfice des agents, des élus et des usagers de la collectivité.

Ce processus implique :

- Des infrastructures performantes, conformes aux standards technologiques et de sécurité, indispensables pour rendre disponible le quotidien numérique et porter les innovations d'usages et de services ;
- Des outils du quotidien harmonisés, simples et performants pour mieux travailler et collaborer quel que soit le lieu de travail ;
- Des services ouverts aux usagers qui garantissent une relation dématérialisée de confiance.

Le budget dédié au système d'information est consacré d'une part essentiellement aux projets d'investissement autour de la dématérialisation, et d'autre part, aux évolutions et au maintien en conditions opérationnelles du patrimoine applicatif existant.

Les projets sont guidés par 4 grands principes : l'urbanisation du système d'information global, le développement du socle technique dédié aux aides régionales, la gestion des infrastructures et l'équipement de l'ensemble des utilisateurs. Deux sujets ont pris une importance significative et nécessitent la mobilisation de ressources en priorité sur :

- L'exploitation et la valorisation de la donnée ;
- La sécurisation du système d'information.

Par ailleurs, la Région poursuit sa recherche d'optimisation des coûts, en particulier en fonctionnement, dans un contexte de transformation du marché des technologies de l'information (IT).

Le modèle de commercialisation majoritaire a fortement évolué vers des offres en mode SaaS (Software As A Service). La fourniture de logiciels hébergés, sous forme d'abonnements indexés sur l'inflation remplace l'acquisition de licences en impactant fortement les inscriptions de crédits de fonctionnement.

Cette optimisation, tout en maintenant un niveau de dépenses IT globalement stable, permet d'absorber en 2025 la hausse de coûts subies mais aussi de financer des investissements à valeur ajoutée pour la collectivité avec une accélération de l'ambition autour de la sécurité de notre système d'information.

P217 - ETUDES ET INGÉNIERIES LOGICIELLES

Le maintien en conditions opérationnelles des applications et des services numériques utilisés par les élus, les membres du CESER, les agents et les administrés est un élément indispensable à la continuité de l'activité.

De plus, de nombreux chantiers de dématérialisation et de digitalisation, destinés à soutenir la montée en performance de nos procédures et leur équivalent numérique mobilisent fortement les moyens de la collectivité :

- Finances : le changement de logiciel de gestion financière de la collectivité sera effectif au 1^{er} janvier 2025 et apportera de nombreuses améliorations en termes de maîtrise, de sécurisation et de rationalisation des processus financiers : budgets, cadre de gestion, pluri-annualité, référentiels tiers, marchés. Les agents bénéficieront d'une ergonomie actuelle et d'une intégration modernisée.
- Subventions : la dématérialisation des dossiers de subventions, aides régionales, fonds FEDER, FSE, FEADER et FEAMP pour lesquels la maîtrise de la dette technique sera une priorité grâce aux efforts de modernisation de la solution Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine (MDNA) ; le déploiement des dispositifs d'instruction des aides régionales restera le moteur de l'enrichissement fonctionnel de la solution, en particulier dans le cadre du déploiement du formulaire unifié.
- Formation professionnelle : la partie du système d'information en lien avec la Formation Professionnelle est complexe et est arrivée à la limite des évolutions possibles. La collectivité va donc engager un chantier de refonte globale sur les années à venir afin d'assurer la continuité de service des métiers de la formation professionnelle.
- Ressources humaines : après la paie, la carrière et la gestion du temps, la refonte complète, en 2023, du volet « Évaluation » permet d'exploiter et de valoriser les informations issues des entretiens au bénéfice du plan de formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. La Région souhaite poursuivre et harmoniser la mise en œuvre du volet « recrutements » qui sera effectif en 2025 et porter la généralisation de l'outillage concernant la gestion du temps de travail dans les lycées pour donner suite aux dernières évolutions du règlement de temps de travail.
- Patrimoine Immobilier régional : le besoin croissant de la collectivité d'optimisation de la gestion de ses bâtiments dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie immobilière conduit à lancer un projet de modernisation visant à l'amélioration des processus, la maîtrise des référentiels, offrant ainsi une visibilité et un contrôle accru sur l'ensemble de l'activité de gestion patrimoniale.

D'autres domaines « métiers » vont également mobiliser des moyens afin de poursuivre la modernisation de notre fonctionnement (Education, Transport, Assemblées, Décisionnel, Collaboratif et projets transverses).

P218 – INFRASTRUCTURES, SÉCURITÉ ET PRODUCTION

1/ Renforcement des dispositifs et organisation autour de la sécurité

L'actualité nous rappelle en permanence que la cybercriminalité touche aussi bien les entreprises que les Collectivités publiques. Afin de renforcer la défense contre les malveillances informatiques et d'être en mesure de répondre au mieux en cas

d'attaque, il est indispensable de faire évoluer régulièrement les équipements de défense et de disposer d'expertise pour auditer et formaliser les plans d'actions.

Ainsi, après le déploiement de solutions visant à contrer les dénis de service (blocage des accès internet et des sites web) il sera mis en œuvre des outils permettant une sécurisation et une réponse avancée en cas d'attaque des postes de travail, des serveurs, de la messagerie, ... (Solution de XDR pour technologie de détection et de réponse étendues) ainsi qu'une supervision managée par un centre d'opérations de sécurité (SOC) 24h/24 des incidents cyber.

Il est à noter également que 2025 sera l'année du renouvellement de la solution d'accès distant au Système d'Information pour connecter les agents en télétravail. La solution existante sera remplacée par une solution plus moderne et qui participera au renforcement de la sécurité.

La Collectivité renforcera également son niveau de résilience par la mise en œuvre de sauvegardes externalisées. L'objectif est de permettre un redémarrage de l'activité du Système d'Information en cas d'incident majeur à partir de sauvegardes déportées sur des centres de données souverains et sécurisés.

2/ Amélioration de la disponibilité des infrastructures informatiques et de télécommunication

La rénovation et le maintien en condition opérationnelle des infrastructures, participent à améliorer leur disponibilité. Il est nécessaire de poursuivre les investissements permettant d'assurer le bon dimensionnement et la continuité de service.

P219 - MÉTHODE ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

La mise à disposition des ressources numériques indispensables nécessite la mise en place de méthodes et d'outils au sein de la collectivité pour permettre :

- le bon fonctionnement de la chaîne d'assistance aux usagers des directions support de la collectivité,
- la mise à disposition et la sécurisation d'outil collaboratifs performants et l'accompagnement des usages,
- la fourniture de nos moyens de télécommunication,
- la mise à disposition de socles technologiques et d'outils transverses à l'ensemble des usagers du Système d'Information.

P220 - RELATIONS USAGERS ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Les chantiers autour de nos outils bureautiques et de communication se poursuivront en 2024 avec la généralisation de nouveaux services attendus par les agents et nécessaires à la modernisation de notre collectivité. Ces travaux nécessitent, en complément de la souscription annuelle aux services et à la

maintenance logicielle de notre parc informatique, une forte mobilisation en termes d'ingénierie, d'accompagnement, ainsi qu'en matière de formations.

Une attention particulière est portée sur la sécurisation de l'environnement de travail des agents (sécurisation des données stockées dans le cloud, cryptage, renforcement des sauvegardes, authentification homogène et généralisation du multi facteurs).

De plus, afin de faciliter les mobilités, les projets de déménagements, ainsi que les nouveaux modes de travail, la Région poursuit en 2025 le remplacement des stations d'accueil des PC portables propriétaires par des stations universelles.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche de sobriété numérique, la Région veille à ne remplacer que les matériels nécessaires et à prolonger la durée de vie de l'ensemble des équipements.

OBJECTIF N°3 : EVALUER POUR UNE AMELIORATION PERMANENTE

P221 - INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1/ Réalisation des audits internes et externes

A - Audits internes et externes

Les missions d'audit sont retenues par le Comité d'audit. Le choix des audits à conduire s'appuie à la fois sur la cartographie des risques, la cartographie des partenaires, les observations des juridictions financières (CRC et Cour des Comptes) et les autres outils d'identification de risques.

Il s'agit de missions d'audit internes, c'est-à-dire de services et/ou de procédures ou bien d'audits dit « externes », c'est-à-dire des structures financées de façon significative par la Région. Ceux-ci visent à :

- s'assurer de l'efficacité de l'usage des fonds publics ;
- permettre d'objectiver l'action des partenaires ;
- et éviter tout risque de mise en cause de la collectivité.

Ces missions sont réalisées par les auditeurs de l'Inspection générale Audit et Conformité directement, sauf exception justifiée. A l'issue du rapport définitif d'audit, un suivi des recommandations est mis en place par la section d'audit qui reste chargée d'en contrôler l'effectivité dans les six mois qui suivent.

Depuis 2016, cette activité monte en puissance en raison de :

- la construction puis la mise à jour de la cartographie des risques de la collectivité ;
- les saisines diverses qui sollicitent un temps d'instruction non négligeable et qui peuvent exiger la sollicitation d'experts sur certaines matières ;
- le suivi des recommandations issues du contrôle de l'Agence Française Anticorruption (depuis Août 2020) ;

B - Audits des fonds européens

Conformément au protocole conclu entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence nationale d'audit des fonds européens (ex- Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles) en date du 21/10/2021, la Région doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour effectuer les audits d'opérations FEDER-FSE-IEJ pour les Programmes Opérationnels Régionaux Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

De 2025 à 2027, 30 audits d'opérations sont à prévoir par an au titre du programme 2021-2027. En 2025, 8 audits concernant la fin de la programmation 2014-2020 seront aussi intégrés dans ce programme. La programmation annuelle de ces audits en 2026 et 2027 dépendra de divers facteurs, en particulier le volume des appels de fonds et le taux d'erreur de l'année précédente.

2/ Mission liée à la protection et à la sécurisation des données

La protection des données personnelles est essentielle pour permettre le déploiement de l'administration numérique dans le respect des droits des citoyens.

Conformément aux orientations européennes, une déléguée à la protection des données sensibilise l'ensemble des acteurs de la Région aux enjeux du RGPD, aide les directions à se mettre en conformité avec le règlement, coordonne les outils de la conformité, contrôle le respect de la réglementation.

La dynamique de mise en conformité des directions régionales se renforce progressivement avec une meilleure appropriation par les services des enjeux propres à la protection des données et avec le déploiement d'outils numériques dédiés à la maîtrise des risques. La numérisation progressive de l'ensemble des procédures régionales et l'essor de l'intelligence artificielle complexifient les enjeux avec le déploiement de nouvelles réglementations techniques telles que l'IA Act.

L'activité s'articule autour des missions suivantes :

- la collectivité et les suivis en cas de contrôle CNIL : cette mission est fortement contrainte par la réglementation et les délais légaux ;
- les saisines diverses des services autour des enjeux de la donnée : déclarations et suivi des traitements de données personnelles, analyse des risques pour les nouveaux traitements, interrogations d'ordre juridique et stratégique autour des nouveaux enjeux de la protection des données personnelles et des réglementations associées (cybersécurité, contrôle des sous-traitants, enjeux liés à l'intelligence artificielle ...) ;
- déploiement des outils de maîtrise des risques liés à la protection des données personnelles : tenue des registres obligatoires, déploiement de sondes permettant d'auditer les serveurs de la collectivité, participation à divers groupes et instances spécialisés ;
- sensibilisation des personnels aux enjeux de la protection des données.

Pilier 6. Administration générale

6.01 - Ressources humaines

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
601A - Rémunérer les agents de façon juste et attractive		-	-	-	150 019 854,00
H001	RH : EMPLOIS PERMANENTS - SIEGE	-	-	-	140 543 001,00
H001O001	TITULAIRES - SIEGE	-	-	-	111 855 498,00
H001O002	CONTRACTUELS PERMANENTS - SIEGE	-	-	-	28 362 503,00
H001O003	MARINS - SIEGE	-	-	-	210 000,00
H001O004	MISES A DISPOSITION - SIEGE	-	-	-	40 000,00
H001O005	ALLOCATION RETOUR EMPLOI - TITULAIRE - SIEGE	-	-	-	65 000,00
H001O006	ALLOCATION RETOUR EMPLOI - CONTR PERM - SIEGE	-	-	-	10 000,00
H011	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - SIEGE	-	-	-	6 438 853,00
H011O001	SUPPLEANTS - SIEGE	-	-	-	2 073 075,00
H011O002	REPLACANTS SUR POSTES VACANTS - SIEGE	-	-	-	290 778,00
H011O003	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) - SIEGE	-	-	-	610 000,00
H011O004	SAISONNIERS - SIEGE	-	-	-	25 000,00
H011O005	CONTRATS DE PROJET FINANCES - SIEGE	-	-	-	2 540 000,00
H011O006	CONTRATS DE PROJET NON FINANCES - SIEGE	-	-	-	900 000,00
H021	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - SIEGE	-	-	-	3 038 000,00
H021O003	APPRENTIS - SIEGE	-	-	-	405 000,00
H021O004	STAGIAIRES GRATIFIES - SIEGE	-	-	-	100 000,00
H021O005	VACATAIRES - SIEGE	-	-	-	390 000,00
H021O006	VIE - SIEGE	-	-	-	135 000,00
H021O007	CIFRE (CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE) - SIEGE	-	-	-	108 000,00
H021O008	AUTRES EMPLOIS SPECIFIQUES - SIEGE	-	-	-	1 900 000,00
601B - Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents		88 000,00	88 000,00	1 176 398,00	4 243 973,00
H101	RH : ACTION SOCIALE - SIEGE	28 000,00	28 000,00	1 118 298,00	4 044 873,00
H101O001	PRETS ET SECOURS - SIEGE	28 000,00	28 000,00	32 000,00	32 000,00
H101O002	TITRES RESTAURANT - SIEGE	-	-	-	2 710 000,00
H101O003	CHEQUES VACANCES - SIEGE	-	-	221 694,00	221 694,00
H101O004	BONS EVENEMENTIELS - SIEGE	-	-	-	235 000,00
H101O005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - SIEGE	-	-	139 500,00	139 500,00
H101O006	CAPITAL DECES - SIEGE	-	-	96 000,00	80 000,00
H101O007	AMICALE - SIEGE	-	-	542 104,00	542 104,00
H101O008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - SIEGE	-	-	87 000,00	84 575,00
H111	RH : HANDICAP - SIEGE	46 000,00	46 000,00	20 100,00	25 100,00
H111O001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - SIEGE	46 000,00	46 000,00	7 600,00	7 600,00
H111O002	AIDES A LA PERSONNE - SIEGE	-	-	8 500,00	8 500,00
H111O003	PRESTATIONS HANDICAP - SIEGE	-	-	4 000,00	9 000,00
H121	RH : PREVENTION - SIEGE	10 000,00	10 000,00	22 000,00	58 000,00
H121O001	ACHATS DE MATERIELS - PREVENTION - SIEGE	10 000,00	10 000,00	3 000,00	3 000,00
H121O002	EXPERTISES ET ABONNEMENTS - SIEGE	-	-	19 000,00	19 000,00
H121O003	ATELIERS BIEN ETRE - SIEGE	-	-	-	36 000,00
H131	RH : SANTE - SIEGE	4 000,00	4 000,00	16 000,00	116 000,00
H131O001	ACHATS DE MATERIELS - SANTE - SIEGE	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
H131O002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - SIEGE	-	-	12 000,00	12 000,00
H131O004	ACCOMPAGNEMENT RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) - SIEGE	-	-	-	100 000,00
601C - Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels		-	-	901 400,00	925 103,00
H141	RH : FORMATION - SIEGE	-	-	778 900,00	782 603,00
H141O001	FORMATION AGENTS - SIEGE	-	-	727 900,00	652 603,00
H141O002	FORMATION APPRENTIS - SIEGE	-	-	51 000,00	130 000,00
H151	RH : RECRUTEMENT - SIEGE	-	-	122 500,00	142 500,00
H151O001	AIDE AU RECRUTEMENT ET ANNONCES - SIEGE	-	-	100 000,00	120 000,00
H151O002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - SIEGE	-	-	22 500,00	22 500,00
601D - Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines		-	-	105 500,00	38 500,00
H161	RH : RESSOURCE PARTAGEE - SIEGE	-	-	105 500,00	38 500,00
H161O001	RETRANSCRIPTION INSTANCES - SIEGE	-	-	-	14 000,00
H161O002	TIERS-LIEUX (RH) - SIEGE	-	-	7 000,00	6 000,00
H161O003	ELECTIONS PROFESSIONNELLES - SIEGE	-	-	90 000,00	-
H161O004	ACHATS DE MATERIELS - RESS PARTAGEE - SIEGE	-	-	4 000,00	4 000,00
H161O005	AUTRES DEPENSES - RESS PARTAGEE - SIEGE	-	-	4 500,00	14 500,00
TOTAL		88 000,00	88 000,00	2 183 298,00	155 227 430,00
BUDGET PRIMITIF 2024		96 000,00	96 000,00	2 446 784,00	153 826 245,00

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources Humaines

Avertissement de lecture :

Le détail présenté ci-après porte sur l'ensemble de la masse salariale de la collectivité. Pour autant, seuls les crédits relatifs aux agents du siège sont comptabilisés dans ce pilier. Les dépenses de ressources humaines relatives aux agents des lycées, aux agents des CREPS et aux agents des transports scolaires et interurbains sont ventilées dans les axes Education (Pilier 2), Sport (Pilier 3) et Infrastructures transports (Pilier 3).

La Région Nouvelle-Aquitaine s'astreint à mettre en œuvre les politiques publiques tout en respectant la trajectoire budgétaire retenue par les élus régionaux. La maîtrise de la masse salariale, ainsi que les autres dépenses relevant des ressources humaines, s'inscrivent dans cette démarche globale de pilotage, en conformité avec les lignes directrices de gestion.

Le budget des ressources humaines est structurellement contraint par les mesures obligatoires et incompressibles qui s'imposent à la collectivité. Le projet de budget 2025 en matière de ressources humaines a ainsi été bâti :

- à partir de la consommation des crédits projetée au 31 décembre 2024 ;
- en tenant compte des incidences financières liées aux évolutions réglementaires connues au moment de l'élaboration du budget ;
- en tenant compte des revalorisations budgétaires récurrentes ;
- en tenant compte du pilotage du tableau des emplois ;
- en tenant compte d'un taux de vacance des emplois.

Le budget total proposé, en fonctionnement et en investissement, s'établit à 434 944 570 € répartis de la façon suivante :

REPARTITION PAR TYPE DE DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2025
MASSE SALARIALE	424 729 679 €
POLITIQUES SOCIALES	7 764 920 €
PREVENTION SANTE HANDICAP	901 350 €
FORMATION, RECRUTEMENT, AUTRES	1 548 621 €
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	434 944 570€

OBJECTIF N°1 : REMUNERER LES AGENTS DE FAÇON JUSTE ET ATTRACTIVE

1/ Un glissement vieillesse technicité contenu (GVT)

Afin de maîtriser l'incidence budgétaire liée aux avancements de grade, la collectivité a décidé de maintenir les ratios d'avancement, tels qu'établis depuis 2020. Il est rappelé à cet effet que les agents figurant sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne doivent obligatoirement effectuer une mobilité.

Ainsi, le taux de GVT de la collectivité pour les emplois permanents est maîtrisé et devrait se situer en 2025 à hauteur de 1,01% de la masse salariale.

2/ Incidences financières liées aux obligations réglementaires

Les obligations réglementaires décidées au niveau national, qui impactent les budgets à la hausse l'année de leur mise en œuvre, ont un effet durable sur le niveau de la masse salariale de la Collectivité. Il s'agit des variations du point d'indice, des augmentations du SMIC et des revalorisations indiciaires.

Ces mesures ont conduit à une augmentation de la masse salariale de 0,341 M€ en 2021, 8,752 M€ en 2022, 9,880M€ en 2023 et 6.156 M€ en 2024, soit au global une hausse du budget masse salariale de 25,129 M€ sur 4 ans.

A ce stade, hormis le relèvement du SMIC, aucune mesure nouvelle n'a été intégrée au budget 2025.

Par ailleurs, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), à laquelle le Gouvernement a mis fin en 2024, budgétée à hauteur de 0.479 M€ en 2024, n'a pas été reconduite au budget 2025.

3/ Efforts de maîtrise budgétaire

A – Evolution du schéma des emplois au siège

Depuis 2019, la collectivité opère des redéploiements d'emplois permanents au sein des pôles et entre les pôles afin de tenir compte de l'évolution des politiques publiques, des dispositifs régionaux et de leurs modalités de mise en œuvre. Les créations d'emplois permanents sont exclusivement limitées aux transferts de compétence (comme le FEADER ou Natura 2000 dernièrement) et au changement de modalités de gestion (par exemple, l'internalisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle).

Pour le BP 2024, au regard du contexte budgétaire, la décision a été prise d'engager une régulation du tableau des emplois en procédant au gel de 41 emplois permanents du siège.

La collectivité s'est ainsi engagée, dans une stratégie pluriannuelle ayant pour objectif de définir une cible en termes d'évolution des missions, d'optimisation des organisations et, in fine, d'allocation des moyens humains.

Chaque pôle a engagé une réflexion de GPEEC en questionnant ses objectifs stratégiques, ses missions, ses processus et ses modes d'organisation visant à projeter son évolution à 3 ans. Cette réflexion doit contribuer à identifier des gains d'efficacité et ainsi atteindre la cible de régulation de 150 emplois permanents d'ici à 2027. La cible pour le BP 2025 est ainsi de 50 postes, représentant un montant annuel de 2,4 M€.

B - Renfort en personnel de remplacement pour accompagner les lycées

Après l'effort exceptionnel réalisé pendant la crise sanitaire du Covid-19, la Région a souhaité établir un taux de remplacement dans les lycées à hauteur de 70 %. Cette proposition se traduit par l'inscription d'une enveloppe de 17 215 787 € en 2025.

4/ Impact des transferts de compétences FEADER et Natura 2000 et des créations de poste initiés depuis 2023 :

Les personnels transférés depuis 2023 sur les compétences FEADER et Natura 2000 représentent une masse salariale de 2 952 261 € en 2025. Il est à noter qu'aucun agent titulaire mis à disposition par l'Etat depuis le 1^{er} avril 2023 n'a souhaité exercer son droit d'option pour l'année 2025. La collectivité devra prendre en charge le cas échéant les fins de mise à disposition suite à départ / mobilité des agents de l'Etat.

Les autres postes créés par la collectivité depuis 2023 représentent un montant en année pleine sur 2025 de 4 576 792 €. Il s'agit :

- pour 1 669 203 € des postes d'assistance technique FEADER créés afin de prendre en charge la nouvelle compétence régionale,
- pour 285 031€ des postes créés pour le transfert du contrôle FEADER de l'ASP,
- pour 93 035 € de postes liés à la compétence Natura 2000,
- pour 1 729 523 € des agents recrutés dans les nouveaux lycées du Barp et de Créon,
- pour 80 000€ des postes nécessaires à la poursuite de l'internalisation de l'assistance de proximité informatique ;
- pour 720 000€ des postes dévolus à la mise en place de nouveaux titulaires remplaçants au sein des lycées.

OBJECTIF N°2 : VEILLER A LA SANTE, AU BIEN-ETRE ET A L'EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES AGENTS

Dans le cadre du contrat de progrès social, et malgré une nouvelle augmentation substantielle des coûts liés au contrat de protection sociale complémentaire, la politique sociale engagée dans la collectivité sera poursuivie en 2025, offrant à tous les agents la possibilité de bénéficier de prestations d'action sociale répondant au mieux à leur besoin.

La Région s'attache à limiter l'impact pour ses agents de l'augmentation des cotisations relatives aux contrats collectifs de protection sociale complémentaire. Ainsi, les augmentations tarifaires de 2024, prises en charge à hauteur de 50% par la collectivité, représentent une dépense de +1,023 M€ auxquels s'ajoutent un montant évalué à +399 363 € pour prendre en charge les augmentations tarifaires prévues en 2025. Dès lors, la participation régionale globale pour les contrats santé et prévoyance est portée à 3 542 526 € sur le BP 2025, inclus dans la masse salariale de la collectivité.

L'action sociale déployée à l'attention des agents régionaux s'appuie également sur la délivrance de titres restaurant. Au budget 2025, le montant associé pour l'ensemble des agents, siège et lycées, représente un montant de 3 400 000 €.

Par ailleurs, la collectivité alloue une subvention à l'amicale du personnel, l'ARENA, qui permet de proposer aux agents des actions complémentaires dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.

Enfin, soucieuse de proposer de nouvelles solutions pour prendre en charge les risques psychosociaux, la Région utilisera les services d'un prestataire pour la réalisation de diagnostics « Risques Psycho-Sociaux » (RPS) dès janvier 2025 dans le cadre d'un accord-cadre doté de 100 000 €.

Au total, en 2025, la Région s'engage pour les prestations d'action sociale, santé, handicap et prévention à hauteur de 8 666 270 €.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET LES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS

Dans le cadre de son nouveau plan de formation 2024-2026, la Région développe 4 axes stratégiques au service de l'évolution des compétences de ses agents et de la stratégie de pilotage des ressources humaines :

- Favoriser le bon fonctionnement des collectifs de travail, en lien avec les enjeux de la collectivité ;
- Accompagner l'évolution des compétences sociales et les métiers ;
- Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et prévenir les risques professionnels ;
- Accompagner les transitions professionnelles et l'évolution professionnelle.

Ces axes sont déclinés grâce, notamment, à de nouvelles actions de formation :

- Des formations métiers au regard d'enjeux prégnants pour l'action régionale ;
- Une refonte des actions relatives à la conduite de projet ;
- La structuration d'un parcours d'intégration nouveaux arrivants dans les lycées ;
- La mise en place d'un passeport individuel de développement des compétences numériques ;
- Des parcours métiers sur les fondamentaux de la gestion administrative ;

- Le déploiement des actions prévues dans le Plan pluriannuel relatif à l'Égalité.

Le montant budgétaire précédemment alloué en 2024 est renouvelé en 2025 afin de garantir la mise en œuvre des différents accompagnements et formations associés à hauteur de 1 040 121 € pour les agents, hors cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

OBJECTIF N°4 : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Cet objectif voit son budget en diminution par rapport à 2024 du fait de l'arrivée à échéance du marché public relatif au diagnostic de la fonction paie.

Les autres dispositifs (retranscription des instances, contribution aux tiers lieux utilisés par les agents régionaux, etc.) sont renouvelés à la même hauteur en 2025.

Pilier 6. Administration générale

6.02 - Élus et Ceser

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
602A - Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions		-	-	898 400,00	12 920 480,00
H026	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - ELUS	-	-	-	2 016 580,00
H026O002	COLLABORATEURS GROUPES D'ELUS	-	-	-	2 016 580,00
P236	ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	640 000,00	10 627 500,00
P236O001	BILLETTERIE DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	-	110 000,00
P236O002	FORMATION DES ELUS REGIONAUX	-	-	150 000,00	165 000,00
P236O003	FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	490 000,00	490 000,00
P236O004	INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	-	9 862 500,00
P237	GESTION DES SEANCES	-	-	258 400,00	276 400,00
P237O001	RESTAURATION PLÉNIÈRE	-	-	198 400,00	198 400,00
P237O002	TRANSCRIPTION DES DEBATS - REGION : ASSEMBLEES	-	-	60 000,00	78 000,00
602B - Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions		13 000,00	13 000,00	547 170,00	4 803 727,00
H002	RH : EMPLOIS PERMANENTS - CESER	-	-	-	1 404 682,00
H002O001	TITULAIRES - CESER	-	-	-	913 161,00
H002O002	CONTRACTUELS PERMANENTS - CESER	-	-	-	491 521,00
H012	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - CESER	-	-	-	60 000,00
H012O001	SUPPLEANTS - CESER	-	-	-	40 000,00
H012O002	REMPLACANTS SUR POSTES VACANTS - CESER	-	-	-	20 000,00
H102	RH : ACTION SOCIALE - CESER	2 000,00	2 000,00	13 884,00	11 259,00
H102O001	PRETS ET SECOURS - CESER	2 000,00	2 000,00	800,00	800,00
H102O005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - CESER	-	-	1 000,00	1 000,00
H102O007	AMICALE - CESER	-	-	9 084,00	9 084,00
H102O008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - CESER	-	-	3 000,00	375,00
H112	RH : HANDICAP - CESER	1 000,00	1 000,00	1 450,00	1 450,00
H112O001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - CESER	1 000,00	1 000,00	475,00	475,00
H112O002	AIDES A LA PERSONNE - CESER	-	-	500,00	500,00
H112O003	PRESTATIONS HANDICAP - CESER	-	-	475,00	475,00
H132	RH : SANTE - CESER	-	-	450,00	450,00
H132O002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - CESER	-	-	450,00	450,00
H142	RH : FORMATION - CESER	-	-	4 100,00	4 100,00
H142O001	FORMATION AGENTS - CESER	-	-	4 100,00	4 100,00
H152	RH : RECRUTEMENT - CESER	-	-	1 286,00	1 286,00
H152O002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - CESER	-	-	1 286,00	1 286,00
P240	FONCTIONNEMENT DU CESER	10 000,00	10 000,00	206 000,00	346 500,00
P240O001	ACTIVITE DU CESER	-	-	93 500,00	107 500,00
P240O002	COMMUNICATION CESER	10 000,00	10 000,00	-	120 000,00
P240O003	RESTAURATION PLENIERES ET BUREAUX CESER PROTOCOLE RECEPTIONS	-	-	112 500,00	119 000,00
P241	MEMBRES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	320 000,00	2 974 000,00
P241O001	BILLETTERIE DES MEMBRES DU CESER	-	-	-	4 000,00
P241O002	FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU CESER	-	-	320 000,00	320 000,00
P241O003	INDEMNITES DE PRESENCE DES MEMBRES DU CESER	-	-	-	2 650 000,00
TOTAL		13 000,00	13 000,00	1 445 570,00	17 724 207,00
BUDGET PRIMITIF 2024		13 000,00	64 000,00	1 226 415,00	17 873 656,00

ADMINISTRATION GENERALE

Elus et CESER

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DANS LEURS MISSIONS

P236 - ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

L'enveloppe des indemnités de fonction des conseillers régionaux est similaire au niveau de 2024 soit 9 862 500 € (cotisations incluses).

Le budget alloué aux frais de déplacement des conseillers régionaux est maintenu au même niveau que 2024 soit 490 000 €.

Concernant la formation des élus, le budget reste stable également et correspond au montant légal autorisé soit 2,22 % des indemnités brutes annuelles des conseillers régionaux.

P237 - GESTION DES SEANCES

L'opération « restauration plénière » permet de prendre en charge les prestations de restauration des assemblées plénières sur la base de 5 séances de 2 jours prévues pour l'année 2025. Concernant le marché de transcription des débats, seuls les crédits de paiement sont sollicités à hauteur de 18 000 €, les autorisations d'engagement ayant été demandées en 2022 pour 4 ans (accord cadre).

Une enveloppe de 60 000 € est provisionnée en AE et CP/AE afin de pouvoir lancer le chantier de numérisation et publication des délibérations de l'ex-Région Limousin (délibérations des anciennes régions Aquitaine et Poitou-Charentes déjà accessibles en ligne), et répondre à l'égal accès des administrés aux documents administratifs.

OBJECTIF N°2 : DOTER LE CESER DE MOYENS ADAPTES A SES MISSIONS

P240 - FONCTIONNEMENT DU CESER

Les crédits alloués au fonctionnement de l'Assemblée consultative régionale et gérés directement par le CESER notent une légère augmentation de 19 500 € (sur un total de 346 500 € inscrits en crédits de paiement) afin de tenir compte d'une année sur 13 mois, le budget de fonctionnement pour 2025 devant inclure à la fois les mois de décembre 2024 et de décembre 2025.

P241 - MEMBRES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE

La mandature CESER a été renouvelée en janvier 2024 pour une durée de 6 ans. La hausse de l'assiduité de la nouvelle assemblée rend nécessaire une augmentation de l'enveloppe allouée au BP 2025 à hauteur de 72 000 € soit un budget total de 2 650 000 €.

Une baisse de 20 000 € de l'enveloppe dédiée aux frais de déplacement a été proposée par le CESER dans l'objectif de diminuer en 2025 les frais liés aux déplacements de ses membres, en organisant davantage de visio-conférences. Le budget proposé est donc de 320 000 €.

Pilier 6. Administration générale

6.03 - Communication et attractivité

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
603A - Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire		70 000,00	815 000,00	4 000 000,00	6 713 000,00
P249	COMMUNICATION	70 000,00	815 000,00	3 855 000,00	6 538 000,00
P249O001	ACHATS MEDIA	-	-	-	2 272 000,00
P249O002	REALISATION GRAPHIQUE	-	285 000,00	195 000,00	667 000,00
P249O003	DIGITAL WEB	-	440 000,00	-	160 000,00
P249O004	EVÉNEMENTIEL	70 000,00	90 000,00	1 877 000,00	1 321 000,00
P249O005	PRODUCTION DE CONTENU ÉDITORIAL	-	-	1 783 000,00	2 118 000,00
P250	PRESSE	-	-	145 000,00	175 000,00
P250O001	PRESSE	-	-	145 000,00	175 000,00
TOTAL		70 000,00	815 000,00	4 000 000,00	6 713 000,00
BUDGET PRIMITIF 2024		260 000,00	815 000,00	4 390 000,00	6 850 000,00

ADMINISTRATION GENERALE

Communication et attractivité

OBJECTIF : ASSURER LA VISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE ET DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

P249 – COMMUNICATION

Proximité, éco-responsabilité et accès aux services publics régionaux seront à nouveau au cœur de la communication régionale en 2025. La collectivité continuera d'avancer sur les grandes problématiques clés tout en renforçant les dispositifs qui ont fait leurs preuves les années précédentes.

La direction de la communication continue d'accompagner l'ensemble des services dans leurs besoins de communication en proposant des fonctions et des services supports éprouvés tels que :

- L'organisation d'événements ;
- La création graphique et la diffusion des publications comme des campagnes de promotion ;
- La création et la diffusion de contenus éditoriaux (du journal institutionnel jusqu'aux médias sociaux).

L'action de communication s'articulera autour de quelques actions phares caractérisées par leur capacité à promouvoir l'action régionale non plus par l'entrée thématique mais par l'entrée servicielle plus large et plus orientée en direction du grand public. Elles respectent en cela et en tout point l'ADN de la stratégie régionale en matière de communication avec pour mots d'ordre :

1/ La proximité

2025 verra se concrétiser la continuité du dispositif « Au plus près ! ». La Région et ses services continueront d'investir de nouveaux territoires en s'installant dans des places de villages ou des marchés à travers l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. L'objectif ? Toujours renforcer le lien de proximité, rendre les services publics régionaux toujours plus accessibles et valoriser le contact direct avec les citoyens, tout en conservant la philosophie de simplicité et d'écoute active.

2/ L'éco-responsabilité

Une des grandes nouveautés pour 2025 sera la diffusion du documentaire Néo Terra de 52 minutes, dédié aux solutions existantes pour faire face aux changements climatiques sur notre territoire. La diffusion de ce documentaire sera proposée aux lycées de la Région, aux chaînes de télévision régionales et nationales, et servira de support à des ciné-débats organisés dans toute la

Nouvelle-Aquitaine. Ces échanges permettront aux citoyens et aux acteurs locaux de réfléchir ensemble aux initiatives concrètes et réalisables sur le terrain.

3/ L'accès aux services publics régionaux

En 2025, la communication régionale continuera de miser sur des prises de paroles servicielles, avec pour ambition de toucher des publics jusqu'ici éloignés des services publics. Une des pierres angulaires de cette démarche sera la nouvelle version de la campagne « Évidemment, c'est ma Région ! », qui renforcera encore la mise en lumière des services régionaux et de leurs bénéfices pour l'ensemble des habitants.

4/ La simplicité

Afin de gagner en impact et en attribution, la Région va lancer une démarche de simplification graphique sur l'ensemble de ses prises de paroles publicitaires. Ce travail permettra d'optimiser la clarté et l'identification de nos messages, tout en augmentant leur portée auprès des Néo-Aquitains. Cette initiative s'accompagnera d'une présence optimisée sur les réseaux sociaux et d'un ajustement de la ligne éditoriale, toujours plus en phase avec les attentes des citoyens.

P250 – PRESSE

Pour 2025, le service de presse continuera à mettre en œuvre une stratégie presse sous le prisme d'un seul mot : expliquer. Cela passera par la rédaction de communiqués, de dossiers de presse, l'organisation de conférences de presse.

Relever le défi de la proximité. Veiller à la lisibilité des actions votées par les élus régionaux, comme à leur accessibilité afin d'informer, d'embarquer le plus largement et efficacement possible.

Il s'agit de continuer sans relâche ce travail quotidien d'information et de pédagogie auprès des journalistes, plus précisément ceux de la presse quotidienne régionale en tête. Et ce, dans un contexte de crises multiples (budgétaire, économique) et de défiance généralisée.

Pilier 6. Administration générale

6.04 - Affaires juridiques

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
604A - Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique		-	-	25 100 000,00	4 834 554,00
P251	ASSURANCES	-	-	24 090 000,00	4 574 554,00
P251O001	ASSURANCES AGENTS (RS, RC ET AUTRES)	-	-	171 650,00	1 296 890,00
P251O002	ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	-	-	13 699 760,00	-
P251O003	ASSURANCES FLOTTE AUTOMOBILE	-	-	3 299 555,00	-
P251O004	ASSURANCES FLOTTE NAVIGATION ET MARCHANDISES TRANSPORTEES	-	-	310 260,00	-
P251O005	ASSURANCES MULTIRISQUES BATIMENTS ET FLOTTE AUTO	-	-	62 300,00	3 210 419,00
P251O006	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE	-	-	1 085 000,00	-
P251O007	ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES	-	-	5 399 450,00	-
P251O009	DIVERS ASSURANCES	-	-	62 025,00	67 245,00
P252	JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	-	-	1 010 000,00	260 000,00
P252O001	DIVERS JURIDIQUES	-	-	10 000,00	10 000,00
P252O002	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	-	-	1 000 000,00	250 000,00
TOTAL		-	-	25 100 000,00	4 834 554,00
BUDGET PRIMITIF 2024		-	-	2 020 000,00	5 063 500,00

ADMINISTRATION GENERALE

Affaires Juridiques

OBJECTIF : ASSURER LA COLLECTIVITE ET VEILLER A SA SECURISATION JURIDIQUE

P251 - ASSURANCES

Le marché actuel d'assurances, composé de 7 lots prendra fin au 31/12/2026. En raison du contexte assurantiel sur le plan national, la Région anticipera dès 2025 la préparation du renouvellement de ce marché. Le budget global connaîtra alors une hausse de 770 % en AE correspondant au besoin du futur marché qui sera conclu pour une durée de 5 ans.

Parallèlement, pour l'année 2025 les augmentations qui suivent sont à noter :

- En ce qui concerne les assurances agents (risques statutaires, responsabilité civile et autres) : les crédits alloués au paiement des cotisations d'assurance au titre de ces lots demeurent sensiblement au même niveau. Ils intègrent toutefois la révision des primes à hauteur de 1,5 % soit moins de 20 000 €.
- En ce qui concerne les assurances des biens et de la flotte automobile : en raison de la qualité des négociations menées avec les assureurs sur les lots en question, les estimations d'augmentation du budget correspondant pour 2024 connaîtront une baisse d'environ 260 000 € de CP/AE dans le budget primitif 2025.
- En ce qui concerne les diverses assurances non intégrées dans le marché principal (ex : accidents travail des agents de Bruxelles, assistance rapatriement agents et élus...) : leur renouvellement tient compte de l'ajustement contractuel des cotisations.

P252 - JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

La Région continue de privilégier, pour le plus grand nombre des affaires contentieuses, le traitement des dossiers par ses juristes en interne. Pour autant, le renouvellement du marché d'avocats qui comporte 4 lots devra intervenir en 2025 ce qui impliquera l'inscription d'AE à hauteur de 1 000 000 € pour la durée du marché soit 5 ans.

Pilier 6. Administration générale

6.05 - Moyens généraux

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
605A - Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents		14 425 100,00	7 808 000,00	25 880 950,00	17 388 730,00
P253	AFFRANCHISSEMENT	-	-	2 479 750,00	599 900,00
P253O001	AFFRANCHISSEMENT - ADMINISTRATION	-	-	1 780 000,00	405 000,00
P253O002	AFFRANCHISSEMENT - CESER	-	-	119 750,00	24 900,00
P253O003	AFFRANCHISSEMENT - ÉLUS	-	-	-	25 000,00
P253O004	AFFRANCHISSEMENT - TRANSPORTS	-	-	480 000,00	130 000,00
P253O005	LOCATION MACHINES À AFFRANCHIR	-	-	100 000,00	15 000,00
P254	ARCHIVES	4 000,00	4 000,00	16 500,00	111 500,00
P254O002	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS ARCHIVES	4 000,00	4 000,00	13 500,00	13 500,00
P254O003	FRAIS D'ÉLIMINATION ARCHIVES	-	-	-	10 000,00
P254O004	GESTION DES ARCHIVES EXTERNALISÉES	-	-	-	45 000,00
P254O005	NETTOYAGE-ENTRETIEN ARCHIVES	-	-	3 000,00	43 000,00
P255	FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU	12 000,00	12 000,00	-	77 270,00
P255O001	FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU	12 000,00	12 000,00	-	77 270,00
P256	GESTION DES DECHETS	-	-	78 000,00	168 155,00
P256O001	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS AUTRES BÂTIMENTS	-	-	-	11 000,00
P256O002	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	-	-	-	79 155,00
P256O003	TAXES ET REDEVANCES	-	-	78 000,00	78 000,00
P257	MOYENS GÉNÉRAUX	279 500,00	242 500,00	6 594 500,00	2 477 100,00
P257O001	ENTRETIEN DES ESPACES	-	3 000,00	5 537 000,00	1 785 000,00
P257O002	ÉQUIPEMENT DES ESPACES	278 000,00	238 000,00	165 000,00	185 000,00
P257O003	FOURNITURES ET SERVICES AUX USAGERS	1 500,00	1 500,00	226 000,00	175 600,00
P257O004	REPROGRAPHIE	-	-	666 500,00	331 500,00
P258	GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	729 600,00	2 412 500,00	16 712 200,00	13 954 805,00
P258O001	EXPLOITATION DES BÂTIMENTS	-	-	10 152 200,00	3 460 115,00
P258O002	GESTION DOMANIALE	-	-	794 500,00	794 500,00
P258O003	GESTION LOCATIVE	48 800,00	48 800,00	5 689 500,00	6 084 500,00
P258O004	SÉCURITÉ DES BIENS ET PERSONNES	-	83 500,00	16 000,00	228 250,00
P258O005	SÛRETÉ DES BÂTIMENTS	295 000,00	311 000,00	60 000,00	1 817 000,00
P258O006	TRAVAUX DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE	385 800,00	1 969 200,00	-	1 570 440,00
P259	PROJETS ET REAMENAGEMENTS IMMOBILIERS	13 400 000,00	5 137 000,00	-	-
P259O001	ANTENNES	-	350 000,00	-	-
P259O004	HÔTEL DE RÉGION	2 800 000,00	110 000,00	-	-
P259O007	MAISON DE RÉGION DE LIMOGES	6 900 000,00	2 350 000,00	-	-
P259O008	MAISON DE RÉGION DE POITIERS	3 700 000,00	647 000,00	-	-
P259O010	SITE ARCHIVES	-	1 680 000,00	-	-
605B - Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules		383 000,00	418 000,00	1 246 400,00	4 032 900,00
P260	DÉPLACEMENTS	383 000,00	418 000,00	1 246 400,00	4 032 900,00
P260O001	FLOTTE	383 000,00	418 000,00	55 300,00	1 510 800,00
P260O002	FRAIS DE MISSIONS	-	-	1 183 100,00	1 183 100,00
P260O003	VOYAGES	-	-	8 000,00	1 339 000,00
605D - Prendre en charge les autres dépenses à caractère général		-	-	2 516 883,00	3 010 962,00
P261	ANNONCES ET INSERTIONS	-	-	459 450,00	459 450,00
P261O001	ACHAT D'UNITÉS DE PUBLICATION	-	-	390 000,00	390 000,00
P261O002	COTISATIONS - DACP	-	-	69 450,00	69 450,00
P262	ASSISTANCE FINANCIERE	-	-	245 000,00	274 657,00
P262O001	ASSISTANCE POUR LA GESTION DE LA DETTE	-	-	105 000,00	122 900,00
P262O002	NOTATION DE LA REGION ET SES PROGRAMMES	-	-	-	54 000,00
P262O003	PRESTATIONS ASSISTANCE / ANALYSE FINANCIERE, FISCALE OU JURIDIQUE	-	-	140 000,00	97 757,00
P263	COTISATIONS DE LA RÉGION	-	-	332 750,00	332 750,00
P263O001	COTISATIONS - SG RESSOURCES	-	-	332 750,00	332 750,00
P264	DOCUMENTATION	-	-	332 500,00	257 500,00
P264O001	ABONNEMENTS - ACQUISITION D'OUVRAGES : ADMINISTRATION	-	-	212 500,00	212 500,00
P264O002	ABONNEMENTS - ACQUISITION D'OUVRAGES : ÉLUS	-	-	-	15 000,00
P264O003	DROITS DE COPIE	-	-	120 000,00	30 000,00
P265	ETUDES ET RELATIONS USAGERS	-	-	117 600,00	73 990,00
P265O001	ETUDES ET OUTILS PROSPECTIFS	-	-	117 600,00	73 990,00
P266	RESTAURATION INTERNE ET RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	1 029 583,00	1 612 615,00
P266O001	ACTION SOCIALE : PARTICIPATION RÉGION À LA RESTAURATION DES AGENTS	-	-	-	500 000,00
P266O002	AUTRES DÉPENSES PROTOCOLAIRES	-	-	115 194,00	111 600,00
P266O003	AUTRES PRESTATIONS DU RESTAURANT ADMINISTRATIF	-	-	-	34 000,00
P266O004	FRAIS DE REPRÉSENTATION	-	-	7 000,00	7 000,00

Pilier 6. Administration générale

6.05 - Moyens généraux

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
P266O005	RESTAURATION EXTÉRIEURE	-	-	333 203,00	393 601,00
P266O006	TRAITEURS ET RÉCEPTIONS	-	-	574 186,00	566 414,00
TOTAL		14 808 100,00	8 226 000,00	29 644 233,00	24 432 592,00
BUDGET PRIMITIF 2024		10 689 200,00	6 898 200,00	32 006 790,00	21 332 760,00

ADMINISTRATION GENERALE

Moyens Généraux

OBJECTIF N°1 : GERER LES BATIMENTS REGIONAUX ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL MATERIELLES DES AGENTS

P253 - AFFRANCHISSEMENT

Ce programme couvre les dépenses liées aux envois postaux de l'ensemble des services de la collectivité et des élus. Il intègre la location des machines à affranchir. Le marché d'affranchissement doit être renouvelé à compter du 01/01/2026 pour une durée de 4 années, nécessitant l'inscription dès le BP 2025 d'une AE importante de 1,78 M€ pour assurer le lancement de la procédure de commande publique. Malgré une augmentation des tarifs de 6,8%, l'enveloppe proposée pour 2025 est en baisse de 3,69%, résultat des efforts de gestion de la collectivité dans ce domaine en lien avec le déploiement de solution de dématérialisation.

P254 – ARCHIVES

Ce programme regroupe les dépenses liées à la gestion, la conservation et la valorisation des archives de la collectivité ainsi que l'acquisition de petit matériel. Cette mission met en application les obligations réglementaires définies par le législateur et fait l'objet d'un contrôle scientifique et technique par les services de l'Etat. L'acquisition en VEFA d'un nouveau bâtiment situé à Blanquefort près de Bordeaux va permettre d'accueillir dès la fin 2025, les archives aujourd'hui conservées par un prestataire via un marché d'externalisation qui prendra fin à la même date. Il permettra également de rationaliser et d'optimiser les modalités de conservation de nos archives dans les différents bâtiments du site de Bordeaux dont l'Hôtel de Région.

P255 - FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU

La collectivité pilote au plus juste des besoins l'enveloppe destinée aux fournitures de bureau pour l'ensemble des sites et directions dont les antennes territoriales et le CESER, ainsi que pour assurer le bon déroulement des missions des élus. Cette gestion tient compte de la dématérialisation des procédures qui diminue la matérialisation physique des dossiers par exemple. Pour l'année 2025, il est ainsi prévu une diminution des crédits de près de 11% en fonctionnement et de 25% en investissement.

P256 - GESTION DES DECHETS

L'activité des services génère des déchets dont la collecte et le traitement est gérée de manière différenciée pour chacun des sites de Bordeaux Limoges et Poitiers. Les efforts constants de la collectivité, dans la logique de la feuille de route Néo Terra en matière d'émission des déchets mais également dans la gestion des contrats avec les prestataires, permettent de maîtriser cette dépense dont l'enveloppe est proposée en diminution de 3,4% pour 2025.

Ce programme comporte ainsi 3 opérations :

- « Collecte et traitement des déchets des bâtiments administratifs » pour l'Hôtel de Région, Croix des Fontaines, Tour Cristal, Jean-Jaurès à Bordeaux concernant les déchets résiduels, les biodéchets, les papiers-cartons, le plastique, la ferraille, le bois, le verre, les déchets électriques et électroniques d'une part et la Maison de la Région à Limoges uniquement pour la collecte papiers cartons d'autre part. Sur le site de Poitiers, une benne est dédiée aux enlèvements par les services techniques ;
- « Collecte et traitement des déchets des autres bâtiments » pour la MECA à Bordeaux et la Maison GAIA à Limoges ;
- « Taxes et redevances » pour les taxes d'enlèvement des ordures ménagères hors TEOM incluse dans les taxes foncières et les facturations diverses liées aux apports en déchèterie.

P257 - MOYENS GÉNÉRAUX

Pour assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité et l'exercice de l'ensemble des missions, mais aussi la sécurité et la sûreté de nos bâtiments et de ceux qui les utilisent, de nombreuses actions sont indispensables et doivent être financées chaque année.

Celles-ci s'articulent autour de l'équipement et l'entretien de nos locaux administratifs et concernent également la gestion de 1 200 000 m² de surfaces non bâties (espaces verts, accès et chemins dans les zones boisées).

P258 – GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS

La Région doit assurer la gestion de son patrimoine immobilier constitué de 119 bâtiments dont 75 biens en propriété et 44 en location. Il représente 194 000 m² de surfaces bâties.

En 2025, des interventions seront renforcées pour garantir la sûreté, la sécurité incendie et maintenir le parc immobilier en bon état de fonctionnement tout en ayant en ligne de mire la réduction des coûts d'exploitation. L'objectif est de poursuivre la trajectoire fixée par le décret tertiaire de diminution de 40 % de nos consommations énergétiques à l'horizon 2030.

Le budget 2025 sera consacré en priorité aux obligations réglementaires et contractuelles, aux dépenses incompressibles et aux travaux liés à la sécurité des biens et des personnes : maintenance préventive et curative des bâtiments et des systèmes de sécurité incendie, contrôles réglementaires, maintenance des moyens de secours et de gardiennage.

La collectivité poursuivra également la gestion locative des 89 tiers hébergés dans les locaux régionaux et les recettes associées.

P259 - PROJETS ET REAMENAGEMENTS IMMOBILIERS

La collectivité poursuivra en 2025 la mise en œuvre d'une politique immobilière dynamique. Les investissements proposés ciblent les chantiers prioritaires suivants :

- Finaliser le réaménagement des antennes sur le territoire suite au transfert de compétence FEADER/Natura2000,
- Doter la Région d'un bâtiment pour y conserver dans les conditions réglementaires les archives administratives du site de Bordeaux,
- Engager l'entretien lourd de bâtiments administratifs domaniaux et le réaménagement de leurs espaces de travail grâce au 2 projets suivants :
 - o Engager un marché d'étude et de programmation relatif à la rénovation complète du bâtiment situé au 99 rue Judaïque à Bordeaux,
 - o Engager la réalisation de Gros Entretien et Rénovation (GER) de l'Hôtel de Région et des Maisons de Région de Poitiers et Limoges dont les installations techniques doivent être rénovées pour améliorer leurs performances énergétiques

OBJECTIF N°2 : PRENDRE EN CHARGE LES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET GERER LE PARC DE VEHICULES

P260 – DÉPLACEMENTS

La politique de déplacement des agents de la collectivité est en corrélation directe avec la gestion du parc de véhicules d'une part ainsi que la gestion des frais de missions et le marché de billetterie d'autre part.

S'agissant des véhicules, le renouvellement du parc en 2025 sera limité à 16 véhicules de service dont 2 hybrides et 1 véhicule pour les chauffeurs.

L'ensemble de la flotte automobile a par ailleurs été équipée de boîtiers télématiques en 2024. Ils permettront, dès le mois de janvier 2025, la remontée de données kilométriques et d'informations avec pour objectif d'améliorer le suivi mécanique et d'optimiser l'utilisation de l'ensemble de la flotte sur le territoire selon les différentes catégories de véhicules (utilitaires, hybrides ou électriques, ...).

L'exécution du marché de prestations de voyages (titres de transport, réservations hôtelières et prestations associées) notifié en 2023 sera poursuivie dans un esprit d'optimisation et de rationalisation des déplacements professionnels. L'utilisation des moyens de transport publics est réaffirmée comme étant la norme d'organisation des déplacements professionnels.

OBJECTIF N°3 : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES A CARACTERE GENERAL

P261 - ANNONCES ET INSERTION

Les annonces et insertions concernent l'ensemble des marchés publiés par la Région Nouvelle-Aquitaine et le niveau de consommation des crédits alloués est directement conditionné par le nombre de marchés portés et publiés par l'ensemble des directions opérationnelles de la collectivité chaque année.

Ces crédits ainsi ont vocation à couvrir des dépenses obligatoires dont les tarifs auprès du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et des journaux d'annonces légales sont réglementés.

Ce programme intègre également les cotisations pour l'association des marchés publics d'Aquitaine (AMPA) et l'association des achats publics responsable en Nouvelle-Aquitaine (3AR), ainsi que deux nouvelles cotisations pour les adhésions au groupement de commandes de denrées alimentaires de Gironde et au groupement d'intérêt public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (GIP RESAH) nécessaires à l'activité de la collectivité.

P262 - ASSISTANCE FINANCIERE

1/L'assistance financière pour la gestion de la dette

La Région est accompagnée par un arrangeur et un conseil juridique pour la gestion des programmes EMTN et NEU-CP. Les marchés publics correspondants ont été renouvelés en 2024. En parallèle, les services de la Région bénéficient d'un accès à une plateforme pour pouvoir suivre les marchés financiers en temps réel et ainsi déterminer le moment le plus opportun pour aller chercher des financements. Le besoin de CP pour 2025 est estimé à 122 900 euros.

2/Notation de la Région et de ses programmes

Afin de pouvoir accéder au marché obligataire et émettre des NEU-CP pour le financement court terme, la Région doit être notée par une agence de notation. Depuis le printemps 2022, c'est l'agence Fitch Rating qui est chargée de noter la Région. Une nouvelle consultation va être lancée en fin d'année 2024.

Pour 2025, cette prestation a été évaluée à 54 000€ car elle prévoit la notation extra financière du Framework qui nécessite une mise à jour.

3/Prestations d'assistance et analyse financière, fiscale ou juridique

Un montant de 140 000 € d'AE et de 95 757 € de CP/AE est prévu pour la mise en œuvre d'études à caractère financier à lancer en 2025 ou à finir de payer en lien avec les AE engagées en 2023 et 2024.

P263 - COTISATIONS DE LA RÉGION

Ce programme regroupe les cotisations utiles pour le fonctionnement de la collectivité à l'association Régions de France, à l'institut Français de Gouvernance Publique, à l'AFIGESE (Réseau des financiers, gestionnaires, évaluateurs, managers des collectivités territoriales), ainsi qu'à l'association Interdoc et à l'association des Archivistes de France.

P264 – DOCUMENTATION

Ce programme vise à doter les services et les Elus de la collectivité d'une documentation et de sources d'informations complètes et actualisées.

L'enveloppe budgétaire permet ainsi l'acquisition d'ouvrages, les abonnements à la presse ou à des revues professionnelles spécialisées répondant aux besoins des missions exercées par les agents.

Il comprend également la prise en charge des droits de reproduction et de diffusion des documents protégés par les droits d'auteur via le marché quadriennal avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie.

L'enveloppe budgétaire de ce programme est stable en 2025 par rapport à 2024 (+0,71%) malgré une augmentation prévisionnelle des tarifs de 5%, résultat de l'effort de gestion de la collectivité dans ce domaine.

P265 - ETUDES ET RELATIONS USAGERS

Les politiques régionales et dispositifs déployés mis en œuvre au sein du pôle Education et citoyenneté font l'objet chaque année d'un travail régulier d'analyse, de prospective et de concertation. Pour mener à bien ces missions, les ressources internes sont mobilisables. Lorsque cela est justifié par le contexte, le besoin de recourir à des compétences particulières peut être envisagé. Ainsi, une expertise spécifique sera recherchée pour étudier les besoins en équipements sportifs en lien avec les établissements scolaires (programme, usagers scolaires, associatifs ou externes, mutualisation et rationalisation des espaces...). Le choix des autres études à mener se fera en fonction des priorités et des besoins exprimés.

P266 - RESTAURATION INTERNE ET RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES

Ce programme comporte 6 opérations :

- « Action sociale » qui représente la participation de la Région à la restauration des agents au restaurant administratif de Bordeaux. Cette prise en charge comporte également la part EGALIM ;

- « Autres dépenses protocolaires » pour les achats d'épicerie, fleurs, cadeaux, médailles, location de matériel... ;
- « Fonctionnement du restaurant administratif » qui concerne les prestations à bons de commande effectuées en salles privatives ;
- « Restauration extérieure » qui permet de payer les prestations de restauration effectuées dans le cadre du marché de restauration de proximité et sur les sites néo-aquitains pour l'accueil de personnalités ou d'événements ;
- « Frais de représentation » qui correspondent au dispositif mis en œuvre par la délibération 2023. 2119.SP pour les emplois fonctionnels (DGA et DGS) et le Directeur de cabinet ;
- « Traiteurs et réceptions » pour les prestations spécifiques des réceptions organisées sur les sites d'Angoulême, Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Par ailleurs, il est prévu de relancer les accords-cadres pour les prestations traiteurs pour 1 an et le marché réservé pour les prestations de plateaux repas du site de Bordeaux pour une durée de 2 ans.

Du fait de la hausse des tarifs des prestations liées à l'inflation sur les produits alimentaires notamment, cette enveloppe est en progression de +1,78%.

Pilier 6. Administration générale

6.06 - Opérations financières

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
606A - Optimiser et assurer le remboursement de la dette		-	180 000 000,00	-	86 618 777,00
P267	DETTE	-	180 000 000,00	-	86 618 777,00
P267O003	CAPITAL	-	180 000 000,00	-	-
P267O006	FRAIS FINANCIERS	-	-	-	828 000,00
P267O007	INTERETS	-	-	-	85 790 777,00
606C - Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues		15 000 000,00	-	15 000 000,00	10 000 000,00
P268	PROVISIONS	-	-	-	10 000 000,00
P268O001	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS - PARTICIPATIONS	-	-	-	2 500 000,00
P268O002	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS - PRETS PUBLICS	-	-	-	5 000 000,00
P268O003	PROVISIONS POUR CET	-	-	-	500 000,00
P268O005	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX	-	-	-	2 000 000,00
P313	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-
P313O001	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-
606D - Prendre en charge les opérations financières diverses		-	3 765 100,00	-	50 120 000,00
P269	APUREMENT DES RECETTES	-	-	-	3 000 000,00
P269O002	CREANCES IRRECOUVRABLES	-	-	-	3 000 000,00
P271	CONTRIBUTIONS DIRECTES	-	-	-	44 800 000,00
P271O001	FONDS DE SOLIDARITÉ REGIONAL	-	-	-	3 000 000,00
P271O002	FONDS DE RESERVE	-	-	-	41 800 000,00
P275	FISCALITE	-	-	-	2 000 000,00
P275O002	FRACTION DU PRODUIT DE LA TVA (CVAE-FPRR-FNGIR)	-	-	-	2 000 000,00
P276	INTERETS MORATOIRES	-	-	-	100 000,00
P276O001	INTERETS MORATOIRES	-	-	-	100 000,00
P278	PRISES DE PARTICIPATION	-	3 765 100,00	-	-
P278O001	PRISES DE PARTICIPATION EN LIEN AVEC LA DETTE	-	3 765 100,00	-	-
P317	SUBVENTION EQUILIBRE PHOTOVOLTAIQUE	-	-	-	220 000,00
P317O001	SUBVENTION EQUILIBRE PHOTOVOLTAIQUE	-	-	-	220 000,00
TOTAL		15 000 000,00	183 765 100,00	15 000 000,00	146 738 777,00
BUDGET PRIMITIF 2024		15 000 000,00	274 125 000,00	15 000 000,00	100 208 000,00

ADMINISTRATION GENERALE

Opérations financières

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER ET ASSURER LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

P267 – DETTE

1/ Remboursement du capital de la dette

Le budget 2025 a été bâti avec une prévision d'emprunt 2024 estimée à 390M€. Avec ce niveau d'emprunt, le montant d'amortissement du capital est estimé à 180M€ en 2025 contre 183M€ en 2024. Ce montant, à ajuster en fonction de l'atterrissage 2024, correspond aux emprunts suivants :

Financement	Date	Montant	Maturité	Conditions financières
Obligataire	Janvier	20 M€	15 ans	3,49%
Obligataire	Janvier	20 M€	7 ans	2,97%
Obligataire	Janvier	15 M€	20 ans	3,57%
Obligataire	Mars	20 M€	16 ans	3,53%
Bancaire	Avril	20 M€	20 ans	3,46%
Bancaire	Avril	30 M€	20 ans	Variable
Bancaire	Avril	20 M€	20 ans	3,45%
Obligataire	Mai	20 M€	14 ans	3,54%
Obligataire	Mai	20 M€	5 ans	3,20%
Bancaire	Juin	20 M€	20 ans	3,37%
Obligataire	Août	15 M€	15 ans	3,55%
Obligataire	Septembre	10 M€	4 ans	3,00%
Obligataire	Septembre	10 M€	12 ans	3,32%
Bancaire	Septembre	10 M€	20 ans	Variable
Obligataire	Septembre	20 M€	13 ans	3,40%
Obligataire	Septembre	10 M€	3 ans	2,67%
Obligataire	Octobre	10 M€	11 ans	3,32%
Bancaire	Octobre	100 M€	20 ans	3,10%
Total		390 M€		

2/ Les intérêts

A- Les intérêts de la dette classique et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les simulations des intérêts pour l'exercice 2025 ont été établies à partir des hypothèses d'emprunt 2024 présentées précédemment et des hypothèses suivantes pour 2025 pour un besoin estimé à 410M€ :

- 210M€ d'obligataire
- 200M€ de bancaire, avec la BEI et les banques commerciales.

Deux scénarii ont été simulés :

- ⇒ Scénario central variation à 0% des taux variables, la tendance étant plutôt à la baisse
- ⇒ Scénario dégradé avec une majoration de +0.5% des taux variables

Par prudence, c'est le scénario dégradé qui a été retenu, mais le delta entre les deux prévisions est inférieur à 1M€ car notre exposition au taux variable reste limitée.

PROGRAMME	OPERATION	CP 2024	CP 2025	
P267	DETTE	INTERETS dette classique	73 000 000,00	78 590 777,00
		ICNE	7 000 000,00	5 000 000,00
	TOTAL		80 000 000,00	83 590 777,00

B- Les intérêts sur les opérations à court terme

La Région dispose de deux dispositifs de financement à court terme :

- Les lignes de trésorerie contractualisées auprès des banques commerciales
- Un programme de NeuCP (Marché des titres négociables à court et moyen termes)

En 2025, le tirage sur les instruments de trésorerie (NEU CP en priorité) devrait être proche de ce que la Région a connu en 2021. Pour rappel, la Région a tiré 10,7 M€ en moyenne en 2023 contre 0 M€ en 2022, 24,4 millions en moyenne en 2021, 55 millions d'euros en 2020 et 8,1 millions d'euros en 2019.

Les lignes de trésorerie apportent une certaine flexibilité, notamment pour les besoins de trésorerie sur de courtes périodes en fin d'exercice, aussi la prévision de CP a été augmentée en 2025 sur ce poste.

PROGRAMME	OPERATION	CP 2024	CP 2025	
P267	DETTE	Intérêts sur lignes de trésorerie 6618	10 000,00	200 000,00
		Intérêts sur NEU CP	2 000 000,00	2 000 000,00
	TOTAL		2 010 000,00	2 200 000,00

3/ Les frais financiers

Les frais financiers correspondent aux commissions des prêts bancaires et lignes de trésorerie ainsi qu'aux différents frais générés par les émissions obligataires.

En 2025, les CP prévus sur ce programme sont en baisse de -24,6%, principalement grâce à la réduction de CP sur deux postes :

- La commission d'agent placeur (-30%) : nous avons à présent suffisamment d'expérience pour ajuster notre besoin de CP au plus juste.
- Les frais d'agent payeur (-82%) : La Région a changé d'agent payeur en 2023. Le mode de tarification du nouvel agent payer, UPTEVIA, permet d'étaler les frais sur la durée du prêt.

OBJECTIF N°3 : PROVISIONNER LES RISQUES ET FAIRE FACE AUX DEPENSES IMPREVUES

P268 – PROVISIONS

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité doit comptabiliser toute perte financière probable par l'émission d'une provision.

Dès lors que la survenance d'un risque, comme un litige, ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité provisionne sur l'exercice en cours, c'est-à-dire qu'elle enregistre une dotation, charge non décaissée, d'un montant égal au risque évalué ou à la charge estimée.

Les provisions constituées par la Région sont réparties en cinq catégories :

- Provisions pour litiges et contentieux. Cette provision est destinée à couvrir la charge probable résultant d'un litige.
- Provisions pour garanties d'emprunt. Généralement une provision est comptabilisée dès lors que le tiers risque d'être défaillant dans le remboursement de la dette garantie par la collectivité.
- Provisions pour Compte Epargne Temps. Il s'agit de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le CET par l'ensemble des personnels.
- Dotation aux dépréciations pour les prêts publics. Cette dotation permet de couvrir le risque de défaillance de remboursement des prêts publics octroyés par la collectivité.
- Dotation aux dépréciations pour les titres de participation. Cette dotation a pour objectif la constatation que la valeur actuelle du titre est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Pour 2025, le montant des provisions a été ramené à 10M€.

P313 - DEPENSES IMPREVUES

Les inscriptions budgétaires de dépenses imprévues doivent permettre d'apporter une réponse immédiate notamment à des demandes de participations

exceptionnelles de solidarité faisant suite à des intempéries ou des catastrophes naturelles.

Il n'y a pas d'inscription de crédits de paiement car le dispositif prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57 est une inscription en AP et AE sans crédits de paiement.

Lorsque les AP et AE sont mobilisées, elles sont virées sur les chapitres de dépenses de droit commun.

La dotation 2024 s'élevait à 15 M€ en autorisations de programme et 15 M€ en autorisations d'engagement.

Ces montants sont reconduits en 2025.

OBJECTIF N°4 : PRENDRE EN CHARGE LES OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

P269 - APUREMENT DES RECETTES

Chaque année, le payeur régional transmet à l'ordonnateur la liste des créances irrécouvrables dans laquelle figurent les créances éteintes. Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il peut s'agir notamment du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, qui empêche le recouvrement des échéances de prêts accordés par la Région aux entreprises (prêts publics).

Afin d'anticiper les mandats de régularisation qui auront lieu sur l'exercice 2025, il est inscrit dès le budget initial 3 M€.

P271 - CONTRIBUTIONS DIRECTES

1/ Le Fonds de Solidarité Régionale (FSR)

Le Fonds de solidarité régional est le nouveau système de péréquation entre Régions mis en place depuis 2022. Il s'agit d'un fonds de solidarité auxquels contribuent seulement les régions de métropole. Ce fonds a été doté en 2022 d'un montant égal à 0,1% de la fraction de TVA ex-CVAE, soit près de 10M€. Ce fonds doit aussi monter en charge chaque année à hauteur de +1,5% de la dynamique cumulée, en complément de la péréquation régionale.

Le montant de la contribution de la Région au FSR en 2025 est estimé à 3M€.

2/ Le Fonds de réserve

Il s'agit d'un nouveau mécanisme de précaution pluriannuel et pérenne portant sur les 450 plus grosses collectivités, consistant en un prélèvement sur recettes en cas de dépassement d'un solde de référence fixé en loi de finances, dont le

montant ne pourra pas être supérieur à 2% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine le montant de la participation 2025 au fonds de réserve est estimé à 41,8M€.

P275 – FISCALITE

La Région dispose de deux fractions de TVA, la première en remplacement de la DGF et la seconde en remplacement de la CVAE. Ces deux parts n'obéissent pas aux mêmes mécanismes de versement :

- La fraction TVA-DGF est perçue tous les mois en fonction des encaissements de TVA de l'Etat le mois précédent ;
- La fraction TVA-CVAE est versée par application de la dynamique prévue au PLF sur le montant TVA-CVAE N-1 et est donc décorrélée de l'évolution réelle des encaissements de TVA par l'Etat d'un mois à l'autre. La TVA-CVAE doit donc être corrigée sur l'exercice budgétaire suivant, pour coller à la dynamique réelle (par l'émission d'un mandat de reversement).

Considérant la prévision à la baisse de la dynamique de TVA dans le PLF 2025, ce reversement est estimé à 2M€ en 2025.

P276 - INTERETS MORATOIRES

La Région est soumise à la réglementation encadrant la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. A cet effet, une prévision de 0,1 M€ est inscrite en 2025 pour permettre à la collectivité de verser des intérêts moratoires aux entreprises qui pourraient être concernées par des retards de paiement.

P278 - PRISES DE PARTICIPATION

L'adhésion à l'AFL a été approuvée lors de la séance plénière du 13/12/2021. La délibération prévoit que chaque année, et à compter de l'exercice 2023, la Région procédera au versement de la somme la plus élevée entre :

- 3% du volume d'emprunt contracté par la collectivité dans le cadre des financements moyen long terme réalisés auprès de l'AFL au cours de l'exercice précédent,
- la somme forfaitaire de 500 000 euros.

En 2024, la Région a contractualisé un prêt de 100M€ avec l'AFL qui vient s'ajouter au prêt de 100M€ déjà obtenu en 2023. Sa participation devrait être égale à 3% de l'encours auprès de l'AFL soit 5 850 000 euros. Cependant, au vu du versement complémentaire effectué en 2024, le montant pour 2025 sera plafonné à 3 765 100€ et sera le dernier.

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu à aucun décaissement ou encaissement.

Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur de la section d'investissement, soit entre les deux sections du budget.

Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques.

I – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il contribue ainsi à améliorer la connaissance de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le niveau de l'amortissement est donc fonction du volume des immobilisations et des durées d'amortissement.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Afin de pouvoir constater l'amortissement des immobilisations au titre de 2025, il convient d'inscrire les montants prévisionnels répartis comme suit :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 28031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES	700 000,00
	926 2804111	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	100 000,00
	926 2804112	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	6 500 000,00
	926 2804113	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	2 500 000,00
	926 2804114	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "VOIRIE"	2 000 000,00
	926 2804121	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	200 000,00

	926 2804122	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	1 000 000,00
	926 2804131	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	500 000,00
	926 2804132	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	18 000 000,00
	926 2804133	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	1 500 000,00
	926 28041481	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	4 000 000,00
	926 28041482	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	70 005 938,00
	926 28041483	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL "	1 000 000,00
	926 280415331	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE ADMINISTRATIF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	200 000,00
	926 280415332	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE ADMINISTRATIF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 000,00
	926 280415341	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	40 000,00
	926 280415342	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	500 000,00
	926 280415343	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	300 000,00
	926 28041581	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX AUTRES GRPTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	5 000 000,00

	926 28041582	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX AUTRES GRPTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	35 000 000,00
	926 28041583	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX AUTRES GRPTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	1 000 000,00
	926 28041711	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	42 000 000,00
	926 28041712	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	12 000 000,00
	926 28041713	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	2 000 000,00
	926 28041721	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF RESEAU "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	4 500 000,00
	926 28041722	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DE TRANSPORT SNCF RESEAU "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	22 000 000,00
	926 28041723	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF RESEAU "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	25 000 000,00
	926 2804181	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	21 000 000,00
	926 2804182	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	38 000 000,00
	926 2804183	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 000 000,00
	926 280421	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	160 000 000,00
	926 280421	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES" REPRISE BUDGET ARI	4 750,00
	926 280422	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	60 000 000,00

	926 280422	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS" - REPRISE BUDGET CINEMA	46 604,00
	926 280423	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	3 500 000,00
	926 280431	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	60 000,00
	926 280432	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	2 000 000,00
	926 2804412	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	450 000,00
	926 28045	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	200 000 000,00
	926 28051	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	8 000 000,00
	926 28121	AMORTISSEMENTS AGENCEMENT ET AMENAGEMENT TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	20 000,00
	926 28128	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	90 000,00
	926 281311	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	2 000 000,00
	926 281312	AMORTISSEMENTS CONTRUCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES	80 000 000,00
	926 281314	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	600 000,00
	926 281318	AMORTISSEMENTS CONQTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	5 000 000,00
	926 281328	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS PRIVES	7 017,00
	926 281351	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	30 000 000,00
	926 281352	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS BATIMENTS PRIVES	9 000,00
	926 28148	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	200,00
	926 28151	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	80 000,00
	926 28152	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS DE VOIRIE	500 000,00
	926 281531	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS ADDUCTION D'EAU	30 000,00
	926 281532	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS ASSAINISSEMENT	110 000,00
	926 281533	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS RESEAUX CABLES	190 000,00
	926 281534	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS RESEAUX D'ELECTRIFICATION	20 000,00

	926 281538	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS AUTRES RESEAUX	1 100 000,00
	926 281572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	9 000 000,00
	926 2815731	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE ROULANT	4 032,00
	926 281578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	5 000 000,00
	926 28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 200 000,00
	926 281721	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS "PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES"	1 000,00
	926 281728	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	100 000,00
	926 2817311	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "BATIMENTS ADMINISTRATIFS"	2 000,00
	926 2817312	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "BATIMENTS SCOLAIRES"	15 000 000,00
	926 2817318	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "AUTRES BATIMENTS PUBLICS"	50 000,00
	926 281735	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	7 000 000,00
	926 281751	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX DE VOIRIE	40 000,00
	926 281752	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION INSTALLATION DE VOIRIE	68 000,00
	926 2817531	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX DIVERS ADDUCTION D'EAU	12 000,00
	926 2817532	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX ASSAINISSEMENT	18 000,00
	926 2817533	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX CABLES	16 000,00
	926 2817534	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX D'ELECTRIFICATION	5 000,00
	926 2817538	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES RESEAUX	120 000,00

	926 2817572	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	2 100 000,00
	926 281758	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	500 000,00
	926 2817828	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	200 000,00
	926 2817831	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	300 000,00
	926 2817841	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	70 000,00
	926 281785	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION MATERIEL DE TELEPHONIE	7 000,00
	926 28181	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	300 000,00
	926 281821	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	40 000 000,00
	926 281828	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 000 000,00
	926 281831	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	12 000 000,00
	926 281838	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	6 000 000,00
	926 281841	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	7 000 000,00
	926 281848	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	500 000,00
	926 28185	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TELEPHONIE	320 000,00
	926 28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	985 316 541,00

II - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS

Les crédits inscrits au titre des reprises sur amortissements sont destinés essentiellement à passer les écritures qui nécessiteraient des régularisations sur les amortissements déjà pratiqués sur les comptes de subventions d'équipement versées.

Les inscriptions au titre de 2025 sont ventilées comme suit :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 28041482		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	700 000,00
926 28041582		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	200 000,00
926 28041723		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS -ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL »	4 000 000,00
926 2804181		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	100 000,00
926 2804182		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	500 000,00
926 280421		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 000 000,00
926 280422		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	400 000,00
	946 7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	6 900 000,00

III - REPRISE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

A - Reprise de la DRES (Dotation Régionale d'Équipement Scolaire)

Les fonds affectés à l'équipement (compte 133) sont reçus par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire est reprise en 2025 pour le montant ci-dessous.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 1393122		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - DRES	47 086 354,00
	946 777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	47 086 354,00

B - Reprise des subventions d'investissement (hors DRES)

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces immobilisations.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

La reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13911		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - ETAT ET ÉTAB.NATIONAUX	2 650 000,00
926 13912		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - RÉGIONS	89 000,00
926 13913		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - DÉPARTEMENTS	1 300 000,00
926 139148		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES – COMMUNES - AUTRES COMMUNES	11 000,00
926 139158		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER - AUTRES GROUPEMENTS	87 000,00
926 13916		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES EPL	13 000,00
926 139172		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - FEDER	130 000 000,00
926 139173		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - FEADER	185 000 000,00
926 139178		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES FONDS EUROPEENS	3 010 000,00
926 13918		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES	486 000,00
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	322 646 000,00

IV- NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Afin d'améliorer la situation du patrimoine régional, l'instruction budgétaire et comptable M57 a retenu un champ généralisé de l'amortissement concernant les immobilisations corporelles et incorporelles (dont subventions d'équipement versées).

L'instruction prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires ainsi que des subventions d'équipement versées.

Conformément à la M57, la Région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments administratifs et scolaires non couverte par la reprise des subventions reçues.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 198	946 77681	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	421 846 938,00

V - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES

A – Avances aux mandataires

Les avances versées aux mandataires de la Région sont portées au compte 238.

Lors de la justification de leur utilisation, le compte 238 est crédité par opération d'ordre budgétaire par le débit des subdivisions du compte 231 (immobilisations corporelles en cours - constructions) au vu des pièces justificatives.

Les crédits prévisionnels d'ordre inscrits pour la passation de ces écritures sont récapitulés ci-après :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	161 000 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	121 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	40 000 000,00

B – Avances hors Mandataires

Les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont portées aux comptes 238 ou 237 où elles demeurent jusqu'à justification de leur utilisation.

La régularisation des avances versées nécessite l'inscription de crédits d'ordre.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 500 000,00
	925 237	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	300 000,00
925 2051		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	300 000,00

925 21351		INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS – BATIMENTS PUBLICS	350 000,00
925 21735		IMMOBILISATIONS REÇUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	200 000,00
925 21828		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	100 000,00
925 21831		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	600 000,00
925 21838		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	800 000,00
925 21841		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	800 000,00
925 21848		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS	100 000,00
925 2188		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	150 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	3 600 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	2 800 000,00

VI - FRAIS D'ETUDES SUIVIS DE REALISATIONS

Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements régionaux sont imputés au compte 2031.

Lors du lancement de l'opération, ces frais sont virés au compte d'immobilisation concerné. Afin de pouvoir effectuer les écritures d'ordre pour les opérations qui connaissent un début d'exécution, il convient d'inscrire en prévisions les crédits ci-dessous :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	2 100 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	900 000,00
	925 2031	FRAIS D'ÉTUDES	3 000 000,00

VII – TRAVAUX EN REGIE

Le compte 722 enregistre les immobilisations créées par les services techniques de la Région et réalisées pour elle-même.

En fin d'exercice, ce compte est crédité pour le montant du coût réel de production des immobilisations créées soit par le débit du compte 231 « immobilisations corporelles en cours » soit directement par le débit des comptes d'immobilisations définitives intéressés si le passage par le compte 23 ne s'avère pas nécessaire.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	1 000 000,00
926 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	1 000 000,00
	946 722	PRODUCTION IMMOBILISEE – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000 000,00

VIII – REGULARISATIONS PATRIMONIALES

A - Cité mixte du Barp

La convention de co-maîtrise d'ouvrage signée le 11/06/2019 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde pour la construction d'un lycée et d'un collège sur la commune du Barp désigne la Région comme maître de l'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

La part départementale de cette opération est retracée sur les comptes 45511101 en dépenses et 455211101 en recettes.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 45511101		CONSTRUCTIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	10 200 000 ,00
	925 2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	10 200 000,00

B - Autres régularisations

Il est inscrit à titre prévisionnel des crédits qui permettront de comptabiliser la transformation des avances en compte courant en apports en capital.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 261		TITRES PARTICIPATIONS	2 000 000,00
	925 2748	AUTRES PRETS	2 000 000,00

IX – OPERATIONS FINANCIERES

L'ex-région Limousin avait mis en place un programme obligataire EMTN (Euro Medium Term Notes) lui permettant d'avoir un accès continu au marché obligataire.

Les divers frais liés au programme (frais de mise en place, frais de mise à jour, frais d'émission de souche) sont étalés sur des périodes allant de 6 à 12 ans.

L'écriture constatant la répartition sur plusieurs exercices est la suivante :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
946 68126		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	7 916,00
	926 4816	FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	7 916 ,00

Budgets annexes

Le budget général de la Région Nouvelle-Aquitaine est composé d'un budget principal et de deux budgets annexes, à savoir :

- **le budget annexe du service public administratif « Fonds Européens »** pour la partie consacrée au PO2014/2020 de l'ex Région Poitou-Charentes voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **le budget annexe du service public industriel et commercial de « Production d'énergie photovoltaïque »** voté par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les crédits de paiement et les recettes ouverts en 2025 sont récapitulés dans les tableaux ci-après.

BUDGET ANNEXE - FONDS EUROPEENS PO2014/2020

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
900-5	052	Gestion des fonds européens - FEDER		800 000,00	
930-5	052	Gestion des fonds européens - FEDER			800 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES			0,00	800 000,00	800 000,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
926				90 525 372,70	90 532 615,00
TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections				90 525 372,70	90 532 615,00
946				90 532 615,00	90 525 372,70
TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections				90 532 615,00	90 525 372,70
951					792 757,70
TOTAL CHAPITRE 951 : Virement de la section de fonctionnement				0,00	792 757,70
953				792 757,70	
TOTAL CHAPITRE 953 : Virement à la section d'investissement				792 757,70	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE			0,00	181 850 745,40	181 850 745,40

Le budget annexe de « gestion des fonds européens » a été créé en 2013 dans la perspective du suivi du Programme Opérationnel 2014/2020 Poitou-Charentes. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2025 s'élèvent à **0,8 M€** en mouvements réels.

BUDGET ANNEXE - PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
16		Emprunts et dettes assimilées		86 000,00	0,00
21		Immobilisations corporelles		30 000,00	0,00
23		immobilisations en cours		50 000,00	0,00
011		Charges à caractère général		105 000,00	0,00
66		Charges financières		16 000,00	0,00
67		Charges exceptionnelles		5 000,00	0,00
70		Ventes produits fabriqués, prestations		0,00	72 000,00
77		Produits exceptionnels		0,00	220 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES				292 000,00	292 000,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040				0,00	78 937,00
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérat° d'ordre transfert entre sections				0,00	78 937,00
042				78 937,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 042 : Opérat° d'ordre transfert entre sections				78 937,00	0,00
021				0,00	87 063,00
TOTAL CHAPITRE 021 : Virement de la section d'exploitation				0,00	87 063,00
023				87 063,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement				87 063,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				166 000,00	166 000,00

Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial de « production d'énergie photovoltaïque » a été créé en 2012 par la région Limousin, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Son but est de revendre l'électricité produite actuellement par 8 installations photovoltaïques issues de lycées et d'un bâtiment administratif. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2025 s'élèvent à **0,292 M€** en mouvements réels.

Budgets annexes

Opérations d'ordre budgétaires

I - PHOTOVOLTAIQUE

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	040 28135	AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	49 713,00
	040 28173	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	29 224,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	78 937,00

II - FONDS EUROPEENS – PO2014/2020 POITOU-CHARENTES

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 2804132	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 744,00
	926 28041482	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES – AUTRES COMMUNES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	109 645,00
	926 2804182	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	312 911,00
	926 280422	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	89 315,00
	926 28045	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	90 000 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	90 532 615,00

Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 139172		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - FONDS EUROPEENS FEDER	52 025 372,70
926 139173		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - -FONDS EUROPEENS -FEADER	38 500 000,00
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	90 525 372,70

ANNEXES

BUDGET PRIMITIF 2025 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AP	CP
900 SERVICES GÉNÉRAUX	25 961 600,00	21 404 975,00
020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	24 505 600,00	18 441 670,00
021 PERSONNEL NON VENTILÉ	88 000,00	88 000,00
022 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITÉ	70 000,00	815 000,00
031 ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE	200 000,00	100 000,00
032 CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL OU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	163 000,00	113 000,00
043 ACTIONS EUROPÉENNES	935 000,00	935 000,00
044 AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	-	170 200,00
048 AUTRES ACTIONS	-	742 105,00
9005 GESTION DES FONDS EUROPÉENS	-	58 465 490,00
052 FEDER	-	54 641 490,00
0581 FEAMP	-	3 824 000,00
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	275 791 353,00	258 696 160,00
201 SERVICES COMMUNS	2 498 100,00	1 979 000,00
222 LYCÉES PUBLICS	224 477 000,00	198 175 726,00
223 LYCÉES PRIVÉS	4 142 000,00	7 877 030,00
23 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	8 500 000,00	12 532 171,00
24 CITÉS SCOLAIRES	2 454 000,00	4 185 620,00
2563 ÉVOLUTION ET TRANSITION PROFESSIONNELLE	-	40 000,00
26 APPRENTISSAGE	25 704 250,00	27 476 000,00
27 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	8 016 003,00	6 430 613,00
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	25 961 000,00	36 890 447,00
311 ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES	12 493 456,00	19 737 037,00
312 PATRIMOINE	5 532 544,00	8 468 460,00
313 BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	120 000,00	216 000,00
324 CENTRES DE FORMATION SPORTIFS	205 000,00	1 855 000,00
325 AUTRES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	1 550 000,00	4 428 250,00
326 MANIFESTATIONS SPORTIVES	5 900 000,00	1 975 000,00
338 AUTRES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES	160 000,00	210 700,00
904 SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	975 000,00	780 000,00
420 SERVICES COMMUNS	975 000,00	780 000,00
905 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	29 398 000,00	39 769 764,00
501 SERVICES COMMUNS	250 000,00	317 864,00
52 POLITIQUE DE LA VILLE	900 000,00	620 000,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT	16 920 000,00	19 822 500,00
555 LOGEMENT SOCIAL	5 200 000,00	4 647 136,00
56 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	1 200 000,00	914 550,00
57 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	4 928 000,00	12 197 714,00
588 AUTRES	-	1 250 000,00
906 ACTION ÉCONOMIQUE	125 606 960,00	139 889 713,00
6312 AUTRES	47 996 000,00	45 560 000,00
632 INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT	44 036 673,00	56 855 904,00
633 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	6 045 287,00	8 608 070,00
67 RECHERCHE ET INNOVATION	27 529 000,00	28 865 739,00
907 ENVIRONNEMENT	35 302 473,00	29 357 340,00
7213 TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	3 000 000,00	2 600 000,00
731 POLITIQUE DE L'EAU	4 280 000,00	5 105 080,00
758 AUTRES ACTIONS	25 302 473,00	18 913 260,00
76 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	2 720 000,00	2 739 000,00
908 TRANSPORTS	491 234 183,00	353 123 775,00
80 SERVICES COMMUNS	10 883 183,00	94 652 173,67
821 TRANSPORT SUR ROUTE	1 020 500,00	2 333 251,00
822 TRANSPORT FERROVIAIRE	366 000 000,00	181 104 317,33
824 TRANSPORT MARITIME	-	500 000,00
832 FRET FERROVIAIRE	500 000,00	880 050,00
841 VOIRIE NATIONALE	900 000,00	10 340 992,00
847 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	600 000,00	950 000,00
851 GARES ROUTIÈRES ET AUTRES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	-	600 000,00
852 GARES ET AUTRES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	76 500 000,00	43 773 591,00
854 PORTS ET AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	25 068 000,00	12 475 000,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	9 762 500,00	5 496 450,00
89 SÉCURITÉ	-	17 950,00
923 DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-	180 000 000,00
950 DÉPENSES IMPRÉVUES (DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME)	15 000 000,00	-
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 025 230 569,00	1 118 377 664,00

BUDGET PRIMITIF 2025 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AE	CP
930 SERVICES GÉNÉRAUX	75 718 091,00	219 800 743,00
020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	57 561 546,00	32 325 475,00
021 PERSONNEL NON VENTILÉ	5 210 698,00	157 674 450,00
022 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITÉ	4 000 000,00	6 713 000,00
023 FÊTES ET CÉRÉMONIES	920 802,00	977 606,00
028 AUTRES MOYENS GÉNÉRAUX	-	237 757,00
031 ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE	988 400,00	10 885 900,00
032 CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL OU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	907 420,00	5 121 497,00
042 ACTIONS INTERRÉGIONALES	785 000,00	787 000,00
043 ACTIONS EUROPÉENNES	2 565 025,00	1 886 698,00
044 AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	1 410 000,00	1 774 902,86
048 AUTRES ACTIONS	1 369 200,00	1 416 457,14
9305 GESTION DES FONDS EUROPÉENS	-	28 139 003,00
051 FSE	-	14 400 000,00
052 FEDER	-	12 989 003,00
0581 FEAMP	-	750 000,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	439 106 911,00	784 731 176,00
201 SERVICES COMMUNS	25 497 780,00	26 490 959,00
222 LYCÉES PUBLICS	123 961 028,00	358 606 820,00
223 LYCÉES PRIVÉS	37 130 000,00	37 401 243,00
23 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2 870 000,00	1 774 500,00
24 CITÉS SCOLAIRES	13 097 535,00	10 458 473,00
251 FORMATION PROFESSIONNALISANTE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI	-	24 598 837,00
252 FORMATION CERTIFIANTE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI	6 505 000,00	6 729 073,00
253 FORMATION DES ACTIFS OCCUPÉS	4 000 000,00	94 240 450,00
254 RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES	5 500 000,00	4 483 250,00
255 AUTRES	83 500 000,00	83 500 000,00
2563 ÉVOLUTION ET TRANSITION PROFESSIONNELLE	771 000,00	552 400,00
258 AUTRES	1 500 000,00	1 159 000,00
26 APPRENTISSAGE	8 982 576,00	8 978 221,00
27 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	119 643 492,00	118 878 750,00
282 SPORT SCOLAIRE	1 600 000,00	1 820 000,00
288 AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	4 548 500,00	5 059 200,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	76 438 594,00	76 312 906,00
311 ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES	47 684 976,00	45 287 206,00
312 PATRIMOINE	1 835 064,00	2 164 318,00
324 CENTRES DE FORMATION SPORTIFS	3 861 547,00	5 619 552,00
325 AUTRES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	301 350,00	123 350,00
326 MANIFESTATIONS SPORTIVES	4 310 240,00	4 932 775,00
338 AUTRES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES	18 445 417,00	18 185 705,00
934 SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / RÉGULARISATIONS DE RMI)	3 613 160,00	3 424 300,00
420 SERVICES COMMUNS	3 613 160,00	3 424 300,00
935 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	15 279 008,00	11 103 438,00
501 SERVICES COMMUNS	810 000,00	972 000,00
52 POLITIQUE DE LA VILLE	1 400 000,00	1 250 000,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT	10 439 008,00	6 371 200,00
552 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	-	45 000,00
555 LOGEMENT SOCIAL	650 000,00	545 000,00
56 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	80 000,00	20 238,00
57 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	1 900 000,00	1 900 000,00
936 ACTION ÉCONOMIQUE	136 490 074,00	116 087 642,00
6312 AUTRES	24 514 807,00	18 661 992,00
632 INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT	74 681 425,00	59 747 856,00
633 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	8 882 821,00	8 738 454,00
67 RECHERCHE ET INNOVATION	28 411 021,00	28 939 340,00
937 ENVIRONNEMENT	27 344 361,00	27 073 130,00
7211 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION	2 352 000,00	2 146 650,00
731 POLITIQUE DE L'EAU	4 040 800,00	3 185 000,00
758 AUTRES ACTIONS	5 357 361,00	7 178 800,00
76 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	15 594 200,00	14 562 680,00
938 TRANSPORTS	682 052 297,00	754 072 031,00
80 SERVICES COMMUNS	149 659,00	10 139 166,00
81 TRANSPORTS SCOLAIRES	203 380 933,00	218 492 533,00
821 TRANSPORT SUR ROUTE	96 056 970,00	139 780 356,00
822 TRANSPORT FERROVIAIRE	370 130 000,00	374 520 362,00
824 TRANSPORT MARITIME	-	49 750,00
825 TRANSPORT AÉRIEN	5 750 000,00	5 700 000,00
832 FRET FERROVIAIRE	200 000,00	280 000,00
847 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	2 000 000,00	1 160 000,00
849 SÉCURITÉ ROUTIÈRE	70 000,00	70 000,00
851 GARES ROUTIÈRES ET AUTRES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	160 000,00	190 000,00
854 PORTS ET AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	449 485,00	435 485,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	3 705 250,00	3 254 379,00
940 IMPOSITIONS DIRECTES	-	101 131 781,00
943 OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-	86 718 777,00
944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS (DÉPENSES)	-	2 075 580,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPÉRATIONS MIXTES	-	10 000 000,00
952 DÉPENSES IMPRÉVUES (DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT)	15 000 000,00	-
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 471 042 496,00	2 220 670 507,00

BUDGET PRIMITIF 2025 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2024	BP 2025
9005 GESTION DES FONDS EUROPEENS	114 670 000,00	66 661 000,00
05 GESTION DES FONDS EUROPEENS	114 670 000,00	66 661 000,00
900 SERVICES GENERAUX	0,00	27 620,00
02 ADMINISTRATION GENERALE		27 620,00
04 COOP DECENTR. ACTIONS INTERREG., EUROPEENNES, INTERNATIONALES		
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	90 924 000,00	93 272 019,00
20 SERVICES COMMUNS		
22 ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	47 086 000,00	61 514 019,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
24 CITES SCOLAIRES	12 080 000,00	
25 FORMATION PROFESSIONNELLE		
26 APPRENTISSAGE	31 758 000,00	31 758 000,00
27 FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE		
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES		
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 220 000,00	7 933 438,00
31 CULTURE	5 220 000,00	6 520 938,00
32 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES)		1 412 500,00
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	0,00	0,00
42 ACTION SOCIALE		
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	0,00	3 500 000,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT		3 500 000,00
55 HABITAT (LOGEMENT)		
58 AUTRES ACTIONS		
906 ACTION ECONOMIQUE	31 235 000,00	26 033 786,00
61 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	811 000,00	
63 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	30 374 000,00	26 033 786,00
67 RECHERCHE ET INNOVATION	50 000,00	
907 ENVIRONNEMENT	150 000,00	0,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES		
72 ACTIONS EN MATIERE DE DECHETS ET DE PROPRETE URBAINE		
73 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX		
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE		
76 PRESERV PATRIMOINE NATUREL ET GESTION RISQUES TECHNOLOGIQUES	150 000,00	
908 TRANSPORTS	105 893 000,00	168 330 739,00
80 SERVICES COMMUNS	34 538 000,00	20 415 000,00
82 TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS	70 375 000,00	146 935 739,00
83 TRANSPORTS DE MARCHANDISES	980 000,00	980 000,00
84 VOIRIE		
85 INFRASTRUCTURES		
922 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 600 000,00	43 000 000,00
923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES (EMPRUNT)	601 898 037,00	412 648 682,00
954 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	74 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 010 590 037,00	821 481 284,00
923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING	88 125 000,00	0,00

BUDGET PRIMITIF 2025 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2024	BP 2025
9305 GESTION DES FONDS EUROPEENS	36 850 000,00	25 770 000,00
05 GESTION DES FONDS EUROPEENS	36 850 000,00	25 770 000,00
930 SERVICES GENERAUX	2 031 552,00	2 892 196,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	1 500 000,00	2 669 800,00
04 COOP DECENTR. ACTIONS INTERREG., EUROPEENNES, INTERNATIONALES	531 552,00	222 396,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	43 373 000,00	87 446 362,00
20 SERVICES COMMUNS	5 576 000,00	
22 ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	15 230 000,00	14 825 844,00
24 CITES SCOLAIRES	3 000 000,00	2 157 518,00
25 FORMATION PROFESSIONNELLE		56 000 000,00
26 APPRENTISSAGE	19 567 000,00	14 463 000,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 110 000,00	2 255 562,00
31 CULTURE	660 000,00	765 562,00
32 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES)		40 000,00
33 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE..) ET LOISIRS	1 450 000,00	1 450 000,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / REGUL RMI)	0,00	0,00
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	0,00	0,00
936 ACTION ECONOMIQUE	1 982 000,00	12 336 651,00
61 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	167 000,00	
63 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	1 815 000,00	12 336 651,00
937 ENVIRONNEMENT	3 648 560,00	2 244 200,00
73 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX	148 560,00	
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	3 500 000,00	2 244 200,00
938 TRANSPORTS	50 454 576,00	32 867 607,00
81 TRANSPORTS SCOLAIRES	19 588 363,00	18 821 050,00
82 TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS	27 119 150,00	9 288 557,00
85 INFRASTRUCTURES	3 702 000,00	3 728 000,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	45 063,00	1 030 000,00
940 IMPOSITIONS DIRECTES	1 488 749 309,00	1 436 989 309,00
941 AUTRES IMPOTS ET TAXES	734 080 000,00	828 142 000,00
942 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	144 173 000,00	84 007 000,00
943 OPERATIONS FINANCIERES	616 000,00	616 000,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	2 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 510 067 997,00	2 517 566 887,00

TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion active de la dette)</i>	3 520 658 034,00	3 339 048 171,00
--	-------------------------	-------------------------

ETAT DE REALISATION GLOBAL DES AP ET DES AE AU 02/12/2024

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	AP TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2024)				AP 2024						
		AP OUVERTES NON REALISEES	AP AFFECTEES NON REALISEES	AP OUVERTES NON AFFECTEES		AP 2024 REALISEES	AP 2024 OUVERTES NON REALISEES	AP 2024 AFFECTEES NON REALISEES	AP 2024 OUVERTES NON AFFECTEES	AP 2024 OUVERTES NON REALISEES	AP 2024 AFFECTEES NON REALISEES	AP 2024 OUVERTES NON AFFECTEES
900	SERVICES GENERAUX	46 864 660,31	46 501 021,86	363 638,45	16 541 235,00	16 397 701,58	1 911 366,93	14 629 868,07	14 486 334,65	143 533,42	0,00	0,00
9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	585 949 939,23	73 171 859,57	512 777 479,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	683 014 608,49	670 537 445,95	12 477 163,54	296 639 850,00	284 591 071,53	62 832 706,67	233 807 141,33	201 758 362,86	32 048 778,47	0,00	0,00
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	46 624 883,57	43 422 462,35	3 202 131,22	43 279 100,00	40 404 239,55	10 250 948,52	33 028 151,48	30 153 291,03	2 874 860,45	0,00	0,00
904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	218 575,95	154 863,64	63 612,31	975 000,00	746 608,00	254 283,54	720 716,46	492 324,46	228 392,00	0,00	0,00
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	102 868 865,92	83 629 337,18	19 239 528,74	41 845 534,00	30 265 069,87	8 950 644,17	32 894 889,83	21 314 425,70	11 580 464,13	0,00	0,00
906	ACTION ECONOMIQUE	330 882 778,93	315 027 821,88	15 854 957,05	201 824 410,00	163 218 816,04	30 467 800,05	171 356 609,95	132 751 015,99	38 605 593,96	0,00	0,00
907	ENVIRONNEMENT	138 020 481,13	106 696 483,97	31 323 997,16	45 917 000,00	39 678 080,76	2 514 673,64	43 402 326,36	37 163 407,12	6 238 919,24	0,00	0,00
908	TRANSPORTS	1 850 033 232,73	1 841 256 484,83	8 776 747,90	843 160 837,00	756 365 208,12	24 306 447,12	818 854 389,88	732 058 761,00	86 795 628,88	0,00	0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	3 784 477 127,26	3 180 397 871,23	604 079 256,03	1 490 182 968,00	1 311 668 795,45	141 488 872,64	1 348 694 093,36	1 170 177 922,81	178 516 170,55	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	AE TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2024)				AE 2024						
		AE OUVERTES NON REALISEES	AFFECTEES NON REALISEES	OUVERTES NON AFFECTEES		AE 2024 REALISEES	AE 2024 OUVERTES NON REALISEES	AE 2024 AFFECTEES NON REALISEES	AE 2024 OUVERTES NON AFFECTEES	AE 2024 OUVERTES NON REALISEES	AE 2024 AFFECTEES NON REALISEES	AE 2024 OUVERTES NON AFFECTEES
930	SERVICES GENERAUX	114 377 636,67	112 322 690,22	2 054 946,45	59 967 271,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	280 364 969,27	35 763 324,53	244 601 644,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	SECURITE	25 221,36	25 221,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	869 035 622,29	795 355 473,49	73 680 148,80	688 820 099,77	591 327 562,69	297 830 848,46	390 989 251,31	283 496 714,23	97 492 537,08	0,00	0,00
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	13 295 906,36	12 197 876,85	1 097 629,51	82 188 662,00	82 051 181,23	53 847 654,55	28 341 007,45	28 203 526,68	137 480,77	0,00	0,00
934	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / REGUL RMI)	1 260 997,85	1 027 564,78	233 433,07	3 942 000,00	3 758 500,00	1 862 616,10	2 079 383,90	1 895 883,90	183 500,00	0,00	0,00
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	6 583 080,83	6 311 656,86	271 423,97	12 620 930,00	11 470 308,39	5 550 167,34	7 070 762,66	5 920 141,05	1 150 621,61	0,00	0,00
936	ACTION ECONOMIQUE	131 003 454,06	125 842 403,22	5 161 050,84	151 683 404,00	135 414 261,27	47 334 776,17	104 348 627,83	88 079 485,10	16 269 142,73	0,00	0,00
937	ENVIRONNEMENT	39 886 606,38	22 241 659,93	17 644 946,45	39 339 469,00	37 584 695,92	11 250 610,83	28 088 858,17	26 334 085,09	1 754 773,08	0,00	0,00
938	TRANSPORTS	821 209 662,92	805 902 991,86	15 306 671,06	792 235 211,00	790 539 755,72	416 337 895,31	375 897 315,69	374 201 860,41	1 695 455,28	0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 277 042 756,99	1 916 990 863,10	360 051 893,89	1 830 797 046,77	1 709 741 609,06	847 603 206,43	983 193 840,34	862 138 402,63	121 055 437,71	0,00	0,00

BUDGET PRIMITIF 2025

**Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget
(Article L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le budget de la Région est l'acte par lequel le Conseil Régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée.

Le budget 2025 s'élève à **3 339 M€** en dépenses et en recettes (hors réaménagement de la dette).

Ce projet de budget 2025 doit être un budget protecteur : pour penser l'action régionale future, ainsi que le développement équilibré et durable des territoires de demain, il s'agira de continuer à préserver les services publics régionaux du quotidien (les lycées, les transports...), d'agir en faveur des transitions environnementales et écologiques, et d'innover, encore et toujours, avec les entreprises (TPE, PME, ETI) et poursuivre la politique de réindustrialisation qui crée les emplois nécessaires aux dynamiques territoriales.

Recettes réelles de fonctionnement	2 517 566 887
Dépenses réelles de fonctionnement	2 220 670 507
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 134 051 730
Epargne brute	296 896 380
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	408 832 602
Dépenses réelles d'investissement	1 118 377 664
Dépenses réelles d'investissement hors dette	938 377 664
Emprunt	412 648 682
Budget total hors dette	3 072 429 394
Budget total	3 339 048 171

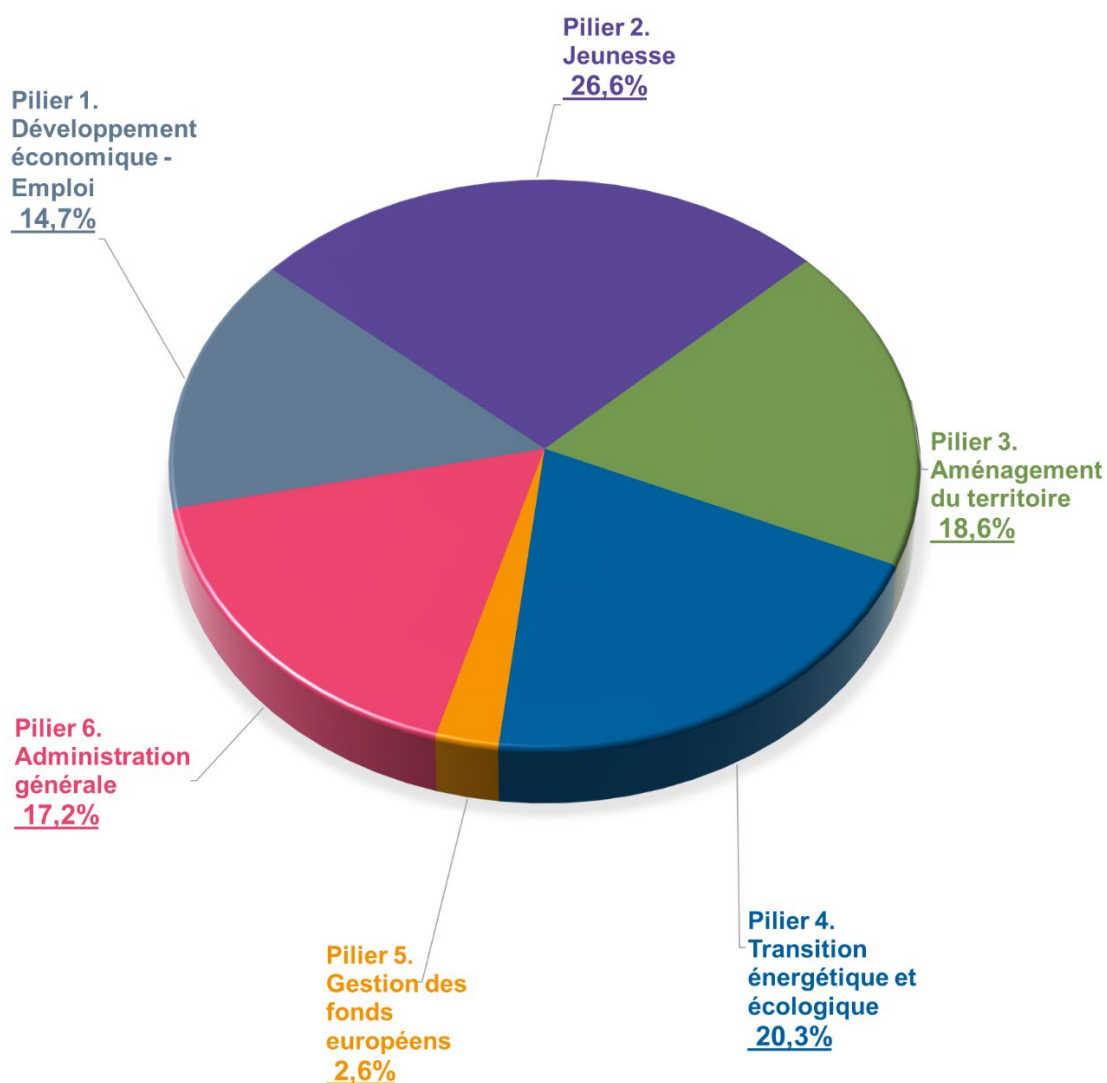
Le montant 2025 des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) s'élèvent respectivement à 1 025,231 M€ et 1 471,042 M€.

Les dépenses régionales 2025 comprennent des dépenses de fonctionnement et d'investissement dédiées majoritairement aux dépenses d'interventions.

LES DEPENSES REGIONALES 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2025 (en M€) crédits de paiement
Pilier 1. Développement économique - Emploi	489,7
Pilier 2. Jeunesse	888,5
Pilier 3. Aménagement du territoire	621,8
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	676,6
Pilier 5. Gestion des fonds européens	88,7
Pilier 6. Administration générale	573,8
TOTAL BUDGET	3 339,0

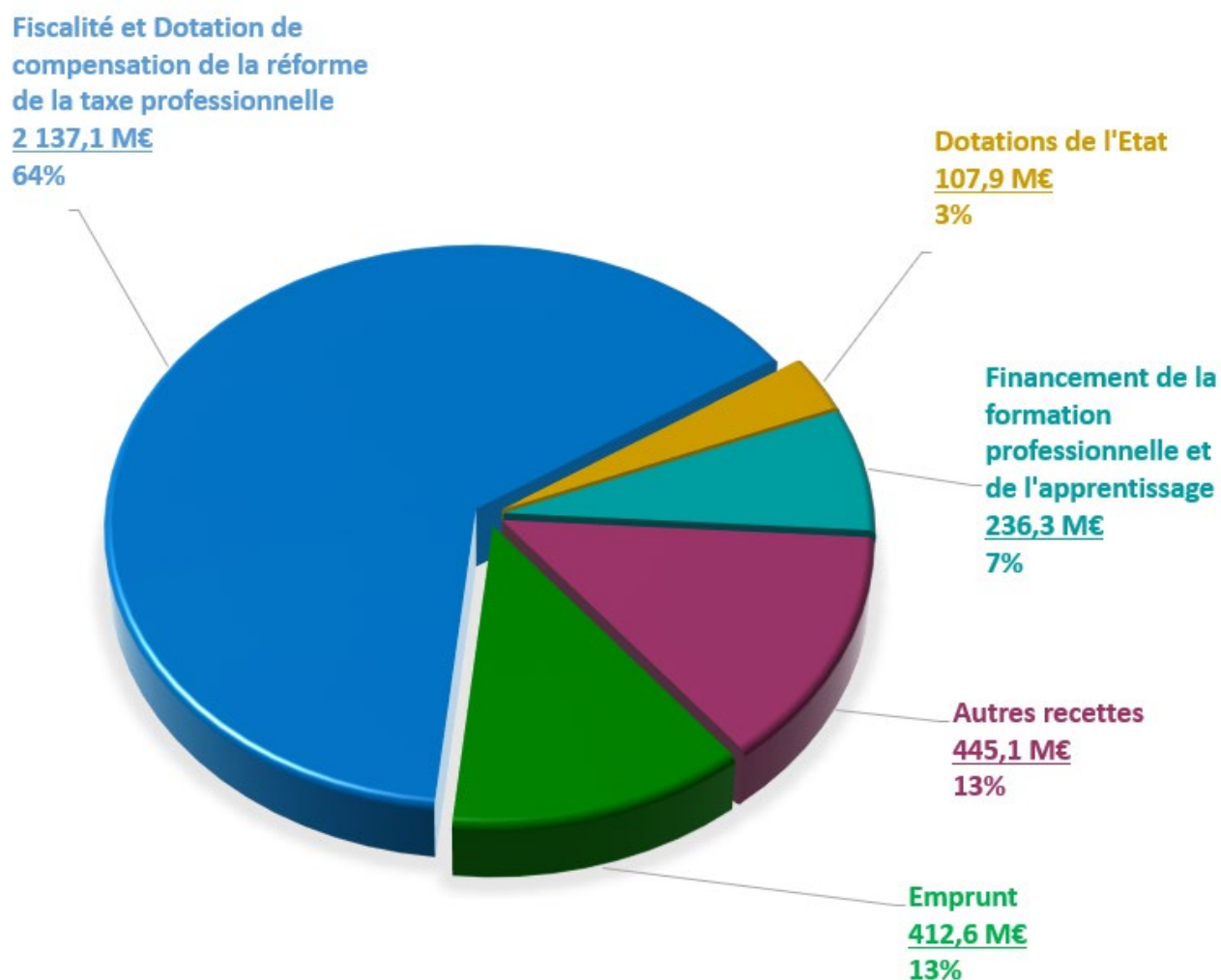


LES RECETTES REGIONALES 2025

L'ensemble des **recettes** du Budget 2025, hors emprunt, est estimé globalement à **2 926,4 M€** (dont 2 517,567 M€ en fonctionnement et 408,833 M€ en investissement) en hausse de 0,26% par rapport au BP 2024 (+7,6 M€).

Cependant, en neutralisant les recettes issues des fonds européens, de la SPIIT (Société Publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports), et du PACTE 2.0 (la recette 2024 de 32 M€ n'ayant été inscrite qu'au stade du BS), c'est bien à une baisse de 59,6 M€ de recettes par rapport au BP 2024 (-2,2%), hors prélèvement, à laquelle est confrontée la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les recettes régionales comprennent la fiscalité, les dotations de l'Etat, les ressources finançant la formation professionnelle et l'apprentissage, les recettes diverses et l'emprunt.





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

.....

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

.....

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr